John Adams Library.

IN THE CUSTODY OF THE
BOSTON PUBLIC LIBRARY.

SHELF No.
ADAMS
204.5
v.8

TABLEAU
DE
L'HISTOIRE
DES
PROVINCES-UNIES.
TOM. VIII.

TABLEAU
DE
L'HISTOIRE
GÉNÉRALE
DES
PROVINCES-UNIES.

PAR
A. M. CERISIER.

TOME HUITIEME.

A UTRECHT.
chez B. WILD.
MDCCLXXXII.

ADAMS 204.5
T.8

TABLE

DES

MATIERES

Contenue dans le Huitième Volume.

Louis XIV veut gagner les Prov. Unies. Opposition contre Guill. III.

Rivalité entre le Roi de France & le Prince d'Orange. Louis XIV. laisse percer son dessein de s'allier avec la République. 1679. Contestation au sujet de Maastricht. Querelle avec l'Electeur de Brandebourg. Disputes intestines au sujet du licenciement. Dispute avec Amsterdam au sujet des fortifications de Naarden. Etat intérieur & dispositions des esprits dans la République. Objet de la Politique de Guillaume III. La France propose un alliance aux Etats, traverse celle que l'Angleterre leur proposait. Orgueil de Louis XIV. Association entre la Suede & les Etats-Généraux. Efforts de la France pour rompre l'association. Dispute avec la France sur le salut du pavillon. Conduite des Etats au sujet d'un enlevement projetté par la France. Les Espagnols demandent, des secours aux Etats contre le Roi de France. Polit-

que ambitieuſe de Louis XIV. Politique adroite des Provinces-Unies. Disputes avec l'Electeur de Brandebourg. Louis XIV ſe ſaiſit de la Principauté d'Orange. Querelles de l'Oost-friſe. L'Empereur entre dans l'aſſociation. Le Prince d'Orange fait partir une flotte pour Gotthembourg. Hoſtilités des Français dans les Pays-Bas. L'Eſpagne reclame des ſecours de la part des Etats-Généraux. Propoſitions des Français. Le Prince d'Orange propoſe une levée de ſeize mille hommes. Oppoſition de la Ville d'Amſterdam. Le Prince d'Orange vient à Amſterdam à la tête d'une Députation. Langage hardi d'Amſterdam contre le Prince d'Orange. Reſſentiment du Prince contre la Ville d'Amſterdam. Déclaration de la ville d'Amſterdam. Intelligences entre la Ville d'Amſterdam & l'Ambaſſadeur de France. Accuſations contre la Ville d'Amſterdam. Propoſition de lever les ſeize mille hommes à la pluralité. Teneur de la lettre du Comte d'Avaux interceptée. La levée des ſeize mille hommes paſſe à la pluralité des voix. Proteſtation, oppoſition de la ville d'Amſterdam contre la levée. Artifice employé pour intercepter ces lettres. Le Prince d'Orange produit les lettres du Comte d'Avaux interceptées. Le Scellé mis ſur les papiers d'Amſterdam. Le Comte d'Avaux juſtifie la ville d'Amſterdam. Amſterdam demande la levée de ſes papiers. Articles pour & contre la ville d'Amſterdam. Conférence de van Beuningen avec l'Envoyé de Brandebourg. Converſation du Député de Brandebourg avec le Prince d'Orange & le Penſionaire. Difficultés de la Zélande pour la nouvelle

1683.

levée. Difficultés & obstacles en Frise & Groningue. Vigueur de la Ville d'Amsterdam. Propositions de l'Ambassadeur de France. Opposition des Provinces de Frise & Groningue. Conclusion de la Tréve de vingt ans. Articles de la Treve de vingt ans. Difficultés sur la ratification de ce Traité. Reflexions sur ce Traité; coup d'œil sur les affaires politiques. Dispute sur la Réduction des Troupes. Proposition remarquable de la ville d'Amsterdam. Réponse des Nobles. Ressentiment du Prince contre la ville d'Amsterdam. 1684.

Guillaume III augmente son Autorité dans les Villes.

Innovation dans la ville de Gorkum. Changement à Utrecht. Querelle à Dort sur l'Election des *Bonnes-gens-de-huit*. Dispute avec la Régence de Leide. Le Prince d'Orange s'accomode avec la ville d'Amsterdam. La ville de Déventer refuse de se soumettre au Réglement de 1675. Précaution de la Ville d'Amsterdam.

Révocation de l'Edit de Nantes.

Persécution des Protestans en France. Les Réfugiés Protestans accueillis en Hollande. Influence de cette persécution sur les affaires politiques. Les Marchands d'Amsterdam présentent une Requête. Représaille des Etats-Généraux contre les Catholiques. Fausse politique de Louis XIV. Dommage causé par cette intolérance à la France. 1687.

Guillaume III. devient Roi d'Angleterre.

Jacques II. parvient à la Couronne d'Angleterre. Le Prince d'Orange prend part à la Descente du Duc de Monmouth en Angleterre. Disputes dans les Indes-Orientales entre l'Angleterre & la Hollande. Jacques II. aliene l'esprit de ses sujets. Il poursuit ses Ennemis jusques dans les Provinces-Unies. Politique du Prince d'Orange. Ligue d'Ausbourg. Combat entre un vaisseau Français & un vaisseau Hollandais. Courses des pirates d'Alger. Zele imprudent du Roi Jaques. Le Prince d'Orange accueille les mécontens. Il refuse d'entrer dans les mesures du Roi d'Angleterre. Aussi suspect au Stathouder. Conduite du Marquis d'Albyviller, Ambassadeur du Roi Jacques. Dessein de Guillaume sur la Couronne d'Angleterre. Correspondance entre le Pensionaire Fagel & Stewart. Fameuse Lettre du Pensionaire Fagel. Conséquence de cette Lettre. Le Prince d'Orange se déclare en faveur des Protestans Anglais. Le Prince d'Orange s'assure des dispositions de son Epouse. Les Etats refusent les Regimens, demandés par le Roi d'Angleterre. Naissance de Prince de Galles. Fureur des mécontens à l'occasion de cette naissance. Le Prince cabale en Angleterre. Préparatifs du Prince d'Orange. Guillaume fait entrer la Ville d'Amsterdam dans ses projets. Le Prince d'Orange employe les deniers publics à son Expedition. Le Stathouder engage les Princes de l'Empire à lui fournir des Troupes. Fausse politique de Louis XIV. Influence extraordinaire du Stathouder. L'en-

treprise communiquée aux Etats. Plaintes & menaces de la France. Le Roi d'Angleterre déclare qu'il n'a point d'alliance avec Louis XIV. Jacques change de conduite. Ecrits semés pour soutenir les Esprits. Alarme inspirée en Hollande. Déclaration des Etats-Généraux aux Ministres Etrangers. La révolution d'Angleterre favorisée par les Princes Catholiques. Le Prince d'Orange prend Congé des Etats. La tempête force la flotte à rentrer une seconde fois. 1688. Le Prince debarque en Angleterre. Le Roi Jacques abandonné. Artifices du Prince pour engager le Roi Jacques à se sauver. Louis XIV. déclare la guerre aux Provinces-Unies. Entrée du Prince d'Orange à Londres. Guillaume proclamé Roi.

Influence de la Révolution Britannique sur les Provinces-Unies.

Guillaume conserve ses charges dans les Provinces-Unies. 1689. Rupture ouverte avec la France. Négociations en Angleterre. Dispute au sujet de la nomination des Echevins d'Amsterdam. Lettre du Roi d'Angleterre sur l'élection d'Amsterdam. La Ville d'Amsterdam se soumet. L'autorité de Guillaume III. triomphe à Goes & en Zélande. Le Bourguemaitre Halewyn puni pour des négociations de paix avec la France. Réflexions sur l'alliance avec l'Angleterre.

Guerre pour la Révolution d'Angleterre.

Influence de Guillaume III. en Europe. O-

1690. pérations Militaires. Bataille Navale de Barfleur. Victoire Navale des Francois sur les Anglais & les Hollandais. Succès du Roi Guillaume en Irlande. Congrès des confédérés à la Haye. Succès des Français dans les Pays-
1691. Bas. L'Irlande entiérement soumise. Armateurs Français. Traité de commerce avec le Roi de Danemark. Fameuse Bataille de la
1692. Hogue; défaite de la flotte Française. Succès des Armateurs Français. Les Français prennent Namur. &c. Bataille de Steinkerque. Bataille de Nerwinde. La flotte de
1693. Smirne & celle de la pêche presque prises ou détruites par les Français. Expédition & Bombardement contre la France. Bombarde-
1694. ment de plusieurs places en France. Campagne de Terre. Mort de la Reine Marie.
1695. Bombardemens contre les Français. Jean Bart s'empare de la flotte venant de la Baltique.
1696. Conspiration contre Guillaume III.

Négociations & paix de Ryswyck.

1697. Le Roi de France desire la paix. La France fait les premières propositions pour la paix. Campagne des Pays-bas. Dugué-Trouin enleve la flotte marchande de Bilbao. Revers de l'Espagne. Obstination de l'Empereur. Inclination de Guillaume III pour la paix. Ryswyck choisi pour le lieu du Congrès. Plénipotentiaires du Congrès. Difficultés pour gagner l'Espagne. Débats de la France avec les Princes de l'Empire. Le traité de Ryswyck signé. Sort de Jacques II. Protestations contre la paix de Ryswyck. Efforts en faveur des Refugiés Fran-

pais. Le Czar Pierre I vient en Hollande.

Négociations pour la Succeſſion d'Eſpagne.

Mécontentement de la nation Françaiſe ſur la paix de Ryswyck. Mouvemens de la France. Négociations entre Louis XIV & Guillaume III. Premier Traité de partage de la Monarchie Espagnole. Réfléxions ſur ce traité. Politique de la France pour alarmer l'Espagne. Charles II fait un Teſtament pour renverſer le partage. Mort du jeune Prince de Baviere. Négociation entre Louis XIV. & Guillaume III pour un nouveau partage. Second Traité de partage. Colère de l'Empereur. Opinion de l'Europe ſur ce Traité. Le Roi d'Eſpagne fait un Teſtament en faveur du Duc d'Anjou. Précis du Teſtament. Mort de Charles II, Roi d'Eſpagne. Indéciſion de Louis XIV. Mécontentement des Anglais & des Hollandais contre Louis XIV. Opinions des membres du Gouvernement. Lettre du Roi de France pour gagner les Etats-Généraux. Préparatifs pour la guerre. Guillaume III ligue de nouveau l'Europe contre Louis XIV. Demandes des Anglais & des Hollandais. Négociations du Comte d'Avaux. Nouvel effort de Louis XIV ſur les Etats. Les négociations rompues. Guillaume III. forme la grande Alliance. Mort de Guillaume III.

1698.

1699.

1700.

1701.

Etat Politique des Pays-Bas-Unis.

1702. Forces de l'Etat. Disputes pour la Succeſſion de Guillaume. Suppreſſion du Stathouderat dans cinq Provinces. Changemens dans les Regences. En Gueldre. En Over-yſſel. Dans la Province d'Utrecht. Factions en Zélande. Nouveaux Troubles en Gueldres. La Hollande augmente ſon autorité. Diſputes ſur l'élévation du Prince.

TABLEAU
DE
L'HISTOIRE
GÉNÉRALE
DES
PROVINCES-UNIES.

Efforts de Louis XIV. pour gagner les Provinces-Unies. Opposition contre Guillaume III.

LA paix de Nimegue ne calma pas les inquiétudes de l'Europe. 1679.

1679. Louis XIV, en désarmant les Provinces-Unies par des propositions qu'une petite République commerçante ne pouvait guères refuser, n'avait cherché qu'à la détacher de ses alliés & à rompre la ligue formée contre lui. Ce prince avait réussi. La maniere dont les Etats Généraux avaient forcé les alliés à recevoir cette paix, ayant brisé tous les liens de la confiance; Louis XIV résolut d'en tirer parti. La République avait eu l'art de persuader à tous les Etats jaloux de la grandeur Françaîse, c'est à dire à toute l'Europe, que son existence était le point d'où dépendait la liberté générale. Louis XIV la regardait lui-même comme une conquête plus facile à faire qu'à conserver. Il ne pouvait oublier que, depuis bien des années, dans le tems même où elle paraissait avoir disparu du globe, elle avait pu soulever l'Europe contre lui & mettre des bornes à ses projets. Renonçant donc à tout espoir de la mettre au nombre de ses Provinces, il résolut d'en faire une amie. En parvenant à ce projet, il espérait n'avoir plus rien, qui mît obstacle à ses vuës ambitieuses.

Rivalité entre le Roi de France & le Prince d'Orange.

Attaché avec ardeur à cet objet, il fut longtems la base de sa politique. Mais il se trouva partout traversé par un de ces hommes qui sont nés pour

opérer les grandes révolutions. Le Prince d'Orange, animé par le ressentiment personnel, secondé par les circonstances, & déguisant habilement son ambition sous le prétexte imposant du maintien de la liberté Européenne, effectivement menacée, ôsa se produire pour Rival de Louis, & descendre contre lui sur l'arêne politique de l'Europe. Heureusement, son interêt se trouva partout conforme à l'interêt général & contraire à celui du Tyran des nations. Les intrigues de ces deux illustres personnages pour se traverser & se tromper l'un & l'autre, sont les sources d'où découlent tous les faits intéressans qui vont suivre, jusqu'aux grandes époques qui développerent cette fermentation & replongerent l'Europe dans les horreurs de la guerre. Nous verrons comment Guillaume, avec le ressort de sa politique, souleva les nations, balança l'enorme puissance des Français & leur prépondérance dans la guerre. 1679.

C'est en quelque façon, l'histoire du rétablissement de l'Equilibre en Europe que nous allons tracer. L'Equilibre n'est pas un vain nom. Ce n'est pas un système nouveau. La nature l'inspire également dans l'un & l'autre hémisphere, & dans tous les Etats des sociétés humaines. On sent partout une jalousie

1679 innée contre toute puiſſance prépondérante : ce penchant à maintenir une balance de pouvoir eſt même le mobile & la régle des opérations des tribus ſauvages de l'Amérique. Cette idée a été la cauſe primitive des guerres & des révolutions arrivées dans les Républiques de la Grece. Dans le ſeizieme ſiecle elle ſouleva l'Europe contre la puiſſance Eſpagnole & ne contribua pas peu à favoriſer l'établiſſement de la République Belgique. Enfin la prépondérance & l'ambition de la France ramenerent les mêmes événemens ſous Louis XIV. Quand les Provinces-Unies n'auraient pas eu de Stathouder, d'autres Etats auraient ſans doute produit un autre Guillaume III. C'eſt un ſpectacle bien curieux que de voir, dans le tems de tant de mouvemens au dehors de la République, les reſſorts ſecrets qu'on faiſait jouer au dedans pour la déterminer. C'eſt un ſpectacle non moins curieux de voir, combien, en travaillant à maintenir la liberté générale de l'Europe, ces Républicains avaient à lutter pour défendre leur liberté particuliere. On verra par quels moyens Guillaume III ſut devenir abſolu dans ſa patrie en prenant au dehors un aſcendant marqué ſur les plus grands monarques. On verra combien, avant de de-

venir, suivant l'expression générale, *Stathouder d'Angleterre*, il eut de la peine à se rendre *Roi de Hollande*. On verra la politique toujours circonspecte, mesurée & lente de la République avant d'entrer en action; & ses mesures vigoureuses, sages, & fermes quand elle fut engagée dans la guerre. 1679.

La paix était à peine signée entre Louis XIV & les Etats, que le Monarque laissa dans une affaire de peu de conséquence, percer son dessein de se concilier l'amitié de la République & de l'attirer dans ses interêts. A la premiere Ambassade qu'elle lui envoya, les Ambassadeurs demanderent à être introduits avec les honneurs accoutumés, en passant la grande Cour du Louvre à travers une double Haye de Gardes du Corps. Les Français hesiterent à céder des honneurs, qu'on n'accordait, disaient-ils, qu'aux Députés des Empereurs & des Rois. De part & d'autre on s'appuyait sur des exemples antérieurs: Louis XIV. après avoir contesté beaucoup cette faveur stérile, sans doute pour en relever l'importance, voulut à la fin se laisser gagner. C'étaient Messieurs Jacob Boreel, Van Odyk & Van Dykveld qui firent cette entrée: mais Boreel fut le seul qui resta

Louis XIV. laisse percer son dessein de s'allier avec la République. *Holl. Merc.*

1679 en France, avec le titre d'Ambaſſadeur Ordinaire des Etats.

Conteſtation au ſujet de Maaſtricht.

L'importance que la République commençait à regagner, ne tarda pas à lui donner ce ton de fermeté qui l'avait caractériſée autrefois. L'Ambaſſadeur d'Eſpagne, Don Emanuel de Zyra, demandait que les Etats le miſſent en poſſeſſion de Maaſtricht & du Comté de Vroenhove, ſuivant la ſtipulation énoncée dans l'alliance conclue en 1673. Mais depuis que les choſes avaient changé en faveur des Etats, ils n'avaient plus les diſpoſitions à la reconnaiſſance que l'approche du danger avait fait éclore dans leurs coeurs: ils chercherent donc à éluder ces demandes; & ils trouverent facilement des prétextes. Ils formerent, à leur tour, diverſes démandes aux quelles l'Eſpagne n'avait, diſaient-ils, pas encore ſatisfait; & pour intéreſſer le Prince d'Orange dans cette affaire, ils ajouterent la demande de pluſieurs articles que ſa maiſon avait à reclamer de l'Eſpagne, en vertu des traités de 1647 & 1651. L'Eſpagne avait effectivement promis dans ce tems là de lui abandonner certaines ſeigneuries & des ſommes conſidérables; mais bien loin d'avoir rempli ces engagemens, il ſe trouvait, d'après un calcul qu'on donnait pour fi-

Reſol. Gener. Aout Octob. 1779. Holl. Merc.

del, qu'elle était en arriére de sept millions, trente sept mille, trois cens quatre-vingt douze florins. Pour récuperer une place d'une aussi grande importance que Maastricht, l'Espagne aurait pu se déterminer à l'acquittement de ces demandes; aussi les Etats ajouterent une autre prétention dont l'appreciation n'etait pas aussi facile; c'etaient les préparatifs dispendieux qu'ils avaient faits, disaient ils, en sa faveur: ils en inféraient qu'ils avaient tous les droits de conserver Maastricht. De là de vives disputes entre les deux puissances; mais comme chacune des deux parties était intéressée à ne pas passer les bornes pacifiques de la négociation & des écrits publics, les Etats resterent en possession de la place; & l'Espagne garda les sommes reclamées par la République & le Prince d'Orange. Dans ces sortes de disputes où l'interêt doit toujours l'emporter sur l'équité, n'aurait-il pas mieux valu, pour les deux parties, s'arranger à l'amiable, l'une en avouant qu'elle ne pouvait se désister d'une place d'une si grande importance; & l'autre, en recevant volontiers la décharge d'une dette pécuniaire qu'elle n'était gueres en état d'aquitter? 1679.

La République était chargée universellement du reproche d'ingratitude. Son Querelle avec l'Electeur de

1679. destin était d'avoir les plus vives querelles avec les Princes qui l'avaient secourue le plus puissamment. L'Electeur de Brandebourg, surtout, ne pouvait lui pardonner de l'avoir forcé à une paix désavantageuse avec la France & la Suede. Avant que cette paix eût délivré ses territoires de Cleves des troupes Ennemies, il avait, longtems & vivement, sollicité les Etats de le secourir à leur tour. On avait témoigné beaucoup de douleur du fâcheux etat où il était; mais on ajoutait que la République n'avait pu, sans s'exposer à un danger imminent, se dispenser d'avoir des ménagemens pour la France. Ce Prince, forcé à conclure la paix, n'en devint que plus ardent à solliciter les secours des Etats. Il leur écrivit une lettre où il donna le plus libre essor à tous les feux de son ressentiment. Il ne se borna pas aux reproches amers; il prétendit une indemnisation considerable; parcequ'il avait fait alliance avec eux, leur avait donné des secours & que leur noire défection avait été la cause de tous les ravages que ses terres avaient essuyés de la part des Français. Les Etats lui répondirent qu'ils reconnaissaient, avec la plus vive sensibilité, les services essentiels qu'ils avaient reçus de lui; qu'ils auraient bien désiré lui pro-

Brandebourg.

Puffendorf Liv. XVII. Holl. Merc. Secr. Resol. Holl. Obreb.

12 *Jul. Holl.*

28 *Aout.*

curer des conditions de paix plus avantageuſes; ils ſe rejetterent enſuite ſur la neceſſité qui les avait forcés à traiter, & lui témoignerent que ſa malheureuſe ſituation les affligeait beaucoup. Ils affecterent de garder un ſilence profond ſur l'indemniſation demandée. Ils auraient également pu reprocher à l'Electeur d'en avoir uſé à peu près de la même maniere dans l'année critique de 1672. L'Electeur, loin d'abandonner ſes prétentions, eût à peine reçu cette reponſe, qu'il écrivit une nouvelle lettre aux Etats. Il inſiſta ſur l'indemniſation; ajoutant toutefois, qu'il reglerait ſes prétentions ſur les principes d'une moderation équitable. Il mit dans un nouveau jour toutes ſes raiſons; mais voyant qu'elles n'étaient gueres perſuaſives; il crut que des moyens différens produiraient des ſuites plus efficaces. Il eut recours aux menaces; il delibera, s'il ne ſe rendrait pas lui-même juſtice, en faiſant avancer des Troupes vers l'Yſſel. Il n'oſa, cependant, recourir à ces violentes extrémites, ſans avoir ſondé la Cour de France. Mais Louis XIV, toujours attaché à ſon plan de gagner les Etats, le détourna fortement de cette entrepriſe; en repréſentant à combien de dangers il s'expoſait pour obtenir des avantages incertains.

1679.

24 *Août.*

1679. Les Etats & le Prince d'Orange, informés sous main de ces démarches, envoyerent Godard Adrien de Rheede, Seigneur d'Amerongue à la Cour de Berlin. C'était un des plus habiles négociateurs de la Republique. Il vint d'autant plus aisément à bout de prévenir une rupture, que l'Electeur n'ayant rien à esperer de la France, ne pouvait nourrir des espérances de succès.

Disputes intestines au sujet du licenciement.

La Cour de France faisissait également dans le sein de la République toutes les occasions de recouvrer l'influence qu'elle y avait déployée autrefois. Elle cherchait à tirer parti des divisions inséparables d'une constitution Republicaine & fédérative. Le premier germe de la dispute s'était manifesté dès la fin de la guerre, sur les licenciemens militaires, qui dans tous les tems, avaient causé des troubles. Les Etats-Généraux avaient authorisé le Prince d'Orange à faire ce licenciement; malgré la protestation des Députés de Frise & de Groningue. Ces deux Provinces qui avaient leur Stathouder particulier rescuscitèrent, à cette occasion, une ancienne dispute. Elles soutenaient que le licenciement des Troupes dépendait, non de la Généralité, mais des Provinces respectives, en vertu de leur souveraineté. Elles prétendirent que le licenciement de celles

Vaderl. Hist.

qui étaient à leur solde particuliere, devait se faire, sous leurs ordres, par le Prince Henri Casimir de Nassau, leur Stathouder. Et comme le Prince d'Orange s'était deja prévalu de l'authorisation qu'il avait reçue pour licencier les troupes payées par la Frise & Groningue; ces deux Provinces affecterent de retenir les compagnies licenciées & d'en casser d'autres. Elles entreprirent même de justifier leur conduite à la Haye. Elles firent exposer leur droit dans l'assemblée des Etats-Généraux. Mais ceux ci soutinrent que les Troupes leur avaient prété serment; qu'elles avaient toujours été sous les ordres du Capitaine-Général des Etats de l'Union; que pour peu qu'on fut versé dans la constitution fondamentale, on ne pouvait, il est vrai, nier que la souveraineté ne résidât dans les Etats particuliers des Provinces respectives; mais qu'il n'en résultait aucunement qu'elles eussent la disposition absolue des Troupes qu'on s'accordait à mettre à la solde de chacune; & qu'on avait toujours protesté contre les prétentions contraires. Les deux Provinces ne se laisserent pas ébranler par ces raisons dans une matiere qui non seulement touchait à leurs droits les plus précieux; mais encore à leur interêt particulier. Les Etats- 1679.

1679 Généraux, inébranlablement attachés à leur prétention, recoururent alors à une démarche qu'on ne hazardait qu'à la derniere extrémité; ils députerent aux deux Provinces refractaires; mais sans aucun succès. Elles resterent opiniatres; & dans un autre licenciement qui se fit l'an 1684, les Frisons userent encore du même droit de congédier les Troupes qui étaient à leur solde; sans s'embarasser des reclamations des Etats-Généraux. La petite Province de Groningue porta, même, dans ce tems là, l'exercice de ce droit au point de congédier, de sa propre autorité, sans même en avoir donné avis aux Etats-Généraux, celles qui étaient à sa solde.

Dispute avec Amsterdam au sujet des fortifications de Naarden.

Un incident particulier ne contribua pas peu à renforcer l'esprit d'opposition que la ville d'Amsterdam commençait à manifester contre les mesures des Etats-Généraux & du Prince d'Orange. Depuis longtems on avait proposé d'augmentes les fortifications de la ville de Naarden. Le Prince d'Orange insistait vivement sur cet article; mais Amsterdam soutenait que cette place était assez forte d'un côté & que de l'autre toutes les fortifications seraient inutiles; à moins qu'on ne voulût les étendre dans toute la Hollande; dans ce dernier cas elle demandait que son Alteſſe imaginât

Amsterd. Geschied. XX Liv.

un plan, dont l'exécution put être propoſée. Mais le Prince, inſiſtant toujours ſur la premiere propoſition, fit naître des ſoupçons, qui éclaterent jusques dans l'aſſemblée des Etats. Le Penſionaire d'Amſterdam porta la jalouſie de la liberté jusqu'à dire que ſes fortifications pourraient ne couter que trois cens mille florins, mais qu'un tems pourrait bien auſſi arriver où Amſterdam donnerait bien trois millions pour qu'elles n'euſſent jamais été faites. Ce langage choqua ſi fort ceux du parti du Prince que le corps des nobles propoſa dans les Etats de faire regarder comme perturbateurs du repos public quiconque aurait excité de la défiance entre le Prince & les membres de l'aſſemblee. 1679.

Etat intérieur & diſpoſitions des eſprits dans la République.

Le Roi de France ſut tirer un parti avantageux de ces démelés. Le Comte d'Avaux, un de ſes plénipotentiaires au Congrès de Nimégue, était alors ſon Ambaſſadeur à la Haye. Sa conduite & les memoires qu'il a laiſſés, montrent que c'était un des plus habiles négociateurs & des plus profonds politiques de ſon tems. Le portrait qu'il fait de la République dans ce tems là, eſt d'autant plus digne d'attention, qu'il eſt tracé par un témoin oculaire que ſon génie & ſon emploi mettaient à portée de bien voir les choſes. La nation était

1679 divisée en trois partis différens. Les uns étaient aveuglement devoués au Prince d'Orange ; & comme il les avait tirés de la poussiere, ils n'avaient d'autre ressource que les places qui dépendaient de lui. Le second parti était formé de ceux que d'Avaux appelle les Républicains par excellence. C'étaient les restes de la faction des De Witt ou de ceux à qui la revolution de 1672 avait fait perdre leurs charges. Leur nombre était petit ; mais il était composé des meilleures familles ; ils formaient une ligue secrete, très ardente, très étroite & très sure. Le dernier parti était une autre espece de Républicains ; mais plus reservés & moins décidés ; n'osant éclater contre le Prince d'Orange parcequ'ils tenaient leur emploi de sa faveur ; mais bien intentionnés pour l'Etat ; parcequ'ils aimaient la patrie ; n'osant se communiquer entr'eux, & se fiant plus volontiers aux Républicains de la premiere classe. Quant au peuple, l'éclat de la grandeur dont il se laisse toujours éblouir & l'éloquence des ministres de la religion l'avaient irrévocablement jetté dans le parti du Prince ; & il se croyait intéressé à maintenir une élévation qu'il regardait comme l'ouvrage de ses mains. Quant aux Marchands, ils avaient à coeur le main-

tien de la constitution Républicaine qui est l'ame du commerce; & Louis XIV aurait pu compter sur leur attachement, s'il avait su ménager le point qui les touche le plus, l'interêt de leur commerce. La derniere guerre avait absolument aliéné de la France, le corps de la nation; il aurait été bien difficile de la ramener par la modération & la générosité; à plus forte raison l'opiniatreté du Monarque à poursuivre ses projets d'ambition & d'aggrandissement ne servit pas peu à augmenter les soupçons, les défiances & la haine. C'est dans ces circonstances que le Comte d'Avaux vint se fixer dans la République pour travailler à l'enchaîner aux interêts de la France. L'entreprise était épineuse & délicate; la conduite de ce ministre est une instruction pour les négociateurs à venir & une leçon pour tous ceux qui sont à la tête de la République. 1679.

Objet de la Politique de Guillaume III.

Le Prince d'Orange nourrissait déjà dans le fond de son coeur deux projets dignes de son vaste génie; le premier de mettre des bornes à l'ambition du Roi de France; le second, de regner un jour sur l'Angleterre. Il avait epousé la fille aînée du duc d'York, le plus proche héritier de la Couronne, qui était Catholique & n'avait pas encore d'en-

D'Avaux I. 10. 11. 12. 44. 58. 64.

1679. fans mâles. On prétend même que ſes vuës ne ſe portaient pas à un avenir éloigné. Dans les troubles dont l'Angleterre était agitée, il ſe flattait dit-on que Charles II ſerait obligé de ſe démettre de ſa Couronne, que le Duc d'York ſerait exclus à cauſe de ſa religion, & que le parlement Britannique pourrait l'appeller à la ſucceſſion. Le Duc de Monmouth était venu dans ce tems en Hollande; il avait ſu l'attirer dans ſes interêts: ſon objet était de le mettre en avant afin de détruire le Duc d'York ſans s'expoſer lui-même; pour prendre enſuite le parti qui lui ſerait le plus avantageux. Nous verrons comment Monmouth entraîné par ſa propre ambition, oublia ſes engagemens au point d'aſpirer à la Royauté. Le Prince d'Orange, peu délicat ſur le choix des moyens, ne craignit même pas d'avoir des intelligences avec ces ſcelérats qui inventerent alors les conſpirations papiſtes dont pluſieurs Catholiques furent les innocentes victimes. Son grand plan fût d'abord de ménager aſſez le Roi de France crainte de l'avoir pour ennemi; mais de ne ſ'unir jamais etroitement avec lui; pour ne pas révolter la nation Anglaiſe. Auſſi dès que la paix fut publiée, fit-il témoigner à Louis XIV qu'il ſouhaiterait rentrer dans ſes bonnes-graces: mais ce monar-

que impérieux lui fit dire qu'il devait commencer par prouver ses sentimens pas sa conduite : réponse révoltante, analogue à la conduite que tint la cour à l'égard du même Prince qu'on irrita sans le perdre, & qu'il n'aurait pas fallu attaquer à demi, analogue à la politique du Roi envers le parti des zélés Republicains qu'il souleva contre le Stathouder; sans les soutenir; de sorte, qu'ils furent exposés à tous les traits de son ressentement & que le Prince resta l'Ennemi déclaré de la France. 1679.

La France propose un alliance aux Etats, traverse celle que l'Angleterre leur proposait.

Le Prince d'Orange était impatient d'unir la République avec l'Angleterre & de soulever l'Europe contre Louis XIV. Les Républicains au contraire souhaitaient l'amitié de la France & la conservation de la paix. La cour de France, portant l'orgueil jusques dans des négociations, craignant de compromettre sa dignité en faisant les premieres demarches, jugea devoir recourir à eux, pour renouer l'ancienne alliance. Elle n'en parla pas aux nouveaux Ambassadeurs arrivés à Paris : mais la découverte d'une négociation secrete entre l'Angleterre & les Etats-Generaux, lui fit bientôt changer de langage & recourir à ces avances qu'elle regardait comme au dessous de sa dignité.

1680. Le Prince d'Orange, voyant l'Angleterre agitée par des orages que la perspective d'un catholique allis sur le trône ne pouvait manquer d'y faire naître & d'augmenter, y entretenait des correspondances secrettes. Charles II, voulant regagner l'affection d'un peuple inquiet & turbulent, crut avoir trouvé une occasion favorable, en formant avec les Provinces-Unies une alliance qui fit beaucoup d'éclat. Dans un traité fait entre l'Angleterre & les Etats avant la conclusion de la paix de Nimégue, il était stipulé que les deux Monarques se rendaient cautions d'avance du maintien de la paix prête à se conclure. Le Roi d'Angleterre, sachant l'inclination du Prince d'Orange pour cette alliance, ne perdit pas de tems pour la proposer. Le Prince d'Orange voyait dans cette affaire un incident propre à mettre Charles II à la discretion de son parlement en le forçant à le convoquer. Quoique son projet tendit à faire exclure le Duc d'York de la succession, il eut l'adresse d'enchainer ce Prince imprudent aux mesures qui tendaient à sa destruction. Sidney Ambassadeur Anglais à la Haye fit toutes les demarches pour ménager la garantie proposée. Il ne se bornait pas à dire que le Roi de la Grande-Bretag-

D'Avaux I. 44. 46. 86. 91.

Ibid. 48.

ne enviſagerait toute alliance avec ſa Majeſté très Chretienne, comme une ligue formée contre lui: il inſistait vivement ſur l'obligation reciproque de conſommer la garantie dont on était convenu, quand la paix de Nimégue ſerait conclue. 1680.

Wagenaar XV. 44.

L' Ambaſſadeur de France continuait à faire des demandes diamétralement oppoſées. Il inſinuait aux Etats que ſon Roi regarderait toute alliance de leur part avec quelque autre puiſſance, comme dirigeé contre lui; & comme il déſirait de les avoir pour amis, il demandait, en ſon nom du ton le plus impérieux de ſe decider s'ils voulaient faire alliance avec lui & dans quel tems?

Deux propoſitions auſſi contradictoires, de la part de deux formidables puiſſances qu'il importait de ménager également, faites non ſeulement dans les conférences particulieres, mais encore dans les aſſemblées d'Etat, jetterent l'embarras & la déſunion dans la Republique. Les ardens Républicains inclinaient vivement du côté de la France; mais à l'exception de huit ou dix d'entr'eux, les autres n'avaient pas aſſez de courage pour agir ouvertement contre le Prince d'Orange. Il y en eut même qui dans des conférences particulieres avec le Comte d'Avaux, avouerent qu'un des reſſorts les plus propres à perſuader une

D'Avaux I. 24. 29.

1680. nation naturellement timide & pacifique, était la crainte; & qu'elle apprehenderait la guerre encore plus que le Prince d'Orange. Une ouverture de cette sorte ne contribua sans doute pas peu au ton menaçant que prit alors la France.

Ceux du parti contraire, à la tête des quels étaient le Prince d'Orange & le pensionaire Fagel, n'oubliaient rien pour ruiner ces manoeuvres. On pouvait, disaient-il, contenter les deux monarques, & travailler à l'alliance avec la France, dès quon aurait conclu la garantie avec l'Angleterre. Ils faisaient envisager cette garantie comme un préliminaire qui devait necessairement précéder & amener l'alliance avec la France.

D'Avaux I. 26. 27. 38. Cette ruse était prête à reussir, lorsque le Comte d'Avaux en fut informé. Voyant que le tems ne lui permettait pas de s'assujettir aux formes, il eut recours à une résolution extraordinaire, pour en prévenir les effets. Il se rendit chez tous les députés des dix-huit Villes de Hollande, que l'assemblée des Etats de cette Province avait appelés à la Haye. Il fut leur représenter avec tant de force les malheurs d'une rupture avec la France, qu'il peignait comme une suite nécessaire de la garantie avec l'Angleterre, qu'ils changerent tous

d'avis. Les Provinces de Friſe & de Groningue faiſirent même cette occaſion pour mortifier le parti du Prince d'Orange, en affectant d'aſſurer l'Ambaſſadeur, qu'elles n'auraient jamais conſenti à la Garantie avec l'Angleterre. Le Comte d'Avaux esperait même de faire agréer l'alliance avec la France; & il en avait repréſenté les avantages ſous une perſpective ſi attrayante, que le Prince d'Orange fût un jour entier à balancer s'il ne la propoſerait pas le premier, pour ſe faire un mérite d'une choſe qu'il ne pouvait empêcher: mais le Roi de France, ayant déclaré qu'il voulait s'en tenir au maintien de la paix pour élever ſon commerce ſur celui des Provinces Unies, le Prince d'Orange & ſes amis ſe prévalurent de cette fauſſe démarche; & les plus zélés partiſans de la France, voyant le Roi lever lui-même les alarmes dont ils avaient beſoin de s'autoriſer, perdirent tout courage. Le Prince d'Orange, pour achever de triompher, en attirant le peuple à ſon opinion, fit inſinuer aux miniſtres protestans de peindre en chaire l'alliance de la France comme contraire à la religion. Le Roi de France ſemblait prendre plaiſir à fournir de ces ſortes d'armes à ſes ennemis: il défendit dans ſes Etats qu'il y eût des ſages-femmes de la religion pro-

1680.

ibid I. 78.

ibid 73. 89 90. 95.

Hume Rapin fol. Holl. 23. *Janv.*

1680. teſtante; pendant que le Roi d'Angleterre, craignant d'être connu pour catholique, ce qu'il était en effet, faiſait condamner au dernier ſupplice des prêtres de ſa propre religion. Le préſident des Etats-Generaux en prit occaſion de repréſenter à l'aſſemblée le quel des deux Rois méritait le plus de confiance ou celui qui travaillait à détruire leur religion ou celui qui s'expoſait au danger pour la maintenir. Il n'y eut que les Provinces de Friſe & de Groningue qui tinrent bon pour l'alliance avec la France. Les autres, ſurtout celles dont les frontieres étaient le plus expoſeés à la merci des Français, ſe contenterent de gemir ſecretement d'avoir vu manquer une alliance à la faveur de laquelle elles esperaient ſe procurer une parfaite ſécurité. On aurait ſaiſi l'occaſion de propoſer alors la ligue avec l'Angleterre, mais Louis XIV avait pris ſes ſuretés de ce côté là; il avait eu recours à ſes moyens ordinaires pour arrêter cette affaire à la ſource, en gagnant le Roi d'Angleterre: Charles II, endormi par l'argent de la France, ne s'embaraſſa plus des affaires de l'Europe & laiſſa Louis XIV y déployer à ſon gré toute l'étendue de ſa puiſſance & toute la hauteur de ſon caractere impérieux. Louis était alors au plus haut point de la grandeur; mais

comme l'orgueil en est ordinairement la suite, il ne tarda pas à préparer la décadence de son pouvoir, par l'abus qu'il affecta d'en faire. 1680.

Orgueil de Louis XIV.

Ce Monarque voyant les autres puissances divisées par ses intrigues ou désarmées par le licenciement de leurs troupes, augmenta ses prétentions. L'Espagne, dont les possessions belgiques alarmaient le plus son ambition, fut aussi la premiere qu'il attaqua. Il commença par forcer le Roi d'Espagne à renoncer au titre de Duc de Bourgogne. Ensuite il demanda que les Frontieres des deux pays fussent fixées. Mais rien ne révolta davantage que l'érection de Differens Tribunaux, pour réunir à sa couronne tous les domaines qui pouvaient avoir été du ressort de ses nouvelles conquetes. Ses propres sujets étaient à la fois parties, temoins & juges dans ces tribunaux: ils interpellerent les Souverains à qui ces terres appartenaient à prouver leurs titres & de rendre hommage au Roi de France; a leur défaut, à l'aide d'anciennes chartes & de vieux documens, ils adjugerent ces domaines à la couronne, comme en étant originairement des fiefs ou des dépendances. Les parties interessées intriguerent, négocierent, protesterent contre ces procedés hautains & irréguliers; mais Louis XIV. termina les

disputes en se saisissant par l'épée des
1680. places qui ne voulaient pas se rendre aux arrêts de ses chambres de réunion. Ainsi Louis se constituait le juge suprême des autres Souverains & faisait pendant la paix des conquêtes plus grandes encore que pendant la guerre. Les Espagnols, outrés de ces procédés revoltans, peignirent aux Etats Généraux le danger où ils étaient, en perdant leur barriere, de tomber à la merci d'une puissance qui ne suivait d'autre régle de ses actions
D'Avaux I. que le sentiment de son pouvoir. Cet
152. 153. incident, joint aux progrès des persécutions religieuses contre les Protestans en France, acheva de prévenir les Etats contre toute alliance avec la France. Ses plus courageux partisans craignirent de parler en faveur d'un Monarque que son ambition & son intolérance rendaient généralement odieux. Ils se bornerent à employer tous leurs efforts pour engager le monarque à changer de mesures; mais inutilement. Ainsi Louis XIV força la Republique, non seulement à accelerer, mais encore à préparer ces nouvelles ligues qui ne tarderent pas à se former contre lui (*). Avant de se liguer avec

(*) *Dumont*, T. VII. p. II. 14.

avec les Etats, de la Chrétienté, la Ré- 1679.
publique fit au mois de Septembre de cette année, un traité avantageux de commerce avec le grand seigneur. Les Hollandais furent affranchis de tout droit pour l'importation d'argent dans ſes domaines & les droits payables pour les marchandiſes furent reglés à trois pour cent. On lui permit de vendre les marchandiſes dont jusqu' alors les Francais, ou les Italiens avaient eu la vente excluſive. On leur permit d'etablir des Conſuls dans pluſieurs villes de commerce. Les ſujets de la Republique pris dans des vaiſſeaux ennemis ne devaient plus être menés en esclavage.

La maniere dont la Cour de France traitait l'Eſpagne mérite ſur tout d'être remarqué. Elle demandait la ville & le Comté de Chimey, & comme on uſait de quelques delais, elle força les Eſpagnols de la ſatisfaire, en faiſant entrer des troupes dans le pays de Luxembourg. Les plaintes devinrent ſi vives que les différentes parties, l'offenſeur & les offenſés, formerent un congrès à Courtray; mais la France, au lieu de relacher de ſes prétentions, forma des prétentions nouvelles ſur la ville & la châtellenie d'Eſel, ſur Geerteberg, Minore, le pays de Beveren, les Bailliages d'Aſterede & de Boekhorst & ſur quelques autres places qu'on avait oublié, diſait

1679. elle, d'inſerer, dans le dernier traité de paix. Louis ne donna que ſix ſemaines de tems aux Eſpagnols pour ſe déterminer; mais, comme ce tems avait eté trop court pour une nation auſſi lente, il fit bloquer Luxembourg. C'était peu pour Louis XIV d'avoir provoqué tant de puiſances par ces reunions uſurpatrices. Maître de dix villes libres de l'Alſace il ne crut pas ſa puiſſance ſûre, s'il ne rangeait ſous ſa domination la capitale de cette belle Province, Strasbourg, ville grande, riche, impériale & libre. La ruſe & l'intrigue lui procurerent cette acquiſition ſans peine & ſon coup férir. Il ne donna d'autre raiſon de cette uſurpation ſi non que cette ville avait rompu la neutralité dans la derniere guerre. Dans le comté de Chiney, ſe trouvaient deux ſeigneuries, Vianden & St. Vit, ancien appanage de la maiſon d'Orange. Le Prince Stadhouder fut cité devant la chambre erigée à Metz pour rendre hommage; il ne comparut pas & les deux ſeigneuries furent confiſquées.

Aſſociation entre la Suede & les Etats-Généraux.

Le Prince d'Orange animé par l'ambition & le reſſentiment, chercha partout des ennemis à la France. Il fit un voyage en Angleterre, pour attirer le Roi Charles dans la ligue qu'il projettait; mais ce monarque était alors irrévocablement lié avec Louis XIV. Il préferait l'amitié d'un Prince qui lui fourniſſait l'argent dont il avait beſoin, à de

D'Avaux I. 125.

brillans projets, dont il commençait à soupçonner & à craindre l'auteur. 1679.

Le Prince d'Orange, assisté des lumieres du Pensionaire Fagel, eut alors recours à un expédient de la politique la plus profonde. Il fit proposer ouvertement une association générale pour le maintien des traités de Westphalie & de Nimégue, où toutes les puissances pourraient entrer, avec ces deux clauses importantes; que chacun des associés serait obligé de se soumettre à l'arbitrage de de l'association & qu'elle réunirait la masse de toutes ses forces contre quiconque troublerait la paix génerale par une infraction à ces deux traités. Les Etats-Generaux que l'intolerance de Louis XIV. avait unanimement alienés, adopterent vivement ce plan. La cour de Suede fut la premiere à entrer dans cette association. Cette ancienne alliée de la France n'avait pas été ménagée par Louis, à la mort du Duc de Deux-Ponts. Il s'était emparé de son heritage sans aucun égard pour le droit inconteſtable des Rois des Suede à ce Duché de peu d'importance. L'alliance fut conclue le 10 Octobre. Elle devait durer dix ans.

D'Avaux I. 165. Dumont T. VII. p. II. 15.

La cour de France, qui savait qu'on ne pouvait l'arrêter que par ces sortes de ligues, fit tous ses efforts pour empêcher la ratification de cette alliance. Le Comte d'Avaux qui avait fait agir tous

Efforts de la France pour rompre l'association.

1679 les ressorts pour en troubler la négociation, prit le parti de porter ses plaintes directement aux Etats Généraux. Il fit un grand nombre de représentations, pleines de hauteur & de menaces. Entr' autres expressions, il déclara; que ces sortes de ligues formées contre le Roi sous le prétexte chimerique de maintenir les derniers traités de Paix, menaçaient la Republique d'une nouvelle guerre, peut-etre plus funeste encore que la derniere; & que le Roi demandait à savoir, s'il devait la regarder comme son amie ou comme toujours prête à saisir les occasions de traverser ses interêts. Les Etats firent à cette représentation, une réponse également respectueuse & noble. Ils déclarerent qu'ils n'avaient contracté aucune alliance qui tendit *directement* à traverser les projets du Roi; qu'ils espéraient trop bien de sa grandeur d'ame pour qu'il trouvât mauvais qu'un Etat reconnu independant par lui même, usât de ses droits, en formant des engagemens qui ne tendaient qu'à maintenir sa liberté, sa religion & la paix; que l'Alliance s'était d'ailleurs faite avec un de ses meilleurs alliés pour le maintien de deux Traités dont sa Majesté avait elle-même dicté les articles; qu'il n'était pas croyable qu'elle voulut regarder comme Ennemis les Princes & les Etats, qui s'engageaient au maintien de

Ibid 180. 181. &c.

11. *Novemb.*

traités, dont lui-même déclarait partout, vouloir religieusement observer les articles. Ils finissaient en disant qu'ils espéraient au contraire mériter son amitié par ce procédé. Il est douteux, si cette réponse adroite & fiere plût au Roi; car les Etats en assurant que cette alliance ne traversait pas directement les desseins du Roi, avouaient assez clairement qu'elle y était *indirectement* opposée L'on ne voit pas que le Comte d'Avaux ait songé davantage à rompre ces projets. Les Etats continuerent leurs menées secretes pour soulever l'Europe contre le monarque dont l'ambition menaçait la liberté generale; mais toujours avec ces menagemens & ces précautions qui semblent avoir caractérisé la Republique & qui conviennent à un Etat Subalterne. 1679.

Une dispute élevée au sujet du salut du pavillon offre un exemple frappant de ce système. Le Duc de Mortemar se trouvait au mois de Septembre avec deux galeres Françaises devant Livourne. Il rencontra le Comte de Styrum chargé d'escorter une flotte marchande des Etats à Smirne avec deux vaisseaux de guerre. Les Français lui firent demander fierement, s'il n'avait pas reconnu les galeres de sa Majesté, & pour quelle raison il avait oublié de leur faire le salut? Styrum répondit qu'il n'avait jamais su que, dans ces parages, de

Dispute avec la France sur le salut du pavillon.

Holl. Mercur. Holl. Ref. jurs.

1679. gros vaisseaux de guerre fussent tenus de saluer de simples galeres. Les Français joignant à l'impétuosité naturelle à cette nation la fierté qui caracterise une puissance prépondérante, ne lui donnerent pas le tems de déliberer s'il répondrait à cette imperieuse prétention? Ils commençaient à se ranger en ligne de bataille, pour l'attaquer; heureusement le Gouverneur de Livourne intervint pour prévenir les suites sanglantes de cette querelle: Styrum satisfait lui même de pouvoir colorer sa condescendance, & prétextant qu'il n'avait céde qu'a ses représentations, n'hésita plus: il salua de neufs bordées le grand Monarque: c'était le nom que les autres nations donnaient alors à Louis XIV; titre fondé, quoiquils ne cherchassent qu'à ridiculiser le goût qu'il semblait prendre aux titres pompeux & aux flatteries excessives de ses sujets. Cependant la condescendance de Styrum, ne satisfit pas le Roi. Il démanda qu'il fût puni, & s'adressa, pour cet effet, aux Etats-Generaux. Cette demande fut du nombre de celles dont l'exécution est toujours éludée & jamais poursuivie. Cependant, pour lever les causes de ces contestations dans la suite, il fut résolu que l'on rendrait au pavillon Français les mêmes honneurs que l'on rendait aux Anglais dans les mers Britanniques.

Un autre incident où la République fût beaucoup mieux conserver sa dignité avec la France fit alors beaucoup plus d'éclat. Un Français, qui se faisait appeller Comte de Sedan ou de St. Paul, s'était établi à Amsterdam. Il avait eu soin de s'y procurer le droit de Bourgeoisie qui assure à celui qui l'obtient toutes les prérogatives de la liberté civile. La Cour de France résolut de le faire enlever à cause de quelques délits. Un Lieutenant & Sept Dragons, se chargerent de cette fonction délicate; mais ils furent arrêtés à Rotterdam, avant de l'avoir exécutée. On les conduisit à la Haye, on instruisit leur procès, on les traduisit au tribunal de la Cour. L'Ambassadeur de France osa les réclamer; il ne craignit pas d'exiger leur élargissement, en disant qu'ils étaient venus pour exécuter les ordres du Roi. Les Etats furent étrangement surpris d'un ton aussi injurieux. Ils se plaignirent vivement & d'une action qui portait atteinte à leur souveraineté & surtout du peu d'égards qu'on leur marquait, en affectant de leur faire publiquement une pareille demande. Si le Roi, disaient-ils, avait à se plaindre de cet homme, il aurait dû s'addresser à ses juges compétens. On laissait au jugement de sa Majesté quelles fâcheuses conséquences résulteraient dans les différens

1679.

Conduite des Etats au sujet d'un enlevement projetté par la France.

1680. Etats; si des souverains étrangers s'y arrogeaient du pouvoir, au point d'arracher les sujets au tribunal compétent de leur souverain. Ces raisons n'empêcherent pas l'Ambassadeur d'en trouver d'autres pour insister à ce que les prisonniers fussent élargis. Il n'osa pas désavouer directement les principes qu'on lui objectait; il assura qu'il avait eu recours au Bourguemaitre Van Beuning pour se faire livrer un homme qui, disait-il, avait offensé le Roi de France; qu'on avait éludé sa demande; qu'on avait même refusé de livrer un autre coupable, un Empoisonneur, dont le crime ne devait trouver azile nulle part: Il insista sur l'élargissement des onze prisonniers; mais le Pensionaire Fagel engagea les Etats de Hollande à répondre, qu'on ne pouvait arrêtter le cours de la justice envers des hommes qui avaient violé la sureté publique; qu'on avait la plus forte inclination de plaire au Roi, mais que la protection duë à ceux qui vivaient soumis au Gouvernement était le premier & le plus sacré des devoirs. Le procès fut continué: les prisonniers furent condamnés; le Lieutenant à perdre la tête, & les autres, à une détension de dix ans dans la maison de correction. On fit tous les préparatifs, pour l'exécution de la sentence. L'échaffaut fut dressé; on y porta, suivant la

coutume, un cercueil d'un drap noir. Les condamnés entendirent lire leur sentence; ils allaient subir leur triste sort; lorsque tout à coup on leur annonça que le souverain avait accordé leur grace. Cette action fit un honneur infini aux Etats, qui concilierent ainsi le maintien de leur droit avec les ménagemens dûs au Roi de France ou avec la pitié que leur inspirait le sort de quelques hommes qu'un zele aveugle pour leur souverain avait égarés. 1682.

Ces ménagemens politiques dans une affaire particuliere, n'eurent aucun effet sur l'esprit conquérant de Louis XIV. Il insista sur les cessions qu'il demandait à l'Espagne; & sur son refus, il fit presser le siege de Luxembourg. Les Etats-Généraux & le Roi d'Angleterre interposerent leur médiation, pour l'engager à changer de conduite; mais il répondit que ses demandes étaient justes & qu'au moins on devait lui offrir un équivalent & que pour les places qu'il demandait dans les Pays-Bas; il se contenterait ou de la Navarre, ou de la Biscaye ou de la Catalogne. Les Espagnols demanderent alors un secours de huit mille hommes aux Provinces Unies. Le Prince d'Orange opinait fortement à ce qu'ils fussent accordés; ce n'est pas, dit le Comte d'Avaux, qu'il crût que ces huit mille hommes seraient

Les Espagnols demandent du secours aux Etats contre le Roi de France.

26 Février.

1682. d'un grand secours aux Espagnols : il s'attendait bien à la défaite de ces troupes & même à la prise de Luxembourg ; mais il comptait pour beaucoup que la 16 *Mars.* guerre fût une fois ouverte. Pour engager les Etats dans une démarche qui devait amener un évenement qu'il désirait ; il n'y eut point d'intrigues qu'il n'employât. Il assistait en personne à toutes les assemblées. Il mit cette affaire plus de vingt fois en délibération. Lorsqu'un Député n'était pas de son avis, il le renvoyait à ses constituans, pour qu'ils déliberassent de nouveau. Il n'y eut point de ville dont il ne renvoyât plus de dix fois les Députés. Les opinions furent partagées ; on représentait à l'Ambassadeur que la France n'avait jamais formé des droits sur Luxembourg ; mais il répondait qu'on ne voulait s'en emparer que comme d'un gage ou d'une indemnisation pour Alost & les autres lieux que sa Majesté réclamait. D'autres, ajoutait-il, avaient eu recours aux mêmes moyens, pour des prétentions bien moins légitimes ; cet exemple, insinuait-il, vous mêmes l'avez donné en retenant, contre la parole du traité, Maastricht, pour nantissement d'une dette de trois millions.

D'Avaux 27 Mars

Voule ambitieuse de Louis XIV. Le reproche était embarassant ; mais dans la plus grande chaleur de ces dé-

bats, on apprit tout à coup que le blocus de Luxembourg était levé. Les Turcs avaient alors pénétré, avec une armée de deux cens mille hommes jusqu'aux portes de Vienne. Ils en pressaient le siege avec vigueur; & il était à craindre que, cette barriere emportée, ils ne se débordassent dans toute l'Allemagne. „ Je ne veux que le bien „ de la chrétienté, dit alors Louis XIV. „ Je ne veux point attaquer un Prince „ chrétien, quand les infideles sont dans „ l'Empire, ni empêcher l'Espagne de se„ courir l'Empereur." C'était, cependant, ce monarque lui-même qui avait attiré de si redoutables ennemis à l'Empereur, par ses intrigues au serrail & par la protection secrete qu'il donnait en Hongrie aux Protestans qu'il persécutait en France. On juge même qu'il ne s'oubliait pas lui même dans le desastre public: il avait une armée sur la frontiere; & la faveur des circonstances pouvait lui procurer la gloire de se voir reclamer pour protecteur de l'Empire & de faire nommer son fils Roi des Romains. Mais Vienne fut délivrée contre toute attente par la valeur du grand Sobieski, Roi de Pologne, secondé du Duc de Lorraine. L'Empire fut alors en sureté. De tous côtés les Etats jaloux de Louis XIV, interposerent leur crédit pour reconcilier les

1682.

Siecle de Louis XIV. Daniel Journal p. CXI.

12 *Septemb.*

1682. Hongrais avec leur souverain ; ainsi Louis XIV, pour avoir, par vanité, voulu ne devoir son aggrandissement qu'à la faveur des circonstances & à sa générosité, perdit une l'occasion unique de resçusciter l'ancien Empire de Charlemagne. Il semblait ne chercher qu'à humilier les autres puissances ; mais cette fausse politique excitait leur ressentiment, sans abbattre leur pouvoir.

Politique adroite des Provinces-Unies.

Au contraire on ne peut s'empêcher d'applaudir à la conduite des Provinces-Unies dans ces circonstances délicates. L'Etat des affaires les portait naturellement à traverser les projets de Louis XIV ; mais l'aveuglement du Roi d'Angleterre pour la cour de France, & la faiblesse ou la pusillaminité des autres Etats ne leur permettaient pas de s'exposer à toute la puissance de Louis XIV, en se produisant, seuls, sur l'aréne, au risque de n'être pas assistées par les autres puissances. Leur meilleure politique était donc & de liguer secretement tous les peuples contre sa puisance prépondérante & de n'éclater que lors qu'elles auraient des alliés surs & une masse de puissance supérieure à celle qui commençait à prendre un empire tyrannique sur les autres. Cette politique, nécessairement lente & mesurée n'était guere du goût de Guillaume III. dont la jeunesse & le ressentiment ne pouvaient

D'Avaux 8 Decemb.

supporter aucun delai. Il convient aussi de remarquer, pour l'instruction de l'histoire, que les Etats moderaient l'ardeur de Guillaume par leur sagesse, & que Guillaume animait leur lenteur naturelle par son ardeur. C'est de ce melange heureux de sagesse & d'ardeur qu'on vit éclore ce système politique qui donna tant d'ascendant à la République sur les autres Etats, qui retablit la balance de l'Europe, la sauva de la servitude dont elle était ménacée & prépara l'élevation du Stathouder lui-même sur le trône de la Grande-Bretagne. 1682.

Disputes avec l'Electeur de Brandebourg.

Le Roi de France, voulant sauver les apparences, offrit de remetre le différend avec l'Espagne à l'arbitrage du Roi d'Angleterre. Le monarque Anglais était trop reconnaissant pour ne pas prononcer en faveur d'un Prince qui le mettait en état de se passer de son parlement & d'entretenir des maîtresses: mais les Espagnols, craignant les effets de cette partialité, éluderent l'acceptation d'un pareil arbitrage. Les Etats, vivement intéressés à la conciliation de ce différend, chercherent d'autres moyens, plus propres à la faire naître. Animés par le Prince d'Orange, ils négocierent pour attirer d'autres Etats dans l'Association qu'ils avaient formée avec la Suede. Ce projet était d'autant plus difficile, que leur conduite au Congrès de Nimégue

1682. avait changé les dispositions des Princes à leur égard. Les cours de Coppenhague & de Berlin, ne pouvant pardonner aux Etats la maniére dont ils avaient abandonné leurs alliés, avaient épousé le parti de la France. L'Electeur ne refusa pas seulement d'entrer dans cette association; mais il travailla, de concert avec le Danemark, à ménager un accomodement sur les conditions proposées par la France. Frederik-Guillaume de Diest, son Ambassadeur-extraordinaire, livra en conséquence, un grand memoire aux Etats. Il y faisait un tableau alarmant de l'etat présent des choses, de la faiblesse de l'Espagne, de la division de l'Empire Germanique, de la Guerre avec les Turcs; pour leur montrer la nécessité de prévenir tout ce qui pouvait faire éclater une nouvelle guerre. Le Prince d'Orange déclara que, de sa part ainsi que du côté de l'Espagne, il pouvait assurer qu'on ne désirait que la paix, mais qu'on ne voulait pas que le Roi de France en dictât arbitrairement les conditions, comme un vainqueur à des vaincus. Les Etats firent à l'Electeur une réponse remplie d'expressions, non moins singulieres, bien plus piquantes. Comme on avait des présomptions suffisantes qu'il n'épousait pas gratuitement les intérêts du Roi de France, les Etats observerent qu'ils avaient tout tenté pour l'attirer

Juin.

dans l'association faite avec la Suede ; qu'ils auraient bien desiré que pour se procurer quelques subsides il n'eut pas favorisé les interêts particuliers de l'un aux dépends de ceux d'un autre. Que n'ayant pu reusfir dans ce salutaire projet, ils ne voulaient pas sonder les causes secretes de son refus & de son accesfion à d'autres alliances ; mais qu'ils ne laissaient pas de se flatter qu'un Prince aussi intéressé que les autres au maintien du repos de l'Europe, prendrait ses mesures avec beaucoup de circonspection ; sous quel point de vuë qu'elles pussent paraitre à d'autres ; qu'on avait tort de leur reprocher la malheureuse nécesfité d'être hâtés pour faire la derniere paix ; puis qu'ils étaient dans *l'impossibilité réelle de fournir plus longtems les énormes subsides qu'on leur arrachait.* Ils esperaient cependant que la cour de France mettrait une grande confiance en lui, & qu'un Prince temoignant généralement le desir le plus vif de maintenir partout la paix, le confirmerait dans de si louables dispositions Il est aisé de concevoir qu'un langage aussi piquant ne fut pas goûté à la cour de Berlin. Le Prince d'Orange avait surtout l'aversion la plus forte pour l'acceptation de l'accomodement proposé par la France. On dit que le monarque, désespérant de le gagner par les voies ordinaires & de parvenir à ses projets sans

1682.

Puffendorf Liv. XVIII.

1682. l'avoir gagné, imagina de le séduire par des promesses éblouissantes. Le Comte d'Avaux croyant avoir tout fait s'il gagnait le Pensionaire Fagel, lui offrit deux millions, pour attirer le Prince dans les mesures de la France. Le Roi promettait, en même tems, de lui procurer le titre de Comte de Hollande & de le faire Généralissime de ses Troupes, outre plusieurs milliers qu'on lui ferait toucher en argent. On prétend que Fagel répondit à ces offres que les Etats qu'il servait, etaient assez riches & assez généreux pour recompenser les peines qu'il se donnait dans ses fonctions; & que le serment qu'il avait prêté à Dieu & à la patrie ne lui permettait pas de faire de semblables propositions à un Prince magnanime, aussi jaloux qu'aucun de ses prédecesseur, de la gloire puisée, non dans les richesses & les dignités; mais dans la vertu. Quoiqu'il en soit de cette anecdote, rapportée, non par le Comte d'Avaux, mais par le seul Puffendorf; il est certain que, depuis ce tems, Louis XIV. saisit toutes les occasions de mortifier le Stathouder.

Louis XIV. se saisit de la Principauté d'Orange.

Le Monarque prit le prétexte de quelques réparations faites aux murs de la Ville d'Orange; il y envoya des troupes qui se porterent à de grands excés; & il en fit raser les murailles: Cette nouvelle jetta le Prince dans la plus violente

colere: il se répandit en injures & même en menaces: rempli de projets de vangeance il dit qu'on verrait en France qu'on ne maltraitait pas impunément un Prince d'Orange. Les Etats épouserent sa cause, au point de faire des plaintes par leur Ambassadeur: mais le Roi, bien loin de les écouter, fixa un tems au Prince pour entrer dans l'accomodement qu'il avait proposé; & sur son refus, il confisqua sa principauté qu'il adjugea au Duc de Longueville. Guillaume fut tellement outré de cette violence; surtout de ce que le Roi d'Angleterre ne l'avait pas soutenu dans cette affaire, qu'il fut deux jours sans que personne ôsât l'approcher, pas même la Princesse son Epouse. Il exhalait sa fureur en répetant que le Roi de France se repentirait un jour d'avoir outragé un Prince d'Orange. 1682.

D'Avaux 8 Octob. 13 Mars 1683.

Des deux côtés on cherchait avec une égale ardeur à se renforcer par des alliances & des ligues. Les Etats ne pouvant avoir des succès en Angleterre, se tournerent vers les Princes d'Allemagne. Mais comme ils auraient voulu les gagner sans subsides, ils échouaient partout. L'Envoyé de l'Électeur de Hanovre fit à cette occasion une remarque qui mérite place dans l'histoire. Il dit que le Roi de France se jouerait de toutes les associations & signatures, tant qu'elles ne seraient pas accompagnées de forces suf-

D'Avaux Mais 1683.

1682. fisantes; que ce n'était point une foule de traités & de gros rouleaux de papiers qu'il fallait lui oppofer; mais de bonnes armées. Ainsi les Princes qu'aucun interêt assez preſſant n'engage pas dans une cauſe, ne ſont déterminés que par les ſubſides qui ne forment qu'un interêt momentané. Cette maxime fut encore vérifiée par la conduite de Jean George III, Electeur de Saxe. On ne put jamais s'accorder avec lui ſur l'article d'un ſubſide; & tous les efforts tentés pour l'attirer dans l'aſſociation furent inutiles.

Dumont VII. II. 19. 22. D'Avaux I.

Querelles de l'Ooſtfriſe.

De tous ces petits Princes, aucun n'était plus important à gagner que le l'Electeur de Brandebourg; ſoit parcequ'il était déjà la ſeconde puiſſance de l'Empire; ſoit parceque pluſieurs de ſes domaines étaient frontieres des Provinces-Unies. On ſait que les Etats avaient eu l'art de profiter des diviſions de l'Ooſtfriſe pour faire entrer depuis longtems garniſon à Embden ſous le titre ſpécieux de médiateurs. Pour avoir occaſion d'y entretenir leur puiſſance ſous ce titre ſpécieux, ils y fomentaient l'eſprit d'oppoſition des Habitans contre le ſouverain titulaire. Cet Etat ſe trouvait alors gouverné par la Princeſſe Régente, ſous la minorité d'un fils valetudinaire, dont la ſucceſſion devait échoir à l'Electeur de Brandebourg. Ce Prin-

Puffendorff Liv. XVIII.

ce, en vertu de ses droits futurs, avait eu l'adresse d'engager les Etats du pays à recourir à lui dans une derniere dispute. Les Etats-Généraux regarderent cette démarche comme un empiétement sur leurs droits; & la Princesse-Régente profita habilement de cette jalousie pour les attirer dans ses interêts. Les deux parties étaient à la Haye; pour y ménager leurs interêts respectifs & attendre le jugement des Etats-Généraux; lorsque tout à coup les Ambassadeurs de plusieurs puissances de l'Empire, l'Empereur, l'Electeur de Brandebourg, le Prince de Lunebourg & d'autres, protesterent contre cette médiation & soutinrent qu'elle n'appartenait qu'à l'Empire. Les Etats-Généraux alléguerent en leur faveur une possession de quatre-vingt dix ans. L'Empereur ne se borna pas à réclamer les droits primitifs de l'Empire; mais il agit en conséquence. Il authorisa l'Electeur de Brandebourg à concilier les différends de l'Oostfrise en son nom; & l'Electeur, pour assurer l'exercice de ce droit, fit, avec le consentement des Etats du pays, entrer une garnison de trois à quatre cens hommes dans Grietzyl. Les Etats-Généraux se voyant menacés de perdre une médiation qui les rendait maitres d'un pays d'une si grande importance, eurent recours à 1682.

1682. tous les moyens de prévenir ce danger. L'Empereur Leopold était un Prince d'un caractere facile & ombrageux. On lui insinua adroitement que l'Electeur était sur le point de s'arroger une autorité exorbitante en Ooſtfriſe. Il écrivit aussitôt à Frederic-Guillaume de retirer ses troupes de ce pays. Mais il ne devint pas l'aveugle partisan des Etats-Généraux. D'un autre côté Kampricht, Résident de l'Empereur à la Haye fut chargé de présenter aux Etats-Généraux un mémoire ferme & véhément contre leur conduite. On leur disait clairement qu'ils s'étaient arrogés un pouvoir illégitime dans une principauté de l'Empire, & que pour maintenir les droits du corps germanique, l'Empereur serait obligé de soulever contre eux les Etats du cercle de Westphalie. Les Etats-Généraux se plaignirent vivement de ce memoire, conçu, disaient-ils, en termes peu mésurés qui blessaient leur dignité : la querelle devint tous les jours plus vive : peu s'en fallut que le fort de Vredenbourg ne tombât dans les mains de l'Electeur, toujours soutenu par les Etats du pays. Mais la Princesse-Régente & les Etats-Généraux ayant augmenté leurs précautions pour n'être pas surpris, l'affaire, soutenue des deux côtés par la force, sans qu'on ôsât en venir aux dernieres extrémités,

reſta indéciſe. Dans le même tems la Province de Gueldre reclama des droits de ſuzeraineté ſur Eſens, Stedesdorp & Wittmund. Mais l'Empereur & les Etats du cercle de Weſtphalie s'inſcrivirent en faux contre cette prétention. Ils ſoutinrent ſi vivement que ces pays dépendaient de l'Empire que l'affaire n'eut pas une iſſue plus déciſive que celle de l'Ooſt-Friſe. L'Electeur même de Brandebourg crut avoir trouvé le meilleur moyen de ſe vanger des Etats & d'augmenter ſa puiſſance & la proſpérité d'un pays dont il attendait la ſucceſſion. Il y avait déjà eu à Embden une ſociété établie pour la navigation dans l'Abyſſinie; mais elle n'avait pas réuſſi. Frederic-Guillaume y érigea, avec des patentes émanées de ſa ſeule autorité, une autre compagnie Africaine; pour commercer ſur la côte de Guinée. A cette nouvelle la Compagnie Hollandaiſe des Indes-Occidentales prit l'alarme. Les Etats-Généraux, épouſant leur querelle, proteſterent contre cette érection. Ils firent repréſenter par Mr. D'Amerongue, leur Député à la Cour de Berlin, qu'ils avaient des patentes pour naviguer excluſivement à la côte de Guinée. Ainſi la République, devenue puiſſante, ne reconnaiſſait plus cette liberté des mers qu'elle avait reclamée contre les Eſpagnols, les Portugais

1683.

Holl. Merc.

Puffendorf ibid.

& les Anglais; lorsqu'elle était encore
1683. faible & timide. Aussi l'Electeur leur répondit que les patentes dont ils étayaient leur cause, ne pouvaient obliger que leurs sujets & non ceux des autres, & que la Compagnie ne pouvait s'attribuer le commerce exclusif que dans les Pays qui lui appartenaient par la conquête ou des traités. Il était impossible de répondre à ces raisons; aussi les Etats abandonnerent leur prétention; ils eurent recours à d'autres moyens, plus propres à faire échouer une entreprise qui leur causait des alarmes. Ils n'empêcherent pas la nouvelle Compagnie de traiter avec les Habitans de la côte de Guinée & d'y bâtir un fort qui fut appellé le *Grand-Fredericks-Burg;* mais un de ses vaisseaux étant tombé dans les mains des Français, & deux autres dans celles des Hollandais; on imagina tant de chicanes, avant de relâcher ces derniers; on traversa la nouvelle compagnie par tant d'obstacles, qu'elle ne tarda pas à s'éteindre.

L'Empereur entre dans l'association.

Ces diverses querelles augmenterent la mésintelligence entre les Etats-Généraux & l'Electeur. Mais l'Empereur était trop intéressé à prendre le parti de l'Espagne; pour écouter de petits ressentiments. Aussi les Etats n'eurent pas de la peine à les attirer tous les deux dans le traité d'Association avec la

Suede. L'Empereur Leopold y entra le 28 Fevrier 1682 & le Roi d'Espagne le 2 May de la même année. L'année suivante la puissance de Louis XIV. devenant encore plus redoutable par une déclaration où le Roi de Danemark, l'Electeur de Brandebourg, l'Evêque de Munster, s'engageaient à le maintenir dans ses nouvelles acquisitions; l'association se montra sous une forme plus imposante. L'Empereur, l'Espagne, la Suede & les Etats formerent une alliance plus étroite qui fut signée à la Haye le 6 Fevrier 1683. Elle devait durer vingt ans. Les confedéres devaient s'assister mutuellement de six mille hommes de pied & de douze Vaisseaux de guerre. Au cas que l'un d'eux fournit de la Cavalerie, un homme à cheval devait tenir lieu de trois fantassins. L'Empereur, ne pouvant fournir de forces navales, n'aurait aucun droit d'en réclamer. On devait inviter plusieurs autres Etats dans cette alliance; le Roi d'Angleterre fut celui qu'on chercha le plus à gagner, mais son dévouement pour la France fit échouer tous ses projets. L'Espagne refusait constamment de le prendre pour son arbitre avec la France; & Charles II., se passant des assemblées parlementaires qu'il ne convoquait plus n'aurait prononcé qu'en faveur de la France qui lui fournissait les

1683.

Du mont. T. VII. p. 11. 19. 22.

Ibid p. 16. 55. 56.

1683. subsides qui le rendaient indépendant de ses sujets.

Le Prince d'Orange était l'ame de ces mouvemens & de ces ligues; il cherchait toutes les occasions de causer un embrasement général en Europe. Le Roi de Danemark était devenu, par la défection des Suedois, l'allié de la France. Avec les subsides qu'il en reçut, il se vit en état de lever une belle armée & de mettre une flotte en mer. La France, pour se faire respecter dans le Nord, y envoya une flotte qui se joignit à celle des Danois. Vainement il fit représenter aux Etats qu'il n'avait aucun dessein hostile; vainement la Ville d'Amsterdam qu'il avait assurée de son amitié particuliere, s'opposa longtems aux armemens: le Prince d'Orange n'en fut que plus diligent à faire équipper une flotte; il y fit travailler jour & nuit avec la plus grande activité: il allait lui-même visiter les vaisseaux dans les Amirautés; enfin les Etats en ayant permis la sortie, le Prince d'Orange ôsa, de lui-même, donner au Lieutenant-Amiral Willems Bastianszoon qui la commandait ordre de chercher la flotte Française pour que la dispute du pavillon donnât occasion à un combat. L'Amiral, ayant paru chanceler, le Prince lui récrivit pour l'encourager

Le Prince d'Orange fait partir une flotte pour Gothembourg.

D'Avaux Juin.

Id. Aout & 9 Novemb.

rager qu'il répondait des suites. Mais à son retour au Texel, sans avoir rien vu, la flotte fut accueillie d'une violente tempête qui fit périr sept à huit vaisseaux; ce malheur fut attribué au Prince d'Orange qui avait pressé la sortie des vaisseaux, dans les jours périlleux de l'arriere saison, sans attendre qu'ils fussent en état de tenir la mer; sa dignité ne le mit pas à l'abri des imprécations d'un peuple furieux. Les gens de mer & principalement les filles & les femmes des matelots, se répandirent dans les rues, lui demandant, l'une son pere, l'autre son mari, avec des cris & des hurlemens horribles. Le tumulte fut affreux à Amsterdam, où le Prince se trouvait alors, pour une autre affaire, tendante également à engager la République dans une guerre nouvelle. Cet incident est un des points les plus intéressans de cette époque. 1683.

Hostilités des Français dans les Pays-Bas.

Louis XIV, impérieux jusques dans l'arbitrage du Roi d'Angleterre si favorable pour lui, n'avait donné à l'Espagne & à l'Empire pour l'accepter, que jusqu'au mois d'Août. L'Espagne ne s'étant pas déclarée au terme indiqué, ses troupes pénétrerent à l'instant, sous les ordre du Maréchal d'Humieres, dans le pays d'Alost & les autres places qu'il reclamait. Il fit dire en même tems au Marquis d'Grana, Gouverneur des Pays-

1683. Bas Eſpagnols, qu'il était réſolu de conſerver la paix.

Ce langage politique n'empêcha pas que la nouvelle de cette invaſion hoſtile ne répandit l'alarme non ſeulement dans les Pays-Bas Eſpagnols; mais encore dans la République. Le Marquis de Caſtel Moncayo, Ambaſſadeur d'Eſpagne à la Haye, profita de la premiere impreſſion, pour demander aux Etats-Généraux les huit mille hommes ſtipulés dans les dernieres Conventions. Les eſprits étaient ſi bien diſpoſés qu'il ne trouva d'abord aucune oppoſition. Les Villes de Delft, de Leyde & d'Amſterdam héſiterent cependant avant de ſe déterminer à une démarche qui pouvait leur attirer la guerre. Les Etats-Généraux, inquiets eux mêmes ſur les conſéquences, inviterent de nouveau le Roi d'Angleterre à interpoſer ſa médiation pour ménager une réconciliation entre la France & l'Eſpagne. Mais ce Monarque éluda adroitement cette Réponſe en diſant qu'il ne pouvait ſe mêler de cette affaire, tant que l'Eſpagne refuſerait de le prendre pour arbitre. Les Etats-Généraux, voyant ces tentatives échouer, eurent recours à l'éloquence, & dreſſerent une longue inſtruction qu'ils envoyerent au ſieur Van Citters, leur Ambaſſadeur à Londres pour juſtifier amplement leur conduite & montrer

L'Eſpagne reclame les ſecours des Etats-Généraux.

Amſterd. Geſchied. XX livre.

Holland Meſur.

au Roi que la République n'avait que des vuës pacifiques. Ils écrivirent même à l'Empereur pour joindre ſes ſollicitations aux leurs; ces efforts prouvent combien la République redoutait une nouvelle guerre. 1683.

En effet il avait fallu tout le crédit du Prince d'Orange pour engager les Etats à la conceſſion des huit mille hommes. Son Alteſſe, craignant même qu'ils ne vinſſent à ſe repentir, les avait fait partir à l'inſtant; & dans la crainte que ce renfort ne fût pas ſuffiſant pour ſoutenir les Eſpagnols & provoquer les Français, on aſſure que de ſa propre autorité, il fit marcher quatorze mille hommes au lieu des huit mille accordés: *coup bien hardi*, ajoute le Comte d'Avaux en rapportant ce fait, qui fait aſſez voir que le Prince ſe ſoucie peu des Etats. L'arrivée de ce renfort n'empêcha pas les Français de s'emparer de Courtrai & de Dixmuide & de bombarder Luxembourg. Les Eſpagnols ne purent ſe venger qu'en publiant une déclaration de guerre datée du 11 Decembre: c'était la dernière & faible reſſource des Eſpagnols: les Français, voyant qu'on ne pouvait leur répondre avec une bonne armée, menacerent de mettre, non dix comme auparavant, mais cent villages en cendres, ſi l'on n'accordait la demande qu'ils avaient faite. En même tems Louis XIV, paraiſſant con-

Propoſitions des Français.

D'Avaux.

1683. descendre aux desirs des Espagnols qui s'obstinaient à ne vouloir pas céder Luxembourg, proposa de prendre en échange ou Courtrai, Dixmuide & les Villages dépendans de Aath; ou Puiçerda, Gironne & Cap de Cuires ou Pampelunne & Fontarabie, à condition que l'Espagne aurait conclu l'accomodement avant la fin de l'année; offrant en outre de faire avec l'Empereur & l'Empire une treve de vingt ou vingt-cinq ans. Mais ces propositions parurent intolérables à ceux à qui on les offrait.

Le Prince d'Orange propose une levée de seize mille hommes.

L'envoi d'un secours contre un Prince aussi formidable, aussi imperieux que Louis XIV, était un coup hardi de la part des Etats. Ils avaient tout à craindre d'une pareille démarche; ce n'était qu'en se mettant sur un pied respectable de défense que la Republique pouvait écarter l'orage qui la menaçait. Le Prince d'Orange s'efforça de faire passer l'alarme & l'ardeur de combattre dans tous les esprits. Il fit proposer une prompte augmentation de troupes. Le 29 Septembre le Conseil d'Etat proposa aux Etats-Généraux, s'il n'était pas de la prudence d'augmenter au plûtôt les Troupes de l'Etat de seize mille hommes, dont 2500 de cavalerie; la dépense devait monter à près de deux millions. Pour ne pas effaroucher les esprits, on ne demandait cette augmentation que

pour quatre mois ; le Prince d'Orange se flattait sans doute que ce point accordé, les circonstances ameneraient naturellement la nécessité d'une prolongation. Les Députés aux Etats-Généraux envoyerent cette proposition à leurs provinces respectives, en demandant la décision la plus promte possible. Leur consentement ne fut pas aussi rapide que le Prince l'aurait desiré. Des provinces entieres s'opposerent formellement à l'augmentation. Les opinions furent surtout très differentes en Hollande. La noblesse & la plupart des villes céderent d'abord au vœu du Prince d'Orange. 1683.

Mais la ville d'Amsterdam opposa la plus ardente, la plus opiniâtre résistance à la levée. Delft étant dans les mêmes principes mais n'osant faire éclater la même opposition, se contenta d'insister à ce que dans une affaire d'une si grande consequence, il ne fût pris de résolution qu'à l'unanimité. Amsterdam trouvait que la Hollande était hors d'état de soutenir le fardeau de nouvelles taxes, & que Louis XIV le plus puissant des Monarques, d'ailleurs secondé par des alliés dont il était sûr, triompherait toujours de l'Espagne qui n'avait encore que des amis faibles ou douteux. Cet avis paraissait imprudent dans un tems où l'envoi des quatorze mille hom- Opposition de la Ville d'Amsterdam.

Amsterd. Geschied. Liv. XX.

1683. mes devait paraître avoir provoqué suffisamment la France. Mais cette ville était alors assurée, par des intelligences secretes avec le Comte d'Avaux; que Louis XIV ne voulait pas rompre avec les Provinces Unies; & Louis XIV. préferant d'obtenir l'objet de ses prétentions de bon-gré, excitait sous main cette ville à le seconder. Dans une assemblée des Etats de la province, elle fit représenter que la France était une puissance à ménager; qu'on ne pouvait compter sur aucun allié; que l'Empereur & l'Empire avaient trop à faire avec les Turcs; que la Flotte était revenue de Gottembourg, sans que la Suede eût mis en mer un seul homme; que l'Espagne prenait peu à cœur la conservation des Pays-Bas & portait tous ses soins sur l'Italie. Amsterdam concluait de là qu'il serait dangereux de rejetter les dernieres conditions aux quelles la France offrait de s'accomoder. Le Prince d'Orange était présent à l'assemblée. Il parut outré de ce discours. Le Comte d'Avaux, dit-il avec chaleur, ne tiendrait pas un autre langage, s'il était présent; van Beuning qui porte la parole ne serait pas sûr de sa vie, si l'on examinait les choses à la rigueur; l'interêt de de l'Etat ne m'est il pas aussi précieux qu'à la ville d'Amsterdam? Il ne sera pas dit que je me sois jamais laissé me-

ner par cette ville, encore moins par les caprices d'un van Beuning". La plupart des autres membres & ſurtout les nobles applaudirent à ce discours. Ils chercherent à ébranler ceux d'Amſterdam. Ils n'oſaient pas rejetter l'accomodement; mais ils aſſuraient qu'il fallait commencer par conſentir à la propoſition des nouvelles levées. Tous ces efforts reſterent inutiles. Le Prince d'Orange eut alors recours à un autre expédient. Il engagea l'aſſemblée à coucher les plus preſſantes ſollicitations dans une lettre qui fut envoyée au ſenat de la Ville refractaire. Elle fut lue dans l'aſſemblée des trente ſix. On y diſait qu'effectivement la paix était préferable à la guerre; mais une paix fondée ſur des principes équitables. On y parlait avec déſapprobation & même avec mépris de la paix de Nimégue à la concluſion de laquelle la Hollande avait tant contribué. Le Roi de France y était ſurtout peint ſous les traits les plus affreux; on donnait clairement à entendre qu'il voulait ſoumettre la Republique à ſon joug; on y inſinuait qu'Amſterdam ne refuſait de conſentir aux nouvelles levées que pour faire la loi aux autres membres de la Souveraineté. Un ton ſi peu convenable à la prudence, à la décence de l'aſſemblée, où l'on reconnait le ſtile ardent & déclamatoire 1683.

1683. du Grand-Penſionaire Fagel, eut un effet tout oppoſé. Les Régens ne ſe contenterent pas de s'en plaindre vivement; ils ſaiſirent cette occaſion, pour déclarer qu'ils ne voulaient plus ſouffrir qu'on portât atteinte à la liberté des ſuffrages par des traitemens auſſi durs que ceux qu'ils avaient eſſuyés. Ils inſiſterent ſurtout à ce que la lettre fût retirée & arrachée même des régiſtres publics.

Les autres membres, bien loin de déferer à cette requête, recoururent à une réſolution qui ne pouvait qu'aigrir d'avantage les Eſprits. Les nobles, toujours les plus dévoués aux vuës du Prince d'Orange, propoſerent d'envoyer une députation à cette ville orgueilleuſe, pour la gagner. Cet avis paſſa à la pluralité. Elle devait être compoſée de trois membres de l'ordre équeſtre, de deux Députés de chacune des villes ſuivantes, Dort, Haarlem, Leide, Gouda, Rotterdam, Alkmaar, Hoorn & Enkhuyſen, outre le Penſionaire Fagel. L'on propoſa de mettre le Stathouder à la tête; ce Prince ne manqua pas de témoigner beaucoup de répugnance à ſe charger de cet emploi: il fallut lui répréſenter que ſa préſence importait au bien de la patrie; auſſi parut il ſe laiſſer entraîner dans une députation qu'il était au fond de cœur ravi de pouvoir animer & diriger par ſa preſence. La Deputa-

Le Prince d'Orange vient à Amſterdam à la tête d'une Députation.

tion fut reçue avec les plus grands honneurs: les festins & la bonne chere furent prodigués: le Prince d'Orange qui avait, dit le Comte d'Avaux, mené quantité de bons buveurs, fit faire une espece de Débauche aux Bourguemaître; pour voir s'il ne les trouverait pas plus traitables dans le vin. Ses créatures coururent de tous côtés; caresses, prieres, sollicitations, tout fut mis en usage pour gagner les Régens. Le Stathouder insinua même dans son premier discours, qu'il pourrait avoir recours à son droit de médiateur pour engager la ville à se rendre au sentiment de tous les autres membres: mais tout fut inutile: plusieurs des Régens qui avaient bien bû se trouvaient le lendemain, avec tout leur sang-froid, à l'Hôtel-de-ville: le Prince les voyant persister dans leur refus, demanda à conferer avec des commissaires: on en nomma pour lui plaire; mais les commissaires tinrent également à la premiere résolution. Les Députés furent ouïs dans trois assemblées du Conseil. On y affecta de refuter les assertions du Pensionaire Fagel. On fit observer que la nouvelle levée rendrait la guerre inévitable & ne servirait qu'à augmenter la lenteur des Espagnols à se défendre. 1683.

Cette obstination jetta le Prince d'Orange dans la plus grande colere. Avant

1683. de les quitter, il osa reprocher aux Régens d'avoir eu des intelligences criminelles avec la France. Les quatre Bourguemaîtres ne laisserent pas tomber ce propos. Après avoir conféré ensemble dans un coin de la Salle, ils avouerent hardiment qu'ils avaient eu correspondence avec la France & d'autres Etats; mais que ces pratiques étaient d'une indispensable nécessité dans une ville aussi puissante & d'un commerce aussi étendu; qu'ils en avaient rendu compte aux Etats; & que par conséquent ils en avaient agi bien autrement que lui, dont les Ministres avaient des correspondances étrangeres, dont il ne donnait aucun avis aux Etats-Généraux; & qu'un jour on lui en démanderait compte. D'Avaux qui rapporte ce fait en ajoute même un autre encore plus fort. Un des Bourguemaîtres dit encore qu' Amsterdam ne changerait jamais d'opinion; quand ce ne serait que pour montrer à la postérité que tous les efforts d'un Prince d'Orange, ni sa personne même n'avaient pu altérer les libres résolutions de la ville d'Amsterdam. Le Prince d'Orange se retira la rage dans le cœur. Il répéta l'accusation d'intelligence illicite. Il jura de les en faire répentir. On lui avait fait préparer un grand repas. Quand on vint à son logis pour l'y mener; on vit avec surprise qu'il

Langage hardi d'Amsterdam contre le Prince d'Orange.

était parti brusquement sans avoir pris congé de personne. 1683.

Arrivé à la Haye, le Prince exhorta les Etats à ne compter pour rien l'opposition d'Amsterdam & à décider les levées. Il était, disait il, plus convenable qu'un seul membre cédat à dix-huit que si dix huit cédaient à un seul : maxime très vraie, quand les dix-neuf n'ont pas établi l'unanimité des suffrages. L'impétuosité de ses discours & l'ardeur de ses émissaires rendirent la ville si odieuse, que les Regens ôsaient à peine se montrer & n'osaient plus commettre leurs correspondances secretes à la voie des postes, dont le Prince d'Orange violait la foi : le Prince avait même ôté dire qu'il fallait mettre les deux Bourguemaitres les plus opiniâtres hors d'état de s'opposer davantage a ses desseins : sur quoi un de ses flatteurs ayant ajouté qu'il fallait les envoyer à l'autre monde, le Prince avait repliqué qu'il fallait les faire accompagner de dix autres. Il était toujours sûr des Etats-Generaux, au point que le Comte d'Avaux disait que ces Etats ne consistaient plus que dans le Prince d'Orange & le Pensionaire Fagel. La ville d'Amsterdam, appuyée sous main de la Province de Frise & de quelques villes de Zeélande, même de plusieurs villes de Hollande qui avaient désavoué leurs Députés, n'en agit que plus vivement au de-

Ressentiment du Prince contre la ville d'Amsterdam.

D'Avaux 30 *Nov.* 10 *Decemb.*

1683. hors. L'oppoſition de la minorité aurait fait abandonner les deſſeins des nouvelles levées; mais par une fatalité jusqu' alors ſans exemple, le Grand-Penſionaire était tout dévoué aux meſures du Prince d'Orange: ainſi cette charge n'était plus un contrepoids à l'autorité du Stathouder, pour maintenir la liberté publique.

Déclaration de la ville d'Amſterdam.

Amſterdam reſta toujours opiniâtre de ſon côté. Elle éclata même par une déclaration très vive à l'occaſion du manifeſte de la cour d'Eſpagne contre Louis XIV. Elle ſoutint, que cette Monarchie n'avait d'autre parti à prendre que de la retirer & de choiſir les conditions offertes par la France. Le Comte d'Avaux, pour renforcer la ville d'Amſterdam dans ces principes, s'aboucha ſecretement avec leurs Députés, Gerrit Hooſt & Jacob Hop, du conſentement de leurs Conſtituans. Il les aſſura que le Roi de France pour montrer ſes dispoſitions à la paix, prolongeait jusqu'à la fin du mois de Janvier de l'an 1684. le terme qu'il avait fixé à l'Eſpagne pour ſe décider. L'Ambaſſadeur fit paſſer la même déclaration à l'aſſemblée des Etats-Generaux. Les Députés d'Amſterdam en ayant fait l'expoſition au Conſeil de la ville, revinrent à la Haye avec les pleins pouvoirs des Bourguemaîtres ratifiés en pleine aſſem-

blée du Conseil. Il était surtout à craindre que le Roi d'Espagne, persistant dans son indécision, le Roi de France ne pénétrât plus avant dans les Pays-Bas. L'Espagne ayant alors perdu sa force & son énergie, n'avait plus qu'une politique étroite. Elle croyait qu'en refusant tout à la France, les progrés des Français dans les Pays-Bas réveilleraient nécessairement les Provinces-Unies. Pour calmer l'inquiétude de la République sur ce sujet, le Comte d'Avaux avait déclaré positivement que, dans ce cas, le Roi de France oterait lui-même tout sujet d'inquiétude aux Etats-Généraux, & porterait ses armes d'un côté opposé. Sur le fondement de cette déclaration, les Députés d'Amsterdam vinrent s'aboucher avec lui pour s'assurer de la conduite que Louis XIV. tiendrait dans cette circonstance. Ils étaient aussi chargés de l'avertir & d'en donner avis aux Etats ou à quelques uns des principaux Ministres de la République; & s'il y opposait quelque difficulté, de le faire eux-mêmes. Le Comte d'Avaux, pour leur ôter tout soupçon, consentit effectivement à conferer avec le Pensionaire Fagel & d'autres membres des Etats de Hollande. Mais il refusa constamment de donner par écrit avis de ses conférences aux Etats-Généraux. Il voulut même engager les Députés d'Ams- 1683.

1683. terdam à consentir avec lui aux mesures à prendre pour rétablir la paix. Mais ces députés ne crurent pas que leur pouvoir s'étendît aussi loin. Quoique cette circonspection fût requise dans une constitution où un membre particulier ne doit rien conclure de relatif à l'interêt général, D'Avaux ne laissa pas d'en paraître offensé. Il déclara qu'il n'ôsait compter sur eux, relativement aux levées; & que s'ils se joignaient à la pluralité, le Roi serait obligé de prendre d'autres mesures. C'est ainsi que les Régens d'Amsterdam exposerent la conduite qu'ils avaient tenue avec l'Ambassadeur de France. Il est du moins certain que Messieurs Hooft & Hop ne firent rien que sur les ordres exprès du Conseil & par conséquent d'une maniere non assez mystérieuse pour que le secret ne transpirât pas.

Intelligences entre la Ville d'Amsterdam & l'Ambassadeur de France.

On dirait, sur cette relation tracée d'après celle qu'en donna la Ville d'Amsterdam, qu'elle n'aurait jamais ôsé concerter secretement avec l'Ambassadeur les mesures à prendre pour faire échouer les projets du Prince d'Orange & forcer l'Espagne à recevoir les conditions de paix proposées par la France. Mais s'il faut ajouter foi à la multitude de particularités contenues dans les memoires du Comte d'Avaux, Messieurs d'Amsterdam ne seraient pas restés dans des bor-

nes aussi étroites. Dès l'an 1679, elle aurait sur son avis, fait conclure une alliance avec la France, si le Prince n'eût fait échouer ce projet. Dès l'an 1680, il se serait servi d'un Ministre Arminien d'un grand génie, très accrédité auprès de la Régence d'Amsterdam, (c'etait sans doute le fameux Historien Gerard Brandt) pour ménager un ligue entre la Ville & les Provinces de Frise & de Groningue. Il ajoute même que dès le mois de Novembre 1682, le Conseil de trente-six avait résolu de rejetter la levée des seize mille hommes; quoiqu'il soit certain qu'on n'y commença à déliberer sur cette affaire que près d'un an après le 5 Octobre 1683. D'Avaux assure encore dans ses mémoires, avoir eu plusieurs autres conferences particulieres, soit avec des Régens d'Amsterdam, soit avec quelqu'un de leurs Députés; ce qui parait bien difficile à concilier avec la déclaration donnée au commencement de . . . . 1674, où la Régence assura dans la suite solemnellement qu'aucun des Régens ni de ses Députés n'avait eu depuis une année aucune sorte de correspondance avec l'Ambassadeur de France.

1683.

D'Avaux I.

Amsterd. Geschied. Liv. XX.

Le Comte d'Avaux dit au contraire positivement, sous la date du 25 Decembre 1683, que les Deputés d'Amsterdam l'assurerent même alors dans un

1683. entretien particulier, qu'ils étaient fort contens des termes fixés par Louis XIV. à l'Eſpagne & qu'ils étaient tout à fait réſolus de s'oppoſer à la levée, & de tout tenter pour faire rapeler les Troupes envoyées au ſecours des Eſpagnols, pourvu toutefois que Louis XIV, ne pouvant ſe réconcilier avec l'Eſpagne, portât ſes armes en Catalogne ou en Italie. Cette derniere ſtipulation ne paraît gueres s'accorder avec le ſyſtême des Républicains qui étaient d'avis, dit le Comte d'Avaux, que le Roi de France portât ſes armes dans les Pays-Bas; pour intimider ceux de la République qui déſiraient la guerre & même y occaſionner un changement qui diminuât la trop grande autorité du Prince d'Orange. D'Avaux ajoute même enſuite qu'une pareille demarche fournirait au Prince d'Orange l'occaſion d'opprimer ceux d'Amſterdam; peut-être d'Avaux pour mieux gagner la confiance de ſon maître attribuait ſes idées politiques au parti qui paſſait pour favoriſer la France; ou ce qui n'eſt pas moins probable, les circonſtances & les événemens faiſaient rejetter les meſures qui paraiſſaient auparavant les mieux combinées. Le grand objet de la politique Françaiſe, dans ces transactions publiques & particulieres, paraît toujours avoir été d'empêcher que les Provinces-Unies

D'Avaux M.

n'entraſſent dans l'interêt des pays qu'il attaquait: ſoit pour ſuivre plus facilement ſes prétentions ſur les Pays-Bas; ſoit dans la crainte que leur exemple n'attirât d'autres Etats dans la même querelle. Son interêt était donc de s'oppoſer aux levées propoſées par ce Prince qui ſoupirait après la guerre. Pour reuſſir dans ce projet, il lui importait infiniment de gagner la Ville d'Amſterdam, le membre le plus puiſſant de la confédération Belgique. Auſſi fut ce en grande partie ſur la confiance que d'Avaux avait en cette Ville & même, dit-il ouvertement dans ſes mémoires, pour montrer ſes bonnes diſpoſitions en faveur de cette Ville que le Roi de France promit de ſuſpendre les hoſtilités dans les Pays-Bas juſqu'a la fin du mois de Janvier prochain; ſuivant le mémoire qu'il préſenta alors aux Etats-Généraux. 1683.

Accuſations contre la Ville d'Amſterdam.

Le Prince d'Orange & ſon parti s'irriterent de cette intelligence étroite & conſtante. Car, diſait le Comte d'Avaux, ſi le Prince d'Orange élude tous les bons deſſeins de Meſſieurs d'Amſterdam par le moyen de ſes créatures, Meſſieurs d'Amſterdam traverſent auſſi toutes ſes entrepriſes par leurs fortes oppoſitions. Son Alteſſe, outrée contre cette Ville, ſe rendit le 31 Decembre dans les Etats de Hollande pour leur porter les plain-

D'Avaux 16 Janv. 1684.

1683. tes. Elles furent vives & ameres. La conduite d'Amsterdam était, dit-il, le vrai moyen & d'attirer la guerre & de mettre la République hors d'état de la soutenir. On y faisait courir mille bruits injurieux sur sa personne & surtout qu'il soupirait après la guerre. Cette Ville avait des correspondances illicites avec la France au joug de laquelle elle voulait soumettre la République. Elle avait toujours le mot de liberté à la bouche, & ne laissait pas d'empêcher qu'on ne se mît en défense pour la maintenir. Le mois d'Avril ne serait peut-être pas arrivé que les Ennemis auraient fait dans le pays les mêmes progrès que dans l'année 1672. On verrait alors quels seraient ceux dont la tête tiendrait le plus ferme sur leurs épaules & quels Régens auraient le mieux rempli leurs fonctions? L'Ambassadeur de France ne tiendrait pas un autre langage que celui de la Régence d'Amsterdam & serait, peut-être, encore plus modéré. On ôsait accuser celui qui avait sauvé l'Etat en 1672. d'en chercher la ruine: mais il était résolu de ne jamais se soumettre à la France & de sacrifier sa vie au maintien de la constitution actuelle". Ce discours véhément ne fut pas la seule attaque que les deputés d'Amsterdam eussent à essuyer. Les autres membres se piquerent à l'envi d'imiter cet exemple;

les nobles toujours dévoués au distributeur des emplois, assurerent qu'il 1683.
fallait mettre un terme aux bruits que son Alteſſe soupirait après la guerre, que c'était une affreuse calomnie & que personne ne brûlait davantage pour la paix. Qu'Amsterdam voulait dicter la loi à tous les autres membres; & que dans dix-neuf voix, le parti où il y en avait seize, dix-sept ou dix-huit devait l'emporter. Qu'Amsterdam cherchait visiblement à detruire la liberté & la prospérité de l'Etat, & qu'il fallait dévoiler les auteurs de ce complot & le mystere des intelligences secretes avec la France par la voie des couriers.

Ces paroles étayées du suffrage des autres membres, ne branlerent pas Amsterdam. Les deputés persisterent dans le refus de la levée. Delft & Schiedam, sans l'appuyer ouvertement, soutinrent qu'on ne pouvait résoudre la levée à la pluralité. Alors les nobles firent une proposition qui montrait leur dévouement excessif pour le premier Chef de la République, en proposant, s'il ne conviendrait pas d'interdire à jamais toute intelligence entre des membres particuliers de l'assemblée & les Ministres des puissances étrangeres? Mais ceux d'Amsterdam prirent à l'instant la parole & repreſenterent vivement qu'ils n'y consentiraient jamais, à moins qu'on

Proposition de lever les seize mille hommes à la pluralité.

1683. ne leur montrât ou qu'il y avait une loi formelle contre ces sortes d'intelligences, ou qu'on était en guerre avec les puissances dont les Députés se trouvaient à la Haye. Ils ne refusaient pas de s'engager à donner avis aux autres membres du Gouvernement des choses secretes que les Ambassadeurs étrangers pourraient leur communiquer relativement à la République en général. Mais ils croyaient avoir le droit de conférer avec l'Ambassadeur de France, ainsi que les autres membres de l'Etat le faisaient eux-mêmes. Le Pensionaire Fagel leur ayant dans la suite objecté quelques résolutions de l'Etat qui paraissaient condamner ces sortes d'intelligences: ils montrerent que, dans la constitution fédérative des Provinces-Unies, ces résolutions ne pouvaient condamner que le mystere à l'égard des autres membres de l'Etat.

Teneur de la lettre du Comte d'Avaux interceptée.

Les Régens de la Ville d'Amsterdam continuerent leurs correspondances avec l'Ambassadeur de France. Ils prirent même des mesures pour agir de concert avec les Provinces de Frise & de Groningue qui continuaient à s'opposer à la levée. Le plan fut formé sous la direction du Comte d'Avaux qui envoya le récit circonstancié de toute cette transaction dans une longue lettre du 9 Janvier, qui par sa teneur & les mains où

D'vaux 7. 9. Janv.

elle tomba, augmenta les divisions & le ressentiment des deux partis qui divisaient l'Etat. Il mandait avoir appris de ceux d'Amsterdam que la conduite du Prince d'Orange causait des alarmes, qu'on était résolu de le traverser; & que les Régens de cette Ville désiraient vivement qu'il publiât un mémoire, non pas tant pour être l'objet des déliberations des Etats-Généraux que pour faire connaître au peuple les dispositions de sa Majesté envers la République; qu'ils attiraient vivement & journellement d'autres villes dans leur parti & qu'ils comptaient beaucoup sur les Provinces de Frise & de Groningue. D'Avaux ajoutait qu'Amsterdam employait même les brigues pour les gagner & qu'elle avait dans son parti six à sept villes. Le Prince d'Orange, disait-il, s'est fait un point d'honneur de faire passer la levée contre le suffrage d'Amsterdam, le Pensionaire Fagel pour parvenir au même but, se soucie peu de fouler aux pieds les loix constitutives de l'Etat; mais quand ils réussiraient tous deux à faire passer la résolution; ils n'en tireraient aucun fruit; car la résolution ne suffit pas, il faut encore de l'argent pour faire la levée. D'Avaux ajoutait encore que l'opposition d'Amsterdam réveillait l'ardeur des anciens Républicains; il mit nommément dans 1683.

1683. ce nombre le sieur Paats, Bourguemaître de Rotterdam.

Quoique le Comte d'Avaux eut suivant la coutume des Ambassadeurs, exagéré la conduite du parti opposé au Prince d'Orange & les espérances qu'il en concevait, il y avait cependant dans sa lettre, des expressions tendantes à justifier Amsterdam. Il disait, entr' autres, qu'elle n'avait jamais voulu donner d'assurance particuliere à sa Majesté & qu'elle avait déclaré que cela ne pouvait se faire que par les Etats-Généraux qu'elle ne désespérait pas encore de gagner. Mais les Amsterdammois furent bien éloignés de réussir dans ce dernier projet. L'affaire des nouvelles levées ayant été discutée de nouveau dans les Etats de Hollande; Amsterdam y opposa de nouveau la plus vive résistance. Le 13 Janvier, elle fit paraître un mémoire pour démontrer la nécessité d'un prompt accommodement entre la France & l'Espagne & le danger des levées proposées. Mais toute son éloquence ne fit aucune impression sur les autres membres. Le y de avait donné quelque espérance de s'opposer au consentement; mais van Beverning, ayant représenté aux autres Regéns de cette Ville, qu'il ne fallait pas perdre de reputation l'illustre chef de la République, & que cette resolution pourrait acélerer un accomo-

D'Avaux 30. 31. Janv.

La levée des seize mille hommes passe à la pluralité des voix.

Voyez Wagen. XV. 170.

dement entre la France & l'Espagne ils s'étaient laissés persuader. Le Prince d'Orange avait même si fort à cœur de gagner Amsterdam qu'il eut recours à tous les artifices pour leur persuader la même chose. Il offrait même de leur en donner une assurance signée de douze des principaux membres des Etats de Hollande; mais ceux d'Amsterdam regarderent toujours la levée comme une pierre d'achopement à ces accomodemens. Le Prince d'Orange, les voyant tous dans son parti à l'exception de trois, fit résoudre la levée à la pluralité des voix le 31 Janvier. 1683.

Amsterdam protesta vivement contre une résolution opposée aux principes fondamentaux de l'Etat, qui exigent l'unanimité pour toutes les choses qui concernent la guerre, la paix, les impositions & le changement. Elle somma l'assemblée des Etats de déclarer si la ville d'Amsterdam était tenue de contribuer aux fraix d'une levée qu'elle n'avait pas accordée. Le Pensionaire Fagel ne répondit que par des subterfuges (*); ou plutot il éluda de répondre en déclarant que depuis la naissance de de la Republique, on n'avait jamais fait

Protestation, opposition de la ville d'Amsterdam contre la levée.

(*) Voyez D'Avaux II. 185.

1683. une pareille queſtion. Mais Amſterdam perſiſta dans ſon oppoſition; elle ne tarda pas même à donner une proteſtation où elle ſoutenait que cette réſolution ſappait des loix fondamentales qui ſubſiſtaient même ſous le regne des Comtes. Elle allégua un Réglement formel de l'an 1581. à ce ſujet, confirmé par un autre de l'année 1671. Si la pluralité décidait dans un pareil cas, diſait elle, ceux qui ne conſentiraient pas ſeraient expoſés à être taxés arbitrairement par les autres membres Ils regarderent en conſéquence cette réſolution comme de nulle valeur & ils étaient décidés à ne contribuer en rien aux frais de cette nouvelle levée.

Holl. Reſ. 81 Janv. La ville de Schiedam en déclarant qu'elle tenait cette même réſolution pour nulle & contraire à l'ancienne coutume, ajouta qu'elle proteſtait contre tous les malheurs qui pourraient en réſulter.

Artifice employé pour intercepter ces lettres. Le Prince d'Orange ne vit pas, d'un œil indifférent qu'une oppoſition auſſi opiniâtre fit échouer toutes ſes meſures. Il cherchait depuis longtems à préſenter dans un jour odieux les correſpondances ſecretes d'Amſterdam avec l'Ambaſſadeur de France. Enfin il crut avoir trouvé l'occaſion de ſe vanger en réuniſſant contre eux tous les autres membres de l'Etat. Les papiers où ſe trouvait la lettre du Comte d'Avaux, du 9 Janvier, dont

dont on a le précis, était tombé dans ſes mains. Le Comte de Grana, Gouverneur des Pays-Bas, avait trouvé, ſelon lui, l'occaſion de les faire intercepter. Le Comte d'Avaux raconte cet accident d'une maniére bien différente. Le Prince d'Orange, dit-il, qui voulait perdre Meſſieurs d'Amſterdam, & rompre tout commerce entre eux & moi, avait mis des eſpions de tous côtés, pour être informé quand j'enverrais un Courier. Ayant ſu qu'il y en avait un, il le fit ſuivre; & comme j'envoyais depuis quelque tems mes couriers par Liege, n'y ayant plus de ſureté de les faire paſſer ſur les terres d'Eſpagne, l'ordre qu'il donna à celui qu'il dépêcha pour faire ouvrir les portes de Bois-le Duc, & des autres places fortes des Etats-Généraux, fit qu'il rattrapa mon Courier à Maastricht; & on donna avis au Gouverneur qui le retint très-longtems, ſans lui donner la permiſſion de prendre des chevaux de poſte, & pendant qu'il l'arrêtait, il fit ſortir trois partis de ſept hommes chacun, qui l'allerent attendre à un quart de lieue de Maastricht. Le premier parti qui le trouva, était des Régimens de Berlau & de Tilly. Ils le déshabillerent, lui prirent ſes lettres ſans le voler, ni lui prendre aucune autre choſe que ſes bottes & ſon just'au corps, & le remirent 1683.

1683. entre les mains de son postillon, qui le ramena à Maastricht.

Le Comte d'Avaux fit des plaintes aux Etats Généraux de cet attentat sur leur territoire, mais il n'osa pas d'abord se plaindre du Prince d'Orange qui garda plusieurs jours ces lettres, craignant sans doute de se compromettre, en s'en autorisant contre la ville d'Amsterdam. Enfin désesperant de gagner Amsterdam & ne voulant plus garder de mesure avec cette ville, il se rendit le 16 Fevrier dans l'assemblée des Etats de Hollande, avec les lettres interceptées du Comte d'Avaux qu'il avait fait déchiffrer: à peine fut-il assis, que d'un ton mistérieux, il déclara qu'il avait des choses de la derniere conséquence à communiquer. Pour donner plus d'importance à sa démarche & mieux exciter la curiosité, il demanda que les portes fussent fermées exactement, sans que personne n'entrât ni ne sortit. Le Grand-Pensionaire n'attendit pas même le consentement de l'assemblée pour donner à l'Huissier de la salle des ordres en conséquence. Ensuite son Alteſſe déclara que n'ayant paru jusqu'à présent dans l'assemblée que sous le titre de premier noble, il venait cette fois en qualité de Stathouder. Il ajouta qu'ayant à produire des choses qui regardaient Messieurs Hooft & Hop, Députés de la ville d'Amsterdam, il de-

Le Prince d'Orange produit les lettres du comte d'Avaux interceptées.

mandait qu'ils ſe retiraſſent dans une autre Salle, pendant le cours de cette délibération. Des qu'ils furent ſortis, le Prince d'Orange les accuſa d'avoir eu des correſpondances criminelles avec l'Ambaſſadeur de France & produiſit pour ſes preuves, la lettre du Comte d'Avaux que le Grand-Penſionaire lut à haute-voix. Le Prince d'Orange aſſura qu'il y était queſtion de la correſpondance la plus criminelle. Le Grand-Penſionaire le ſeconda en donnant à chaque article les interprétations les plus odieuſes. La plus grande partie des membres qui n'entendaient pas un mot de Français ou l'entendaient fort mal, ſe déclarerent auſſi-tôt contre les deux accuſés. Sept villes parlaient déjà de les mettre en priſon & de leur faire leur procès: ces deux Députés entendaient de la chambre voiſine où ils ſe morfondaient depuis une heure & demie prononçer leurs noms fort haut, en ſortirent brusquement & s'élancerent dans le lieu de l'aſſemblée en franchiſſant la baluſtrade qui était d'environ quatre pieds de haut. Quand ils furent ce dont il s'agiſſait, ils déclarerent fierement qu'ils étaient prêts à rendre compte de toute leur intelligence avec le Comte d'Avaux & ſommerent les autres députés d'Amſterdam de déclarer s'il avaient agi de leur chef ou par ordre de leur ville. Le Prince d'Orange 1683.

1683. n'en insista qu' avec plus d'ardeur à ce qu'on leur fît leur procès. Tous les députés d'Amsterdam se réunirent alors contre cette demande. Ils eurent l'audace de reprocher à leur tour au Prince d'Orange l'envoi de la flotte à Gottenbourg sans leur participation, ses intelligences avec le Marquis de Grana, à laquelle ils attribuerent avec beaucoup de vraisemblance l'obstination des Espagnols à refuser les conditions proposées par la France. Les deux accusés demanderent la lecture de la lettre où se trouvaient les griefs dont on les accusait.

Le Scellé mis sur les papiers d'Amsterdam.

Mais bien loin de leur accorder une chose sans laquelle ils ne pouvaient se justifier, le Prince d'Orange fit proposer qu'on mît le Scellé sur les papiers qu'ils avaient dans leurs maisons à la Haye. Cette proposition rencontra la plus vive opposition, surtout de la part de ceux d'Amsterdam; mais ils furent obligés de céder. Pour bien expliquer, dit le comte d'Avaux, de quelle conséquence était ce Scellé, sans compter l'injure qu'on faisait à une ville Souveraine & si puissante, il faut savoir que les dix-huit villes de Hollande qui ont entrée aux Etats de la Province, ont des maisons à la Haye, où leurs Députés demeurent pendant l'assemblée des Etats qui sont convoqués régulierement quatre fois par an, sans les assemblées extra-

D'Avaux 14 Fevrier.

ordinaires; qu'il s'y traite moins ſouvent des affaires d'Etat que des affaires particulieres qui concernent le dedans de la République & ſurtout des querelles que les villes ont les unes contre les autres, chacune cherchant ſon avantage particulier, ſoit dans les impoſitions ordinaires, ſoit dans les extraordinaires, dans la maniere des levées de deniers, dans les armemens de mer & de terre & autres choſes ſemblables. Les jours qu'il y a aſſemblée, les Députés font un mémoire de ce qui s'y eſt paſſé; ils l'envoyent dans leurs villes a leurs ſupérieurs & écrivent un double dans des régiſtres qui demeurent à la Haye; ils enrégistrent pareillement les ordres les plus ſecrets & les réponſes de leurs ſupérieurs. Tous leurs régiſtres depuis l'établiſſement de la République ſont dans ces maiſons. On peut juger par là quel violement de la foi publique & quel tort on faiſait à Meſſieurs d'Amſterdam de faire voir, non à des confreres ſeulement, mais à des perſonnes intéreſſées & même, dans ce cas là, parties adverſes, tout ce qu'ils avaient dit & penſé contre eux de plus ſecret. On peut ajouter qu'il eſt contraire à tous les droits d'avancer ſimplement qu'une ville eſt criminelle, ſans en apporter aucune preuve, & de vouloir qu'on viſite ſes papiers les plus ſecrets, aſſurant 1683.

qu'on y trouvera des preuves de sa dé-
1683. loyauté.

Il est aisé de juger, continue le même Negociateur, que le Prince s'était laissé entraîner par la chaleur du ressentiment. Il avait deux autres partis à prendre plus prudens pour parvenir à ses fins. Le premier était d'envoyer querir les Députés d'Amsterdam, de leur déclarer qu'il avait les lettres de l'Ambassadeur de France, de leur en faire voir les endroits les plus forts en leur insinuant qu'il avait en main de quoi les perdre, mais qu'il ne s'en servirait pas au cas qu'ils vouluſſent consentir à la levée. Dans la crainte d'être abimés sans ressource, ils auraient tout accordé. L'autre expédient pouvait lui servir au cas qu'il voulût les perdre absolument; c'était de faire arrêter de son autorité les deux Députés; de leur donner des Commissaires comme on avait fait à l'égard de Barnevelt, ou de les mettre entre les mains de la justice, pour leur faire couper le cou en vingt-quatre heures. On n'aurait pas approfondi cette affaire; le peuple aurait cru Messieurs d'Amsterdam coupables de trahison, & personne n'aurait été en état de s'opposer à aucune chose que le Prince aurait voulu.

Quoi qu'il en soit de ces raisonnemens moins solides qu'éblouissans, il est cer-

gain que le Prince dans cette affaire, en fit trop ou trop peu. Les Députés d'Amsterdam regardant le Scellé de leurs papiers comme une violation de la foi publique & craignant pour leur propre personne, se déroberent furtivement de la Haye, en traversant au milieu de la nuit les jardins de derriere. Leur retour précipité & les raisons qui l'avaient occasionné, jetterent dans une vive inquiétude les Bourguemaîtres, & surtout Van Beuningen qui avait eu le plus de part aux intelligences secretes avec le Comte d'Avaux. On ne manqua pas d'attribuer les alarmes des Régens aux remords d'une conscience coupable; mais, en faisant leur apologie, ils soutinrent que ce trouble ne provenait que des mauvais traitemens qu'ils avaient essuyés à la Haye, sans les avoir mérités. Aussi le Conseil des trente six, assemblé dès les cinq heures du matin ne put cacher la surprise & l'indignation que cet événement leur causait. Leur premiere résolution fut d'envoyer une lettre circulaire à toutes les villes pour leur exposer leurs plaintes & demander une satisfaction éclatante. Mais la lettre du Comte d'Avaux qu'on devait tenir secrete ayant été rendue publique & même avec des allégations assez graves, tirées d'autres papiers trouvés dans le même paquet, le Comte d'A- 1683.

1683. vaux offrit secrettement à la Régence de prendre sur son compte tout ce qui pouvait leur être imputé dans cette affaire. La Régence se contenta de se plaindre du Scellé de ses papiers & d'assurer dans sa lettre circulaire qu'elle était en état de prouver son innocence dans l'affaire du Comte d'Avaux.

Le Comte d'Avaux justifie la ville d'Amsterdam.

Le Comte ne manqua pas d'exécuter fidelement ce qu'il avait promis (*): cela lui fut d'autant plus aisé qu'il pouvait accuser impunément les déchiffreurs de sa lettre de s'être trompés & qu'à la réserve de quelques particularités qui marquaient un trop grand concert entre la Régence d'Amsterdam & la France, le reste de la lettre ne roulait que sur les moyens de faire rétablir la tranquillité dans les Pays-Bas. Le Comte d'Avaux fit plus encore. Il assura que ceux qui avaient déchiffré la lettre étaient des ignorans ou des imposteurs; qu'on ne pouvait rien en déduire contre la ville d'Amsterdam ou contre quelqu'un en par-

(*) Le Comte d'Avaux déclare cependant que les Régens d'Amsterdam étaient en faute pour avoir traité des affaires d'Etat avec un Ambassadeur; mais c'est une erreur; il est vrai qu'il n'est pas permis à un membre particulier de conclure des affaires relatives à toute la confédération; mais il y a bien loin d'un traité à des correspondances qui se bornent à de simples conférences les quelles ne peuvent être interdites à aucun des membres ur quelque matière que ce soit.

ticulier, puisqu'il n'y avait pas le nom de qui que ce fût. Il avança même que, s'il avait ajouté quelques circonstances arbitraires pour donner plus de poids à ce qu'il mandait au Roi, il ne s'ensuivait pas qu'on en pût tirer occasion d'accuser un tiers & qu'il n'était responsable sur cet article qu'à son maître. Pour appuyer cette assertion il ne fit aucune difficulté de donner au sieur Paats Conseiller de Rotterdam impliqué dans sa lettre un témoignage, que depuis quatre ans il n'avait eu aucune sorte d'entretien avec lui, ce que Paats assura en pleine assemblée des Etats de Hollande. 1683.

Holl. Resol. Fevr. Mars. Consid. van Staatsz n. IX. Holl. Merc.

Cette justification inspira du courage à la ville d'Amsterdam. Voyant que ces papiers restaient toujours sous le Scellé & que sa lettre circulaire ne produisait aucun effet, elle eut recours à une démarche éclatante. Elle resolut de ne plus envoyer de députés à l'assemblée des Etats de Hollande, se bornant à y faire poursuivre ses intérêts par deux de ses Secretaires, Dirk Geelvink & Cornelis Munter qui exposerent plusieurs fois l'atteinte portée à la liberté par le Scellé qui n'était motivé que sur le récit de quelques conférences particulieres, relativement à la paix, sans qu'on pût lui reprocher aucun engagement dérogatoire à la constitution féderative.

Amsterdam demande la levée de ses papiers.

Les nobles & plusieurs villes soutinrent qu'il fallait examiner les papiers avant de

Articles pour & contre la ville d'Amsterdam.

1683. les affranchir : ils fondaient leur opinion sur cinq articles. 1° La ville d'Amsterdam avait donné au Comte d'Avaux des informations sur la faiblesse de l'Etat & sur les discordes intestines qui le déchiraient. 2° Elle l'avait assuré de ne jamais consentir à la levée des seize mille hommes. 3° Elle l'avait instruit des intrigues qu'elle employait & des membres qu'elle avait attirés dans son parti. 4° Elle avait conféré avec lui sur les assurances qu'on lui donnerait en cas de nécessité. 5° Elle l'avait engagé à délivrer un mémoire, moins pour être discuté dans les Etats que pour être répandu parmi le peuple. Dès lors il n'y eut pas de rapports odieux qu'on ne fit courir contre Amsterdam. On ne peut s'imaginer, dit le Comte d'Avaux, les impostures & les calomnies que les émissaires du Prince d'Orange & du Pensionaire Fagel faisaient courir parmi la populace pour exciter quelque soulevement. Ils y firent débiter que Messieurs d'Amsterdam avaient vendu le pays au Roi ; qu'ils en avaient même touché l'argent, & que le Prince d'Orange avait découvert cette trahison. Des gens apostés dans les marchés criaient que Messieurs d'Amsterdam étaient des traîtres, qu'il fallait faire leur procès, ou les traiter comme les De Witt, & qu'il fallait jetter l'Ambassadeur de France dans un canal.

Amsterdam ne resta pas dans le silen-

ce. Elle répondit à cette inculpation que la faibleſſe du pays & la déſunion qui y régnait étaient trop manifeſtes pour qu'on eût beſoin d'en donner avis à l'Ambaſſadeur de France, comme ſi c'était un myſtere; & que le Grand-Penſionaire lui-même n'avait pu s'empêcher d'avouer que cet Ambaſſadeur avait un art particulier pour pénétrer les affaires ſecretes de l'Etat: qu'elle ne s'étaient jamais engagée à rien qui enchaînât la liberté de ſes délibérations ou les prérogatives des autres membres. 1683.

Amſterdam trouva même un grand nombre de partiſans. Les lettres du Comte d'Avaux, ayant été publiées, chacun y chercha avidement le traité que Meſſieurs d'Amſterdam avaient fait pour vendre le pays, les places qu'on devait leur livrer, l'argent qu'ils avaient reçu &c. mais quand on n'y trouva qu'un recit de conférences tendantes à la paix, que les paſſages les plus criminels étaient la diſcuſſion des expédiens requis pour ce ſalutaire objet; qu'on n'y vit même des éloges de la nation, le Comte d'Avaux mandant que les Hollandais étaient de bonne-foi; qu'il fallait en uſer avec une entiere franchiſe & ne pas les tromper; la premiere chaleur ne tarda pas à ſe calmer. Un des plus violens de ces écrits fut une *Miſſive d'un Régent à l'aſſemblée de Hollande*, ſous le nom de Philatetes; on l'attribua généralement au Penſio-

naire Fagel; & la ville d'Amsterdam crut
1683. devoir y répondre. Il parut aussi contre son Alteſſe, & surtout à Amsterdam, des brochures qui le peignaient sous les traits les plus injurieux. On ne l'accusait de rien moins que de vouloir perdre le pays par une guerre ruineuse ou même l'asservir par l'augmentation des troupes de terre. Les Etats rendirent des ordonnances severes contre la publication de ces sortes de libelles: mais
Wagen. XV. 195. 196. la prohibition ne fit, comme il arrive toujours, qu'augmenter la curiosité des Lecteurs & l'avidité des libraires. Le fameux Burnet prétend même que l'animosité des Amsterdammois était alors si grande qu'ils parlerent de transporter le Stathouderat au Prince Henri Casimir, Stathouder de Frise & de Groningue ou de lui donner l'autorité que Guillaume III avait sur la ville. Le Comte d'Avaux assure qu'on délibéra à la Haye sur les moyens d'attaquer Amsterdam, de la bombarder & d'y exciter un soulevement parmi le peuple. Ce qui est sûr, c'est que le 23 Mars les Régens résolurent de prendre à la solde de la ville sept à huit cens hommes, outre les quatre cens qui s'y trouvaient déjà. Les partisans du Prince continuerent à déclamer contre Amsterdam. Ils soutinrent qu'elle s'était rendue coupable de haute-trahison. C'est à cette occasion

qu'un des plus grands Jurisconsultes de ce pays écrivit depuis ces paroles : „ la „ majesté d'Orange était offensée, si l'on „ ôsait le moins du monde s'opposer à ce „ que la République n'eût d'autre mouvement que celui qu'elle recevait de son „ impulsion. Amsterdam usait avec succès de son pouvoir pour s'opposer à ce „ projet. Car, ajoute le même Ecrivain, „ le Prince n'avait aucun respect pour les „ Régens des autres villes." 1683.

Binkershoek Quæstiones publ. Lib. II. ch. IV.

Personne surtout ne fut plus exposé au ressentiment du Prince que le Bourguemaître van Beuningen. Le bruit courut qu'il y avait des complots contre sa vie ; & il n'osa pendant quelque tems sortir de chez lui. Il ne se laissa pas alarmer. Au contraire, il découvrit un projet formé par le Prince d'Orange pour se réconcilier avec le Stathouder de Frise & n'en être pas traversé dans ses projets sur Amsterdam. Il fit augmenter les précautions pour la sureté de la ville. Il eut avec l'Envoyé de Brandebourg Paul van Fuchs, des conferences importantes sur les intérêts du pays. Le Prince, lui dit van Beuningen, était plein d'ambition & surtout de présomption ; il n'avait aucune bonne raison d'être irrité contre Amsterdam ; cette ville voulait le sauver malgré lui. Le Prince, continuait-il, était aveuglé par la plus fatale erreur. Il se fiait trop aux Espa-

Conférence de van Beuningen avec l'Envoyé de Brandebourg.

Amst. Geschied. in fol. I. 684.

1683. gnols qui le leurraient d'une vaine promesse de payer les sommes qu'il avait à répéter d'eux. Il ajoutait trop de foi à ceux qui lui peignaient Louis XIV. comme tremblant devant lui & craignant de l'offenser. Il avait trop de flatteurs qui ne cessaient de lui insinuer que la providence l'avait choisi particulierement pour faire échouer les desseins vastes & ambitieux de la France. Il avoit trop d'ambition, d'opiniatreté & de présomption. Il se laissait aveugler par les Espagnols qui voulaient l'engager dans une scene, dont il payerait tous les frais. Il était assez visible que les intérêts de la France étaient directement opposés à ceux des Provinces-Unies; mais c'était une mauvaise politique que d'irriter une Puissance dont on n'était pas en état de borner la puissance; & il convenait encore moins de prodiguer les dénomations injurieuses à ceux qui s'opposaient à une guerre dont les suites seraient des plus fatales.

Conversation du Député de Brandebourg avec le Prince d'Orange & e Pensionaire.

Le Sieur Fuchs, chargé des intérêts de son maître alors incliné pour les mesures proposées par la France en faveur d'une pacification générale, fut charmé d'une ouverture si conforme à la politique de son maître. Il répondit qu'il était surprenant que de petits Princes de l'Empire osassent exposer le sort de l'Allemagne, en entrant dans une association qu'ils

n'avaient pas l'intention de soutenir gratuitement, ni le pouvoir d'assister de forces suffisantes contre la France. Mais ce fut surtout à la Haye que Fuchs eut de vives conférences pour une pacification générale. Il exposait au Prince d'Orange la faiblesse des Pays-Bas Espagnols; l'impossibilité où ils étaient de tenir tête à la France & la nécessité d'une paix générale, représentant, avec beaucoup de fondement, qu'il n'y avait pas d'autre moyens, pour faire disparaître la discorde qui divisait les Provinces Unies. La réponse que lui fit le Prince d'Orange est remarquable. Il dit à Fuchs qu'il ne voyait ces divisions qu' avec la plus amere douleur; qu'on devait s'attendre à une ruine totale, si Dieu n'avait pitié des Provinces-Unies & de leurs voisins. Il est vrai qu'on le croyait incliné pour la guerre & qu'on jetait sur lui le blâme de tout le mal. On lui faisait le plus grand tort: la République ne pouvait perdre de vue les Pays-Bas, sans s'exposer à voir disparaître la seule barriére qui l'empechait de tomber à la merci de l'ambition Française. Les conditions proposées par Louis XIV. étaient telles qu'il serait toujours en état d'envahir les Pays-Bas, quand bon lui semblerait. Si l'on posait les armes en conséquence d'une paix nouvelle, il arriverait ce qu'on avait déjà vu après la 1683.

1683. paix de Nimegue; la France ayant saisi cette occasion pour faire de plus grande acquisitions encore qu'elle n'en avait faites pendant la guerre. On ne pouvait laisser Luxembourg entre ses mains; c'était la seule ligne de communication entre l'Allemagne & les Pays-Bas. Le Prince assurait qu'il n'avait aucune aversion pour la paix; mais il ne la voulait qu'à des conditions équitables. Il insinua que l'Electeur aurait à se repentir de son dévouement pour la France; les Suedois, disait-il, l'Electeur de Baviere, le Duc de Hanovre, l'Electeur de Cologne & d'autres en avaient éprouvé les effets. Il fallait être aveugle pour ne pas voir que Louis XIV. aspirait à la Monarchie Universelle. Il était vrai qu'on ne pouvait, en le traversant, s'attendre qu'à des calamités; mais il valait mieux, ou périr les armes à la main que de se soumettre à de si lâches reunions, ou se résigner aux décrets de la providence. Quant à moi, continuait il, je suis né dans le malheur, élevé dans l'adversité. La faveur du ciel m'a cependant, malgré les efforts de mes ennemis, rétabli dans les dignités de mes ancêtres. J'espere qu'il me continuera la même protection; & si c'est cependant sa volonté que je succombe au malheur, je m'y résigne de bon cœur. Une seule chose me cause une vive douleur; c'est de voir l'Electeur qui, dès

ma tendre enfance, m'a toujours aimé comme un pere, pancher en faveur de la ville d'Amsterdam, qui fait gloire de traverser mes desseins. Je ne saurais prévoir l'issue qu' auront ces brouilleries; mais, quoi qu'il en arrive, je ne pardonnerai jamais à van Beuning. 1683.

Fuchs fit un nouveau tableau de la situation critique des affaires. l'Empereur, disait-il, est assez occupé de sa guerre avec les Turcs. L'Empire est divisé & presque sans troupes. L'Espagne est dans l'épuisement. Les Provinces-Unies sont en proie à deux partis qui déchirent leur sein: l'Angleterre ne veut pas faire la guerre. La France seule à des armées assez nombreuses, pour étendre ses conquêtes tout le long du Rhin & engloutir toutes les Provinces-Unies; l'espérance de recouvrer ce qu'on aura perdu disparaîtra dans la crainte de perdre ce qu'on aura conservé. Cette alternative était cruelle; mais il n'y avait de ressource que dans une pacification définitive.

Ces raisons n'ébranlerent pas le Prince d'Orange. Il soutint qu'on ne pouvait se fier à des traités faits avec la France. Il aurait donc fallu ne jamais faire la paix avec elle, ou ne mettre bas les armes qu'à après l'avoir mis hors d'état d'abuser de sa puissance. Cette idée était de la bonne politique; mais avant que les circonstances

1683. fussent favorables pour l'éxécuter, il était dangereux de se roidir contre l'impetuosité du torrent.

Le Pensionaire Fagel soutenait le Prince d'Orange dans ce sentiment. Le Comte d'Avaux avait beau montrer que son maître était interesse à s'en tenir aux conditions qu'il avait proposées, & que l'Angleterre ne permettrait jamais qu'il poussât plus loin ses conquêtes. Fagel attaqua directement ces idées dans une conversation avec Fuchs. Nos affaires, disait-il, sont dans un état plus dangereux que dans les tems anciens; lorsque Haarlem succomba sous les forces Espagnoles & que Leyde & Alkmaar ne furent sauvées que par miracle. Il vit encore le même protecteur: notre cause est équitable. Il vaut mieux périr en soutenant une cause juste & agréable à Dieu que suivre des mesures émanées de l'éspritmalin. Il vaut mieux aller devant l'Ennemi près de Bruxelles que de l'attendre à Dort. La mémoire des maux que les Français nous ont causés, est encore fraîche. Il vaut mieux souffrir mille morts que d'être exposé aux cruautés arbitraires d'un Louvois, ou de quelque méprisable Commis qui ne fait que dépouiller la livrée. Nos ancêtres n'ont pas craint de s'exposer à la mort pour défendre la liberté. Ils se sont procuré une renommée immortelle. Il faut suivre leur exem-

pie. La conformité de religion devrait attacher l'Electeur à nos interêts. Mais comme il s'est allié pour la ruine de notre Etat, nous n'avons plus de confiance qu'en Dieu." Le Pensionaire Fagel, dit plusieurs autres choses qui sentaient plus les vagues déclamations d'un prédicant fanatique, que les observations réfléchies d'un politique sage. Il blâma l'Electeur d'entretenir amitié avec une ville qui avait eu la plus grande part à la paix de Nimégue & avait toujours traversé ses interêts. Fuchs répondit qu'il s'était attendu à voir proposer des resolutions sages, mais qu'on ne lui parlait que de projets désespérés; qu'il était absurde de s'opposer à des périls qu'on pouvait éviter; qu'un pilote experimenté devait céder à l'orage quand il courait risque de perir en se roidissant contre le vent. Le Stathouder & le Grand Pensionaire resterent inebranlables; jusqu'à ce qu'ils eurent perdu toute espérance d'attirer le consentement de toutes les Provinces à la levee des seize mille hommes. Il est vrai que les Etats de Gueldre n'opposerent pas de grande difficultés à la concession; mais on stipula qu'elle n'aurait de force qu'autant que les autres Provinces auraient adopté les mêmes mesures, & que leurs frontieres seraient suffisament défendues. 1683.

La Zéelande, qu'on croyait dévou-

1683. ée au Stadhouder, oppoſa de bien plus grandes difficultés encore. Les villes de Middelbourg & de Viriczée proteſterent formellement contre la levée. Le Prince eut alors recours à la voie des exhortations, il écrivit aux Etats de Zélande une lettre où il déduiſait toutes les raiſons poſſibles pour gagner les deux villes refractaires; mais il n'y eut que celle de Goes qui ſe laiſſa éblouir. Middelbourg perſista dans ſon oppoſition. Les Etats de la Province jugerent à propos de lui faire une députation; mais le Bourguemaître de Maaſe, ayant réfuſé de convoquer le Sénat pour la recevoir, fut traité ſi mal par le ſieur d'Odyk repreſentant du premier noble, que le conſeil de la ville réſolut de n'aſſiſter aux Etats, ni de payer aucune compoſition, avant qu'on eût fait réparation d'honneur au Bourguemâitre. Le Prince d'Orange crut devoir ſe transporter lui-même en Zélande. Mais il y fut fort mal reçu; la Bourgeoiſie refuſa de ſe mettre ſous les armes pour lui faire honneur. Il parut le 20 du mois de Mars dans l'aſſemblée des Etats de cette Province. Il avait tellement à coeur leur conſentement à la levée qu'il fit un diſcours d'une heure entiere, pour en prouver la néceſſité. Enſuite il viſita, l'un après l'autre, tous les membres de la Régence de Middelbourg, qui étaient les plus op-

Difficultés Zeelande pour la nouvelle levée.

D'Avaux 24. Mars.

posés à la levée; mais non seulement chacun en particulier persista dans son opposition; la Régence en corps reclama formellement l'article de l'Union, suivant lequel la majorité ne suffit pas pour former une résolution relative à des levées des troupes. Le Prince inflexible malgré cette déclaration, voulait que le conseiller pensionaire Huybert donnât une conclusion à la pluralité; mais le ministre, dont la famille avait cependant toujours été attaché à la maison d'Orange, refusa de se prêter à ce procédé irrégulier; il déclara qu'un telle démarche était contraire au serment qu'il avait prêté & qu'il y allait de sa tête. Alors le Prince ne crut pas au-dessous de sa dignité de procéder lui-même à la demarche de recueillir les voix. Zuriczée, Tholen, Flissingue & Veere consentirent à la conclusion, prise à la pluralité. Goes ne se hazarda pas si avant; on fit aussitôt une députation à la Régence de cette ville, qui n'osant, ni donner une opposition vigoureuse, ni consentir formellement à des mesures qu'elle n'avait jamais bien approuvées, ne fit point de réponse positive; & se contenta de dire qu'elle *écoutait & voyait.* Ces contraditions formelles ou tacites n'arrêterent pas le Prince. Il fit dresser un acte où il était dit que les villes consentaient a conclure à la pluralité. A la

1683.

D'Avaux 27 Fevrier

1683. lecture de cet écrit, tous les membres des Etats garderent un profond silence; mais Middelbourg s'éleva fierement contre cette démarche & s'y opposa par une protestation vigoureuse. C'est ainsi que le Prince d'Orange voulait accoutumer les membres intégrans de la confédération à suivre ses ordres; mais la résolution n'avait passé que depuis peu de semaines, lorsque la Régence de Ziriczee desavoua ses députés qui y avaient consenti. On remarqua, dans cette affaire, que dans le deux plus puissantes provinces de la République, ce furent les deux villes les plus considérables par leur puissance & leur commerce, Amsterdam & Middelbourg qui persisterent à s'opposer à la levée; & que dans chacune des deux provinces, il y eut une ville qui desavoua les résolutions prises à la pluralité.

Le Prince d'Orange était si jaloux de cette levée qu'il ota retenir pour la faire, l'argent destiné à payer les arrerages des vieilles troupes. L'opposition n'était pas moins forte de la part des Républicains: les commissaires de l'Amirauté d'Amsterdam suspendirent la reparation des vaisseaux, aimant mieux laisser la Flotte de la République dans un état déplorable, que de faire des diligences dont le Prince d'Orange aurait pu abuser. Le mécontentement contre le Prince avait mê-

me passé jusqu'aux dernieres classes du peuple. Des Bateliers auxquels le Prince avait fait demander des bâtimens pour transporter des Troupes, refuserent, lorsqu'ils apprirent que c'était pour les conduire en Flandre. Il voulut user de violence pour le transport de ses gardes; mais aucun des propriétaires des bâtimens ne voulut y prendre part. 1683.

D'Avaux 30 *Mars* 6. 7. *Avril* 8 *Juin.*

La Province d'Utrecht, où le Prince pouvait tout par le droit d'y nommer arbitrairement la Régence, fut la seule qui consentit sans restriction à la levée. Encore les Etats de cette Province lui firent demander auparavant quelques Compagnies, dans la crainte que leur résolution n'excitât un soulevement parmi le peuple qu'on ne pourait rassurer contre tout ce qui pouvait attirer une guerre avec la France. A la nouvelle que les Français s'approchaient du côte de Cologne, il y eut une fermentation générale dans les Provinces de Gueldre, d'Utrecht, d'Overyssel; & la populace fut prête à se jeter sur les Magistrats. Mais les Provinces de Frise & de Groningue persisterent dans leur opposition. On crut les gagner par une députation; mais ils affecterent en présence des députés de prendre une résolution contraire à la levée & tendante à presser une protestation générale. Il y eut en Overyssel bien des

D'Avaux *Fevrier* 18 *Avril.* Difficultés obstacles en Frise & Groningue.

1683. membres opposés à la levée; il paraît qu'on fut obligé de se contenter d'une résolution prise à la pluralité.

Pendant que les Etats perdaient ainsi le tems à délibérer, l'Espagne pressée avec vigueur par la France, fut obligée de se prêter à une négociation. Les Etats prenant une part considérable aux conférences qui se tenaient à la Haye, perdirent de vue la levée des seize mille hommes. Pour en diriger les conditions suivant ses idées politiques, le pensionnaire Fagel imagina d'en faire exclurre les Députés de Frise & de Groningue. Les Etats de ces Provinces ressentirent vivement l'affront qu'on voulait leur faire. Ils écrivirent aux Etats Généraux que, dans un cas de paix ou de Guerre, on ne pouvait rien conclure sans eux; à moins de prétendre qu'ils étaient les esclaves des autres Provinces, ils menacerent de se dispenser de verser leur quote part dans la caisse de la Généralité; n'étant pas juste, disaient-ils, que ne jouissant pas des droits & des avantages de l'Union, ils en supportassent les charges. Ils en vinrent jusqu'à reclamer sous main la protection du Roi de France; & sur l'assurance qu'ils en reçurent, ils se concerterent avec la ville d'Amsterdam; pour soutenir les mêmes points jusqu'à la derniere extrémité. Le Prince de Nassau, Stathouder de ces deux

deux Provinces entra dans le même plan contre la maison d'Orange, 1683.

La ville d'Amsterdam, bien loin de se laisser alarmer, fit demander au Prince d'Orange, pourquoi le Régiment de Torcé était sorti du territoire de la République, pour entrer dans les terres d'Espagne; quel était le nombre des Troupes qu'il avait envoyées aux Espanols; si leurs ordres étaient offensifs ou défensifs? & pourquoi la Flotte des Etats était allée à Gothembourg? *d'Avaux 7 Janvier.*

Le prince d'Orange se plaignit vivement de la conduite d'Amsterdam à son égard; & déclara qu'il devait avoir de son côté une autre conduite avec elle, & qu'il n'avait point de compte à rendre à une ville seule. Il se rendit sur le champ aux Etats de Hollande où il se plaignit encore qu'Amsterdam voulait dicter la loi à toute la République & l'exposer à une ruine certaine, ajoutant qu'il était résolu de périr plutôt que de permettre que la République fût exposée à être changée en dedans, & compromise au dehors. L'alarme se répandit dans la ville d'Amsterdam; le bruit y courut, qu'on travaillait à la bombarder, à y mettre le feu de tous côtés & à soulever la populace. La ville augmenta de six cens hommes, la garde ordinaire & lui donna des armes *d'Avaux 265.*

à feu au lieu de bâtons ferrés qu'elle avait
1683. auparavant.

Le Prince d'Orange pressa les Solliciteurs d'avancer l'argent pour les levées. Les Solliciteurs sont des particuliers qui ont soin de demander le payement des gages qui sont dûs aux Colonels, Capitaines & autres Officiers de L'armée; & comme les Provinces, après avoir délivré des ordonnances, qu'on ne refuse jamais, étaient ensuite longtems sans les payer, ces Solliciteurs avançaient de l'argent aux Officiers sur leurs ordonnances à gros intérêts: plusieurs des Régens avaient de l'argent entre le mains de ces Solliciteurs, pour le faire valoir à sept ou huit pour cent; &, pour prolonger ces intérêts, ils reculaient souvent le payement des Troupes: mais l'opposition de la ville d'Amsterdam arrêta toutes ces opérations. Personne n'osa confier de l'argent aux Solliciteurs.

D'Avaux 2 Mars.

D'Avaux 225.

La ville d'Amsterdam, voyant les choses prendre une tournure si conforme à son Système, insista avec une nouvelle vigueur à ce que le scellé fût levé de ses papiers. Vers le milieu du mois de May, elle recommença à envoyer des députés aux Etats de Hollande. Ils menacerent si serieusement de ne plus verser aucune de leurs quote parts à la généralité, au cas que leurs papiers ne

Vigueur de la Ville d'Amsterdam.

D'Avaux 14 Feb. 2 Mars.

ſuſſent pas affranchis, que les esprits se laiſſerent ébranler. Les papiers furent rendus le 24 Juin après un Scellé de quatre mois. C'est ainſi qu'Amſterdam ſortit avec honneur d'une affaire où elle avait contre elle presque tous les membres de l'Etat. C'est ainſi que ſous une conſtitution fédérative, où l'unanimité des voix eſt ſtipulée, un ſeul membre refractaire aux propoſitions des autres, leur dicte à la fin la loi; & cela eſt juste; car les membres de la confédération ne ſe ſont obligés qu'à l'obſervation des articles de l'acte fondamental; il convient donc que toutes les nouvelles affaires qui peuvent affecter l'état de chacune en particulier, obtiennent le conſentement unanime de tous. L'oppoſition d'Amſterdam encouragea les Provinces de Friſe & de Groningue, Middelbourg, & les membres qui n'oſaient former qu'une oppoſition indirecte. En même tems qu'Amſterdam faiſait échouer la propoſition des nouvelles levées, elle avançait une affaire non moins importante, l'accomodement entre la France & l'Eſpagne. 1684.

Propoſitions de L'Ambaſſadeur de France. *Janvier*

Les Français avaient recommencé les hoſtilités à l'expiration du terme fixé par Louis XIV aux Espagnols. L'Ambaſſadeur de France, voyant une ſorte d'épouvante répandue dans les eſprits, & croyant toujours d'après ſon ſyſtême, qu'on ne pouvait les ſubjuguer que par la

1684. terreur, fit aux Etats-Généraux une notification où il déclarait que son Roi était encore dans le sentiment d'accepter un des equivalens qu'il avait proposés, & dans le cas où l'on ne pourrait s'accorder sur ce point, qu'il voulait bien faire une trêve de vingt années avec l'Empire, ainsi qu'avec l'Espagne; qu'au cas que ces offres rencontrassent encore des difficultés, sa Majesté voulait bien consentir à suspendre toute hostilité, pourvu que les Etats-Généraux s'engageassent par un traité appuyé de la garantie du Roi d'Angleterre, à faire agréer à l'Espagne dans deux ou trois mois un des equivalens ou la trêve de vingt années; à condition que si les Espagnols ne s'étaient par alors accordés, les Etats ne donneraient aucun secours aux Espagnols; dans ce dernier cas, sa Majesté s'engageait à n'assiéger aucune place des Pays-Bas, si les Espagnols n'en faisaient pas eux-mêmes un théâtre de la guerre. Vainement les Etats exhortèrent le Roi d'Angleterre à se déclarer en faveur d'une paix générale où la France serait obligée de rendre tout ce qu'elle avait usurpé depuis la paix de Nimégue; Charles II se déclara constamment en faveur d'une trêve de vingt ans aux conditions proposées par la France. Les Espagnols sollicitèrent alors les Etats de rompre avec la France par une déclara-

D'Avaux 10 17 Février.

tion de guerre ou d'envoyer un plus grand nombre de troupes dans les Pays-Bas Espagnols. Les Etats rejetterent la premiere demande; mais ils accorderent la seconde: ils firent partir douze régimens d'infanterie & quinze à seize cents hommes de cavalerie. La ville d'Amsterdam ne fut pas seule à protester contre cette démarche; les Provinces de Frise & de Groningue insisterent vivement à la Généralité, pour faire rappeler ces troupes. Elles menacerent de suspendre leurs payemens si celles qui étaient à leur solde, n'étaient pas rappellées. Celle de Groningue alla plus loin; Elle déclara qu'elle n'avait plus de troupes à sa solde. Les conséquences de cette opposition furent remarquables. De deux Régimens de ces deux Provinces, il ne resta dans l'armée des Etats que trente hommes; les autres retournerent dans les Provinces qui les payaient. Le Prince d'Orange ayant fait saisir sept de ces transfuges, voulut les faire pendre; mais les Députés de Frise l'arrêterent, en menaçant de faire pendre autant de marchands Hollandais des villes contraires à l'avis d'Amsterdam. 1684.

Opposition des Provinces de Frise & Groningue.

D'Avaux 22 *May.*

La guerre allait devenir plus sérieuse, si les progrès de la négociation n'en eussent détruit les causes. Les Etats, voyant le Roi d'Angleterre inébranlablement attaché aux interêts de la France,

Conclusion de la Trêve de vingt ans.

1684. proposerent une trêve de huit à dix ans à condition que la France renoncerait à quelques-unes des conquêtes qu'elle avait faites depuis la paix de Nimégue. Mais ces conditions furent rejettées. Ils fonderent alors les puissances qu'ils auraient pu mettre en avant contre la France. Les Espagnols montrerent beaucoup de chaleur; mais à condition qu'on leur fournirait des secours. Le Député de l'Empereur vanta les troupes de son maître auxquelles se joindrait l'armée de l'Electeur de Baviere; mais il n'indiquait point le tems où ces troupes pourraient se mettre en campagne. Guldenstolpe, Député de la Suede, assurait que l'armée de son maître était prête & qu'il ne lui manquait que des vaisseaux de transport. Le Député des Cercles de Franconie & du Haut-Rhin celui du Duc de Lorraine débitaient que leurs maîtres n'attendaient pour mettre leurs troupes en campagne que l'exemple des autres confédérés. Celui de Luxembourg se bornait à promettre de faire échouer les mauvais desseins du Roi de Danemark & de l'Electeur de Brandebourg. Les Etats voyant que tous ces confédérés n'étaient prodigues que de grande promesses, parurent plus accessibles aux propositions du Roi de France. Ils presserent les Espagnols à consentir à la trêve de vingt ans, aux

Holland. Mercur.

conditions proposées par la France. A la nouvelle que les Français s'étaient emparés de Luxembourg, les Espagnols prirent un ton fier & déclarerent qu'ils ne céderaient jamais cette ville, qu'ils n'étaient plus en état de reprendre. Le Prince d'Orange partit aussi-tôt de la Haye pour s'aller mettre à la tête de l'armée, sans en donner avis aux Etats-Généraux qui furent outrés de cette démarche. Ses partisans ajouterent, pour faire échouer cette négociation, qu'il fallait y ménager les interêts de cette illustre maison. Ils ne parlaient de rien moins que de lui faire restituer sa principauté d'Orange & ses biens dans le Comté de Luxembourg. Mais la ville d'Amsterdam soutint que la République ne devait pas se mêler de cette affaire & que la paix aurait été faite depuis longtems, si l'on n'avait soutenu l'opiniâtreté des Espagnols, en leur promettant de prompts & de puissans secours. Le Comte d'Avaux ajouta que le Roi de France ne voulait suivre à l'égard du Prince d'Orange que les égards qu'il avait pour l'Electeur de Brandebourg. On fut surtout étonné du prompt consentement de la Province d'Utrecht; mais les Etats avaient craint un soulevement du peuple. Le Prince d'Orange y avait envoyé le Sieur Dykfeld, son Agent, pour l'arrêter; mais n'ayant pu réussir, il avait

1684.

27 Avril D'Avaux 5. 3. Juin.

1684. maltraité leurs Députés de paroles l'un après l'autre. Il avait demandé fierement s'ils ignoraient que leur fortune dépendait du Prince d'Orange; & s'ils croyaient qu'il leur pardonnât de s'être déclarés positivement contre lui dans cette occasion? Alors les Etats de Hollande agiterent la question si l'on suivrait la pluralité ou l'unanimité dans la conclusion de cette alliance. La ville d'Amsterdam qui avait si fort insisté pour l'unanimité dans l'article des levées, prétendit que la pluralité devait souffrir pour la trêve où la République entrait, moins comme partie, que comme médiatrice. Le Grand-Pensionaire soutenait le contraire; mais la ville d'Amsterdam l'emporta; & la trêve fut consentie à la pluralité de seize voix; car il ne s'en trouva que trois d'opposantes, les nobles, Rotterdam & Medenblik. L'unanimité ne fut pas mieux suivie dans les suffrages des Provinces; les Etats-Généraux accéderent à la trêve, malgré l'opposition de la Gueldre & de la Zéelande. L'Ambassadeur d'Espagne parut outré de cette démarche. Il déclara qu'elle était directement opposée à la reconnaissance que la République devait à l'Espagne, à des engagemens formels, aux principes de la bonne-foi & de l'honneur, de la saine politique, & au bien-être des Habitans. Après avoir parlé ce langage, il se retira

D'Avaux 26 Juin. 27 Juill.

subitement à Bruxelles, sans prendre congé de personne. Les Etats justifierent leur conduite, en alléguant la nécessité & la situation critique des affaires; ils se rejeterent sur l'immobilité du Roi d'Angleterre, sur les divisions du corps Germanique, sur l'embarras de l'Empereur avec les Turcs, sur l'impuissance de l'Espagne & l'impossibilité où se trouvait la République de tenir seule tête à la puissance formidable de la France. Ainsi le traité fut conclu le 29 du mois de Mai à la Haye. Il était de la teneur suivante. 1684.

Articles de la Treve de vingt-ans.

I. En conséquence des offres que le Roi très-Chretien à faites pour le rétablissement de la paix, les Etats Généraux des Provinces-Unies s'obligent envers sa Majesté d'employer toutes sortes de bons offices, pour faire accepter au Roi Catholique une trêve de vingt-années, à compter du jour de la signature de la présente convention, pendant laquelle cesseront de part & d'autre tous actes d'hostilité, de quelque nature qu'ils soient, entre le Roi très-Chrétien, & le Seigneur Roi Catholique. Et toutes choses seront rétablies, de part & d'autre, au même état où elles ont été mises par le traité de Nimégue; à la reserve de ce qui sera autrement réglé dans les articles suivans.

II. Le Roi très-chrétien demeurera

1684. saisi, & jouïra effectivement pendant la trêve, de la ville de Luxembourg & de sa prévôté, ou des quatorze à quinze villages ou hameaux qui sont de sa dépendance, de Beaumont & des trois ou quatre villages qui restent de sa dépendance, de Bouvines qui n'en a aucun, & de Chimay avec les douze ou quinze villages qui en dépendent.

III. Si dans six semaines à compter du jour de la signature de la présente convention, le Roi Catholique fait delivrer un acte de ratification en bonne & due forme, par lequel sa Majesté Catholique agrée & ratifie les articles contenus dans la presente convention & consent à la trêve de vingt années, aux conditions qui y sont énoncées, sa Majesté très Chrétienne, aussi-tôt que les dites ratifications auront été échangées, restituera au Roi Catholique les villes de Courtray & de Dixmude, après qu'elle en aura fait abattre les murailles & fortifications, & rendra pareillement les dependances de ces deux villes.

IV. Sa Majesté très Chrétienne restituera aussi à sa Majestére, Catholique, après l'echange desdites ratifications tous les lieux que ses armes peuvent avoir occupés & généralement tout ce dont elle s'est mise en possession, depuis le vingtiéme d'Août mil six cent quatre-vingt-trois, à l'exception des villes de

Luxembourg, Beaumont, Bouvines, & Chimay, qu'elle retiendra avec leurs dépendances, sa Majesté très-Chrétienne, & sa Majesté Catholique demeurant au surplus dans le même état de possession, auquel elles étaient, lors de la levée du blocus de Luxembourg, sans toutefois qu'en vertu de ladite possession, ou de celle des autres villes & places qui demeureront pendant cette trêve, soit à la France, soit à l'Espagne, il puisse être mis aucune prétention, ni fait aucune réunion de part ni d'autre, ni contre les Etats-Généraux, sous prétexte de dependance ou autres droits, quelque nom qu'ils puissent avoir. 1684.

V. Sa Majesté très-chrétienne sera pareillement obligée, après l'échange des ratifications d'Espagne, de retirer entierement ses troupes de dessus les Etats de la domination du Roi Catholique, en quelque endroit qu'ils soient situés. Le Roi Catholique ne commettra plus aucun acte d'hostilité.

VI. Si, sur ce fondement que lesdits Seigneurs Rois demeureront, pendant ladite trêve en la possession où leurs Majestés très-Chrétienne & Catholique étaient lors de la levée du blocus de Luxembourg (à la réserve des places susmentionnes, qui demeureront à sa Majesté très chretienne,) il se trouvait quelques lieux, dont le tems de la pos-

1684 sesſion, ou l'étendue fût conteſtée, la déciſion en ſera remiſe au Roi de la Grande-Bretagne, à la charge néanmoins que les dits Seigneurs Rois ne ſeront plus reçus à former aucune plainte ſur ce ſujet, trois mois aprés l'échange des ratifications d'Eſpagne de la préſente convention.

VII. La levée des contributions ſera continuée de part & d'autre pour tout ce qui reſtera à échoir jusqu'au jour de l'échange des ratifications d'Eſpagne; & les arrérages qui reſteront dus, lors du ſusdit échange ſeront payés dans l'eſpace de trois mois après le terme ſusdit, & aucune exécution ne ſe pourra faire pour raiſon de ce, pendant ledit tems, contre les communautés redevables, pourvu qu'elles aient donné bonne & valable caution dans une ville de la domination ou poſſeſſion de celui desdits Seigneurs Rois, à qui lesdites contributions ſeront duës: & en cas que quelques differends vinſſent à naître à l'égard desdites contributions, on ne s'en pourra procurer aucune ſatisfaction par voie de fait; mais cette conteſtation ſera terminée à l'amiable, & ſi cela ne ſe peut, on s'en remettra à l'arbitrage du Roi de la grande Bretagne.

VIII. Sa Majeſté très-chrétienne s'engage de faire ceſſer dès à préſent tous actes d'hoſtilité dans les païs-bas, con-

tre les villes & les lieux apartenans à la couronne d'Eſpagne, même dans le plat païs, ſi les Eſpagnols s'en abſtiennent; & les Seigneurs Etats-Généraux s'engagent de ne rien entreprendre contre les places appartenantes à ſa Majeſté très-Chrétienne, ni contre ſes troupes. 1684.

IX. Et ſi le Roi Catholique n'accepte pas la ſusdite trêve aux conditions ſtipulées, & que dans l'eſpace de ſix ſemaines, à compter du jour de la ſignature de la préſente convention, ſa Majeſté Catholique n'en fournit pas un acte de ratification en bonne & due forme, les Etats-Généraux s'obligent, en ce cas, de retirer immédiatement après ledit tems de ſix ſemaines, toutes leurs troupes, des Païs-Bas Eſpagnols, & de ne donner, tant que la préſente guerre durera, aucune aſſiſtance à la couronne d'Eſpagne, directement ni indirectement, tant que les différends qui exiſtent préſentement ne ſeront pas terminés; & ils s'engagent auſſi de ne commettre aucun acte d'hoſtilité contre les troupes, païs, & ſujets de ſa Majeſté ni contre ſes alliés. Et ſa Majeſté très-Chrétienne s'oblige réciproquement de n'attaquer ni de prendre aucune autre place des Païs-Bas, même de n'y faire la guerre dans le plat païs, ſi les Eſpagnols s'en abſtiennent, ſa Majeſté ſe *réſervant la liberté de porter ſes armes dans*

1684. *les Etats du Roi Catholique, par tout ailleurs que dans lesdits Païs-Bas*, jusqu'à ce que la paix soit rétablie entre lesdits Seigneurs Rois très-Chrétien & Catholique.

X. Et en cas que la guerre venant à se continuer entre les Rois très chrétien & le Roi Catholique, sa Majesté très-Chrétienne fit des conquêtes sur la couronne d'Espagne, elle promet que, quelque succès que ses armes puissent avoir, *Elle n'acceptera point d'équivalent dans les Païs-Bas-Espagnols des conquêtes qu'elle fera pendant la présente guerre, & qu'elle ne s'emparera point non plus pendant ledit tems d'aucune des places des Païs-Bas, soit par révolte, échange, cession volontaire, ou par quelqu'autre voie que ce soit.*

XI. Sa Majesté s'oblige pareillement de donner encore un mois à la Diete de Ratisbonne, à compter du jour que la présente convention sera signée, pour convenir d'une trêve avec la France, & ladite Majesté s'engage de ne pouvoir, pendant ledit mois augmenter les conditions, qu'elle a fait proposer, & qu'elle y a fait réiterer depuis quelques mois.

XII Sa Majesté très-Chrétienne, & les Etats Généraux des Provinces-Unies consentent que le Roi de la Grande-Bretagne, & généralement tous les Princes qui voudront bien entrer dans un pa-

reil engagement, puissent donner à sa Majesté très-Chrétienne & ausdits Seigneurs Etats-Généraux leurs promesses & obligations de garantie de l'exécution de ce qui est contenu dans la présente convention; sa Majesté très-Chrétienne, & les Etats Généraux consentent que pareils actes de garantie soient donnés à sa Majesté Catholique, si elle accepte ladite trêve. 1684.

XIII. On est convenu, & il a été déclaré, qu'on ne prétend rien innover aux Traités fait à Nimegue, entre le Seigneur Roi très-chrétien, & les Seigneurs Etats-Généraux, & que lesdits Traités demeureront dans leur entiere force & vigueur.

XIV. Le présent Traité sera ratifié & approuvé par ledit Seigneur Roi, & par lesdits Seigneurs Etats Généraux, & les lettres de Ratification de l'un & de l'autre, seront délivrés en bonne & duë forme dans trois semaines, & plûtôt, si faire se peut, à compter dujour de la signature.

Fait à la Haye le vingt-neuviéme jour de juin mil six cent quatre-vingt-quatre.

Difficultés sur la ratification de ce Traité.

La ratification de ce traité n'éprouva aucun délai de la part de la France; mais, lorsqu'il fut question de la ratifier dans les Provinces-Unies, on vit un nouvel exemple de la constitution compliquée de la République & de l'opposition des partis. Il

1684. y eut dans les Provinces les plus devouées au Prince d'Orange, un grand nombre de Régens qui s'oppoſerent à la ratification, juſqu'à ce qu'on eût pourvu aux interêts du Stathouder. Mais, comme les Provinces de Hollande, de Friſe, d'Overyſſel & de Groningue ne s'arrerent pas à ces obſtacles, cette grande affaire n'éprouva aucun délai; & l'échange des ratifications ſe fit entre la France & les Provinces-Unies, le 19 de Juillet. Les bien-intentionnés, dit le Comte d'Avaux, triompherent d'avoir empêché qu'on ne ſtipulât rien en faveur du Prince. Il eſt certain, ajoute-t-il, qu'ils ſe conduiſirent avec beaucoup de bonne-foi; mais il eſt encore plus vrai qu'après les avoir compromis de la ſorte, il aurait fallu les ſoutenir dans la ſuite. Le Roi de France aurait alors diſpoſé des Etats-Généraux à ſa volonté. Le Roi d'Eſpagne, ſe voyant par ce traité, privé du principal ſecours qu'il avait eſpéré, fut obligé d'y accéder. Les progrès des armes Françaiſes dans la Navarre & la Catalogne ne contribuerent pas peu à le déterminer. Pour aſſurer ſes conquêtes par une paix générale, Louis XIV avait ménacé l'Empire, en faiſant avancer les troupes dans l'Alſace. Une négociation auſſi vigoureuſe alarma l'Empereur; il conclut de ſon côté une trêve avec la France; le traité fut ſigné à

D'Avaux 20 Juill.

Ratisbonne le 15 Août. La France fut assurée dans la possession de Strasbourg & de toutes les villes que les chambres de réunion lui avaient assignées. 1684.

Ces deux Traités achevèrent de montrer à l'Europe la puissance formidable de Louis XIV. On fit plus attention aux acquisitions qu'il fit qu'à celles qu'il aurait pu faire. Les Etats passèrent pour avoir été & furent en effet les Auteurs de ce Traité. Ils y travaillèrent avec d'autant plus d'ardeur, que tous les frais de cette guerre allaient tomber sur eux, & qu'elle ne pouvait avoir que des suites fâcheuses. En effet, la France n'ayant rien à craindre de la Grande-Bretagne, presque rien de l'Empire & très-peu de la petite République des Provinces-Unies, aurait pu s'emparer facilement de tous les Pays-Bas. Personne n'attribua cette politique à un effet de la modération du Monarque; quelques-uns l'attribuèrent à l'épuisement de ses finances; mais il paraît plus probable qu'il commençait à craindre que la nécessité du danger ne liguât les puissances voisines, & qu'il conçut l'espoir de venir plus surement à bout de ses desseins par des progrès lents. Il crut donc devoir se contenter du Luxembourg pour couper aux Pays-Bas Espagnols les secours de l'Empire. La France avait suivi la même politique depuis la paix de Munster;

Reflexions sur ce Traité; coup d'œil sur les affaires politique.

Bolenbroke D'Avaux.

1684. elle aurait trouvé facilement une autre occasion de s'emparer du reste des Pays-Bas; mais les révolutions arrivées dans la Grande-Bretagne occasionnerent un nouveau système politique dans ce Royaume. C'est ainsi que la France dicta par-tout la loi à ses voisins comme à ses Ennemis. Elle soutint cette guerre avec avantage de tous les côtés; L'Espagne avait du cœur, mais trop peu de forces pour maintenir son autorité. L'Empire était divisé; & même entre les Princes qui auraient voulu agir contre la France, il n'y avait ni union dans les conseils, ni concert dans les projets, ni ordre dans les dispositions, ni vigueur dans l'exécution. L'Empereur prit ce tems-là pour porter de nouvelles atteintes aux libertés de la Hongrie, & pour opprimer ses sujets Protestans. Il n'y avait nul autre Prince ni Général qui fût capable d'intimider la France; & les conséquences de ce défaut parurent presque à chaque opération. L'expérience montrait que la France était à portée d'avoir le dessus & l'aurait toujours sur tous ses ennemis actuels. La triple Alliance avait arrêté ses progrès, & l'avait obligé d'abandonner le Comté de Bourgogne; mais la Suéde était actuellement engagée dans la guerre contre la France; l'Angleterre favorisait encore secretement ses interêts, comme la Suéde l'avait fait au com-

mencement. Les dix Provinces entieres auraient été soumises en quelques campagnes de plus; & il valait mieux pour l'Espagne, aussi bien que pour la Hollande, que l'on en sauvât une partie en acceptant une sorte de composition, que de risquer le tout en la refusant. Voilà ce qu'alléguerent les Etats-Généraux pour s'excuser d'avoir imposé des conditions dures à l'Espagne, de n'en avoir stipulé aucunes pour leurs autres Alliés, & d'avoir signé seuls. Ils avaient donné à la France une occasion dont elle profita avec beaucoup de dextérité & de prudence, la facilité de traiter avec les Confédérés un à un, & de les battre en détail dans le Cabinet, comme elle avait souvent fait en Campagne. Le fatal principe de composer avec Louis XIV, depuis que ses prétentions, sa puissance & l'usage qu'il en fit, eurent commencé à menacer l'Europe, prevalut ainsi de plus en plus. Quoiqu'il n'obtînt pas tout ce qu'il prétendait; cependant on vit dans le cours des années de cette période, les Domaines de la France de plus en plus étendus à chaque Traité, par un consentement unanime; ses barrieres fortifiées de tous côtes, celles de ses voisins affaiblies d'année en année, & cette Puissance qui devait faire valoir un jour contre le reste de l'Europe les prétentions de la Maison de Bourbon à la Mo- 1684.

1684 narchie Espagnole, établie plus solidement, rendue véritablement formidable, au moins en de telles mains. L'extrême faiblesse d'une des Branches de la Maison d'Autriche, & la pitoyable conduite de toutes les deux, la pauvreté de quelques-uns des Princes de l'Empire & leur désunion, ou leur politique mercenaire à tous, enfin les vues étroites, les fausses idées, & l'iniquité du Conseil d'Angleterre non-seulement empêcherent d'arrêter à tems les progrès de cette Puissance, mais lui aiderent à s'élever jusqu'à ce qu'elle eût acquis une force presque insurmontable par aucune conféderation future.

Les Etats chercherent avec une extrême inquietude à conserver leurs barrieres; & à enchaîner par des traités & des articles positifs un Monarque qu'ils ne pouvaient arrêter par la force. Les conditions de cette trêve étaient si avantageuses à la France, qu'elle employa toutes les intrigues, pour obtenir un traité de paix définitif aux mêmes conditions. Mais ce n'était ni l'interêt ni l'intention des autres Etats. Le Roi de France aurait pu rester, non-seulement la principale puissance, mais même le premier mobile de l'Europe; s'il eût su user de ses succès avec modération & ménager l'opinion publique sur l'article de la religion. Mais ses invasions, ses

infractions de la foi publique, ses édits barbares contre les sujets Protestans, lui attirerent l'aversion du reste de l'Europe, & firent naître ces ligues qui l'humilierent à son tour. Il est vrai que l'Empereur n'était pas moins intolérant; mais ses rigueurs s'exerçaient dans des pays reculés dont les interêts n'étaient pas considérés comme faisant partie du système de l'Europe. Le Prince d'Orange se vit ainsi contraint d'acepter une paix qu'il abhorrait. Il montra, jusqu'à la fin, une fermeté qu'on n'aurait pu s'empêcher d'admirer, si l'ambition personelle n'eût guidé son plan glorieux. Ni les menaces de la France, ni l'immobilité des autres puissances ne purent le faire écarter du veritable intérêt de sa patrie ni du bien commun de l'Europe. Mais malheureusement il n'avait pas encore assez d'autorité pour devenir l'ame & le centre d'une confedération. Il est vrai que la France était environnée d'une multitude d'Ennemis; mais ces Ennemis semblables aux ouvriers de la tour de Babel, parlaient diverses langues & ne savaient pas s'entendre l'un avec l'autre. 1684.

On a dû remarquer dans cette époque l'obstination du Prince d'Orange à susciter à la France de nouveaux ennemis; son soin à profiter de toutes les occasions de soulever les Etats-Généraux contre elle; les détours qu'il prit pour faire

1684. croire que ſes démarches ne tendaient qu'au bien public ; les moyens dont il ſe ſervit pour déſabuſer les ardens Républicains, & pour les porter à maintenir leur liberté, enſorte que leur parti prévalut ſur le ſien, & qu' il ſe vit forcé à donner à connaitre ſi clairement ſes deſſeins, que la plus grande partie de la République ſe réunit contre lui, & que trois Provinces furent ſur le point de ſe détacher des quatre autres, pour conclure ſéparement un traité que toute la république fut à la fin obligée de ſigner.

On va voir comment de nouvelles diviſions donnerent lieu au Prince d'Orange de détacher d'Amſterdam le Prince de Naſſau, Prince tres-faible & très-peu éclairé. D'ailleurs, comme il fallait un conſentement unanime de la Province de Hollande, pour exécuter ce que les Régens d'Amſterdam ſouhaitaient, le Prince trouva moyen de gagner quelques villes, & d'empêcher cette uniformité de voix. Comme la plus grande partie de ceux qui s'étaient oppoſés à lui lors de la concluſion de la Tréve, ne l'avaient fait que par l'appréhenſion de la guerre, & qu'ils n'avaient plus cette même crainte, il n'eſt pas ſurprenant, s'ils n'agiſſaient pas avec la même chaleur, & s'ils ſe rallentirent d'eux mêmes. On verra que le Prince d'Orange profita parfaitement bien de leurs irréſo-

lutions & de leurs faibleſſes, & que de toutes les entrepriſes qu'ils firent contre lui, il n'y en eut pas une qui fut ſoûtenue avec vigueur, ni ſuivie avec application; au lieu que tout ce qu'il entreprit fut toujours pouſſé à l'extrémité avec toute l'ardeur poſſible. 1684.

Ainſi le premier mal vint du dedans de la République; mais ce mal était mediocre; il n'aboutiſſait qu'à des démêlés domeſtiques, dans leſquels, à la verité le parti Républicain, ſuccombait ſouvent; mais il ne laiſſait pas de ſe maintenir, & s'il n'avait été accablé par tout ce qui arriva au dehors, les entrepriſes du Prince d'Orange n'auraient ſervi qu'a élever un parti contre lui, qui étant puiſſant & irrité, aurait favoriſé les deſſeins de la France, ſi la France était entrée dans les intérêts de la République.

Mais dans le tems qu' Amſterdam ſe ſoutenoit avec vigueur, qu'elle avait fait caſſer les nouvelles levées de onze mille hommes, & qu'elle demandait opiniâtrément une ſeconde réforme de quinze mille autres; ce qui arriva aux Religionaires en France fit ſurſeoir leurs pourſuites, & donna un grand avantage au Prince d'Orange, Lorſque la France les inquiéta dans leur commerce; qu'on défendit l'entrée de leurs harengs frais, & qu'on empêcha, contre la teneur des

Traités, le débit de leurs Draps; qu'ils
1684. n'eurent permission ni de vendre ne de retirer hors du Royaume; les Républicains perdirent leur crédit, & la confiance que les peuples avaient en eux, de sorte, que se voyant incapables de rien faire pour la France, ni en état de se maintenir eux-mêmes, & tous les marchands les ayant abandonnés, les uns & les autres se soumirent au Prince d'Orange pour n'être pas emportés par le torrent. Il y avait encore moyen de les empêcher de se perdre entierement; & le seul consentement du Roi de leur laisser faire leur commerce qui apportait douze millions tous les ans en espéce à la France, aurait remis le calme dans les esprits.

Pour ce qui regarde l'Angleterre, on verra le successeur de Charles II. travailler avec application à sa propre ruine; on le verra se livrer entierement au Prince d'Orange, après tout ce qu'il avait su de ses desseins, & faire de nouveaux Traités avec les Etats-Généraux; abandonner les interêts du Roi de France qui seul pouvait le maintenir dans les vues qu'il avait pour la Religion Catholique; faire confidence aux Etats-Généraux de la résolution qu'il avait prise de ne point avoir de liaison avec le Roi, de ne point faire d'alliance avec lui. Enfin, si l'on a vu la négligence du Roi Char-

Charles son frere, sur les entrepriſes du Prince d'Orange, on verra l'étrange aveuglement de celui-ci. 1684.

Il est certain que le desſein de la ville d'Amſterdam, lorsqu'elle conclut la trêve, était de perdre entierement le penſionnaire Fagel, & de diminuer tellement l'autorité du Prince d'Orange, qu'elle ne pût plus leur être prejudiable, pour cela ils avaient réſolu, auſſitôt que la trêve ſerait ſignée, de refuſer de conſentir à la continuation de la recrue de dix mille cinq cents hommes qu'on avait faite deux ans auparavant, de faire examiner dans l'Aſſemblée des Etats de Hollande, quel était le pouvoir de leur Gouverneur, quel était celui de leur Capitaine Général, & quel était celui du Penſionnaire de Hollande. Ils voulaient par la diſcuſion des droits attachés à ces charges, diminuer le pouvoir du Prince d'Orange de faire marcher les troupes des Etats Généraux dans toute l'étendue de leur domination; de caſſer les Officiers ſelon ſon bon plaiſir, & de donner toutes les charges de l'armée.

Elle voulait rétablir le Gouvernement des Provinces de Gueldres, d'Utrecht, & d'Overiſſel, qui n'ayant pas été remis ſur l'ancien pied depuis la paix de Nimegue, avait rendu le Prince d'Orange abſolu dans ces trois provinces, où il

1684. nommait généralement tous ceux qui entraient dans le Gouvernement.

Elle souhaitait aussi de s'unir étroitement à la France dont la protection leur devenoit en quelque façon nécessaire pour se soutenir contre le Prince d'Orange, & après qu'elle aurait été assurée de l'amitié du monarque, par une alliance qu'elle voulait faire, elle devait encore casser quinze mille hommes & n'en garder que vingt-cinq mille.

C'étaient-là de très-beaux desseins, & Messieurs d'Amsterdam, qui trouvaient leur conservation particuliere dans le rétablissement de la liberté de la République, voulaient se mettre en état par la conclusion de ce Traité de les exécuter.

Dispute sur la Réduction des Troupes.

Avant de terminer cette époque de l'Histoire des Provinces-Unies, il n'est pas inutile de revenir sur un événement, propre à développer le système de chacun des deux partis qui divisaient alors la République. A peine la trêve de vingt ans fut signée, que la ville d'Amsterdam insista pour qu'on fît une réduction dans les Troupes. Le Prince d'Orange & le Conseil d'Etat, ayant, vers la fin de l'anneé, proposé l'état de la guerre pour l'anneé suivante, les Provinces auxquelles on l'avait envoyé, le trouverent beaucoup trop considérable; puisqu'on y parlait d'entretenir à peu-

près toutes les troupes qu'on avait sur pied. Les Amsterdammois qui avaient toujours des intelligences secretes avec le Comte d'Avaux, insisterent, dans l'Assemblée des Etats de Hollande, pour le licenciement de douze mille hommes & répresenterent avec vigueur la nécesité d'augmenter les forces maritimes. Cette diversité de sentimens occasiona un nouvelle dispute qui fut prolongée bien avant dans l'année suivante. Les Députés d'Amsterdam proposerent un état militaire où il n'était porté qu'à 26315 hommes de pied & 3000 hommes de cavalerie, déclarant qu'à compter du milieu du mois de Mars, ils régleraient sur ce nombre le payement de leur quote-part. 1684.

Ils observerent à cette occasion que les charges imposées sur les Habitans surpassaient trois fois le revenu des terres; qu'on avait sacrifié des millions pour des subsides & pour d'autres choses relatives à la défense de terre, & que l'Espagne en avait pris occasion de réduire les forces de terre à mesure que la République augmentait les siennes. Ils soutinrent qu'il fallait avoir moins de troupes de terre & s'occuper du rétablissement de la marine. C'était, disaient-ils, le seul moyen de rendre la République respectable à ses voisins. L'Angleterre suivait ce système avec

Proposition remarquable de la ville d'Amsterdam.

1684. succès. Ils fallait suivre cet exemple & briguer à l'envi l'empire des mers. La République de Venise n'était également défendue que par des forces maritimes. On n'avait pas besoin de soudoyer des troupes : on n'avait qu'à gagner la Bourgeoisie des villes, par la douceur du Gouvernement, & la faire exercer aux évolutions militaires ; elle serait toujours prête à défendre ses foyers dans une attaque imprévue ; on ne leverait des troupes réglées qu'à l'approche d'une guerre nouvelle. C'est ainsi que le corps helvétique maintenait son indépendance. Au moins devait-on se borner à un petit nombre de troupes sur pied, que l'on entretiendrait avec beaucoup d'économie. On n'avait du côté des Pays-bas Espagnols, gueres d'autres frontieres à entretenir que les places situées en-decà de la Meuze & de l'Escaut. Au cas (ce qu'à Dieu ne plaise) où la France viendrait à s'emparer des Pays-bas Espagnols, on délibererait, si l'on serait en état d'entretenir les garnisons de Maastricht, Graave, Heusden, Geertruidenberg, Bois-le-Duc, Breda, Willemstad, Klundert, Hulst, l'Ecluse, Berg-op Zoom & le Sas de Gand, de conserver en même tems la protection du Rhin & de l'Yssel, ou bien s'il ne serait pas mieux pourvu à la défense de l'Etat en creusant les rivieres, ou par

D'Avaux. IV. 203.

d'autres moyens propres à mettre la Province sous l'eau en cas de nécessité & à conserver les forts situés sur les rivieres, les plus propres à être secourus & à faciliter l'entrée de la Flandre & du Brabant. Dans un autre mémoire sur la réduction des troupes, Amsterdam soutint que les Pays-bas Espagnols étaient une barriere suffisante pour la Republique. Elle representa que le commerce & la navigation étant diminués de moitié, depuis la paix de Munster, & le fardeau des dettes publiques augmenté, il fallait se décharger d'une grande partie des Troupes. 1684.

Réponse des Nobles.

Les nobles de Hollande s'éleverent vivement contre ces observations politiques. Ils déclarerent avoir vu avec un très-grand étonnement que les Régens d'Amsterdam eussent déclaré leur avis, touchant l'état de guerre, d'une maniere aussi absolue; que si la constitution de l'Etat requérait nécessairement que la Milice fût reduite à ce point, elle deviendrait tout-à-fait inutile pour la défense du pays. Ils soutinrent que la décadence des finances n'était pas causée par l'entretien de la milice, mais par les arrérages des capitaux que l'Etat avait empruntés depuis l'année 1672, & que les contributions étaient plus que suffisantes pour cet entretien, puisque les recrues faites en 1682, avaient été

1684. entretenues par les mêmes moyens, sans qu'on eût mis de nouvelles impositions.

Ils accuserent ceux d'Amsterdam d'imprudence & de contradiction, faisant voir que lorsqu'ils proposent de rétablir les forces maritimes, enforte qu'elles donnent à l'Etat la superiorité de la mer, ils attirent la jalousie des Princes voisins, & quoiqu'ils soutiennent qu'il faut éviter avec soin tout ce qui peut au dehors donner sujet d'offense & de broüilleries.

Ils voyaient, disaient-ils, avec douleur que ceux d'Amsterdam oubliaient avec quel soin & quelle peine les Commissaires députés de l'Etat avaient travaillé avec le Prince d'Orange à former en 1678 un Etat de guerre ordinaire sur le pied qu'exigeait absolument la défense de l'Etat; puisqu'à présent, sans en donner aucune communication au Capitaine-Général de la milice, ni aux autres membres de l'Etat, ils veulent qu'on reçoive comme une chose infaillible ce qu'ils ont determiné; & qu'en déclarant qu'ils ne consentiront à aucun entretien qui excéderait ce nombre, ils montrent le peu d'égards qu'ils ont pour les autres membres de l'Union.

Il est vrai, continuaient-ils, que la puissance maritime de l'Etat est tombée dans une grande décadence, qu'on ne peut

comprendre qu'après avoir ſecondé eux-mêmes le zele avec lequel le Prince d'Orange à preſſé les membres de l'Etat de donner les ordres néceſſaires pour le rétabliſſement des fonds maritimes, pluſieurs membres de l'Etat, intéreſſés au commerce ont traité cette propoſition comme ſi elle ne les touchait point, qu'ils jugent abſolument néceſſaire qu'on mette en délibération les moyens de rétablir la marine, pour prévenir la ruine inévitable des forces maritimes de l'Etat; mais que ce ne ſerait pas pourvoir à la ſureté de l'Etat de rendre les forces de terre inutiles à ſa défenſe pour rétablir celles de mer. 1684.

Ils ne ſavent pas ce qui peut avoir induit ceux d'Amſterdam à vouloir régler l'Etat de guerre ſur le pié de l'année 1650; puiſque cet état de guerre à été un ſujet continuel de brouillerie entre les membres & le Capitaine-Général des Troupes; & ils ne peuvent croire qu'on voulût à préſent faire naître les mêmes diſputes, par le changement de l'état de guerre de 1678, qui a été dreſſé, après un examen ſi pénible, par le conſentement unanime des membres de cette Province, & de celui de toutes les autres.

C'eſt ſe tromper que de croire que la conſtitution du païs eſt meilleure qu'elle n'était après la paix d'Eſpagne, ſur la ſuppoſition que cette couronne eſt à pré-

1684. sent intéressée à la conservation de cet Etat, à cause de ses possessions dans les Païs-Bas; au lieu qu'en ce tems-là elle était une ennemie si faible, qu'elle faisait à peine une guerre défensive; que l'expérience n'a pas seulement fait voir dans ces derniers tems le peu qu'on doit attendre de cette couronne, tant pour sa propre défense, que pour le secours de cet Etat; ce qu'elle possédait pour couvrir ces frontieres, étant d'ailleurs si diminué, qu'on peut venir droit à Nimégue, sans laisser derriere soi aucune forteresse.

Après avoir vu jusqu'ici, sans soupçon, le soin que ceux d'Amsterdam ont eu de mettre leur ville en bon état de défense du côté de terre, on pourrait conclurre qu'ils ne songent qu'à leur sureté particuliere, en insistant qu'on rétablisse les forces maritimes, si l'on n'était fortement persuadé que la prospérité de la ville d'Amsterdam dépend aussi de celle des autres villes, qu'ils semblent négliger absolument.

L'on ne doit pas diminuer la milice de cet Etat sur l'ancien pied, à cause que les Rois & Princes de l'Europe feraient aussi des réformes; puisque, excepté l'Espagne, aucun Roi ni Prince n'entretenait un corps considérable de troupes en ce tems-là, au lieu qu'à présent ils ont tous des forces considérables

ſur pied, & que l'Electeur de Brandebourg en a presque autant que la République. 1684.

Ils ne croient pas que la République doive demeurer armée en tems de paix comme en tems de guerre; mais ils ſont perſuadés que l'état de guerre formé en 1678 eſt abſolument néceſſaire pour la défenſe du pays; qu'en un mot, un Etat qui néglige ſa propre défenſe ne peut eſpérer aucun ſecours de ceux qui pourraient lui en donner, s'il ne prend tous les ſoins qu'il doit de ſa conſervation.

Après toutes ces conſidérations, les nobles firent l'apologie des ſervices que les Généraux & les Colonels rendent à l'Etat pour éluder la propoſition que faiſaient ceux d'Amſterdam par rapport au retranchement de leurs appointemens; ils étalerent ſur-tout les obligations que l'Etat avait au Prince d'Orange pour avoir mis les troupes en état de ſe meſurer avec celles de quelque Prince que ce fût.

Ressentiment du Prince contre la ville d'Amſterdam.

Ces Diſputes entretinrent pendant quelque tems la diſcorde entre le Prince d'Orange & la ville d'Amſterdam. Guillaume ne ſe mettait point en peine de cacher ſes ſentimens. Un jour qu'il devait traverſer Amſterdam, la Régence voulut lui donner une collation. Mais en paſſant devant l'hôtel de ville où tout le Conſeil était aſſemblé, il affec-

D'Avaux IV. 198.

1684. ta de s'en écarter en faisant aller sa voiture au grand trot. Trois des Bourguemaîtres n'eurent que le tems de s'élancer pour la faire arrêter. On pria le Prince de faire honneur aux rafraîchissemens qu'on lui avait préparés; mais il refusa cette collation de la maniére la plus fiere; il se contenta d'avancer un peu la tête à la portiere de son carosse & disparut, sans s'être arrêté dans la ville. Ceux d'Amsterdam ne cacherent pas de leur côté l'extrême défiance qu'ils avaient. Ils firent palissader les endroits de l'enceinte de leur ville où il y avait le plus à craindre. Ils mirent de distance en distance, & sur les avenues des canaux, des pontons avec du canon; & sur l'Y, ils avaient deux Bâtimens avec de l'artillerie; ils firent plusieurs magasins sur les remparts, ou le canon & les munitions étoit prêtes, pour pouvoir en trois heures les mettre en batterie, & les faire servir.

GUILLAUME III.

AUGMENTE SON AUTORITÉ DANS LES VILLES.

LA maniere dont Guillaume III. se conduisit dans les contestations alors élevées dans les Régences des villes, donna de nouvelles preuves de son attention à augmenter son autorité. La petite ville de Gorkum lui fournit la premiere occasion. Le Drossard de cette ville & des pays d'Arkel avait beaucoup de pouvoir dans la Régence. Il choisissait les Bourguemaîtres, les Echevins & les Conseillers, faisait assembler le Conseil en son nom, avait séance dans cette assemblée. Mais a la mort de Guillaume II, les Etats, pour s'attacher la Régence, exclurent le Drossard de cette assemblée. Guillaume III ayant, par son crédit, procuré cette place á Louis Huigens, celui-ci, s'autorisant de la

1684.

Innovation dans la ville de Gorkum.

1684. faveur du Prince, voulut recouvrer l'autorité des anciens Droſſards, à l'exceptions des élections de Magiſtrats, qu'il n'ôſait disputer au Stathouder. Mais cette ambition lui attira une querelle ſi vive avec la Régence, que la Cour de Hollande le déclara déchu de cette dignité & le condamna à une amende conſiderable. La protection du Prince le fit rétablir. Se prévalant de cette faveur, il réclama les vieilles prétentions. Au mois d'Avril 1684, on devait choiſir les Officiers de la Milice Bourgeoiſe; le Droſſard aſſigna l'aſſemblée du Conſeil ſur les dix-heures; mais les Bourguemaîtres avaient fixé l'élection à onze heures. La plupart des membres du Conſeil ſe rendirent à l'heure indiquée par le Droſſard; mais trouvant la ſalle d'aſſemblée fermée, ils la firent enfoncer. Les Officiers de la Bourgeoiſe étaient déjà nommés, lorsque les Bourguemaîtres arriverent à l'hôtel de ville, accompagnés de quatre Conſeillers qui leur étaient attachés. Les Bourguemaîtres prétendirent que l'élection était nulle; la querelle ne ſe borna pas aux paroles, un d'entreux en vint à des éclats plus violens avec un Conſeiller. Le Droſſard voulut faire reconnaître les Officiers élus. Les Bourguemaîtres ſoutinrent que l'élection était nulle & en choiſirent d'autres. L'affaire fut portée aux Etats. Les

Wagen. XV. 256.

Groot Plac. 722.

Officiers élus les premiers furent continués provisionellement. Le procès resta longtems indécis; enfin en 1686, le Stathouder eut le crédit de faire assurer au Drossard le droit de convoquer le Conseil, d'y faire des propositions, d'y recueillir les voix, d'y former les conclusions & d'avoir séance & suffrage parmi les Bourguemaîtres. 1684.

Le Prince d'Orange fit en même tems une chose dans la ville d'Utrecht, qui dut bien faire voir qu'il était fort éloigné de vouloir rétablir l'ancien Gouvernement de cette ville. Il ne se contenta pas de nommer à son ordinaire ceux qui devaient être Bourguemaîtres l'année suivante, ou remplir quelques places vacantes : il chassa du Conseil de la ville tous ceux qui s'étaient opposés dans ces derniers tems à ses desseins, quoiqu'il y en eût parmi eux qui eussent été depuis 25 ans dans le Conseil. C'était une chose inouïe, qui n'a jamais été pratiqué depuis l'établissement de la République. Cet attentat fit faire bien des réflexions, & fit craindre aux ardens Républicains que le Prince d'Orange n'opprimât insensiblement la liberté, s'ils n'était arrêté par une opposition vigoureuse. Changement à Utrecht. *D'Avaux* IV. 116. 121.

Guillaume III. ne fut pas obéi avec la même rapidité dans les villes de Hollande où son autorité n'avait jamais été Querelle à Dort sur l'Election des *Bonnes*-

1684.

gens-de-huit.
Resol. Holl.
Dec. 1684.
Janv.
Fevr 1685.
D'Avaux
IV. 115.
121. 123.
134. 136.
142. 148.
153. 173.
188. 192.
200. 218.
227. 248.
273. 278.
343.

considérable. Le conseil de Dort est composé de quarante personnes, augmentées de huit membres qui représentent la Commune & sont élus par le Stathouder sur une présentation de vint-quatre, choisis par les corps de métiers, avec le droit de voter dans l'élection des Bourguemaitres. On les apelait toujours les *Bonnes-gens de huit.* Le Prince d'Orange, ayant reçu la présentation accoutumée, réfusa de faire l'élection, sous prétexte qu'elle n'était pas réguliere, & engagea la Cour de Hollande à faire des enquêtes à ce sujet. Trois Députés de la Cour de Hollande se transporterent à Dort, &, sans avoir instruit préalablement la Régence, ils citerent les quatre Doyens des Communautés. La Régence trouva ce procédé contraire aux droits du tribunal des Echevins de la Ville. Elle défendit à tous les sergens & autres Huissiers de la Ville, de reconnaître en aucune façon ces Commissaires. Les Députés, traversés dans leur emploi, rétournerent à la Haye, sans avoir rien fait. Les Régens de Dort encouragés sous main par d'autres villes & surtout par celle d'Amsterdam, firent avancer la convocation des Etats, se plaignirent amerement que des Commissaires de la Cour de Justice fussent venus dans leur ville pour s'informer du Gouvernement, & furent soute-

nus par la ville d'Amsterdam. On convenait en général que le Prince, en qualité de Stathouder, avait droit de veiller à la régularité des élections; mais on soutenait que, dans un cas douteux, il ne devait rien faire sans avoir prévenu la Régence. Le Stathouder se plaignit surtout qu'on l'eût représenté comme cherchant à borner les privileges des villes & qu'on eût convoqué les Etats dans une saison incommode; ce qui ne pouvait tendre qu'à le rendre suspect aux Habitans. Il hazarda même de renvoyer la députation à Dort; mais la Régence ne se contenta pas de lui résister. Elle fit, dit le Comte d'Avaux, imprimer une vieille chronique, dans la quelle on voit qu'un Comte de Hollande (c'était sans doute Jean I.) ayant voulu jadis attenter à leurs privileges, avait été mis en tutelle & son Bailif, qui était son confident, massacré. Elle se plaignit aux Etats des entreprises formées contre leurs privileges. Mais, pour ne pas irriter le Stathouder, elle proposait de s'aboucher avec lui pour terminer le différend à l'amiable. Elle prenait un avis conciliatoire, propre à ménager à la fois le Prince d'Orange & les privileges des villes. Guillaume III. parut offensé d'une proposition qui, disait-il, rendait douteux ses droits les plus incontestables. Il déclara que, pour les maintenir, 1684.

1684. il employerait toutes les forces que Dieu & la nature lui avaient mis en main. Il engagea la Cour à mander à la Haye quelques uns des Doyens des corps de métier & à démettre le Bailli de la Ville de son emploi. Il donna ensuite un mémoire où ces Doyens étaient accusés d'avoir changé une élection déja faite, d'avoir vendu leurs voix à des Echevins qui les avaient invités dans des maisons particulieres & les avaient enivrés de liqueurs &c. La ville d'Amsterdam, ayant pris parti dans cette affaire, porta, avec son impétuosité ordinaire, directement la coignée au pied de l'arbre. Le Bourguemaitre Gerard Bors van Waveren, député dans les Etats, dit qu'il fallait que la Cour de Hollande rendît compte de sa conduite. Les Régens d'Amsterdam firent même déclarer que la démarche de la Cour, en envoyant des Députés à Dort, était une irrégularité sans exemple, un trait de mépris pour les Etats qu'il ne fallait pas laisser impuni. Ils proposerent en même tems de saisir cette occasion pour faire examiner jusqu'où s'étend le pouvoir des Stathouders & le droit des villes. Cette dispute leur donna lieu de fonder les fondemens de l'autorité des Stathouders. La Souveraineté, dirent-ils, réside dans le corps des nobles & les Colleges des Régences municipales; on l'a-

vait, il est vrai, déférée, pour un tems à Guillaume I, mais Maurice son fils & ses successeurs n'avaient été que Stathouders ou Lieutenans du Souverain; & leur autorité avait été bornée par une instruction dont les Etats pouvaient étendre ou restraindre les bornes à leur volonté. La Cour ayant ôté faire une nouvelle nomination, la Régence de Dort appuya l'opposition d'Amsterdam par une déclaration vigoureuse & dirigée sur les mêmes principes. Toute l'autorité du Stathouder, disaient-ils, est émanée des Etats. On ne lui avait jamais déféré le droit de faire des enquêtes. Le pouvoir d'élire ne donnait point ce droit. En acceptant le premier, on était supposé renoncer au second. Le droit de présentation, laissé aux villes, serait nul si le Stathouder pouvait faire des recherches à cet égard. Le droit de présentation & celui d'élection devaient être indépendans l'un de l'autre. Soutenir le contraire, c'était ébranler les fondemens de la constitution. De ce que le Stathouder devait veiller au maintien des privileges, il ne s'ensuivait pas qu'il pût s'attribuer le droit de faire des recherches arbitraires & de juger à son gré si les privileges étaient violés. Il deviendrait alors le premier infracteur des privileges. Ils soutinrent que le droit d'informer si les nominations étaient ré- 1684.

1684. gulieres ou non, n'appartenait qu'à la Régence. Ce mémoire, dont nous ne pouvons donner que le précis, n'imposa pas au pati contraire. Le Prince d'Orange ne garda pas même les apparences, pour faire une nouvelle nomination. Les Commissaires & le nouveau Bailli de Dort subornerent quelques doyens des corps de métiers, les menerent l'épée dans les reins à l'hôtel de ville & les forcerent à faire une nomination, d'où le Prince tira aussitôt ses Elus. Les nouveaux Elus, encouragés par le Prince & la Cour, eurent l'audace d'aller prendre séance dans l'assemblée du Conseil. La Régence, ne voyant aucun jour de pouvoir les rejeter, firent dans les Etats de Hollande, une protestation, où ils déclarerent qu'ils tenaient la conduite des Députés envoyés par la Cour, pour irréguliere & qu'ils ne reconnaîtraient pas les nouveaux Elus jusqu'à ce que les Etats de Hollande eussent délibéré sur cette affaire. Ainsi les nouveaux Elus firent leurs fonctions cette année, sans avoir été proprement reconnus. Les Etats ne jugerent pas à propos de prononcer sur cette affaire. Le Comte d'Avaux prétend que le Prince d'Orange avait trouvé moyen de les gagner en corrompant les Députés. Ainsi le Prince d'Orange triompha à peu près dans une affaire, qui était d'une plus grande importance qu'el-

D'Avaux IV. 224.

le ne le paraissait au premier abord. Car le Prince, s'attribuant le droit de pouvoir envoyer dans les villes des Commissaires pour s'informer des brigues qui se font dans l'élection des Magistrats, & pour y obvier en qualité de Stathouder; comme il n'y avait point de ville où il n'y eût deux partis; dès que les adversaires du Prince d'Orange ne voudraient par entrer dans ses desseins, il y aurait aussitôt envoyé des Commissaires, sous prétexte qu'il y aurait eu des cabales, & changerait ainsi les Magistrats à sa volonté. La prétention du Prince d'Orange n'allait à rien moins qu'à le rendre maître absolu de la Province de Hollande, & par elle, de toute la République. Les Bourguemaîtres de Dort poussaient alors l'enthousiasme au point d'avancer que leur cause était la même que celle qui avait occasionné le soulevement des Provinces-Unies contre l'Espagne. Le plus zélé, Arend Muis van Holy, apprenant que le Prince d'Orange voulait le faire arrêter déclara hautement qu'il était prêt à faire un voyage à Louvestein pour le bien de la Patrie. Le Prince d'Orange de son côté ne se mit point en peine de cacher son mépris pour ces Régens. Un jour qu'ils avaient envoyé un de leurs Secrétaires, pour lui présenter la nomination des nouveaux Magistrats, le Prince le retint

1684.

D'Avaux IV. 116.

1684 sept à huit jours, lui faisant donner à manger dans l'office & ne lui donnant audience qu'en passant, pour aller à la chasse. Ce traitement causa une indignation générale. On se plaignit que ceux d'Amsterdam avaient trop de condescendance dans une occasion qui demandait toute la vigueur du seul membre de l'Etat qui eût encore quelque pouvoir.

Dispute avec la Régence de Leide.

Le Prince d'Orange fut encore plus heureux dans une dispute à peu près semblable avec la ville de Leide. Un des Echevins étant mort, le Bailli de la ville vint lui présenter trois personnes, desquelles il devait choisir une, pour remplacer le défunt. Mais Guillaume, après lui avoir reproché d'avoir livré lâchement un fugitif Anglais nommé Armstrong au Roi d'Angleterre, le chassa honteusement de sa présence. La Régence de Leide, pour se vanger, fixa un tems au bout duquel elle se réservait l'élection, au cas qu'elle n'eût pas été faite. Le Prince d'Orange craignit d'abord que cette affaire portée devant les Etats de Hollande, ne fournit une occasion de mettre des bornes à son autorité. „ Il ne tient qu'à lui de prévenir ce coup, dit le Comte d'Avaux", „ cependant il ne le veut pas faire, parce„ qu'il ne peut se vaincre ni céder en rien". La raison pour laquelle, ajoute ce Ministre Français, il ne veut pas choisir

aucun des trois qui lui sont présentés; c'est qu'il n'y en a pas un qui se soit voulu engager à donner sa voix pour mettre dans le Conseil de Leide, une de ses créatures qui en a été chassée depuis dix-huit mois. Le jour où l'on choisit les Echevins, on avait nommé, suivant la coutume, seize personnes, parmi lesquelles le Prince d'Orange devait en choisir huit. La pluralité du Conseil au nombre de 40, n'avait pas jugé à propos de mettre dans ce nombre quelques personnes que les treize Conseillers qui formaient la minorité auraient bien voulu faire nommer. Il y avait dans la nomination deux personnes, Nicolas van Bankhem & Pierre Cuneus, dont le premier n'avait pas encore l'âge de vingt-huit ans accomplis & dont le second était né dans l'Inde, d'un Pere qui, avant & après la naissance de son fils, avait demeuré à Leide, & qui sans être Bourgeois de la ville, appartenait à l'Université. Le Prince prit prétexte de ces deux circonstances, pour rejeter la nomination. Il écrivit d'abord aux Bourguemaîtres & au Conseil. Ensuite, de sa propre autorité, il nomma quatre Echevins dont aucun ne se trouvait dans la liste qu'on lui avait présentée. Cette élection parut d'autant plus étrange, qu'il déclarait l'avoir faite sur un nomination seule dans le Conseil, pour pallier cette expres- 1684.

1684. sion, il déclara, dans la suite, qu'il avait choisi parmi les membres désignés par la minorité, attendu que la nomination de la pluralité était illégale. Le Conseil porta ses plaintes aux Etats de Hollande. Le Bailli refusa de recevoir le ferment des Elus. La querelle devint si vive, que ceux de Leide tinrent leurs portes fermées, redoublerent la résolution de sacrifier biens & vies pour le maintien d'un droit qu'ils appelaient la perle de leur Couronne. Mais ce courage ne dura pas longtems. Le Conseil se contenta d'une légere vengeance. Le jour de l'élection des Bourguemaîtres étant venu, quatre mois après celui des Echevins, le Prince d'Orange fit prier la Régence de la différer de quelques jours. Mais cette insinuation fut rejetée. Enfin la dispute fut remise à l'arbitrage de quelques Commissaires. Ils donnerent une décision conciliatoire, en déclarant que les derniers Bourguemaîtres seraient reconnus ainsi que les Echevins élus par le Prince. Ainsi, dit le Comte d'Avaux, les efforts que les Magistrats de Leide ont faits pour se maintenir contre l'injuste autorité du Prince d'Orange, n'ont servi qu'à augmenter son pouvoir & à le rendre maître de cette puissante ville. On ne peut, ajoute-t-il, assez s'étonner de l'irrégularité de leur procédé: ils refusent un jour d'avoir aucune complai-

ince pour le Prince d'Orange; ils ne
reulent pas même entrer dans des tem- 1684.
péramens qui ne vont point à blesser
leurs droits & leurs privileges; & le
endemain ils accordent tout ce que le
Prince leur demande, même de plus in-
juste. Après avoir refusé de surseoir de
trois jours l'élection de leurs Bour-
guemaîtres; deux jours après ils se lais-
sent gagner par les Emissaires du Prince
d'Orange & viennent à la Haye se sou-
mettre à ses volontés. Ce qu'il y a de
plus surprenant, c'est qu'ils sont conve-
nus que toutes les fois qu'il y aurait des
démêlés dans leur ville, ils en remettraient
l'arbitrage au Prince d'Orange. Les
bien-intentionnés déplorent cet aveu-
glement; mais c'est tout ce qu'ils peu-
vent faire. Le Prince d'Orange se ren-
dant, insensiblement, maître des villes,
pourra tourner à son gré, les déliber-
tions des Etats de Hollande. Il n'ose-
rait enfraindre, aussi ouvertement, les pri-
vileges de la ville d'Amsterdam. Mais
il s'y prend d'une autre maniere.

Le Prince d'Orange s'accomode avec la ville d'Amsterdam *Amsterd. Geschied. XXI. div. D'Avaux IV. 137. 189. 205.*

En effet, le Prince d'Orange, voyant la ville d'Amsterdam inébranlable, lors qu'on l'attaquait de front, la fit sonder sous main pour un accomodement à l'amiable. Amsterdam n'insista plus aussi vivement sur le licenciement qu'elle avait proposé; on lui promit en revanche de hâter la construction des trente six vaisseaux, déjà résolue en 1682. Il fut sti-

1684. pulé de part & d'autre qu'on oublierait le passé: & le Comte d'Avaux ajoute même une circonstance peu vraisemblable, savoir que les Amsterdammois se seraient engagés de ne rien proposer dans les Etats qu'après l'avoir communiqué au Prince d'Orange. Ce ministre remarque avec plus de fondement, que les persécutions du Roi de France contre les Protestans, contribuerent beaucoup à aliéner de la France les esprits des Provinces-Unies qui auraient été disposés à suivre ses mesures politiques sur la paix. Avant de donner une idée de ces persécutions qui eurent la plus grande influence sur les affaires politiques de l'Europe, nous terminerons cette époque en traçant une ébauche des troubles de quelques autres villes, dont le Prince sut profiter pour étendre son autorité. Nous commencerons par l'Overyssel. Et pour représenter ce qui concerne cet article sous un seul point de vuë, nous remonterons jusqu'à l'année 1677.

La ville de Déventer refuse de se soumettre au Réglement de 1675.

Le Prince d'Orange avait alors trouvé une grande opposition à son autorité dans l'Overyssel. Les jurés de Déventer réfuserent de se conformer au Réglement que son Alteſſe, en vertu du pouvoir que lui en avaient donné les Etats-Généraux, avait fait en 1675 touchant la forme du gouvernement de la Province, lorsqu'elle fut rentrée dans l'Union. Ils

Ils soutenaient que ce Réglement était contraire aux priviléges de leur ville, & à la liberté de l'Election de leurs Magistrats ; qu'il ne s'était fait que pour une fois seulement & sans conséquence pour l'avenir. Que la Régence ne l'avait jamais reçu ni approuvé, & qu'on ne le lui avait pas communiqué avec les formalités requises, qu'ainsi ils avaient été fort surpris de la défense que son Alteſſe avait fait faire aux Magistrats qui seraient élus à la fête de S. Pierre, de prêter le serment avant qu'elle eût approuvé leur élection. Mais le Prince leur répondit en Gouverneur qui connoissait toute l'étendue de l'autorité qu'on lui avait confiée. Nous ne nous amuserons pas, disait-il, à réfuter les argumens que les jurés alléguent pour justifier leur opposition, nous dirons seulement, que nous aurions bien souhaité que ces gens, aujourd'hui si jaloux de leurs priviléges, eussent fait paraître autant de zele lorsqu'il s'agissait de défendre leur Religion, leur Liberté & la Patrie contre l'ennemi commun de la République, auquel ils ont livré leur ville sans aucunes conditions, avec les Troupes que les autres Provinces avaient envoyées à leur défense. Ce reproche était juste ; mais ce qu'il ajoutait, qu'on leur avait conservé leurs priviléges en les rétablissant dans l'Union, & qu'on 1684.

1684. avait seulement déféré au Gouverneur Héréditaire de la Province le pouvoir de changer les Magistrats, & d'en faire de nouveaux, lorsque les Jurés n'auraient pas agi comme il faut, renfermait une contradiction manifeste, puis qu'avant cela le Stathouder ne se mêlait en aucune maniere de l'élection du Magistrat dont les seuls Jurés étaient les maîtres. Ce privilége, un des plus beaux de leur ville, leur était tellement enlevé, que le Prince ordonnait aux Bourguemaîtres & Régens de décharger de leur serment & de leur emploi les vingt-deux jurés qui refusaient de se soumettre au Réglement, & de remplir leur place de ceux qui avaient déclaré qu'ils voulaient s'y conformer. De plus, il leur enjoignait expressément de faire promettre à ceux qui seraient installés, qu'ils obéiraient à ce Réglement, de leur faire prêter le serment, ensuite de procéder à l'élection des Magistrats, de lui envoyer tant le remplacement des Jurés que l'élection des Echevins & du Conseil, & d'attendre ce qu'il en ordonnerait. Et comme nous croyons être bien avertis, ajoutait-il, que quelques personnes inquietes tâchent d'animer la Bonne Bourgeoisie de la ville, sous prétexte de maintenir ses Priviléges, nous entendons que vous ayez à vous en informer exactement, & que vous ayez à procéder con-

tre ceux qui s'en trouveront coupables, comme contre des Perturbateurs du repos public, ainsi qu'il conviendra en bonne justice. Le Prince était trop puissant pour essuyer un refus; aussi prit-on le parti de se soumettre. 1684.

C'est ainsi, que le Prince d'Orange parvint à soumettre à son autorité un Gouvernement dont les institutions démocratiques paraissaient assurer l'indépendance. Il est vrai qu'il abandonnait l'élection annuelle des Régens au College de la Commune-jurée; mais le droit qu'il se réservait de rejetter l'élection, nécessitait les Electeurs à n'élire que des sujets qui lui fussent agréables. Il n'y avait pas jusqu'aux querelles ecclésiastiques, où le Prince d'Orange ne s'immisceât, pour augmenter son autorité. On en vit une preuve frappante dans la conduite qu'il tint au sujet de l'affaire de Momma. C'était un Théologien, très-versé dans les Langues Orientales, appelé par le Collége de Middelbourg, pour être Pasteur de cette ville. Comme les Eglises de Zélande n'ont point de Synode provincial réglé, & que chaque Isle a ses Classes, assemblées Ecclésiastiques, Colloques, ou Synodes particuliers, composés d'un certain nombre de Ministres & d'Anciens, le Collége qui

1687. lifié pria la Classe de Walcheren, où est Middelbourg, d'approuver l'Election qu'il avait faite. Mais, quoique Momma fût fort savant, & ses moeurs irréprochables, la Classe improuva son élection, disant que six Ministres, de dix qu'ils étaient à Middelbourg, s'y opposaient, & que le Prince d'Orange avait défendu d'admettre des personnes suspectes de nouveautés, c'est-à-dire du Coccéïanisme. Sur quoi il ne sera point hors de propos de rapporter, succintement & en général, quelles sont les opinions particulieres qui distinguent les Théologiens connus dans les Provinces-Unies sous le nom de Coccéïens. Ils établissent pour regle de l'explication de l'Ecriture, que les mots signifient tout ce qu'ils peuvent signifier. Ils tirent de l'ancien culte & de l'ancienne histoire une infinité de sens mistiques, de types, de figures, & d'allégories; ils trouvent Jésus-Christ dans mille endroits obscurs du vieux Testament, où les autres Théologiens ne le voient point. Ils appliquent les anciennes Prophéties aux événemens modernes; ils rapportent à sept périodes tous les événemens qui doivent précéder & suivre le Messie. Ils mettent entre les fideles des différentes économics des distinctions qu'ils mutiplient à l'infi-

si. Ils croient que le quatrieme commandement du Décalogue n'eſt que Cérémoniel, qu'il ne regarde point les chrétiens, par ce qu'ils ont été affranchis du joug de la loi par Jéſus-Chriſt; & ils prétendent que l'obſervation d'un jour de repos dans la ſemaine n'eſt que d'inſtitution eccléſiaſtique. Enfin, ils rempliſſent leurs ſermons de recherches typiques & prophétiques, & s'attachent moins à la morale & aux doctrines communes de la Religion que les autres Prédicateurs réformés. C'était là ce que le Prince appelait des nouveautés. Il écrivit aux Magiſtrats de Middelbourg qu'étant obligé de prendre garde à ce que tant le Magiſtrat pour ce qui eſt de la police, que l'Egliſe pour ce qui regarde les ordres Eccléſiaſtiques, foyent, chacun réciproquement, maintenus dans le droit qui leur appartient légitimement, & ne pouvant permettre que l'un ou l'autre y ſouffre aucun préjudice, il leur ordonne très-expreſſément de lui envoyer au plutôt leurs ſentimens & leurs conſidérations ſur la lettre que la Claſſe de Walcheren lui avait écrite touchant l'Election de Guillaume Momma, en qualité de Miniſtre de leur ville, de laquelle lettre elle leur envoyait copie, leur enjoignant cependant de ne permettre 1687.

1687. point que l'on passât outre à la confirmation. On douta si un Stadhouder avait droit d'ordonner quelque chose dans une ville qui fait partie de la Souveraineté d'une Province confédérée de la République, lors qu'il ne s'agit que d'une affaire domestique, telle qu'est celle de l'Election d'un Pasteur. Tout l'effet que produisit cette lettre, fut que les Magistrats & le Collége qualifié retarderent le départ des Députés chargés d'amener leur Ministre, & qu'ils écrivirent très-respectueusement au Prince. Mais, comme son Alteſſe exigeait une soumission aveugle, elle leur témoigna son indignation par une lettre suivante dont quelques traits montreront comment un Stadhouder écrit à une ville, lorsqu'elle refuſe une prompte obéiſſance à ſes ordres.

" Nous voulons bien vous déclarer que nous ne souffrirons en aucune maniere que les ordres que nous vous avions donnés en vertu du pouvoir & de l'autorité qui nous a été conférée en qualité de Gouverneur de Zélande par les Etats de cette Province, rencontrent auprès de vous la moindre contradiction, ni que vous croyiez pouvoir vous dispenſer de l'obéiſſance que vous nous devez, ſous prétexte que, par vos procédures précipitées, vous avez

mis les choſes hors d'état d'être ajuſtées selon notre intention. 1687.

" Nous ne pouvons auſſi nous dispenſer de vous faire ſçavoir que nous ſommes bien-aiſes d'apprendre que les finances de votre ville ſont en ſi bon état, que vous ayez pû appeler deux Profeſſeurs en Théologie & en langues Grecque & Hébraïque. Nous Espérons, puisque vous en avez le moyen, que vous mettrez ordre que tant de pauvres perſonnes, qui ont des prétentions légitimes à la charge de votre Ville, & qui jusqu'ici n'ont pu avoir juſtice à cet égard, ſoient auſſi enfin payées de leurs dettes. Nous voulons espérer que les ordres que nous vous donnons par la préſente ſeront reſpectés & ponctuellement exécutés, afin qu'à faute de cela nous ne ſoyons pas obligés de nous ſervir des moyens les plus légitimes, & en même tems les plus efficaces que nous jugerons à propos pour cet effet, qu'aſſurément nous ne manquerons pas de mettre en oeuvre en cas qu'il en faille venir aux extrémités. "

La Claſſe propoſa de renvoyer la déciſion de l'affaire à un Synode provincial; mais le Collége qualifié, qui regardait les autres Claſſes dont ce Synode ſeroit compoſé, comme ſes parties,

1687. rejetta cette propoſition, & réſolut de paſſer outre à la confirmation, malgré la défenſe que le Prince venait de lui en faire par une lettre très-forte. Momma fut confirmé par De May, Miniſtre de Middelbourg; & le Prince, piqué de cette démarche, écrivit à la Claſſe, pour l'animer à continuer ſes procédures contre Momma & contre ceux qui l'avaient confirmé.

L'équité naturelle demandait que le Prince laiſſât à une grande Ville la liberté de ſe choiſir un Paſteur, ſurtout un homme tel que Momma, qui joignait au mérite du ſçavoir celui de la pureté des moeurs & d'une grande probité. Il ſemble qu'il n'avait aucun intérêt à ſe mêler d'une ſi petite affaire, & qu'il devait peu lui importer qu'il y eût à Middelbourg un Coccéïen de plus ou de moins.

Le Prince d'Orange, qui n'avait d'abord pu quitter l'armée ni le ſiége de Maſtricht pour des queſtions de pure Diſcipline eccléſiaſtique, ſe rendit à Middelbourg à la fin de Novembre, & vint à l'aſſemblée des Etats de Zélande le premier jour du mois ſuivant. La Ville de Middelbourg fut conſidérée comme abſente, parce qu'on la regardait comme partie intéreſſée; & le Prince, qui s'était déclaré en faveur

de la Classe de Walcheren, ne voulut pas se prévaloir de sa qualité de premier noble, qui lui donnait le droit de suffrage; mais sa présence valait plus d'une voix, outre celles de Terveer & de Flessingue, dont il était Seigneur. 1687.

Les Etats de Zélande, n'osant lui rien refuser, l'autorisèrent, en qualité de Gouverneur de la Province & Pays de Zélande, à corriger & punir tous ceux du Magistrat de Middelbourg & du Collége qualifié de cette ville, qui seraient les principaux Auteurs de la confirmation de Guillaume Momma en sa charge de Ministre de ladite Ville, & ceux qui avaient commis le plus d'excès après la réception des défenses itératives faites par le Gouverneur, au nom de cette Province, soit en les démettant ou suspendant des charges ou fonctions qu'elles possèdent ou exercent dans le Magistrat de Middelbourg, ou dans le Collége qualifié de cette même Ville; on l'autorisa aussi à censurer & corriger toute autre personne qui sans être dans la Magistrature se serait rendue coupable de ces excès, selon qu'elle l'aurait mérité.

Les Magistrats firent deux protestations consécutives contre cette Résolution qui leur paraissait injuste.

1687. Les Etats de Zélande irrités prirent une nouvelle Réſolution par laquelle ils priaient le Prince d'Orange, en qualité de Gouverneur de la Province, de ſe ſervir des moyens qu'il jugerait à propos pour l'exécution de la Réſolution & de l'autoriſation des Etats.

Le Prince d'Orange, ſans être Souverain, faiſait tout ce qu'il voulait. Il avait l'art de ſe faire autoriſer pour pacifier les troubles de chaque Province par les moyens qu'il jugerait les plus convenables; & à la faveur de ces autoriſations, il exerçait un pouvoir abſolu contre ceux qui s'oppoſaient à ſes volontés. Ce fut ainſi qu'il en agit à Middelbourg. Il dépoſa des Magiſtrats, éloigna de toutes les fonctions eccléſiaſtiques & civiles ceux qui avaient eu le plus de part à cette affaire, caſſa dix Capitaines, dix Lieutenans & autant d'Enſeignes du Conſeil de guerre de la Bourgeoiſie.

Précaution de la Ville d'Amſterdam.

Enfin, il annulla l'Election de Momma, & démit de ſa charge le Miniſtre van der Wayen, qu'il envoya ſans aucune forme de procès en exil.

Holl. Mercur. 1677. p. 92.

Les Magiſtrats d'Amſterdam, craignant que des Diſputes pareilles ne troublaſſent la tranquillité qui régnait chez eux, firent entendre aux Miniſtres réformés de leur ville, que ce leur ſerait une

chose fort agréable de les voir unis ensemble par le lien d'une Tolérance mutuelle. Ces Pasteurs, mieux disposés, à cet égard que ne le sont ordinairement les Théologiens, s'assemblerent; & après d'amiables conférences, convinrent unanimement de quelques articles pour conserver entre eux la concorde & l'union. Ces articles portaient en Substance, I. qu'on confesserait qu'il n'y avait aucune différence essentielle dans les Colléges & dans les Eglises touchant la Théologie & la Religion. II. qu'on vivrait ensemble en amitié, concorde & union fraternelle, & qu'on ne se rendrait aucun mauvais office, soit auprès des Magistrats, soit auprès des membres de l'Eglise. III. qu'on ne prétendrait point que les choses sur lesquelles on serait d'un autre sentiment que ses Collégues, fussent d'une telle importance, que sans cela on ne pût pas bien entendre l'Ecriture, prêcher l'Evangile, & avancer le Régne de Jesus-Christ. IV. qu'on s'abstiendrait tant dans les sermons que dans les Catechismes de tout ce qui serait inutile à l'édification du peuple. V. que dans l'Election des Ministres, on n'aurait égard qu'à l'humeur pacifique de la personne, & non à l'Université dans laquelle elle aurait étudié. Enfin, que les Pasteurs qu'on recevrait à 1687.

l'avenir seraient obligés de se conformer
1687. à ces articles, qui furent d'un commun consentement convertis en une Résolution. C'est ainsi que ces sages Magistrats réunirent les Esprits des Ecclésiastiques de leur ville, en les portant par des voyes de douceur, & sans entrer dans leurs Disputes, à vivre ensemble en paix.

RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES.

Un des plus grands événemens de ce siecle, un de ceux qui contribuerent le plus à engager les ardens Républicains de revenir aux opinions des Princes d'Orange, fut la révocation de l'Edit de Nantes. Louis XIV. après avoir annoncé, par plusieurs actes persécuteurs, sa résolution de n'avoir qu'une seule Religion dans son Royaume, supposa, d'après des listes infideles d'abjurations achetées, qu'il n'avait presque plus de sujets Protestans. Trompé par des Ministres pervers, il crut qu'il ne devait plus d'égards à un petit nombre d'opiniâtres qui restaient. Aveuglé par les Prêtres, il se persua-

1687. Persécution des Protestans en France.

1687. da que le vrai moyen d'expier ſes péchés, c'était de rendre tout ſon Royaume Catholique. Il conſidéra comme proviſionel & extorqué, l'Edit de Nantes, accordé & juré ſolemnellement, en 1598, par Henri IV pour aſſurer le libre exercice de la religion aux Proteſtans, auxquels ſon grand Pere était redevable de la Couronne. C'eſt ainſi qu'il porta le dernier coup à un arbre déjà ébranlé de toutes parts. La révocation de l'Edit de Nantes, pour retenir en France les Proteſtans, leur aſſurait la liberté de conſcience. Elle ne leur ôtait que l'Exercice public, mais le lendemain des ordres furent expediés pour leur ravir cette liberté. En vain les perſécutés oppoſerent aux Oppreſſeurs ces Edits ſacrés à l'ombre deſquels il avaient vécu en citoyens utiles & paiſibles. Des Prêtres furent chargés de les convertir ; &, pour rendre leur éloquence plus perſuaſive, on envoya des Dragons dans leurs maiſons pour y vivre à diſcrétion jusqu'à ce qu'ils euſſent abjuré. Le Marquis de Louvois qui avait opiné à enſevelir la Hollande ſous les eaux, fit reconnaître la dureté de ſon caractere dans ce triſte événement. Sa Majeſté veut, écrivait-il au Duc de Noailles en Languedoc, qu'on faſſe eſſuyer les dernieres rigueurs à ceux qui ne vou-

iront pas se faire de sa Religion. Ces ordres ne furent que trop fidelement exécutés. Toutes les violences, inséparables de la persécution, furent exercées contre ces malheureux ; & leur obstination semblant augmenter avec leurs souffrances, les uns couvrirent, sous une feinte conversion, leur redoublement d'horreur pour la religion Romaine, une multitude innombrable alla chercher dans les Etats protestans la liberté qu'on leur enlevait dans leur patrie. Ils échapperent malgré les édits publics contre les émigrations, malgré les gardes que l'on mit aux frontieres. Toute l'Europe étonnée du sacrifice que la politique offrait à la superstition, en recueillit les victimes avec empressement ; les Fugitifs trouverent, surtout en Hollande un azile, des ressources & des encouragemens. Les uns y portaient leurs trésors ; les autres y transplanterent leur industrie & ces arts & ces manufactures qui faisaient depuis longtems la richesse de la France. Des Hollandais, domiciliés en France, ne purent se dérober à la fureur de la persécution. Les Protestans de la Principauté d'Orange ne furent pas plus épargnés que les autres. Le Prince eut beau faire des représentations ; elles furent si peu écoutées que, peu de mois après, cette Principauté fut irrévoca- 1687.

blement confisquée, annexée à la Cou-
1687. ronne & incorporée à la Provence.

Les Réfugiés Protestans accueillis en Hollande.

Toute la Hollande retentit de l'intolérance de Louis XIV. Les Ministres, animés en secret par le Prince d'Orange & par le Pensionaire Fagel, ne laisserent pas échapper une si belle occasion de décrier les Français & leur Roi. Il ne fut plus possible de colorer l'ambition de Louis XIV, aux yeux des Protestans prévenus contre son intolérance. Ceux même qui sentaient qu'on pouvait être intolérant, sans être ambitieux, que l'ambition des conquêtes ne peut s'accorder avec le fanatisme, n'osaient publier leurs sentimens, crainte d'être déchirés en pieces par le peuple. Les Magistrats d'Amsterdam, au contraire, eurent l'adroite politique de se signaler par leur conduite généreuse envers les Réfugiés de France. Comme la rigueur des édits était principalement dirigée contre les Ministres, les Etats de Hollande commencerent à pourvoir à leur entretien, assignant une pension de quatre cens florins à ceux qui avaient des enfans & de deux cens cinquante à ceux qui n'en avaient point. La Ville d'Amsterdam ajouta deux cens florins à chacun des seize plus habiles Ministres Français qui s'établirent dans la Ville. Ils firent un présent de cinq cens florins & une pension annuelle de deux cens à un

certain Jéan Cabrier qui avait établi une manufacture de Taffetas *lustré* qui valait celle qui se fabriquait à Lyon. Ils eurent même la politique de stipuler qu'il n'enseignerait son talent à aucun étranger. On fit à ceux qui pouvaient fabriquer des étoffes d'or, d'argent & de soie, présent de places pour y ériger des manufactures. Ils attirerent un Hollandais nommé Vincent, qui se trouvait à Angoulême à la tête d'une manufacture de papier où il occupait cinq cens ouvriers. Il y eut une si grande quantité de riches marchands, qui vendirent leurs effets pour se rendre en Hollande, que cette augmentation de numeraire fit baisser l'intérêt de l'argent à deux pour cent. Un grand nombre placerent leurs fonds en rentes viageres. 1687. D'Avaux VI. 105.

Rien n'est plus intéressant que la Correspondance de l'Ambassadeur d'Avaux avec la Cour au sujet de cet événement, également propre à montrer la sagesse de ce Ministre, l'aveuglement de Louis XIV, & à développer les causes de plusieurs événemens qui suivirent. Dès l'an 1681, le Comte d'Avaux écrivait à la Cour de France que la résolution prise de recevoir les enfans des réformés à renoncer à leur religion dès l'age de sept ans avait beaucoup altéré les dispositions de ceux d'Amsterdam, & surtout de ceux de Frise & de Groningue pour la France. Influence de cette persécution sur les affaires politiques. *d'Avaux* I. 151-157.

1687. Les Arminiens même qui sont supposés conserver de l'aversion pour le Calvinisme, ne purent s'empêcher de prévenir le Comte que le motif de cette intolérance serait seule capable d'empêcher une alliance avantageuse entre les deux Etats.

Ibid. 264. IV. 329. 298. Il mandait l'année suivante que le Pensionaire Fagel ne se contentait pas des quêtes publiques qu'il faisait faire pour les Huguenots Français; mais qu'il excitait les Ministres à peindre dans les chaires Louis XIV comme prêt à faire dans le pays une invasion semblable à celle de 1672, pour détruire absolument la Religion protestante. Au commencement de l'année 1683, les esprits étaient

Ibid. 266. si animés en Hollande qu'il fut question de chasser tous les Religieux & généralement tous les prêtres qui n'étaient pas natifs du pays. Mais Fagel fut le premier à s'opposer à cette proposition; soit qu'il craignit, pour les intérêts du Prince d'Orange, d'effaroucher les Catholiques Anglais; soit qu'il appréhendât un soulévement en Hollande où les Catholiques sont en si grand nombre.

En 1685 les Etats de Zélande, emportés par le même fanatisme, chassèrent un grand nombre de Catholiques

d'Avaux V. 202. de leur Province. Mais, comme ils furent accueillis à bras ouverts dans les villes d'Amsterdam & de Rotterdam, les Zélandais ne tardèrent pas à se re-

entir d'une repréſaille auſſi injuſte qu' 1687.
nprudente. Mais le fanatisme ne laiſſa
as de reprendre bientôt le deſſus.

Ce fut ſurtout en 1683 que les ſuites
e la perſécution firent le plus d'éclat
n Hollande ; parce que des Marchands
Hollandais en ſentirent les ſuites. Soi-
ante Négocians d'Amſterdam ſe réuni-
ent pour demander une indemniſation

Les Marchands d'Amſterdam preſentent une Requête.

Repréſaille des Etats-Généraux contre les Catholiques.

Les Etats Généraux ſe laiſſerent entraî-
er à une démarche, qui étonna pluſieurs
'princes étrangers, & qui les fit accuſer
ême d'intolérantisme par quelques-uns.
ur les inſtances réitérées des Miniſtres,
le ceux de Zélande & de Friſe ſurtout,
ls publierent un Edit, par lequel il é-
ait enjoint aux jéſuites, Franciſcains,
Dominicains & autres Religieux, de
ortir des terres de leur domination, a-
ec défenſe d'y rentrer jamais. Les Mi-
iſtres des Princes Catholiques à la Haye
e manquerent pas de faire des plaintes
uſſi, comme ſi l'on eût eu deſſein d'abo-
ir la Religion Romaine dans toute l'é-
endue de la République. Cet Edit était
contraire, diſaient-ils, à cette toléran-
ce des différentes ſectes du Chriſtianis-
me, adoptée par les Etats, qui plus d'u-
ne fois avaient déclaré vouloir en être
les protecteurs & les défenſeurs. Eux,
qui avaient toujours déſapprouvé la per-
ſécution que l'on faiſait ſouffrir aux Ré-
formés de France, ſuivaient maintenant

1687. l'exemple qu'avait donné Louis XIV. Perſonne pourtant ne parla plus haut n plus inconſidérément que le Sieur Kramprigt, Réſident de l'Empereur. A l'en croire, les Etats avaient violé par cet Edi les conventions faites autrefois par eux avec les Catholiques-Romains. Le banniſſement de quelques individus lui paraiſſait même quelque choſe de plus injuſte, de plus odieux, que les ſuites funeſtes de la Révocation de l'Edit de Nantes. Enfin, cette action prudente, peut-être à l'enviſager comme un réglement particulier de police, devenait aux yeux de Kramprigt la ſource d'une guerre de Religion, qui pourrait embraſer toute l'Europe.

Il ne fut pas difficile aux Etats Généraux de juſtifier une démarche, dont ils n'étaient tenus d'ailleurs de rendre compte à perſonne. Ils repréſenterent aux Miniſtres des Princes Catholiques, qu'ils avaient éprouvé que les Jéſuites & les moines étaient des miſſionnaires étrangers, peu affectionnés à l'Etat, dépendants de leurs cloîtres & de leurs ſupérieurs, & qui tiraient tous les ans des ſommes conſidérables de ces Provinces; que c'était pour ces raiſons & d'autres ſemblables, qu'on leur interdiſait les terres de la République, & nullement par un zéle perſécuteur, ou

ir vengeance des maux que l'on faisait uffrir en France & ailleurs à ceux de leur eligion. Que les Catholiques-Romains es Provinces-Unies pouvaient se servir e Prêtres nés dans ces Provinces; & u'il leur était très-facile de se passer e Religieux, qui, par leur vœu d'obéis-nce, etaient soumis à des maîtres & su-érieurs étrangers. Enfin, que les prê-es indigens avaient eux-mêmes prié s Etats de renvoyer les Jésuites & au-es moines étrangers. l'Electeur de randebourg embrassa aussi la cause des tats auprès de L'Empereur, & fit voir videmment combien il était ridicule de ouloir faire passer le banniſſement de uelques prêtres & moines Etrangers our une persécution contre les Catholi-ues, semblable à celle que l'on exerçait n France contre les Réformés. Com-ien plus ridicule il était encore de pré-endre que le Roi de France fût plus utorisé à révoquer l'Edit de Nantes, ue les Etats à bannir quelques indivi-us inutiles; parce que, disait-on, la onduite des Etats en cela était con-raire aux conventions faites entre les atholiques & les Protestans des Provin-es-Unies; conventions pourtant, ajou-ait l'Electeur, dont ni Kramprigt, ni ui que ce soit ne pourrait donner la moindre preuve. L'Empereur, convain-u par les raisons de l'Electeur de Bran- 1687.

1687. debourg, lui fit répondre, qu'il était bien éloigné d'approuver le zele indiscret de son Ministre, à qui il n'avait jamais ordonné de dire ou d'écrire rien de semblable. Kramprigt garda depuis le silence; & les autres Ministres étrangers, dont le zele avait été moins ardent, se rendirent sans peine aux raisons des Etats : ainsi les Jésuites & autres Réligieux furent bannis. Ils présenterent aux Magistrats une Requête trop propre à jetter du jour sur les affaires du tems pour être passée sous silence. Elle était de la teneur suivante.

Les marchands trafiquans en France, tous Bourgeois & habitans de cette Ville, remontrent très-respectueusement, que comme c'est la coutume ordinaire dans la nature & le cours du négoce en France, que les négocians de cette Ville, remettent tous les ans vers la saison de vendange & la moisson des fruits en France, à leurs amis & correspondans, en divers lieux de France, tant dans les Villes maritimes que dans le plat pays, de considérables sommes d'argent, pour faciliter les moyens du commerce, & faire aux autres sujets de France de notables avances, pour le vin, l'eau de vie, les châtaignes, les pruneaux & autres fruits, lesquels ils vendent alors aux correspondans des supplians pour les livrer après la vendange & la mois-

m, & les correspondans les envoient
ux supplians pendant l'hyver, pour se 1687.
embourser de leurs dites avances, qui
ont tous les ans fort grandes, & la
lupart du tems extraordinaires, prin-
ipalement quand il y a grande disette
e grains en France, comme il est ar-
ivé cette année; lesdits supplians & les
utres sujets de cet Etat ont envoyé en
rance, & sur-tout à Bordeaux & à
Rouen, des quantités considérables de
outes sortes de grains de cette ville,
le Rotterdam & des autres villes de
Hollande, & des autres Provinces du
Pays-bas; & vu la misere du commun
peuple, auquel se fait le plus grand
débit, les grains se vendent ordinaire-
ment à crédit, & les supplians & les
autres qui en envoient sont obligés
d'attendre après la vendange pour reti-
rer ce qui leur est dû du cru de la terre,
d'où il est aisé à voir que les habitans &
sujets des Provinces-unies des Pays-bas,
ont un intérêt considérable en France;
& par les susdits moyens de remises d'ar-
gent & de grains, ne sont des moindres
qui maintiennent le commerce de Fran-
ce & des sujets de ce Royaume, que ce
nonobstant les supplians sont avertis de
toute part, & spécialement de Bor-
deaux, que l'on persécute ceux de la Re-
ligion prétendue réformée, & qu'on les
oblige à aller à la messe, & à faire pro-

1687. fession de la Religion Romaine, après que l'on a absolument ruiné ceux qui font quelque resistance, & tâchent de jouïr de la liberté de conscience, qu'ainsi plusieurs des principaux marchands de la Religion protestante, pour ne se point exposer à de si rudes & de si véhémentes persécutions, s'étaient retirés pour un tems à Paris, & autres places du Royaume de France, & que d'autres étaient allés faire voyage où leur commerce les appellait; mais que cependant l'Intendant de la Province, sans avoir égard à la liberté dans le fait du commerce, ou même, sans épargner les Hollandais & leurs familles, lesquels y sont établis à cause de leur commerce, quoi qu'autrement natifs de Hollande, ou de quelqu'autres Provinces des Pays-bas, faisant tout sceller dans les maisons desdits absens, citoient leurs personnes à revenir dans trois jours sous peine de 3000 liv. d'amendes, avec d'autres menaces de ruiner leurs maisons, de faire vendre les meubles & marchandises qui s'y trouveroient, & de tout confisquer, pendant que les Soldats sont dans leurs biens de la campagne où ils ravagent tout, ce qui ne se peut faire sans grand tort & dommage, aux sujets de cet Etat & particulierement des supplians, qui pour les raisons susdites sont grandement interessés aux Négocians en France, dont

Ils

la ruine traîne après elle celle des supplians & des autres sujets de leurs Seigneuries, à quoi se rapporte le dernier ordre donné à ceux de l'Eglise Romaine; que tous ceux qui ont quelques biens des prétendus Réformés, aient à le déclarer dans . . . . . jours sous peine d'une grosse amende, par quoi est ôté aux correspondans des supplians & des autres, le moyen de mettre sans dangers les biens & les effets qu'ils ont par-devant eux, & qui appartiennent véritablement aux sujets de cet Etat, & aux Bourgeois de cette Ville d'Amsterdam, entre les mains des négocians Catholiques-Romains, & sujets de ladite Majesté très-chrétienne, qui ne seront plus longtems en état de garantir les biens & les effets des supplians, de la furie de la persécution; & comme les supplians & les autres sujets des Etats & Seigneuries, courent grand danger de perdre leurs biens & effets en France, sans guerre ouverte, seulement sous prétexte de Religion; parce que leurs correspondans, ruinés de cette maniere, ne pourront satisfaire les supplians & les autres créanciers; & de tout cela, les supplians jugent, sauf le respect, que dans l'exécution de la déclaration du Roi, ses Officiers procedent avec trop de rigueur ou même d'excès, contre l'intention de sa 1687.

1687. Majesté : sa bonté naturelle & justice ordinaire, ayant depuis peu donné gratification, & un allégement aux Vaisseaux Hollandais, de l'argent des tonneaux qui ont amené lesdits grains en France, ne peut permettre que les sujets de cet Etat souffrent un si grand dommage dans leurs biens, leur argent & leurs effets qu'ils ont envoyés en France, sur la bonne foi du rétablissement du commerce dans le Traité de paix, qu'à l'occasion de la persécution des sujets protestans de sa Majesté on les inquiete en leurs personnes, (en tant qu'ils sont établis en France pour le négoce) & qu'ainsi il est fait une infraction notoire dans le Traité. C'est pourquoi les supplians s'assurent que quand ces miseres seront remontrées tout de bon & avec zele à sa Majesté très-chrétienne, il donnera ordre incontinent que les sujets de leurs Seigneuries soient conservés dans leurs biens, & les natifs de Hollande qui y sont établis, conservés dans leurs personnes & familles, ou remis en liberté pour pouvoir retourner avec leurs biens dans leur patrie. A cet effet les Supplians prennent la liberté de s'adresser à vos Vénérables Personnes, pour les supplier très-humblement d'en vouloir écrire à Messieurs les Députés de cette Ville, afin qu'ils aient la bonté

de porter cette affaire à l'assemblée des Hauts & Puissans Seigneurs, les Etats de Hollande, & d'y régler qu'eux ou leurs Seigneuries, écrivent sur ce sujet en termes sérieux au Roi de France; & ordonnent en même-tems à leur Ambassadeur à la Cour à Paris, de seconder de bouche le plus fortement qu'il se pourra, l'intention & le bon dessein de leurs Seigneuries, afin qu'il plaise à Sa Majesté, de donner les ordres nécessaires pour mettre & tenir les sujets de leurs Seigneuries, hors de plaintes & de dommages; & pour donner liberté ou passeport aux natifs de cet Etat habitués en France, en considération du negoce, de pouvoir retourner avec leurs personnes, leurs familles, & leurs biens en Hollande, comme aussi d'en faire une représentation à son Excellence, Monsieur le Comte d'Avaux, Ambassadeur Extraordinaire de Sa Majesté à la Haye, & de lui demander son assistance à cette fin. 1687.

Le Roi de France sentit sa fermeté s'ébranler à la nouvelle de tous ces mouvemens en Hollande. Il ordonna à son Ambassadeur de contredire les relations des prétendues violences faites sur les consciences à Bordeaux, d'assurer que l'Intendant, Auteur des Conversions, n'avait employé d'autres armes que la persuasion; comme si des Intendans

Fausse politique de Louis XIV. *D'Avaux* V. 162.

1687. étaient suffisamment exercés dans la controverse pour être des missionaires non suspects. Un grand nombre d'Officiers Protestans vinrent offrir leurs services au Prince d'Orange : la Province de Hollande leur assigna des pensions, en attendant qu'on pût les placer. Le Comte d'Avaux écrivit en leur faveur, ainsi qu'en celle de plusieurs simples soldats déserteurs, de la même religion ; mais le Ministere ne voulut faire aucun accomodement en leur faveur. Nous verrons dans la suite les maux que ces Emigrans causerent à leur ingrate Patrie. D'Avaux intercedait pour un Marchand Droguiste de Rouen : mais le Roi lui répondit qu'il ne pouvait rentrer dans le Royaume à moins qu'il n'abjurât sincérement, il vaut mieux, disait le Roi aveuglé par le fanatisme, que ces opiniâtres restent dans les pays Etrangers que de retourner dans mon Royaume avec la liberté de demeurer dans leur erreur. D'Avaux ne laissa pas de renouveller ses informations, représentant combien il serait nécessaire d'arrêter une émigration qui faisait sortir, avec des sujets utiles, une prodigieuse quantité d'especes, ajoutant que l'on avait fondu en Angleterre neuf cens soixante & plusieurs milles Louis-d'or ; insinuant toujours la facilité de rendre par la douceur, aux manufactures & au commer-

ibid. 193. 202. 228. 230. 231.

ibid. 266.

ibid. VI. 205. 208.

ce une multitude de bras utiles. Le Roi répondit que cette émigration était l'effet d'une imagination blessée, que le remede serait pire que le mal, que la Providence n'avait peut-etre permis ce désordre que pour purger le Royaume de mauvais & indociles sujets. Envain, dit un Auteur moderne, on cherche dans ces paroles, le pere du peuple: on n'y voit qu'un dévot piqué de s'être mépris. 1687.

Il serait impossible de peindre à quel point cette absurde intolérance anima les esprits contre la France dans les pays protestans. Les persécutés ne manquerent pas, dans tous les pays où ils se réfugierent, de faire les plus tragiques relations des cruautés qu'on avait exercées sur eux ou sur leurs Freres. Ces touchantes peintures ne contribuerent pas peu à échauffer ces ligues qui se formerent contre la France. Louis XIV ne perdit pas seulement par son intolérance Amsterdam & les autres Villes de Hollande, sur lesquelles il croyait pouvoir compter; mais en se privant d'une multitude de sujets riches, laborieux & utiles; il affaiblit ses Etats, renforça ses Ennemis jaloux de sa grandeur, & lui firent de ces refugiés les plus obtinés & les plus redoutables de ses Ennemis. Ses persécutions ne souillerent pas seulement, l'éclat d'un regne illustre; elles éleverent d'invincibles bar-

Dommage causé, par cette intolérance à la France.

1687. rieres à ſes armes; & firent à la religion qu'il prétendait défendre, un tort qu'elle ne pourra jamais réparer. C'eſt ce que nous montrerons dans les révolutions arrivées en Angleterre, où la République & le Prince d'Orange jouerent les principaux rôles.

GUILLAUME III.

DEVIENT

ROI D'ANGLETERRE.

Le Prince d'Orange avait toujours les yeux fixés sur l'Angleterre. La mort de Charles II, qui laissait la Couronne au Duc d'York zélé Catholique, excita d'autant plus son attention; que, quoique son avénement à la Couronne se fût fait beaucoup plus paisiblement qu'on n'aurait cru, l'alarme, la défiance s'étaient répandues généralement dans la nation où il y avait cent Protestans contre un Catholique, & des Protestans que l'intolérance de Louis XIV. rendait très-faciles à recevoir des impressions sinistres. L'éclat avec lequel il se rendit à la messe, & s'empressa d'envoyer un Agent à Rome pour faire ses soumissions au Pape, ne contribua pas peu à aliéner la nation. Tous les Etats Protestans s'alarmerent également, en voyant le boulevard de leur religion au pouvoir d'un Roi Catholique. L'Electeur

1687.

Jacques II. parvient à la Couronne d'Angleterre.

1687. de Brandebourg, qui s'était brouillé avec Louis XIV. pour avoir attiré dans ſes Etats une multitude de Proteſtans Français, chercha naturellement à renouer avec le Prince d'Orange. Fuchs, ſon Envoyé, que le Comte d'Avaux avait toujours enviſagé comme incliné à faire ces liaiſons, entreprit cet ouvrage & vint à bout de l'éxécuter.

Le Prince d'Orange prend part à laDeſcente du Duc de Monmouth en Angleterre.

On ne ſait pas ce qui fut convenu ſur les affaires d'Angleterre. Ce qui eſt certain, c'eſt que le Prince d'Orange chercha à ne donner aucun ombrage à Jacques II. Il eut la politique d'éloigner de ſa Cour le Duc de Monmouth, fils naturel de Charles II, qui avait déjà fait éclater ſon eſprit remuant & ambitieux, & qu'il avait jusqu'alors honoré de ſa confiance intime & comblé de faveurs. Cet illuſtre Fugitif ſe retira d'abord à Bruxelles. Mais ne ſe croyant pas aſſez en ſureté, il revint en Hollande, où il ſe tint caché, ne s'abouchant que, dans le plus grand ſecret, avec le Prince d'Orange. Le Comte d'Argile, homme fougueux & ardent, qu'il trouva à Amſterdam, lui perſuada de tenter une entrepriſe pour ſoulever la Grande-Bretagne contre le nouveau Roi. Une riche veuve d'Amſterdam leur prêta cent mille Florins; ils en acheterent des munitions de guerre; & firent voile, d'Argile pour l'Ecoſſe, & Monmouth pour

D'Avaux IV. 277. 281. 316. 347.

l'Angleterre. Mais leur succès fut aussi malheureux, que l'entreprise avait été téméraire. D'Argile fut pris presque à son débarquement & conduit à Edimbourg où il eut la tête tranchée. Monmouth débarqua dans le Comté de Dorset. Il s'était flatté de voir une multitude accourir sous ses étendards; mais il ne put jamais rassembler au-delà de six mille hommes; encore n'était-ce que la derniere lie du peuple. Le Prince d'Orange s'était probablement attendu, que cette descente se bornerait à exciter un soulévement dont il pourrait profiter. Mais le Duc se vit à peine maître de quelques petites villes, que son goût pour la Royauté l'égara. Le Prince d'Orange qui peu auparavant avait bu avec lui à la confusion de tous les Papistes indistinctement, qui faisait pratiquer sous main les Ecclesiastiques Anglais pour exciter un soulévement, qui avait eu beaucoup de part aux armemens du Duc de Monmouth, voyant qu'il avait ôsé prendre le titre de Roi, & qu'il n'avait pas assez de forces, pour soutenir une prétention aussi fastueuse, se hâta de faire assurer le Roi son beau-pere de son zele pour son service. 1687.

D'Avaux IV. 307. V. 185. 16. 21. 57. 106. 276. 92.

D'Avaux V. 39. 82. 84. 90.

Il offrait même de se mettre à la tête de l'armée royale. Mais Skelton, Ambassadeur d'Angleterre à la Haye, ne jugea pas favorablement de ce zele, &

1687. se hâta de faire instruire le Roi que ce secours était dangereux: Jacques, averti à tems, se contenta d'accepter trois des Régimens Ecossais qu'il avait demandés aux Etats-Généraux; dont le Prince n'avait vu le départ qu'à regret. On sait comment le Duc de Monmouth, ayant perdu la bataille de Sedgemore, fut pris, mené à Londres, jugé coupable de haute-trahison, & exécuté le 15 Juillet 1683. Le Comte d'Avaux ne put, dit-on, s'empêcher de dire à la nouvelle de l'entreprise de Monmouth que le Prince d'Orange avait une meilleure cervelle.

Les Etats, voyant Jacques s'affermir sur le trône, crurent être de la saine politique de s'empresser d'entrer en traité avec lui. Ils chargerent l'Ambassadeur Extraordinaire qu'ils envoyaient en Angleterre pour complimenter le Monarque sur son avénement à la Couronne, de renouveler les anciennes alliances conclues avec l'Angleterre. Le Prince d'Orange fit nommer à cette Députation le Sr. Dykvelt, connu par son dévouement pour lui & par ses liaisons avec les Rebelles d'Angleterre; il fut chargé d'assurer les Protestans Anglais de son Zele pour la religion; il menait avec lui un Ministre d'Utrecht, un des plus habiles controversistes de ce tems-là. Tous ces manèges ne purent échapper aux Emissaires de

Wagen. XV. 303.

D'Avaux IV. 304. V. 20 100 185.

Dumont VII. *p.* II. 110.

la Cour de Londres & surtout à la pénétration de l'Ambassadeur de France. Le Roi Jacques se plaignit vivement de ce que le Duc de Monmouth avait trouvé la facilité de faire ses armemens en Hollande. Il s'en prit d'abord à la Ville d'Amsterdam. Mais l'Amirauté de cette Ville se défendit de cette connivence, alléguant qu'on l'avait avertie trop tard de faire les perquisitions nécessaires; que Monmouth avait bien été à la Haye; mais qu'on n'avait jamais pu le découvrir à Amsterdam. Le Comte d'Avaux assure à ce sujet que le Prince d'Orange ne put cacher son aversion pour son beau-pere; que le Pensionaire Fagel, après avoir promis à l'Ambassadeur Britannique de le satisfaire sur les Rebelles réfugiés en Hollande, n'avait pas craint de déclarer dans l'assemblée des Etats de Hollande qu'il aimerait mieux être pendu que de consentir que l'on arrêtât aucun des Anglais réclamés par sa Majesté Britannique. Je sais même, ajoute le Comte d'Avaux, que plusieurs des Etats sont persuadés que le Prince d'Orange est presque la seule cause que les Vaisseaux n'ont pas été arrêtés; car l'Amirauté d'Amsterdam ayant demandé un ordre des Etats pour cette saisie, le Prince d'Orange avait fait traîner cette affaire. Aussi suis-je persuadé continue ce Ministre clair-voyant, que le Prince d'Orange n'y va 1687.

1687. pas de bonne-foi & qu'il n'agit qu'autant qu'il le croit néceſſaire pour donner quelque ſatisfaction apparente au Roi d'Angleterre, croyant, dit-il a un homme en qui il ſe fie, que s'il y a une perſonne au monde qu'il haïſſe & contre qui il ſoit outré, c'eſt le Roi d'Angleterre. Je ne compte pas pour preuve déciſive de la mauvaiſe volonté du Prince d'Orange, qu'il n'a fait faire ni feu de joie ni aucune démonſtration publique au ſujet du Couronnement du Roi d'Angleterre. On prétend même qu'il fut trouvé enſuite des Lettres qui contenaient la correſpondance entre le Prince d'Orange & le Duc de Monmouth. La Princeſſe d'Orange devait devenir Reine d'Angleterre, & le Duc de Monmouth, premier du Royaume après le Prince d'Orange. Quoi qu'il en ſoit, le Roi d'Angleterre ne put jamais rendre ſa confiance à ſon Gendre; mais celui-ci fut plus habile à tirer parti de l'Opinion publique, que le Roi d'Angleterre à en arrêter les effets.

D'Avaux N. 275.

Disputes dans les Indes-Orientales entre l'Angleterre & la Hollande. Wagen. IV. 311.

Jacques II. avait des raiſons ſuffiſantes de ſe défier, non-ſeulement du Stathouder, mais encore de la nation où le Prince d'Orange voyait tous les jours ſon autorité s'accroître. Il était de ſa politique de tirer parti des ſujets de diviſion inſéparables entre deux nations rivales de commerce, pour entraîner dans

es intérêts celle sur laquelle il ré- 1687.
gnait. Le mauvais succès des confére-
es tendant à concilier quelques dispu-
es entre les Compagnies des Indes des
leux nations, semble une suite de ce
ystême politique. Le Roi de Bantam,
ommé Agon, avait en 1680 abandonné
es rênes du gouvernement à son fils aîné
Abdul-Kabar-Aba-Nazar. Le nouveau
Monarque était devenu aussi grand ami
e la Compagnie Hollandaise que son pe-
e en avait été l'ennemi. Elle profitait
e ces heureuses dispositions pour aggran-
ir à Bantam la sphere de son commer-
e. Les Français, les Danois & princi-
alement les Anglais ne furent pas assez
esintéressés pour voir sans jalousie une
oncurrence qui leur nuisait. Les An-
lais que le vieux Agon avait toujours
ffectionnés, lui souffierent l'esprit d'am-
ition & l'exciterent à réclamer, sous
ifférens prétextes, les droits qu'il avait
édés. Delà une guerre entre le Pere &
e fils. Les Hollandais prirent parti pour
e fils, les Anglais & les Danois pour le
ere. La fortune se déclara pour le pré-
nier. Le jeune Roi vainqueur, usa de
es succès pour chasser de ses Etats tous
es Européens qui avaient donné des
ecours à son pere; & par reconnaissan-
e il en abondonna tout le commerce
ux Hollandais, auxquels il était rede-
vable de son triomphe. La Compagnie

1687. Anglaise des Indes porta cette affaire devant le Roi Charles, elle se plaignait que les Hollandais avaient, dans le tems où le pere régnait, offert un huitieme de plus pour le poivre, afin d'avoir le commerce exclusif de cette denrée, & que, si leurs tentatives avaient échoué sur le pere, elles avaient réussi sur l'esprit du fils. Les Hollandais niaient ces imputations; ils accusaient les Anglais d'avoir soutenu le pere contre le fils & contre eux, de l'avoir même assisté de munitions de guerre. Des plénipotentiaires furent nommés de part & d'autre pour concilier ce différend. Mais il survint dans les Indes plusieurs autres de ces querelles, ordinaires entre deux nations, également jalouses, également intéressées. Mais soit que ces disputes fussent trop compliquées, soit que Jacques II. eût intérêt à les perpétuer; soit qu'elles fussent absorbées dans les autres transactions, plus importantes qui se passaient alors en Angleterre, elles resterent suspendues.

Jacques II. aliene l'esprit de ses sujets.

Jacques II. ayant éteint avec le plus grand succès la premiere rébellion qui avait menacé ses droits à la Couronne, semblait devoir jouir d'un regne tranquille & florissant. Tout semblait lui promettre une prospérité constante; de grands Ennemis vaincus & détruits, une armée victorieuse sur pied, les grands & le peuple, non-seulement

soumis, mais affectant de la complaisance, tous les Etats étrangers empressés à rechercher son amitié & le regardant comme l'arbitre de tous les différends de l'Europe, tous ces avantages paraissaient des augures certains d'un regne paisible & glorieux. Jacques avait d'ailleurs plusieurs des qualités qui pouvaient lui concilier l'estime de ses sujets. Il était exact & ponctuel dans toutes ses affaires. Il aimait & entendait l'économie & la navigation, qualités propres à faire fleurir un Etat jaloux de sa marine & de son commerce. La nation paraissait disposée à remettre entre ses mains le dépôt de sa liberté: il eût pu même se flatter de faire peu à peu triompher sa religion, s'il eût été meilleur politique, s'il eût su conduire ses desseins avec prudence & discrétion. Il eût dû penser que sa religion seule était suspecte; que s'il n'eût point été catholique, que s'il eût été mahometan ou de la religion de Confucius; que s'il n'en eût point même eu du tout, son regne n'eût jamais été troublé. Mais l'éclat avec lequel il témoigna son zele pour le catholicisme & s'efforca de l'établir dans son Royaume, le perdit. Cette religion était en horreur aux Anglais qui la regardaient comme la religion de l'esclavage. Il crut devoir saisir la conjoncture d'une victoire & d'un Parlement favorable, pour exécuter son projet. 1687.

1687. Enflé des succès qu'il avait remportés, il demanda, solemnellement, aux deux chambres, un nouveau subside pour le maintien des nouvelles forces qu'il avait levées, & déclara qu'il avait employé un grand nombre d'Officiers catholiques & qu'en leur faveur il avait pris la résolution d'user du droit de dispenser ceux de cette religion du serment appellé *Test*, qui imposait à quiconque obtenait un emploi public, l'obligation de condamner l'universalité de l'Eglise Romaine, l'autorité du Pape & la transubstantiation. Le Parlement avait tant de répugnance pour une opposition, que si le Roi eût exercé son pouvoir dispensatif, sans le déclarer, on aurait gardé le silence; & la nation se serait accoutumée à l'exercice de cette dangereuse prérogative. Mais attaquer de front la constitution fondamentale, fouler aux pieds le préjugé général, menacer ouvertement la religion nationale, établir une armée sur pied, & demander la sanction du Parlement pour autoriser ces mesures, c'était le comble de l'imprudence: aussi s'éleva-t-il un cri général contre cette proposition: cependant les esprits étaient tellement habitués au joug, que l'opposition ne fut pas soutenue; le Roi continua de conférer les plus importans emplois, civils & militaires, à des catholiques; la Religion Romaine fut exercée publiquement en Angleterre.

Jacques ne se borna pas à ces infrac- 1687.
tions, qui mettaient à sa discrétion
les propriétés des citoyens, dès qu'on
lui reconnaissait le droit de dispen-
ser des loix : il indisposa la nation
Anglaise par la sévérité avec laquelle il
poursuivit les restes de la faction de Mon-
mouth. Les Officiers exercerent même sur
les innocens, des cruautés qui révolte-
ent la nation. Ils se croyaient autori-
és par le Monarque en poursuivant les
malheureux restes de cette faction, au-
delà même des mers. Aux mois de Mai
& de Juillet, il envoya aux Etats une
liste d'environ cent personnes qu'il trai-
tait de Rebelles, les priant de les bannir
des Provinces-Unies. Il se trouvait dans
ce nombre le fameux Jean Locke, aupa-
ravant Sécretaire du Comte de Shaftsbu-
ry. Les Etats, pour plaire au Monar-
que, donnerent des ordres publics pour
en faire la recherche ; mais secretement
ils eurent soin qu'elle fût faite avec tant
de négligence, qu'aucun d'eux ne fût
trouvé. L'Envoyé d'Angleterre, Skel-
ton, livra aux Etats une autre liste plus
nombreuse de proscrits, tant hommes que
femmes ; on donna avec la même publi-
cité des ordres pour les faire chercher :
le traité de Breda qu'on venait de re-
nouveller & de confirmer, était formel
sur ce point. Mais il y avait eu à la suite
de la même paix un autre placard qui

Il poursuit ses Ennemis jusques dans les Provinces-Unies.

Wagen. XV. 320.

1687. donnait quinze jours à ceux qui voudraient quitter le pays.

Politique du Prince d'Orange. Ligue d'Ausbourg.

Le Prince d'Orange avait un œil affidu sur toutes ces fautes en politique. Il suivait conſtamment ſon ſyſtême de former des ligues, dont il pût tourner la direction contre la France. Il était probable que l'Empereur, après avoir achevé la Guerre avec les Turcs, prendrait ce parti. Il devait, ainſi que le Roi d'Eſpagne, être furieux des outrages répétés qu'ils avaient reçus des Français. Jacques II avait fait alliance avec l'Eſpagne, & pouvait ſe promettre que la maiſon d'Autriche au moins ne lui ferait pas oppoſée, ſurtout quand il ſerait queſtion d'une affaire de Religion. Il n'avait point de Traité avec la France; mais il était ami perſonnel, & parent trop proche du Roi, pour n'en pas eſpérer les ſecours néceſſaires dans le beſoin. Pour lui ôter ces deux appuis, le Prince ſut par ſes intrigues ménager un congrès à Ausbourg; il rendit ſon beau-pere ſuſpect à la maiſon d'Autriche, comme un Prince contraire à ſes deſſeins, uni d'intérêts & engagé avec la France par un traité ſecret qui paraîtrait quand il en ſerait tems.

L'Empereur & le Roi Catholique étaient d'autant plus ſuſceptibles de ces ombrages, que leurs Miniſtres avaient inutilement tenté d'engager le Roi d'An-

gleterre à entrer avec eux dans la même ligue. Le Comte de Castanaga, Gouverneur de la Flandre Espagnole, & l'Ambassadeur Pedro Ronquillo n'avaient rien omis pour l'y engager; & ce dernier lui avait promis que, s'il voulait y accéder, son Parlement acquiescerait à tout ce qu'il avait entrepris d'établir touchant la Religion. Quand le Roi eût été d'humeur à se liguer contre la France, il y a apparence que ce n'eût pas été sur le crédit que cet Espagnol se flattait d'avoir dans son Parlement, qu'il eût embrassé ce parti; le penchant naturel de la nation, fortifié alors par les cris des Calvinistes chassés, était un motif plus plausible. Il ne crut pas de la bonne politique de quitter un ami solide pour se joindre à des Princes qui ne pouvaient lui être utiles, tandis qu'ils auraient besoin de lui, vu que les Protestants commençaient à surprendre leur piété, jusqu'a les attirer en des Ligues formées contre un Roi Catholique, en faveur des Calvinistes qu'il avait chassé de ses Etats. En conséquence, le Roi d'Angleterre répondit à l'Ambassadeur d'Espagne, qu'il garderait fidelement l'alliance qu'il avait avec son maitre; mais que la même fidélité l'obligeait aussi à ne point rompre l'amitié qui était entre lui & le Roi Très-chrétien son parent; qu'il voulait vivre en paix avec 1687.

1687. ſes voiſins, & la maintenir s'il pouvait entr'eux.

Cette réponſe ne contenta pas les Conſeils de Vienne & de Madrid, & diſpoſa apparemment l'Empereur & le Roi d'Eſpagne à écouter des propoſitions, non-ſeulement contre le Roi de France, mais contre le Roi d'Angleterre même. Ce fut de cette ſorte que ſe forma la funeſte Ligue qui chaſſa le Roi d'Angleterre de ſon Trône & de ſes Etats. Cette aſſociation fut auſſi dirigée pour ôter au Monarque Français toute eſpérance à la ſucceſſion d'Eſpagne. Car on y convint depuis que les Puiſſances liguées aideraient l'Empereur à faire la conquête de cette Monarchie, comme lui étant dévolue de droit, & qu'on ne ferait la paix avec la France qu'après l'avoir réduite à renoncer à ſes prétentions ſur les Etats de cette Couronne.

L'Empereur, le Roi d'Eſpagne pour le Cercle de Bourgogne, où les Pays-Bas étaient compris, le Roi de Suede pour ſes Etats de l'Empire, l'Electeur de Baviere, ceux de Franconie & de Suabe, la maiſon de Saxe & pluſieurs autres Etats de l'Empire, entrerent dans l'aſſociation. Sous prétexte de s'engager à maintenir la trêve de vingt-ans & à convenir des Troupes que chacun d'eux fournirait pour cet objet, ils prenaient des précautions contre les projets ambitieux de

Dumont VII. p. II. 131.

Ibid. 122.

a France. Les Etats renouvelerent aussi leur alliance avec la Suede. 1686.

Le Prince d'Orange faiſiſſait en même tems, toutes les occaſions d'aigrir les eſprits contre la France. L'orgueil inſultant des Français, comme eſt celui de toute puiſſance prépondérante, ne manquait pas de lui en fournir. Un des traits qui fit alors le plus d'éclat, fut un combat particulier entre deux vaiſſeaux de guerre des deux nations. Les Etats avaient envoyé le Comte de Styrum avec une Escadre de vaiſſeaux de guerre pour eſcorter une flotte marchande au Détroit de Gibraltar, réprimer les pirateries des Corſaires d'Alger qui faiſaient la guerre à la République, & ſurtout pour défendre les Gallions Eſpagnols attendus de l'Amérique. Deux vaiſſeaux de cette Escadre s'étaient rendus dans la Baie de Lagos pour y prendre du bois. Les Français les ayant rencontrés, leur ordonnerent, d'un ton impérieux & menaçant, de les ſuivre à Cadix. Les vaiſſeaux Hollandais céderent d'abord à la force; mais un d'eux commandé par le Capitaine Ewyk tenta, ſur le ſoir, de s'éloigner. Un navire de ſoixante canons, envoyé par le Chef d'Escadre, lui tira pluſieurs coups pour le ramener. Le Hollandais, loin de ſe rendre à cet appel, y répondit en lâchant toute ſa bordée. Il s'engagea entre les deux bâtimens un

Combat entre un vaiſſeau Français & un vaiſſeau Hollandais.

combat très-rude qui dura trois heures.
1686. Le Capitaine Hollandais fut tué avec quatre des siens & les Français perdirent quarante hommes. Il fallut que toute l'escadre s'approchât, pour faire cesser le combat. Cette rencontre fit jetter les hauts cris à la Haye. Mais l'Ambassadeur de France voulut la pallier en racontant les particularités d'une maniere bien différente. Le Duc de Mortemar, disait-il, ayant rencontré en mer deux vaisseaux Hollandais, convint avec eux de faire route ensemble & de passer le Détroit; un des deux Hollandais s'écarta à l'entrée de la nuit; le Sieur de Belle-isle s'en apperçut, mais trop tard, le trouva vers minuit à portée de la voix, & & tâcha de lui persuader de rejoindre l'Escadre de M. de Mortemar: mais le Hollandais lui répondit fierement qu'il n'en ferait rien. Le jour étant venu, le Capitaine Hollandais mit son navire sous les armes, & courut à toutes voiles sur celui du Sieur de Belle-isle, qui ayant dessein de lui tirer trois coups de canon à balles l'un après l'autre vers son avant, pour signal de ne pas avancer, à peine eut-il tiré le premier, que le Hollandais lui tira une bordée de vingt-cinq pieces de canon. Le combat devint très-rude: le Capitaine Hollandais fut tué, le vaisseau fort mal-traité, deux Officiers Hollandais vinrent dans la chalouppe

rier le Sieur de Belle-isle, de faire cesser le combat, ce qu'il fit, après quoi ils vinrent ensemble rejoindre le Duc de Mortemar vers Cadix. La France se plaignit même que les Etats tramaient contre elle des projets pernicieux avec l'Espagne. Quoi qu'il en soit, on ne put jamais avoir satisfaction de cette offense. 1686.

Courses des pirates d'Alger.

Quant aux Algériens qu'on avait espéré le réduire par la crainte, ils continuerent leurs déprédations. Les Etats avaient, en 1683, obtenu par un Traité avec Muley Ismael, Roi de Maroc & de Fez, que les équipages de leurs vaisseaux qui échoueraient sur les côtes de Barbarie, ne seraient pas faits prisonniers; que leurs corsaires ne croiseraient plus sur les vaisseaux des Etats, & que, dans le cas d'une rupture, leurs marchands auraient le tems & la liberté de se retirer avec leurs effets. Il était même stipulé que les Algériens ne viendraient jamais croiser devant les côtes de Hollande. Mais depuis la derniere rupture, ils s'étaient avancés jusque dans la Manche & infestaient la navigation de la République, avec d'autant plus de facilité, qu'ils étaient protégés sous main par le Roi d'Angleterre. Les Anglais leur donnaient même un libre accès dans l'Isle de Wight & dans leurs autres ports, avec la liberté d'y disposer de leurs prises. Ce procédé parut à cha-

Dumont VII. p. II. 65. 77. 319.

1686. cun, ce qu'il était réellement, un effet du ressentiment de Jacques II contre le Prince d'Orange & contre la République, dont il avait des raisons plausibles de se défier dans les projets qu'il avait conçus.

Zele imprudent du Roi Jaques.

Le Monarque imprudent & bigot ne gardait plus de mesures. Il permit à des moines de paraître à sa cour avec l'habit de leur ordre; quelques-uns même oserent se vanter, que dans peu ils espéraient de marcher en procession dans la ville de Londres. Quatre Evêques furent consacrés dans sa Chapelle & distribués dans différentes parties du Royaume, pour y faire des Prosélites. Les Jesuites eurent la liberté d'ériger des séminaires dans toutes les principales villes. Le meilleur moyen d'obtenir des charges était de passer de la religion Protestante à la Catholique. Il prit pour son conseiller & son confident intime le Jésuite Edward Peter qu'il fit entrer dans le Conseil d'Etat & asseoir entre les Pairs du Royaume. Il porta les choses aux mêmes extrémités en Ecosse. En Irlande, où les Catholiques formaient le plus grand nombre, les principaux emplois étaient ôtés partout aux Protestans, pour être conférés aux Catholiques. Enfin, Jacques II. voulut que toute l'Europe fût témoin de son zele pour la foi catholique. Il envoya solemnellement à Rome le Comte de Castelmaine en qualité

ité d'Ambaſſadeur extraordinaire, pour
émoigner ſon obéiſſance envers le Pa- 1687.
e & réunir ſes trois Royaumes au gi-
on de l'Egliſe dont ils s'étaient ſépa-
és depuis plus d'un ſiecle. On prétend
ue le Souverain Pontife reçut fort mal
ette Ambaſſade & qu'il échappa à des
ardinaux de dire qu'il fallait excommu-
ier un Roi, qui allait détruire le peu de
atholicisme qui reſtait en Angleterre.
nocent XI était alors engagé dans
ne vive querelle avec Louis XIV, que-
elle qui l'intéreſſait plus que la conver-
on de l'Angleterre: il avait peu d'é-
rds pour un Monarque qu'il croyait uni
op étroitement avec ſon Ennemi. Le
ontife crut cependant devoir répon-
re à cette députation, par l'envoi d'un
once en Angleterre. Quoique le Par-
ment eût déclaré toute communication
ec le Pape crime de haute trahiſon, le
oi ne laiſſa pas de faire au Nonce une
ception publique & ſolemnelle au Châ-
au de Windſor, contre le ſentiment
Souverain Pontife qui avait recom-
andé au Nonce de ne paraître que ſous
ncognito d'un Comte, ſans expoſer les
arques de ſon caractere. On trouvait
n que Jacques II. eût un Agent auprès
grand Turc & qu'il reçût honora-
ement les Ambaſſadeurs du Roi de
aroc; mais ces démarches en faveur
une Religion dont on craignait les pro-

1687. grès, causerent une alarme universelle. Jacques, pour lever toutes les entraves qui l'enchaînaient, fit publier une liberté générale de Conscience; mais la généralité des Protestans, c'est-à-dire le gros de la Nation n'y vit qu'un dessein d'élever le Papisme sur les ruïnes de la réforme, à l'ombre de cette liberté.

Le Prince d'Orange accueille les mécontens.

Les Anglais craignirent pour leurs constitutions & pour leurs libertés nationales. Ils tournerent naturellement leurs regards vers le Prince d'Orange, dont l'Epouse était l'Heritiere présomptive de la Couronne. Le Prince d'Orange & les Etats avaient de leur côté les yeux fixés sur l'Angleterre. Mais rien ne leur causa de plus grandes inquiétudes que l'attention de Jacques II. pour le rétablissement de la marine Anglaise. Ces alarmes accrurent à la vue des étroites liaisons de Jacques II avec Louis XIV, qui était intéressé à fomenter la division entre le beau-pere & le gendre. Il paraissait même de la politique de la France d'allumer au plutôt la guerre entre l'Angleterre & la Hollande; pour, s'il était possible, couper le chemin du Trône Britannique à Guillaume. Le Prince d'Orange lui-même, soit qu'il jugeât la politique de la France sous ce point de vue, soit que sa conduite fut réellement équivoque & suspecte, paraissait ne négliger rien pour donner aux événemens une di-

rection qui lui fût favorable. Il recevait à bras ouverts tous les Réfugiés d'Angleterre. Il cabalait avec eux, pour précipiter la révolution qui faisait l'objet de ses plans & de ses desirs. Il se contraignait même si peu, que souvent il buvait à la confusion de tous les Papistes indistinctement. 1687.

Burnet D'Avaux IV. 300. 303. V. 124. 226. 275. 297. V. 20. 464.

Cette conduite, qu'il déguisait habilement sous un zéle apparent pour la religion Protestante, ne le rendait pas moins cher aux Anglais que la haine qu'il avait jurée à la France & qu'il déguisait aussi peu. Mais il aurait par-là ruiné ses projets en les laissant éventer; si Jacques II eût seulement suivi les regles ordinaires de la politique la plus commune. Tout ce qu'il apprenait & recevait de son Gendre devait lui inspirer des soupçons. Voyant avec quelle ardeur les Anglais jettaient les yeux sur lui, il crut que sa sanction les ferait entrer plus facilement dans ses mesures. En conséquence, il sollicita fortement le Prince de donner son consentement pour la révocation du Test & des Loix pénales; &, pour mieux le gagner, il s'avança au point de lui donner l'espérance de le seconder dans les brillantes entreprises que son génie vaste & actif lui ferait imaginer contre la France. Mais Guillaume crut qu'il n'avait pas besoin de ce secours pour ses projets contre l'ambi-

Il refuse d'entrer dans les mesures du Roi d'Angleterre.

D'Avaux ibid. Hume.

1687. tion Française. Il considérait Jacques II comme ayant déjà perdu la confiance de ses sujets, qui commençaient à regarder son Epouse comme leur unique espérance. Seconder les vues odieuses qu'on lui proposait, c'était vouloir, de gaieté de cœur, partager la même aversion. Il se mettait en danger de perdre une succession ouverte devant lui; & que l'excessive imprudence de son beau-pere lui faisait espérer de recueillir avant qu'elle lui fût dévolue par le cours de la nature. Il se borna donc à donner son consentement à la révocation des Loix pénales, parce qu'elles portaient aussi bien contre les Non-conformistes que contre les Catholiques. Mais il se refusa constamment à l'abolition du Test qu'il regardait comme le seul & dernier rempart de l'Eglise Anglicane, dont il n'était cependant pas membre. La maniere oblique dont il se conduisit dans cette affaire, les petites intrigues qu'il employa pour exécuter l'événement le plus glorieux pour lui & le plus heureux pour l'Europe, sont trop intéressantes pour être passées sous silence. Il faut avouer que quoique les moyens employés par Guillaume aient souvent été équivoques, & ses plans infectés de l'intérêt particulier, il serait difficile de nommer une révolution dont les suites aient plus contribué à l'intérêt géné-

Aussi suspect au Stathouder.

rál de l'éſpece humaine, que la révolution qu'il occaſionna en Angleterre. 1687.

Vers la fin de l'année 1686, le Roi Jacques avait envoyé à la Haye le fameux Quaker Guillaume Penn, pour faire entrer le Prince d'Orange dans ſes meſures. Il mettait tant d'importance à cette acquiſition que, même avant qu'il en eût des preuves authentiques, il répandait partout que le Prince d'Orange était dans les mêmes ſentimens. Penn, que Burnet, toujours partial envers ceux d'un parti contraire au ſien, appelle un diſeur de rien & presque un fourbe, & que les philoſophes rangent actuellement au nombre des plus grands hommes qui aient exiſté pour le bonheur de l'humanité, parut devant le Prince d'Orange. Cet ami du Tolérantisme, ne voyant dans l'abolition du Test & des Loix pénales, qu'un chemin tracé pour la Tolérance univerſelle, en expoſa les avantages avec tant de chaleur, que bien des Proteſtans, choſe étonnante, le regardaient comme un Papiſte caché. Mais le Prince d'Orange lui répondit que perſonne ne pouvait être plus tolérant qu'il l'était, qu'il croyait fermement que la conſcience ne releve que de Dieu; que ſi l'on ne demandait qu'une Tolérance univerſelle, & dans laquelle les Papiſtes même fuſſent compris, il y donnerait les mains de bon

Burnet Liv. 3. D'Avaux VI. 214.

1687. cœur, & y porterait tous les Amis qu'il avait en Angleterre; mais que, si l'on voulait ouvrir la porte des Emplois aux Catholiques-Romains, par la Révocation des Loix qui leur en défendaient l'entrée, il croirait trahir la Religion s'il y consentait; que cette Religion n'avait pas de plus ferme rempart que ces Loix, ou que, pour mieux dire, elle n'en avait point d'autre sous un Monarque Catholique-Romain. Penn répliqua, que le Roi voulait tout ou rien, & que si l'on avait la complaisance de lui accorder le tout, les Loix ne seraient pas plûtôt révoquées, qu'il en ferait une nouvelle, & qui ferait irrévocable, pour assurer la Tolérance dans ses Etats. La Révocation de l'Edit de Nantes, si souvent déclaré perpétuel & irrévocable, fournit une Réponse, qui était sans réplique, & qui lui ferma la bouche.

Conduite du Marquis d'Albyville, Ambassadeur du Roi Jacques.

Le Roi d'Angleterre tenta d'autres efforts par le moyen d'un nouvel Ambassadeur qu'il envoya à la place de Skelton, qui, pour le vouloir servir avec trop de zele, avait perdu la confiance du Prince d'Orange. Il jetta les yeux sur un Irlandais, nommé White, qui pour avoir fait le métier d'Espion pour les Espagnols, avait obtenu le titre de Marquis d'Albyville, au lieu de l'argent qu'on ne pouvait lui donner. C'était dit Burnet, un homme qui n'avait d'autre talent que de

savoir corrompre; élevé depuis à l'emploi de Ministre, jamais homme ne parut plus méprisable & plus ridicule. Il ne savait ni tenir son rang ni cacher ses mensonges. Le Comte d'Avaux n'en fait pas un portrait plus avantageux. Il le représente même comme un Espion double, vendu à celui qui le payait le plus, & comme obligé de se laisser corrompre pour réparer les outrages de la fortune. C'était certainement un trait de la dernière imprudence dans Jacques II de choisir pour Ministres des hommes aussi perdus de réputation. 1687. *D'Avaux* V. 377. VI. 41

La maniere dont les Etats reçurent les ordres dont ce Ministre était chargé, montre combien le Roi d'Angleterre perdait alors de son crédit chez l'étranger. Il demandait le relâchement de quelques Officiers Anglais qui, pour lui plaire, avaient tenté d'arrêter un certain Payton pour l'envoyer en Angleterre. Les Etats refuserent cette demande; il redoubla ses sollicitations; les Etats relâcherent alors les prisonniers; mais après les avoir fait condamner au banniſſement. Le Roi Jacques en voulait surtout à un certain Ferguson & à Burnet. Il insistait vivement pour se les faire livrer; il parlait même de Burnet comme du plus grand Traître que l'Angleterre eût jamais produit. Mais on ne fit la recherche de Ferguson, que quand on sut qu'il était dis-

1687 paru. Quant à Burnet, on répondit que s'étant procuré la Bourgeoisie d'Amsterdam, il fallait le demander aux Etats de Hollande, ses Souverains & ses Juges.

Jacques II avait assurément raison d'être irrité contre Burnet. Aucun Anglais ne trempait alors avec plus d'ardeur dans les complots qui se formaient contre le Monarque. Il avait à ce sujet des conférences continuelles avec le Prince d'Orange, le Pensionaire Fagel, & Mr. de Bentinck. Ce fut lui qui dressa les instructions secrettes qui furent données à Dykvelt. On lui recommandait surtout de chercher à donner des opinions favorables du Prince que l'on dépeignait en Angleterre, comme un partisan outré du Presbitérianisme, du pouvoir absolu, & même comme un Papiste au fond du cœur. Pour mieux parvenir à ce but, le Prince d'Orange avait envoyé en Angleterre plusieurs Prédicans Anglais, après les avoir comblés de présens & les avoir assurés qu'il aurait toujours à cœur les intérêts de la religion Anglicane & de la Nation. Ces différens procédés firent le plus heureux effet. Dykvelt se vit bientôt entouré d'un grand nombre de mécontens, & il était à la tête des complots qui se concertaient secretement avec la Cour de la Haye. Ils envoyaient des Emissaires au Prince d'Orange; mais

on observe qu'il eut toujours soin de ne pas s'exposer à se compromettre, en s'avançant trop; & qu'il s'en tenait toujours à des promesses générales, de prendre la défense des libertés & de la religion de la Nation Anglaise. 1687.

Les principaux personages Anglais qui trempaient dans ce complot n'étaient même pas tous initiés dans le fond du projet: on ne leur révelait pas qu'on se porterait jusqu'à détrôner Jacques II. Dykvelt ne l'avait communiqué qu'à peu de personnes sur lesquelles on pouvait se fier. Il en parla secretement avec la Princesse de Danemark; il régla même avec elle l'article de la succession. Il s'employa avec tant de zele & de dextérité dans cette négociation, que Burnet ne put s'empêcher de dire dans la suite qu'on devait à Dykvelt la principale gloire de ce grand événement; & qu'il avait mérité qu'on lui érigeât une statue de marbre.

Dessein de Guillaume sur la couronne d'Angleterre. *Wagen. XV.* 354.

Cependant l'opiniâtreté avec laquelle le Prince & la Princesse d'Orange refuserent leur consentement à l'abolition du Test, augmenta singulierement les soupçons du Roi Jacques. Il ne put s'empêcher de dire à Dykvelt que le Prince d'Orange aurait dû montrer une entiere déférence pour son beau-pere; & que son gendre semblait affecter de le traverser en tout. Dykvelt répliqua

1687. que le Prince d'Orange ne pouvait sacrifier sa religion au desir de lui plaire ; qu'en tout autre chose, il avait témoigné la déférence la plus soumise ; que la paix de Nimegue venait d'être violée dans l'affaire de la Principauté d'Orange ; qu'il n'avait pas même protesté contre cette violence, parce que Sa Majesté, qui était garante de cette paix, avait trouvé à propos que l'on gardât le silence ; & qu'un si grand sacrifice prouvait assez les égards respectueux que les Enfans avaient pour leur Pere dont ils préféraient les intérêts aux leurs. Jacques ne répliqua rien ; & sans perdre le tems en éclaircissemens sur ce point, Milord Sunderland, & les autres Ministres, revinrent toujours aux complaisances que le gendre devait à son Beau-Pere. & se contenterent de dire en termes généraux, que le Roi entrerait en Traité contre la France, dès que le Prince & la Princesse auraient donné leur consentement à la Révocation du Test & des Loix pénales. L'Ambassadeur dit enfin, qu'ils ne le feraient jamais, & là finirent toutes les négociations de part & d'autre.

Correspondance entre le Pensionnaire Fagel & Steward.

Il y avait alors en Hollande un Jurisconsulte Ecossais nommé Steward qui, pour expier la part qu'il avait eue à la derniere invasion de Duc d'Argile, avait vendu ses talens au Roi d'Angleterre ;

il se joignit à Penn, & fit ses efforts pour persuader en Hollande, que le Roi n'avait que le but aussi louable que salutaire, d'établir une liberté générale de Conscience. Il se rendit ensuite en Ecosse pour y accréditer la même opinion. Il entretenait correspondance avec le Pensionaire Fagel, avec lequel il avait été fort lié pendant son séjour en Hollande, avant qu'il eût obtenu son pardon. 1687.

Il le conjurait, au nom du Roi, & par son ordre, de se servir de son crédit auprès du Prince pour le porter à consentir à la Révocation des Loix pénales. Il y disait, que les Papistes étaient en si petit nombre dans le Royaume, qu'on avait tort d'en prendre ombrage; qu'il n'était point de Protestant qui ne dût avoir en horreur la dureté des Loix contre les Non-conformistes; que le Roi était fermement résolu à ne point donner les mains à la Révocation de ces Loix rigoureuses, à moins qu'elle ne fût accompagnée de celle du Test; & que si l'on perdait une occasion si favorable d'adoucir le sort des Protestans séparés, il était à craindre qu'à quelque heure leur condition ne devînt plus triste & plus rude que jamais.

Lettre du Pensionaire Fagel.

Le Pensionaire Fagel saisit cette occasion pour faire connaître aux Protestans Anglais les dispositions du Prince

1687. d'Orange. Il répondit à Steward par la Lettre suivante, dont les conséquences furent assez grandes pour que plusieurs historiens aient jugé à propos de la rapporter dans toute sa teneur.

„ Je suis fâché que ma mauvaise santé m'ait si longtems empêché de répondre à vos lettres, par lesquelles vous témoigniez souhaiter passionément de sçavoir de moi, quels étoient les sentimens de leurs Altesses à l'égard de l'abolition des Loix pénales, & plus particulierement celle du Test; je vous prie d'être persuadé que je veux vous parler à coeur ouvert & sans réserve, sur cette affaire, d'autant plus que vous dites que vos lettres ont été écrites de la connaissance & de l'aveu du Roi. Je vous assurerai donc premierement tres-positivement, que leurs Altesses ont souvent déclaré, comme Elles firent très-particuliérement au Marquis d'Albeville, Envoyé Extraordinaire de sa Majesté aux Etats, qu'Elles sont d'opinion que l'on ne doit faire violence à aucun Chrétien en sa conscience, & que l'on ne doit maltraiter personne, à cause qu'il differe de la Religion établie & dominante. C'est pourquoi Elles peuvent bien consentir que les Papistes en Angleterre, Ecosse & Irlande soient soufferts, avec la même Liberté de Religion qui leur est accordée par

les Etats dans ces Provinces ; dans lesquelles on ne peut pas nier qu'ils ne jouiſſent d'une pleine Liberté de conſcience Mais, pour ce qui eſt des Non-conformiſtes, leurs Alteſſes ne conſentent pas ſeulement, mais approuvent de tout leur cœur qu'ils ayent une entiere Liberté pour l'Exercice de leur Religion, ſans aucun trouble ni empêchement ; en ſorte que perſonne ne puiſſe les inquiéter le moins du monde ſur ce ſujet." 1687.

„ Et leurs Alteſſes ſeront toujours prêtes, quand il plaira à ſa Majeſté, de leur temoigner ſa volonté ſur ce ſujet, de déclarer l'inclination qu'Elles ont à concourir à l'établiſſement & à la confirmation de cette Liberté, & à la maintenir & défendre, autant qu'il ſera en leur pouvoir de le faire, & ſelon le ſtile des Traités, Elles la confirmeront en donnant de leur part la Garantie. dont vous me parlez dans les vôtres."

„ Et ſi ſa Majeſté juge à propos outre cela, de ſouhaiter qu'elles joignent auſſi leurs efforts aux ſiens pour l'abolition des Loix pénales, Elles ſont prêtes de le faire: pourvu que l'on conſerve en leur pleine vigueur, ces Loix par leſquelles les Catholiques-Romains ſont exclus des deux Chambres du Parlement, & de tous Emplois publics,

1687. tant ecclesiastiques que civils & militaires : comme aussi toutes ces autres Loix, qui confirment & assurent la Religion Protestante contre tous les attentats des Catholiques-Romains."

„ Mais leurs Altesses ne peuvent point consentir à l'abolition du Test; ou de ces autres Loix pénales ci-dessus, qui tendent à assurer la Religion Protestante; vu que les Catholiques-Romains n'en reçoivent aucun autre préjudice, si non qu'ils sont exclus par elles des Parlemens, & des Emplois publics. Et que par leur moyens la Religion Protestante est à couvert des Desseins que les Papistes pourraient former contre elle, ou contre la sureté publique; on ne peut point dire aussi, que le Test ni ces autres Loix établissent aucune rigueur contre les Papistes, à l'egard de leurs Consciences. Ce sont seulement des précautions & des conditions qui qualifient & rendent les personnes capables d'être membres du Parlement, ou de remplir quelque Office; par lesquelles il faut aussi qu'ils déclarent devant Dieu & devant les Hommes, qu'ils sont de la Religion Protestante. De sorte qu'effectivement le dessein de leur établissement n'est autre que de garantir la Religion Pro-

teſtante du préjudice qu'elle pourroit recevoir de la part des Catholiques-Romains." 1687.

„Leurs Alteſſes ont cru & croyent toujours, que l'on ne doit pas demander ou attendre d'Elles davantage: puisque par ce moyen les Catholiques-Romains & leur Poſterité ſeront mis à couvert pour toujours de toute peine tant en leurs perſonnes & biens, que dans l'exercice de leur Religion; & Elles jugent que les Catholiques-Romains ſe doivent contenter de cela, & ne pas inquiéter le Royaume, ſous prétexte qu'ils ne peuvent pas être reçus dans le Parlement, ou être admis aux Charges; ou que l'on ne caſſe pas les Loix, dans leſquelles conſiſte principalement la ſureté de la Religion Proteſtante; car ſi on faiſait ce qu'ils ſouhaitent, cela les mettrait en état de la renverſer facilement."

„Leurs Alteſſes croyent auſſi, que les Non-conformiſtes ſeront très-contens, quand ils ſe verront pour toujours à couvert du péril d'être inquiétés ou maltraités pour l'Exercice libre de leur Religion, ſous quelque ſorte de prétexte que ce ſoit.

Leurs Alteſſes s'étant déclarées ſi poſitivement ſur ces ſujets, je vois manifeſtement, qu'Elles ſont bien éloignées de vouloir empêcher que l'on affranchiſ-

1687. se les Non-conformistes de la sévérité des Loix pénales, puisqu'Elles sont prêtes d'employer tout leur crédit & de faire tous leurs efforts pour les établir en cette franchise; Elles n'insistent point du tout aussi, à ce que l'on refuse aux Catholiques-Romains l'exercice de leur Religion, pourvu qu'ils en usent avec modestie & sans pompe ni ostentation. Pour moi, j'ai toujours été & suis encore fort contre tous ceux qui veulent qu'on persécute les autres Chrétiens, parce qu'ils different de la Religion publique établie: & j'espére avec l'aide de Dieu, que je ferai toujours de ce sentiment-là; car, comme la lumiere dont la Religion éclaire nos esprits est, selon mon sentiment, un pur effet de la miséricorde de Dieu envers nous, il me semble que nous en devons remercier Dieu de toutes les puissances de nos Ames, & avoir pitié de ceux qui sont encore plongés dans l'Erreur, comme Dieu a eu pitié de nous, & que nous devons prier Dieu ardemment, à ce qu'il lui plaise d'amener dans le chemin de la vérité ceux qui s'en égarent, & nous servir des moyens les plus doux & les plus agréables pour les y attirer."

„ Mais j'avoue, que je n'ai jamais pu comprendre, comment des gens qui font profession d'être Chrétiens & qui peu-

vent jouïr sans peine ni fâcherie de l'exercice de leur Religion, peuvent croire qu'il leur soit permis de troubler le repos d'un Royaume ou d'un Etat, & de renverser les Loix du Gouvernement, pour pouvoir entrer par ce moyen dans les Charges, sans faire difficulté de sapper & de détruire les Loix qui font la sureté & le repos de la Religion établie." 1687.

„ Il est certain que la Religion Réformée est, par la Grace de Dieu & par les Loix du Pays faites par le Parlement, la Religion établie & publique des Royaumes d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande; Et que l'on a pourvu par ces Loix-là, qu'aucun ne puisse être admis soit à être membre du Parlement, soit à quelqu'autre Emploi public, excepté ceux qui declarent ouvertement qu'ils sont de la Religion Protestante, & qu'ils ne sont pas Catholiques-Romains: Et on a aussi pourvu par ces Loix, que la Religion Protestante fût à l'avenir en sureté contre toutes les entrepriſes que les Catholiques-Romains pourraient former contr'elle: or, en toutes ces choſes, je ne vois pas que ces Loix contiennent aucune rigueur contre les Perſonnes ou contre les Biens de ceux qui ne peuvent pas prendre ces Tests, qui ne s'accordent pas avec la Religion Catholique-Romaine. Tout l'inconvénient qui leur en

1687. peut arriver, eſt qu'ils ne peuvent avoir de part au Gouvernement, ni aux Offices d'importance, pendant que leurs conſciences ne leur permettent pas de prendre ces Tests: & que l'on ne ſouffre pas qu'ils faſent aucune choſe qui ſoit au préjudice de la Religion Réformée. Du reſte leurs Perſonnes & leurs Biens ſont en ſureté, & l'Exercice même de leur Religion leur eſt aſſuré."

„ Puisque, comme j'ai déjà dit, leurs Alteſſes ſont prêtes de ſe joindre à ſa Majeſté pour l'Abolition de ces Loix pénales par leſquelles les Hommes ſont expoſés aux amendes & autres rigueurs; je ne vois pas qu'il reſte d'autre difficulté touchant l'abolition des Loix pénales, excepté celle-ci, que quelques Gens voudraient que les Catholiques-Romains fuſſent rendus habiles à entrer dans toutes les Charges & Emplois publics, & que par conſequent les Loix qui mettent à couvert la Religion Proteſtante contre les deſſeins des Catholiques Romains, fuſſent abolies. Au lieu qu'au même tems les autres ne ſouhaitent pas avec une moindre ardeur que ces Loix demeurent en leur pleine & entiere vertu; & croyent que la principale ſureté de la Religion établie, conſiſte à les conſerver comme une choſe ſacrée & inviolable."

„ Il eſt certain, qu'il n'y a point de

Royaume ni de République, ni aucun autre Corps ou Societé d'hommes, quelle qu'elle puisse être, qui n'ait établi des Loix pour sa sureté, par lesquelles ils pourvoient à toutes les entrepriſes qui se peuvent faire contre leur Repos, & qui prescrivent & marquent les qualités qu'ils jugent nécesſaires à tous ceux qui peuvent avoir de l'Emploi dans ce Royaume, Etat ou Société; & aucun ne peut prétendre qu'on lui faſſe tort, en ne l'admettant pas aux Charges, lorsqu'il ne remplit pas les conditions & qualités qui sont requiſes pour cela." 1687.

„ On ne peut pas auſſi nier que l'on ne remarque une grande différence entre la conduite de ceux de la Religion Réformée, & celle de ceux de la Religion Romaine les uns envers les autres. Les Catholiques-Romains, ne se contentant pas d'exclure les Reformés de toutes les Charges lucratives ou d'authorité, ſuppriment outre cela abſolument l'exercice de cette Religion; & perſécutent cruellement tous ceux qui la profeſſent; ne manquant point de faire cela, partout où ils peuvent exercer ces rigueurs ſans danger. Et j'ai beaucoup de douleur que nous ayons à préſent devant nos yeux tant de déplorables Exemples de cette cruauté, qui eſt exercée en tant de lieux différens à la fois."

1687. „ C'eſt pourquoi je voudrais de bon cœur voir une ſeule raiſon qui puiſſe porter un Proteſtant qui aura la crainte de Dieu, & qui aimera ſa Religion, à conſentir à l'abolition de ces Loix, qui n'ont été établies à autre fin qu'à aſſurer la Religion Reformée & à empêcher que les Papiſtes ne ſoient en état de la renverſer. Ces Loix n'infligent ni amendes ni châtimens, & ne ſont qu' exclure les Catholiques-Romains des charges du Gouvernement; leſquels s'ils y etaient admis, ne penſeraient à autre choſe qu'à augmenter leur Parti, & à acquérir plus de Crédit & de Pouvoir; ce qui, ſelon ce que nous voyons arriver tous les jours, ne pourrait manquer d'être extrémement dangereux à la Religion Réformée, & tournerait à ſon grand desavantage, puis qu'en tous Lieux, ceux qui ſont dans les Emplois publics, favoriſent naturellement, peu ou beaucoup la Religion de laquelle ils ſont. Et comment me voudrait-on perſuader, ou à quelqu'autre, de faire mes efforts pour porter Leurs Alteſſes, leſquelles Dieu a tant honorées que de les faire les Protecteurs de ſon Egliſe, à approuver ou donner leur conſentement à des choſes ſi préjudiciables, tant à la Religion Réformée, qu'à la ſureté publique. Et je ne puis, Monſieur, avec votre permis-

on, vous accorder ce que vous dites, ue la Religion Réformée n'en recevra ucun préjudice." 1687.

„Je ſçai que l'on dit communément que nombre des Catholiques-Romains dans Angleterre & dans l'Ecoſſe, n'eſt pas onſidérable; & qu'ils ne poſſedent qu'un etit nombre de Charges importantes; uoiqu'on ne puiſſe nier, qu'il en va out autrement en Irlande. Mais il faut éceſſairement que vous m'accordiez ce-i, que, s'ils ſont en petit nombre, il e ſerait pas raiſonnable que la Tranquil-té publique fût troublée pour l'amour 'un petit nombre de Perſonnes, prin-palement lors qu'on peut leur offrir ne auſſi grande grace, comme eſt la iberté de l'Exercice de leur Religion: t ſi leur nombre eſt plus grand, on en d'autant plus de raiſon de les craindre."

„Je crois veritablement que les Catholi-ues-Romains, en l'état où ſont les cho-s à préſent, ne ſouhaiteront point ex-rêmement d'être dans les Charges & mplois publics, & qu'ils ne feront point 'entrepriſes ſur la Religion Réformée, ant à cauſe que cela eſt contraire aux oix, qu'à cauſe des grands inconvé-iens que cela pourrait attirer dans un utre tems ſur leurs Perſonnes, ou ſur eurs Biens: Cependant, ſi les Barrieres es Loix étaient une fois rompues, vous es verriez entrer dans le Gouverne-

1687. ment, & les principaux Offices & Emplois seraient mis entre leurs mains; & il ne serait pas facile à sa Majesté de s'opposer à eux en cela, quelque ferme qu'Elle puisse être; car ils le presseraient assurément beaucoup là-dessus, & lui représenteraient la chose comme une affaire où sa Conscience serait intéressée; & quand ils seraient en possession de ces Emplois publics, que faudrait-il que fissent les Protestants, qui ne tireraient plus aucune Protection des Loix, & qui ne devraient guere attendre de bons traitemens de tels Magistrats? & au contraire, les avantages que les Catholiques Romains tireraient de leur Affranchissement des Tests & des Loix pénales sont si évidens, que ce serait perdre son tems, de vouloir s'amuser à les prouver. Je ne puis ni ne veux douter de la sincérité des intentions de Sa Majesté, & qu'il n'a point d'autre vue dans cette affaire, sinon que ses sujets puissent jouir en toutes choses des mêmes Droits & Libertés."

„ Mais le sens commun, aussi bien que l'Expérience de tous les Siecles, du présent aussi bien que des passés, nous montrent qu'il sera impossible aux Catholiques Romains & aux Protestans, lorsqu'ils seront mêlés ensemble dans les Charges publiques & dans les Emplois, de vivre paisiblement ensemble, &

n bonne intelligence; ils feront très-as- 1687.
ürément jaloux les uns des autres; car
es Principes & les Maximes des deux
Religions sont si contraires l'une a l'au-
re, qu'a mon sens il serait impossible à
uelque Prince ou Roi que ce soit, d'é-
ouffer tous les soupçons & animosités
ui pourraient s'élever & éclater à tous
nomens."

„ Pour ce qui est de ce que vous appré-
iendez, que les Non-conformistes ne
eront point affranchis des Loix pénales,
ui sont faites contr'eux, si l'on n'abo-
it pas le Test au même tems; ce sera
i la verité un grand malheur pour eux;
nais les Catholiques-Romains en seront
euls à blâmer, puis qu'ils aiment mieux
qu'eux & leur Postérité gémissent tou-
ours sous le poids des Loix pénales, &
oient exposés à la haine de toute la
Nation, que de demeurer toujours dans
l'incapacité d'attenter contre la paix,
& contre la sureté de la Religion Pro-
testante; & d'être privés de ce petit
avantage (si l'on doit l'appeller de ce
nom) d'avoir part au Gouvernement &
aux Emplois publics; vu qu'en tous les
Lieux du Monde ç'a toujours été le Pri-
vilege de la Religion établie par les Loix;
& en vérité ces attentats des Catholi-
ques-Romains, n'en doivent être que
plus suspects aux Protestans qui en doi-
vent être d'autant plus sur leurs gardes,

1687. qu'ils voyent que les Catholiques-Romains, au même tems qu'ils sont soumis à la rigueur des Loix pénales, ne se contentent pas de n'en souffrir point d'incommodité à présent, mais tâchent encore de persuader à sa Majesté, de faire que les Protestans, bongré malgré, détruisent cette sureté qu'ils ont pour leur Religion; & ouvrent le chemin pour introduire les Catholiques-Romains dans le Gouvernement & dans les Emplois publics: auquel cas il n'y aurait plus de protection à espérer pour eux que celle que l'on peut attendre d'un Gouvernement Catholique-Romain."

„ Une chose semblable ne peut donc paraître que fort injuste à leurs Altesses. Qui les blâmerait pour tous les inconvéniens qui en pourront procéder; puisqu'Elles se sont declarées si ouvertement sur ce sujet, & cela d'une maniere si avantageuse aux Catholiques-Romains mêmes; & puisqu'il ne tient qu'à ce seul point que les affaires ne soient ajustées; Leurs Altesses ne peuvent donner leur consentement à des choses si contraires aux Loix déjà établies, & si préjudiciables à la Religion Protestante, telles que seraient l'Admission des Catholiques-Romains aux Charges du Gouvernement, & aux Emplois importans, à l'Abolition de ces Loix, qui ne peuvent produire d'autre ef-

effet que d'assurer la Religion Protestante contre les entreprises des Catholiques-Romains. 1687.

Vous me dites: Que les Catholiques-Romains en ces Provinces ne sont pas exclus des Emplois & des Charges importantes. Mais vous vous trompez beaucoup en cela. Car nos Loix sont précises là-dessus, les excluant en termes exprès de toute part dans le Gouvernement, & de tous les Emplois de la Police & de la Justice. Il est vrai, que je ne connais point de Loi expresse qui les exclue des Emplois militaires; cela auroit été véritablement trop dur, vu que dans la premiere fondation de notre Etat, ils se joignirent à nous pour la défense de la Liberté publique & nous rendirent de grands services pendant les guerres; à cause de cela ils ne furent point exclus des Emplois militaires; car la sureté publique n'était exposée par là à aucun danger, tant à cause que le nombre de ceux de cette Religion qui servaient en nos troupes n'était pas grand, que parce que les Etats auraient pu facilement prévenir les inconvéniens que cela aurait pu produire: Ce qui n'aurait pas pu se faire si aisément, si les Catholiques-Romains avaient eu part dans le Gouvernement, dans la Police & dans la Justice de notre Etat.

1687. Je suis très-certain de ceci, & j'en pourrais donner de fort bonnes preuves, qu'il n'y a rien que leurs Altesses désirent tant, sinon que Sa Majesté puisse régner heureusement, & dans une parfaite intelligence avec ses sujets; & que ses sujets, étant persuadés de l'affection paternelle de Sa Majesté envers eux, soient prêts de répondre de leur côté à sa Bonté, & de lui rendre tout le devoir & l'obéïssance possible; mais leurs Altesses sont convaincues en leur Conscience, que la Religion Protestante & la sureté de la Nation, seraient exposées à des dangers certains, si le Test, ou les autres Loix pénales, desquelles j'ai déjà souvent fait mention, étaient abolies; c'est pourquoi Elles n'y peuvent pas consentir, ni se joindre à Sa Majesté pour cela, car Elles croyent qu'elles auraient un grand compte à rendre à Dieu, si la considération de quelques avantages présens les portait à consentir & à concourir à l'exécution des choses qu'ils croyent être fort dangereuses & préjudiciables à la Religion Protestante.

Leurs Altesses ont toujours eu pour Sa Majesté une soumission profonde, & sont résolues de l'avoir toujours; car Elles s'y croyent obligées tant par les Loix de Dieu que par celles de la Nature; mais comme le sujet dont il est pré-

sentement queſtion, ne regarde point de nouvelles Loix que l'on veuille faire, mais l'abolition totale des Loix déja établies par le Roi & par le Parlement, Elles ne voyent pas comment on peut attendre d'elles un conſentement à une telle abolition, pour laquelle Elles ont une ſi juſte averſion, comme étant une choſe contraire aux Loix & aux coutumes de tous les Etats chrétiens, tant Proteſtans que Papiſtes, qui ne reçoivent perſonne dans le Gouvernement, ou dans les Emplois publics, que ceux qui profeſſent la Religion publique & établie, & qui mettent peine de l'aſſurer contre toutes les entrepriſes, que l'on peut faire contr'elle. 1687.

Je ne crois pas qu'il ſoit néceſſaire de vous montrer combien leurs Alteſſes ſont dévouées à Sa Majeſté; c'eſt une choſe dont Elles ont donné des preuves ſi réelles, que, comme l'on n'en peut pas douter, il ſerait inutile d'y inſiſter: Et elles ſont reſolues de continuer toujours dans la même ſoumiſſion, reſpect, & affection; ou plutôt de l'augmenter, s'il eſt poſſible. Je ſuis &c. Nov. 4 1687.

Nous avons cru devoir rapporter cette Lettre toute entiere; parce qu'elle eut la plus grande influence ſur les événemens qui ſuivirent par le courage qu'elle inſpira aux Proteſtans de toutes les Conſéquence de cette Lettre.

1687. dénominations & par l'union qu'elle leur inſpira contre les progrès du Catholicisme. Car le but du Prince d'Orange étant de la faire publier, il prit pour prétexte qu'un faux bruit s'étant répandu qu'il était d'accord avec le Roi ſur l'abolition du Teſt, on ne pouvait trop ſe hâter de désabuſer la Nation. Mais l'enthouſiasme de la Nation à la publication de cette piece, irrita ſi fort la Cour d'Angleterre, qu'elle eut recours à l'impoſture, pour en arrêter les ſuites. Elle fit publier un Ecrit pour montrer ou que la Piece était ſuppoſée ou qu'on n'y avait pas expoſé fidelement les ſentimens du Prince & de la Princeſſe d'Orange. Fagel crut devoir réfuter cette piece, en déclarant dans un écrit public qu'il était effectivement l'Auteur de la lettre, qu'il n'avait fait qu'expoſer les vrais ſentimens de leurs Alteſſes, auxquelles il en appelait. Le Monarque, outré de cette réplique, ne garda plus de meſures avec ſon Gendre. Il n'en parla plus, même publiquement, que dans les termes de la plus vive indignation.

Burnet,

Burnet.

Le Prince d'Orange ſe déclare en faveur des Proteſtans Anglais.

Le Prince d'Orange ne gardait également plus de ménagement de ſon côté; mais il agiſſait en bon politique. Il voulait que la réſolution qu'il donnait à l'Egliſe Anglicane fût publique; pour encourager ceux de ce parti & les

porter à s'opposer avec plus de hardiesse à tout ce que le Roi d'Angleterre voudrait entreprendre. C'est ainsi qu'il dissipait les soupçons qu'on pouvait répandre à son égard. Le Roi d'Angleterre ne tarda pas à s'appercevoir des impressions que fit cette politique sur les Protestans d'Angleterre. Le Prince d'Orange jugea de sa dignité de ne faire paraître dans cette affaire que le Pensionaire Fagel, pour se ménager la facilité d'avouer ou le desavouer, suivant la tournure des affaires, ce que le Pensionaire avait avancé au Roi d'Angleterre. 1687.

Plus le Prince d'Orange usait d'une politique raffinée, plus Jacques II agissait avec imprudence. Le Monarque lui fit dire positivement qu'il voulait tout ou rien. Le Marquis d'Albeville, préoccupé des projets de son maître, ne craignait pas de révéler ce qu'il importait le plus de tenir secret. Un jour que le Prince d'Orange lui parlait des promesses que le Roi avait faites de maintenir la Réligion dominante, & du serment qu'il en avait prêté à son sacre, cet Ambassadeur répondit qu'il y avait des occasions où les promesses des Souverains ne tiraient point à conséquence; & le Prince ayant répliqué à cela, que l'Eglise Anglicane devait être ménagée, parce qu'elle faisait le Corps de la Nati- *Burnet* 253. 242.

1687. on, l'imprudent Marquis ajouta, que ce Corps, qu'il appelait l'Eglise Anglicane, n'en avait pas encore pour deux ans. Etait-il déjà tems de reveler les secrets de son Maître? quelle conduite pour un Ministre public! Le reste répondait merveilleusement à ce trait; & les autres Ministres, sans en excepter Mr. d'Avaux Ambassadeur de France, ne savaient comment colorer des Bévues, qui revenaient à tout moment, & qui le rendaient le jouet de toutes les compagnies.

Le Prince d'Orange s'assure des dispositions de son Epouse.

Burnet agissait d'une maniere bien différente: nous ne rendrons pas les différentes conversations que cet historien habile eut avec leurs Altesses. Un jour, la Princesse lui demandant pourquoi le Roi son pere en voulait tant au Ministre Jurieu? Le Docteur lui répondit, que cette aversion n'était causée que par le stile trop peu modéré de cet Ecrivain, qui ayant, entr'autres, parlé très indécemment de Marie, Reine d'Ecosse, avait en quelque sorte fait partager la honte de ses calomnies à tous ceux qui étaient descendus de cette Reine. Mais, reprit la Princesse d'Orange, Jurieu n'est point coupable si ce qu'il a écrit de la Reine Marie est conforme à la vérité. Car, ajouta-t-elle, si les Princes veulent faire du mal, ils doivent s'attendre que la postérité, qui n'a

plus rien à craindre de leur puissance, s'en vengera sur leur mémoire; & c'est là un bien petit mal en comparaison de tant de maux qu'ils ont fait souffrir à d'autres. Paroles bien remarquables, qui montrent à quel point les préjugés religieux peuvent affaiblir les affections de la nature. Charmé d'avoir trouvé dans Burnet un homme dont les lumieres sur l'état actuel de l'Angleterre pouvaient servir à ses vues, le Prince voulut se l'attacher plus particulierement en l'engageant à se fixer à la Haye. 1687.

Mais Burnet ne voulut, dit il lui-même, s'engager à rien, avant d'avoir mieux fondé les idées du Prince sur plusieurs points. Il craignait, dit-il, qu'élevé dans des principes bien différents de ceux de la faction de Louvestein, comme l'on nommait encore alors les partisans de la Liberté républicaine, Guillaume n'eût été imbu dès sa jeunesse d'opinions peu favorables à la liberté & à un Gouvernement libre. Mais ces soupçons se dissiperent bientôt, lors que son Alteſſe l'eût assuré qu'il croyait qu'il n'y avait qu'un Gouvernement libre qui fût en état de resister à un puissant Ennemi, & de fournir autant d'argent qu'il en faut pour soutenir une longue guerre. Le Prince, par ses réponses, satisfit d'ailleurs Burnet sur la plupart des autres points; &

1687. bientôt celui-ci ne douta plus que l'honneur de sauver la liberté Anglaise, du naufrage qui la menaçait, ne fût réservé à Guillaume III. Mais une difficulté restait; en cas que la mort ou une Révolution, qui ne semblait même pas éloignée, chassât Jacques II du Trône de ses peres; c'était à la Princesse d'Orange seule qu'appartenait le droit d'y monter la premiere; & il était incertain qu'elle voulût partager l'honneur du Diadême avec son mari. Burnet résolut de s'en éclaircir; & dans une autre conversation ayant amené le discours sur les affaires de l'Angleterre, il demanda à la Princesse, ce que deviendrait le Prince lors qu'une fois elle serait Reine de la Grande-Bretagne? La Princesse répondit, „ qu'elle se contenterait du nom de Reine, & qu'elle ferait donner au Prince le titre & l'autorité de Roi; & que, suivant les leçons de l'Ecriture Sainte, elle lui obéirait en tout comme à son mari, s'il voulait l'aimer comme sa femme. " Réponse habilement préparée, & amenée par les raisonnemens & l'éloquence de l'Anglais; elle satisfit tellement le Prince, qui y avait été présent, qu'il a dit ensuite, qu'il y avait alors neuf ans qu'il était marié sans avoir jamais osé mettre la Princesse sur une affaire, que Burnet était venu à bout de terminer en un seul

jour. C'eſt ainſi que le Prince ſut habilement profiter du peu d'ambition de ſon Epouſe, pour avancer la ſienne. 1687.

Les Etats refuſent les Régimens, demandés par le Roi d'Angleterre.

Le Roi d'Angleterre ne put s'empêcher de faire éclater par des procédés publics un reſſentiment qu'il aurait dû cacher avec ſoin, pour renverſer les projets formés contre lui. Il demanda vivement que les Etats lui rendiſſent les ſix Régimens Anglais & Ecoſſais qu'ils avaient à leur ſervice. Les Etats répondirent qu'ils ne ſe croyaient pas dans l'obligation de rendre des Troupes qui tiraient leur ſolde, & qui s'étaient engagés librement à leur ſervice. Ils éluderent cette demande. Mais pour être aſſurés de ces Troupes dont un grand nombre profeſſaient la Religion Catholique, ils laiſſerent la liberté à tous ceux qui voudraient ſe retirer; trente à quarante ſeulement en profiterent. *Wagen.* XV. 393. 394.

Le Prince d'Orange conduiſit ſi bien ſes meſures, que tous les ordres de la Nation Anglaiſe tournerent les yeux ſur lui. Le nombre des Perſonnes empreſſées d'entrer dans l'aſſociation qu'il formait par le moyen de Dyckvelt, croiſſait de jour en jour. Jacques II avait pouſſé l'abus du pouvoir juſqu'à déclarer de ſa ſeule autorité, le Teſt & les

1687. Loix pénales abolis. Il envoya à la Tour l'Archevêque de Cantorbery & six Evêques qui avaient refusé de faire lire cette Ordonnance dans les Eglises. Il avait établir une Chambre composée de sept Pairs du Royaume, la plupart Ecclésiastiques, pour condamner ces Prélats. L'Amiral Russel se rendit au mois de Mai à la Haye sous prétexte de rendre visite à sa sœur. Dans une conférence qu'il eut avec le Prince d'Orange, il lui demanda formellement ce qu'on pouvait attendre de lui? Le Prince répondit que, puisqu'il s'agissait de délivrer la Religion & la Nation d'une puissance Tyrannique, on pouvait faire fonds sur lui & qu'il espérait d'exécuter son dessein vers le commencement de l'Hiver.

Naissance du Prince de Galles.

Tout semblait en effet conspirer en faveur du Prince d'Orange, lorsqu'il survint un événement capable de renverser tous ses projets & ses espérances. La Reine d'Angleterre était prête d'accoucher. Les Protestans étaient d'autant plus inquiets sur le fruit qu'elle mettrait au monde; que si c'était un fils, leur espoir d'un redressement s'évanouirait avec les prétentions du Prince d'Orange. La Reine Douariere, le Chancelier & tout ce qu'il y avait de Personnes considérables à la Cour & à la Ville, se trouverent dans la chambre de

Mémoires du Duc de Berwyk.

la Reine lors de la naiſſance. La Princeſſe de Danemark, qui fut depuis la Reine Anne, était abſente ; & l'on croit qu'elle alla exprès aux eaux de Bath, pour ne pas ſe trouver à l'accouchement. Enfin la Reine accoucha le 20 Juin du Prince de Galles, ſi fameux depuis par ſes malheurs & par le vain nom de Prétendant. Les Catholiques avaient déſiré cette naiſſance avec tant d'ardeur, qu'ils avaient fait des vœux à tous les tombeaux des ſaints, & des pélérinages à Lorrete, & qu'ils regarderent généralement cet enfant comme un fruit de leurs prieres & de leurs vœux. 1687.

Fureur des mécontens à l'occaſion de cette naiſſance.

Cette naiſſance déſeſpéra les zélés Proteſtans. La crainte de voir continuer le pouvoir Souverain dans une race Catholique, les jetta dans le déſeſpoir. Les plus modérés voyaient patiemment regner un Roi Catholique, dans l'eſpérance qu'un héritier Proteſtant lui ſuccéderait. Ils crurent avoir tout perdu à la naiſſance d'un Prince de Galles qui ne manquerait pas d'être élevé dans la Religion de ſon pere & de tout faire pour la perpétuer ſur le trône & la rendre dominante avec le tems. Cette conſidération les jetta dans le déſeſpoir. Ils crurent n'avoir plus de meſures à garder pour la conſervation de leurs libertés & de leur Religi-

1687. on. Ainſi les plus artificieux ayant répandu le bruit que le Prince nouveau-né était un enfant que le Roi avait ſuppoſé pour ſoutenir après lui la Religion Romaine dans ſes Etats, cette fable fut reçue avec avidité par le gros de la Nation; on rapporta une multitude de contes que Burnet a conſignés dans ſes mémoires. Quoique ces contes ſe détruiſiſſent les uns par les autres & que la ſuppoſition, ſi elle eût été réelle, n'eût pu s'exécuter que d'une ſeule maniere, on ajouta généralement foi à une choſe que l'on déſirait; on crut qu'un Roi, coupable de tant d'imprudences, pouvait bien ſe permettre la plus affreuſe des impoſtures par excès de Religion.

Memor. de Berwyk. Le ſilence de la Princeſſe de Danemark, quoique intéreſſée dans ce ſujet, ne laiſſa pas d'augmenter les ſoupçons. Elle avait d'autant plus de tort, dit ſon Frere naturel le Duc de Berwick, qu'elle ſavait mieux que perſonne la groſſeſſe de la Reine, ayant mis pluſieurs fois la main ſur ſon ventre & ſenti l'enfant remuer. J'y étais, continue le même Seigneur; & malgré mon reſpect & mon dévouement pour le Roi, je n'aurais jamais pu donner les mains à une action auſſi déteſtable que celle de vouloir ſuppoſer un enfant, pour ôter la couronne

aux véritables héritiers; & après la mort du Roi, je n'aurais pas continué à soutenir les interêts d'un imposteur: l'honneur & la conscience ne me l'auraient pas permis. 1687.

Quoique le Prince d'Orange fût assez sûr de cette naissance, pour avoir envoyé le Comte de Zuilestein faire ses complimens au Roi à ce sujet; quoique, dans la suite, il eut reglé la succession en faveur du jeune Prince; cependant, à la nouvelle de cette prétendue supposition, il ne négligea rien pour accréditer une fausseté qui pouvait servir à ses desseins. Il fit suspendre dans sa chapelle les prieres qu'il n'avait pu se dispenser de faire dire pour le Prince de Galles. *D'Avaux VI. 177.*

En attendant, il n'oublia rien pour engager tous les partis à prendre des mesures vigoureuses contre le Roi. Zuilestein qu'il avait envoyé sous prétexte de féliciter le Roi sur la naissance du Prince de Galles, lui rapporta des invitations formelles d'un grand nombre de Seigneurs Anglais; pour le prier de hâter son voyage, & d'accourir à la defense de la Religion & des Loix fondamentales. L'invasion, disait-il, ne se pouvait entreprendre, ni dans une conjoncture plus favorable, ni pour une cause plus légitime. Toute la Nation était irritée, & demandait un Libérateur. Le Procès in- *Burnet Hume.* Le Prince cabale en Angleterre.

1687. tenté aux sept Evêques & dont on menaçait tout le Clergé inférieur, ne laissait plus douter que l'on voulût pousser à bout l'Eglise Episcopale, & ruiner la Religion Protestante. La supposition d'un Héritier ne pouvait que faire passer aux Générations suivantes le joug de Rome, & du Despotisme. Si l'on ne profite pas de cette fermentation des Esprits, le peuple n'y reviendra plus. L'Armée elle-même attend que l'on vienne rompre les fers du Royaume. On y parle tout haut contre le Papisme; on y boit les santés les plus injurieuses pour cette Communion; & le peu de Papistes qu'il y a dans les Troupes est le sujet de la Raillerie & de l'Aversion publique. Le Roi, qui ne s'en était que trop apperçu, avait dispersé les Troupes dans les Provinces, & vraisemblablement ne les fesait plus camper, qu'il ne les eût mises sur un autre pied.

La flotte lui donnait les mêmes sujets d'inquiétude. Strickland, Papiste, à qui le commandement d'une Escadre avait été conféré, s'était aviſé de mettre à son bord des prêtres qui y disaient la Messe, ou du moins cette partie de leur Rituel que les Loix permettent sur les vaisseaux de Guerre. Peu contents d'y avoir des Prêtres Romains, il en avait fait sortir, sur un Prétexte frivole, le Chapelain Protestant. Il y eut

auſſi-tôt un vacarme horrible; & peu s'en fallut que tous les Equipages ne ſe mutinaſſent. Strickland en punit quelques-uns, & le Roi, qui vint pour pacifier les Eſprits, y perdit ſon tems & ſa peine: au moins, ſi ſa préſence arrêta le ſoulevement elle n'effaça point la haine que l'on portait aux Papistes en général, & à l'Amiral en particulier. La flotte, d'ailleurs, ne paraiſſait nullement à portée de ſe battre contre les Hollandais; & lors que certaines gens en parlaient, pour ſonder les Eſprits, on répondait ſans détour, que les Hollandais étaient leurs amis & leurs freres; & que c'était plûtôt contre la France, qu'il fallait mener des Anglais." 1687.

L'Evêque de Londres, les Comtes de Darby, de Nottingham, de Devonshire, & de Dorſet, le Duc de Norfolk, le Marquis d'Halifax, les Lords Lovelace, Warwik, Eland, Paulet, Délamere, & quantité des plus riches citoyens de Londres, tels que les Hambden, les Powle, les Lester, quoique des partis les plus oppoſés, s'accorderent à faire leur cour au Prince; les Whigs, fideles à ces anciens principes de liberté, qui leur avaient fait tenter le Bill d'excluſion, ſe porterent facilement à l'oppoſition contre un Roi dont la conduite vérifiait ce que ſes plus mortels Ennemis avaient

1687. fait attendre de sa succession. Les Torys & le parti de la haute Eglise, voyant leurs services oubliés, leurs droits envahis & leur Religion menacée convinrent d'abandonner, pour un tems, les Doctrines exagérées de la soumission, & d'ouvrir l'oreille aux grandes & puissantes inspirations de la nature. Les Non-conformistes, se défiant des caresses de leurs anciens Ennemis, trouverent plus de sureté dans les offres de tolérance, d'un Prince élevé dans ces principes, & formé à cette pratique. Ainsi toutes les factions s'étaient alors endormies en Angleterre; & leurs animosités furent oubliées, pour s'unir dans la résolution de s'opposer à leur imprudent & malheureux Souverain. Le Comte de Shrewsbury, qui s'était acquis la faveur populaire, en renonçant dans ces circonstances à la Religion Catholique, qu'il avait professée dès l'enfance, prit le parti de quitter son Régiment, d'engager ses biens pour quarante mille livres Sterling, & d'offrir son epée & sa bourse au Prince d'Orange. Le Lord Wharton, malgré son âge & ses infirmités, s'était mis en chemin dans la même vue. Le Lord Mordaunt, qui se trouvait à la Haye, y pousa l'entreprise avec cette ardeur d'esprit & ce courage qui le caractérisaient. On croit que Sunderland même, le Ministre favori de Jac-

ques, entra dans une correspondance
églée avec le Prince, & qu'aux dépens 1687.
le son propre honneur & de l'intérêt
lu Roi son maître, il embrassa secrette-
nent une cause, dont il prévoyait que
e succès ne pouvait être éloigné.

Le Prince se détermina facilement à
céder aux instances des Anglais, & ne
it pas difficulté d'embrasser la défense
l'une Nation qui le regardait comme
on seul Protecteur. Le grand objet de
on ambition était de se voir à la tête
l'une Armée confédérée, pour vanger,
par sa valeur, & lui même, & sa Patrie,
& ses Alliés, des injures qu'ils avaient
eçues du fier Louis. Mais aussi long-
tems que l'Angleterre demeurerait sous
e Gouvernement actuel, il désespérait
de former jamais une Ligue, dont on
pût espérer quelque succès contre un si
puissant Monarque. On ne saurait sup-
poser que les nœuds de l'alliance eussent
beaucoup de force sur un Prince de son
rang & de son caractere, sur-tout lors-
qu'il faisait réflexion qu'ils n'avaient pas
été formés volontairement par le Roi,
& que dans la suite ils n'avaient jamais
été cultivées par-aucune marque essentiel-
le de faveur ou d'amitié: ou s'il avait à
craindre quelques reproches, pour avoir
violé les devoirs de la vie privée, il
comptait que la gloire de delivrer des Na-
tions opprimées serait une ample com-

1687. penſation pour ce blâme. D'ailleurs, il ne pouvait raiſonnablement s'attendre, en ouvrant ſon entrepriſe, qu'elle dût le faire monter ſur le Trône d'Angleterre: mais il prévoyait que le ſuccès de ſes armes établirait ſon autorité dans la Nation; & telle était l'imprudence de Jacques, qu'il n'y avait aucun avantage qu'elle ne ſemblât promettre à ſes Ennemis.

Préparatifs du Prince d'Orange.

D'après ces mouvemens, le Prince d'Orange ne pouvant plus douter d'une conſpiration générale à ſeconder ſes projets, prépara des forces pour tenter l'entrepriſe. Il avait beſoin d'une flotte nombreuſe, d'un corps de troupes conſidérable & de grandes ſommes d'argent. Il était ſurtout néceſſaire que ces grands préparatifs ſe fiſſent avec tant de myſtere & de ſecret, qu'ils n'alarmaſſent pas les Cours de France & d'Angleterre. Heureuſement les circonſtances ſe trouverent propres à fournir un prétexte plauſible pour faire des préparatifs de guerre à cet objet. Maximilien Henri de Baviere, Electeur de Cologne, Evêque de Liege, de Munſter & d'Hildesheim était mort au mois de Juillet. Deux concurrens ſe preſenterent ſur les rangs pour obtenir cette riche ſucceſſion; le Prince Joſeph Clement de Baviere, ſoutenu par la maiſon d'Autriche, & le Cardinal de Furſtemberg dévoué aveu-

gément à la France. Les Electeurs se partagerent entre ces deux Candidats; une partie se déclara pour Furstemberg, déjà Chanoine du Chapitre; une autre pour le Prince de Baviere. Le Pape Innocent XI, alors brouillé avec la France à cause de l'abus des franchises qu'il voulait ôter à ses Ambassadeurs, confirma l'élection du Prince de Baviere. Le Roi de France, voulant soutenir le Cardinal, envoya des Troupes sur le Rhin qui s'emparerent de toutes les places fortes dans l'Electorat de Cologne. Ces Hostilités semblerent imposer aux Etats la nécessité de pourvoir à leur propre défense contre ces mouvemens qui se faisaient dans leur voisinage. Le Prince d'Orange saisit cette occasion comme un prétexte favorable pour rassembler des troupes & former des alliances; en apparence pour aider les Princes de la ligue d'Ausbourg qui soutenaient l'Election du Prince de Baviere; mais en effet pour l'Expédition qu'il projettait en Angleterre. Il ne tenait qu'à la France d'obliger le Prince d'Orange à se dévoiler ou à le prévenir, en faisant marcher ses troupes vers les Pays-Bas. Il aurait cru qu'en cédant au Pape le droit abusif des franchises, le Cardinal de Furstemberg serait reconnu Electeur de Cologne; mais le Prince d'Orange avait jusqu'à Rome des émissaires qui attisaient 1687.

1687. le feu entre le Roi de France & le Pape; à la faveur de ces brouilleries, Guillaume fit des alliances & des préparatifs sans que les intéressés eussent des soupçons suffisans sur son véritable projet que lorsqu'il ne fut plus tems de le faire échouer.

Mem. de Choisy. II. 128. III. 198.

Il n'y avait que peu d'Anglais qui sussent toute l'étendue des desseins du Prince d'Orange. La sureté de la Religion Protestante, la réduction des Catholiques aux termes des Loix établies contr'eux, la liberté des Parlemens, l'éloignement du pouvoir arbitraire, la conservation des honneurs & des charges dans les familles Protestantes, furent les appâts auxquels la multitude se laissa prendre; on ne proposait pas ouvertement de détrôner le Roi; mais de l'obliger à gouverner suivant les Loix. La plupart s'engagerent avec d'autant plus de confiance, qu'ils s'étaient formé une idée particuliere de la modération du Prince d'Orange.

Ce n'est pas une chose téméraire que d'avancer que le Prince d'Orange se frayait depuis longtems le chemin au trône; & qu'il ne voulait pas attendre l'occasion toujours incertaine & trop lente pour les ames impatientes & ambitieuses. Avant même que Charles II. mourut, il avait conçu l'idée de se faire déférer la régence du Royaume. Au commencement de

année 1683, il commençait à faire fon- 1687.
re de gros canons à ſes frais & à ſes ar-
es.

Mais le pas le plus important qu'il était propoſée pour réuſſir, fut de ſe concilier avec la Ville d'Amſterdam: a politique avec laquelle il ſut faire en- er cette ville dans ſes interêts, mon- e qu'elle eut la plus grande part à expédition; puis qu'il n'aurait pu rien ire, s'il n'eût obtenu ſon conſentement.

Guillaume fait entrer la Ville d'Amſterdam dans ſes projets.

Le Bourguemaître Costers, fut le pre- ier dont il fit ſonder les ſentimens. Le enſionaire Fagel lui demanda ſi le Prin- e pourrait compter ſur la Ville, au cas u'il fût appelé en Angleterre pour y établir les affaires. Apparemment que Prince eſt dans l'idée de jouer le pe- t Monmouth, dit quelqu'un qui ſe ouvait préſent. Le Prince lui-même e crut pas au-deſſous de ſa dignité de ravailler à lui faire goûter ſes deſſeins; ais toujours avec circonſpection, com- e en lui demandant des avis & n'em- loyant que des termes vagues & gé- éraux. Mais il ne put longtems ſe te- ir dans les bornes de la diſſimulation. ofters ayant pris occaſion de la groſ- eſſe de la Reine pour lui repréſenter, ue la naiſſance d'un Prince lui ferait erdre tous ſes droits à la Couronne, Guillaume ne put ſe modérer. Il répon- it avec une ſorte d'emportement, que

cela n'ôterait rien à ses droits. Il paraît
1687. que le bon Vieillard se laissa gagner ;
mais que son plus grand souci était le
péril que couraient les Matelots qui na-
viguaient en France ; par ce qu'on ne
pouvait les prévenir qu'en éventant le
secret.

On jugeait le mystère de si grande importance, qu'il n'y eut que deux autres Bourguemaîtres, Jean Hadde & Corneille Geelvinck, auxquels il fut confié ; encore exigea-t-on le secret le plus profond. Ce fut le Sieur Dykvelt, le confident intime de son Altesse qui vint de sa part leur parler à Amsterdam." Jacques II, leur dit-il, avait juré la ruine de l'Etat & de la Religion Réformée ; on ne pouvait trop se hâter de conjurer l'orage qui menaçait la République sur mer. Hadde & Costers répondirent qu'il fallait mettre son espoir dans la Providence. Dykvelt déclara que la meilleure politique était d'attaquer avant d'être attaqué. Les Bourguemaîtres ne goûtaient pas des résolutions aussi précipitées. Au moins fallait il attendre que la Marine fût en meilleur état. Dykvelt n'osa pas confier toute l'étendue de son secret à des hommes aussi pusillanimes ; mais la nécessité de les gagner fit que se trouvant seul avec Witsen, il lui découvrit plusieurs particularités importantes &

icha de le perſuader. Deux jours après. ette converſation ſecrete, on appela 1687. Witſen à la Haye. Le Prince lui dit 'un ton ferme & en ſtile laconique en atin, *aut nunc aut nunquam ;* à pré- nt ou jamais. Witſen voulut dévo- r l'inquietude où le jetta ce dis- ours ; mais ſes larmes le trahirent ; il e répondit qu'en implorant les lumie- s du Ciel. Envain Dykvelt & Ben- nck s'efforcerent de lui repréſenter expédition comme étant de la derniere cilité. Ils ne purent le perſuader. Le rince priait Witſen de l'aſſiſter de ſes nſeils; mais quand Witſen lui remon- ait les difficultés & les dangers de entrepriſe, le Prince ſoutenait qu'elle tait facile & immanquable.

Les deux autres Bourguemaitres ini- és dans le Secret (car on ſe défiait du uatrieme, Jean Appelman) n'étaient pas lus faciles à ſe déterminer. Revenu 'Amſterdam où Witſen était allé les nſulter, il rapprota qu'ils n'avaient pu i conſeiller ni déconſeiller la grande en- rpriſe; que pour eux, autant qu'on oudrait l'exécuter ſans qu'ils paruſſent avoir part, ils ne laiſſeraient pas de lliciter des ſecours pour cet objet; ais qu'ils étaient d'opinion que la cho- ne paſſerait jamais dans le Conſeil e la Ville. Ces paroles remarquables prou- ent avec quelle circonſpection ils pro-

1687. cédaient dans des affaires critiques. Le Prince d'abord mécontent, sentit que ces paroles sortant de pareilles bouches & dans des tems semblables annonçaient plus qu'elles ne promettaient. Le Grand-Pensionaire y mettait toute l'impétuosité de son caractere. Il fallait, disait-il, protéger la Religion. Il convenait, il était nécessaire de recourir à la voie des armes; ainsi firent nos Ancêtres: c'est sur la Religion qu'ils ont fondé l'édifice de l'Etat. Witsen, aussi droit qu'il était sensible, ne put s'empêcher de soutenir à cette occasion, que le soulevement des Pays-Bas contre les Espagnols, avait pour cause les atteintes portées aux Privileges & la tyrannie. Le Prince changea alors de batterie: je n'ai pas encore, disait-il, de plan décidé; mais il convient de faire des préparatifs, d'enrôler des Matelots, de lever de l'argent & de ne donner aux Etats, avis de l'expédition qu' à l'instant du départ. Enfin, le Prince craignait si fort que l'affaire ne transpirât avant le tems, qu'il ne voulut pas consentir que le quatrieme Bourguemaître & deux autres membres de la Régence d'Amsterdam y fussent admis.

On avait trouvé un prétexte pour rassembler des Troupes, sans laisser connaître leur véritable destination; mais l'équippement d'une Flotte considérable devait avoir un

autre

bjet qu'une précaution contre des roubles dans le Continent. Il fallait 1688.
urtout pour les préparatifs, sur l'un & autre Elément le consentement de l'assemblée des Etats-Généraux qui ne pouvait se donner sans qu'on eût obtenu celui des Provinces respectives. N'y avait-il pas d'ailleurs dans les assemblées d'Etat un grand nombre de membres qui n'auraient pas goûté ce projet? On ne pouvait avoir ce consentement, sans en exposer l'objet, ni en exposer l'objet à un si grand nombre de Personnes, sans que le secret fut éventé par le Marquis d'Albeville, & surtout par un homme aussi pénétrant que le Comte d'Avaux. La France, liée naturellement avec un Roi Catholique sur le Trône d'Angleterre, n'eût pas manqué de prévenir l'exécution de ce projet, en faisant avancer des Troupes. Il se présentait encore une difficulté. Le grand nombre de Troupes nécessaires à cette expédition, laissait le pays désarmi, & ouvert à l'invasion des Français.

Ces difficultés paraissaient insurmontables: mais que ne peut la Politique, aidée par la faveur de quelques circonstances? Le Prince d'Orange fit d'abord représenter aux Etats, que la marche des Français dans le Pays de Cologne rendait nécessaire la réparation

Le Prince d'Orange employe les deniers publics à son Expédition.

1688

des fortifications. L'approche du danger fut cause qu'on ne fit aucune difficulté d'accorder quatre millions. Messieurs d'Amsterdam voulaient savoir l'emploi que l'on ferait de cet argent. Ils voulaient que l'on désignât les places aux fortifications desquelles on l'employerait ; mais le Prince d'Orange & le Pensionaire Fagel furent éluder toutes ces précautions.

D'Avaux. VI. 126 132. 154. 222. 238.

Le Prince fit élever tant de difficultés par la Province de Gueldre où il avait ses créatures les plus fideles, sur les Forts par où il fallait commencer, qu'on ne pût prendre aucune resolution. Ainsi les quatre millions resterent tout entiers dans la caisse des Etats-Généraux, afin qu'on pût les employer pour les préparatifs de la descente en Angleterre, sans paraître disposer arbitrairement des revenus publics : le Prince avait eu le soin d'engager les Etats à nommer un Committé de trois à quatre Personnes pour conférer avec lui sur l'emploi de cet argent. On conçoit aisément qu'il n'oublia rien pour faire tomber le choix sur des Personnes de confiance. Il leur représenta les moyens faciles qu'il avait de se rendre maître de l'Angleterre, d'où leur Religion était la plus menacée. Il n'oublia pas de leur exposer les droits que la Prin-

ceſſe d'Orange & lui avaient à la Couronne Britannique. Il aſſura ſurtout que ſes meſures étaient ſi bien priſes pour l'exécution de ce deſſein, que les États n'avaient beſoin que de lui prêter des Vaiſſeaux; & qu'il ſe chargeait de tous les autres frais. Il fit repréſenter en même tems aux Etats que l'affaire de Cologne pouvait occaſionner une guerre avec la France; & s'il ne ſerait pas à propos de monter la Marine ſur un meilleur pied & de créer un fonds pour l'entretien conſtant de neuf mille Matelots. Une propoſition, qui montrait aſſez viſiblement que les préparatifs n'étaient pas pour le Continent, ne laiſſa pas de paſſer ſans oppoſition. 1688.

Cependant le point le plus important était la crainte d'une invaſion, de la part de la France; convenait-il dans ce tems critique, d'expoſer la Patrie à l'eſclavage pour en affranchir une autre Nation? Il n'aurait pas été prudent de menacer la France en faiſant des recrues conſidérables. Dans cet embarras, le Prince jetta les yeux ſur ces Princes d'Allemagne, qui ont toujours des hommes au ſervice de ceux qui les payent le mieux. Frederic Guillaume, Electeur de Brandebourg, venait de

Le Stathouder engage les Princes de l'Empire à lui fournir des Troupes.

1688. succéder au Grand Frederic, son Pere. Ce Prince qui fit ériger la Prusse en Royauté, était singulierement jaloux de tout ce qui pouvait flatter sa vanité. Le Prince d'Orange, profitant habilement de ce faible, & de son zele pour la Religion Protestante, en obtint des promesses de secours, au cas que les Provinces-Unies fussent attaquées pendant son expédition en Angleterre. Il engagea les Ducs de Lunebourg-Zeist, de Wurtemberg & le Langrave de Hesse à lui faire la même promesse. C'est à la politique de son grand favori le Sieur de Bentinck, que le Prince d'Orange fut redevable de ce service. Ce fut encore Bentinck qui se chargea d'attirer dans ce projet, les trois Bourguemaîtres d'Amsterdam, initiés dans le secret. Mais Hudde prétexta une indisposition pour ne pas se trouver au rendez-vous. Geelvinck & Witsen ne parurent aucunement flattés de cette confidence; ils dirent à Bentinck qu'il aurait pu s'épargner la peine de venir à Amsterdam. L'affaire, leur dit-il, depuis la naissance du Prince de Galles, ne regardait plus le Prince; mais toute la République. Les Bourguemaîtres trouverent cette déclaration peu conforme aux discours du Prince d'Orange & du Pensionaire

Burnet. D'Avaux. 27. 126. 162. 259.

Wagen. XV. 436.

Fagel, qui leur avaient toujours dit qu'il voulait se charger du tout. On observe même que les deux Bourguemaîtres, en soupant le soir avec Bentinck, n'oserent se compromettre au point de boire au bon succès de l'entreprise. 1688.

On eut dit que Louis XIV s'entendait avec le Prince d'Orange; car il fit précisement ce qu'il fallait pour obliger les Etats-Généraux à tout risquer. On défendit en France le port de toutes les manufactures de Fil ou de Laine fabriquées en Hollande; de même que l'entrée du Hareng, à moins qu'il ne fût salé du sel de France. Ce Réglement, étant contraire au Traité de commerce, & les intéressés en souffrant beaucoup dans les Provinces-Unies, on y défendit aussi l'entrée des Vins & des Eaux de vie de France, jusqu'à ce qu'on eût rétabli les choses sur l'ancien pié. Le Prince d'Orange n'avait rien tant à craindre, sinon que la Cour de France ne cherchât quelque tempérament pour contenter les Hollandais au sujet du négoce, & pour les rassurer par rapport à Cologne. La plupart des Villes se seraient facilement laissées entraîner, toujours faciles à se tromper quand il s'agit d'éviter une guerre qui n'accommode jamais des Négocians. Mais, la hauteur de Fausse politique de Louis XIV

1688. Louis XIV lui faisait alors mépriser tout le monde ; & ce Prince paraissait bien plus desirer la Rupture, que la craindre. Les Etats-Généraux, qui ne purent en douter, résolurent unanimement d'augmenter leurs Troupes de dix mille hommes, & de prendre à leur service treize mille Allemands, dont le Prince d'Orange était déja convenu avec quelques Princes de l'Empire. La Ville d'Amsterdam qui faisait dabord quelque difficulté, donna son consentement comme les autres, quand elle vit qu'on les jouait d'une façon grossiere. Les Agens de la France faillirent effectivement à endormir les Hollandais par des Propositions vagues qu'ils répandaient avec industrie. Tantôt ils disaient qu'on allait faire un nouveau Réglement de Commerce, au contentement général ; que l'on abandonnerait le Cardinal de Furstemberg ; & qu'on laisserait la décision de l'affaire de Cologne à la Cour Impériale : tantôt on publiait un Expédient pour terminer le Litige. C'était que le Prince Clément, reconnu Coadjuteur, aurait en main quelques Places fortes de l'Electorat. On amusait ainsi le tapis ; mais l'illusion ne fut pas de durée : car, au milieu de ces Projets en l'air dont on berçait le monde à la Haye, on vit paraître, à la

surprise de toute l'Europe, un manifeste de Louis XIV contre l'Empereur Leopold. 1688.

D'un autre côté, l'on ne peut s'empêcher d'être étonné de l'influence extraordinaire d'un Stathouder dans la République; surtout lors qu'il s'agit de rétablir la décadence des affaires Maritimes. Nous avons vu combien il y avait de plaintes à ce sujet; cependant en peu de mois, & presque sans éclat, il y avait cinquante cinq Vaisseaux rassemblés dans les Ports de la Meuse & de Zélande. Les visites dans les Amirautés, les voyages secrets ne lui coutaient rien pour faire presser cet armement. Les Bâtimens de transport, au nombre de plus de cinq cens, furent loués sous différens prétextes par des particuliers dont on était sûr, & envoyés en différens Ports pour y prendre les Troupes & les conduire a Goerée, où était le rendez-vous général.

Influence extraordinaire du Stathouder.

D'Avaux VI. 155. 158.

L'affaire était trop avancée pour être cachée aux Assemblées du Corps fédératif. Vers le milieu du mois de Septembre on la communiqua à quelques membres des Etats de Hollande; mais toujours sous le Sceau du secret. Elle devint alors le sujet des délibérations des Villes; également sous serment. L'affaire ne fut discutée à Amsterdam, que par un Committé du Conseil. Le

L'entreprise communiquée aux Etats.

Wagen. XV. 440.

1688. Bourguemaître Witsen, qui se trouvait dans ce Committé, déclara qu'il ne pouvait ni conseiller ni déconseiller la grande entreprise; qu'il y avait de grandes difficultés des deux côtés; mais que si l'on y persistait, il convenait d'assister le Prince, pourvu qu'on déterminât le secours & qu'on ne rompît pas avec l'Angleterre. Mais la plus grande partie des Commissaires & même du Conseil, déclarerent que l'affaire était trop avancée pour qu'on pût reculer. Les Etats de Hollande y consentirent unanimement. A plus forte raison le Prince obtint-il le consentement des autres Provinces, où son autorité était bien plus grande.

Plaintes & menaces de la France. *D'Avaux* VI. 147. 158. 167. 372.

Il devenait dès lors impossible de tenir la chose secrette au Comte d'Avaux. Le Ministre ne se méprenait pas tout-à-fait sur la destination de ces préparatifs. Longtems avant le mois de May, il avait soupçonné ce dessein: lorsque le futur accouchement de la Reine tenait tout le monde en suspens, on fit courir en Hollande, une brochure où l'on soutenait les droits du Prince & de la Princesse d'Orange à la Couronne d'Angleterre, à l'exclusion même du Roi régnant, avec tant de force, qu'on ne pouvait se méprendre sur le but de cet écrit. Au commencement du mois de Juin, d'Avaux écrivait au Roi

qu'il était assuré que l'armement du Prince d'Orange regardait l'Angleterre. A la fin du même mois il dit assez positivement que les mouvemens simulés qu'on faisait faire aux Troupes & aux Vaisseaux ne lui en imposaient point. Cependant Louis XIV s'imaginant toujours que ces préparatifs étaient destinés à secourir la Suede contre le Danemark, n'ajouta foi à ces avis, que lorsqu'il n'y eut plus moyen d'en douter. Le Roi de France se hâta d'en donner avis au Roi d'Angleterre. Jacques, averti déjà par une multitude d'autres incidens, ne voulut pas ouvrir les yeux; Louis pressa l'infortuné Jacques de donner à ses avis l'attention qu'ils méritaient, & de prendre ses précautions pour se défendre de l'invasion dont ses Etats étaient ménacés. Je ne sus, disait d'Avaux, qu'au commencement de Septembre, lorsque l'armement était presque en état de mettre à la voile, qu'il prit quelques mesures pour conjurer la tempête. Encore dans un danger qui menaçait sa Couronne & sa vie, ses démarches se ressentirent de son caractere faible & indolent. Le Marquis d'Albyville, son Ambassadeur, au lieu de parler aux Etats du ton menaçant qu'exigeait la nécessité des circonstances, se contenta de leur livrer un mémoire où il demandait à savoir ce qu'ils avaient en vue par des Armemens si formidables

1688.

ibid. 136. 153. 157. 207. 213.

ibid. 148.

Hist. Mercur. p. 195.

1688. dans une saison de l'année aussi peu favorable. Le lendemain le Comte d'Avaux porta le même sujet aux Etats-Généraux, mais sur un autre ton; quoique le Roi de France fut moins intéressé dans cette affaire que celui d'Angleterre, son Roi, disait-il, était trop jaloux de maintenir le repos de l'Europe; pour voir d'un œil indifférent les grands armemens qu'ils faisaient. Sa Majesté ne pouvait plus douter que leur dessein ne regardât l'Angleterre; dans ce cas il voulait bien leur apprendre que ses alliances étroites avec le Monarque Anglais le porteraient non-seulement à le secourir, mais encore à regarder tout acte d'hostilité avec le Roi Jacques comme une rupture publique avec la France. Et pour leur ôter tout prétexte de se rejetter sur les troubles d'Allemagne; le Comte d'Avaux leur déclara le même jour, qu'il était résolu de soutenir le Cardinal de Furstemberg contre quiconque oserait s'opposer à son élection. Ce ton ferme intimida plusieurs Députés: le Pensionaire Fagel & un autre des confidens du Prince d'Orange baissèrent la vue, d'une maniere qui les trahit aux yeux de l'Ambassadeur Français. Cette confusion ajouta aux présomptions conçues contre le Prince d'Orange.

Wagen. XV. 438. 439.

D'Avaux VI. 220.

Les Etats ne laissèrent par de se tirer avec adresse de ce mauvais pas. Ils eu-

rent auſſi recours au ton impérieux. Ils ne voulaient point, dirent-ils, gêner la liberté des ſuffrages dans l'élection d'un Archevêque de Cologne. Ils éluderent la premiere queſtion, en demandant fierement quelles ſortes d'alliance ſubſiſtaient entre le Roi de France & celui d'Angleterre : ſerait-ce diſaient-ils, quelque alliance pour nôtre deſtruction & celle de la Religion Proteſtante ? Leur Ambaſſadeur Citters eut ordre de preſſer le Roi Jacques de s'expliquer à ce ſujet ; cette queſtion qui ſe dénoua pour la négative, fit perdre beaucoup de tems : & ce ne fut que le 14 du mois d'Octobre que les Etats firent au Marquis d'Albyville cette réponſe remarquable. Attendu que le Roi de la Grande-Bretagne avait lui-même déſavoué qu'il eût aucune alliance avec le Roi de France, ils déclaraient de leur côté, qu'ils n'avaient aucun deſſein d'entrer en guerre *avec lui* & *ſon peuple*. Ils avaient vu avec douleur, que des perſonnes qui leur enviaient l'avantage de jouir de la paix, euſſent cherché à indiſpoſer le Roi contre eux, pour la ſeule raiſon qu'ils avaient vu avec amertume les meſures irrégulieres que l'on prenait, ſoit à l'égard de la Religion Réformée, ſoit à l'égard des libertés de la Nation. Leur plus grand deſir était de voir diſparaître ces nuages, atteſtant ſincérement qu'ils n'avaient rien tant à cœur, que de travail- 1688.

Le Roi d'Angleterre déclare qu'il n'a point d'alliance avec Louis XIV.

1688. ler conjointement avec sa Majesté, pour le maintien de la Paix de Nimégue & des Traités qui en avaient été le résultat." Cette réponse était adroite, mais non équivoque. Les Etats en disant qu'ils n'avaient aucun dessein d'entrer en guerre avec le Roi & son peuple, faisaient entendre suffisamment qu'ils ne les avaient pas tous deux en vue, mais un des deux, c'est-à-dire le Roi seul. Aussi cette réponse jetta Jacques II dans une si violente colere, qu'il ne put la cacher à l'Ambassadeur Citters. Il en voulait, dit-il, moins aux Etats qu'au Prince d'Orange: c'était, dit-il, le *plus méchant de tous les hommes; puisqu'il cherchait à détrôner son propre beau-pere.*

Quoi qu'il en soit, le Roi d'Angleterre crut avoir des ressources assurées contre une entreprise ennemie. Il avait une Armée de terre, une Flotte, des magazins capables de rendre inutiles les efforts de ses Ennemis. Pour être plus sûr de leur fidélité, il renforça ses troupes de plusieurs Régimens Catholiques qu'il fit venir d'Irlande. Il confia la garde de Portsmouth & de Hull, les deux clés du Royaume, à des personnes de la même Religion. Enfin, le Roi de France qui dès le mois de Juillet, lui avait offert un renfort de Troupes & de Vaisseaux, lui fit encore l'offre d'une Flotte entiere & de trente mille hom-

mes. Mais Jacques aveugle jusqu'à la fin, les refusa d'après l'avis du Comte de Sunderland son Ministre. Il comptait que son Armée, à laquelle il se fiait, & qu'il avait considérablement augmentée, suffirait pour repousser les attaques étrangeres, & pour étouffer les séditions de la Populace. Un petit nombre de Troupes Françaises, jointes aux siennes, ne lui semblait propre qu'à faire naître de nouvelles plaintes, ou même un prétexte de soulevement contre des voisins, haïs & redoutés de la Nation. Un grand corps d'auxiliaires pouvait, à la vérité, le garantir d'une invasion Hollandaise & de la révolte de ses propres Sujets, mais était capable ensuite de le réduire à la dépendance, & de ne lui laisser qu'un autorité précaire. Une invasion même des Français, dans les Païs-Bas, était sujette aux plus dangereuses suites; &, dans ces tems de défiance, & d'une Ligue contre la Hollande & la Religion Protestante, qui avaient déjà produit tant de mécontentement en Angleterre. Telles furent les objections qui lui furent suggérées par Sunderland; & réellement elles étaient d'autant plus plausibles, que sa situation ne pouvait être plus délicate. 1688.

Il parut même regarder comme une insulte l'offre de Louis XIV. Il n'était pas, disait-il, dans le même état Jacques change de conduite.

1688. que le Cardinal de Furſtemberg & réduit à la protection de la France. Il rapella même Skelton, alors Ambaſſadeur à la Cour de France, & le fit mettre à la Tour pour avoir donné la premiere idée de ces offres: afin de regagner l'amitié de ſon Peuple, il déclara vouloir convoquer un Parlement libre. Il revint ſur pluſieurs des fatales meſures qu'il avait priſes. Il rétablit pluſieurs des Officiers qu'il avait dépoſés. Il rendit les Chartes qu'il avait révoquées. Il annulla le tribunal Eccléſiaſtique qu'il avait créé. On le vit flatter les Evêques Anglicans qu'il avait perſécutés. Enfin, comme il avait mépriſé avec une hauteur déplacée le bruit de la ſuppoſition du Prince de Galles, & que ce bruit avait été reçu avec avidité, même avant la naiſſance de l'enfant, il ſe ſoumit à l'humiliation de conſtater la réalité de cette naiſſance. Dans une déclaration qu'il publia contre le Prince d'Orange, il fit, ſurtout, valoir la confiance qu'il avait eue dans ſes Sujets, en refuſant des ſecours offerts par l'etranger. Il fit même publier une amniſtie générale dont il excepta cependant treize Perſonnes, au nombre desquelles était Burnet.

Le Prince d'Orange, qui ſavait à quel point la circulation d'écrits in-

cendiaires pouvait enflammer les esprits dans un tems de fermentation, ne laissa pas échapper cette ressource. La faction qui lui était dévouée, dressa d'abord un écrit qui parut sous le Titre de *Mémoire des Protestants Anglais*. Tout ce que l'esprit de mécontentement, de haine & de fureur peut inspirer à des séditieux contre un Prince odieux, était rassemblé dans cet Ecrit. Le Docteur Burnet, mettait la derniere main, à ces libelles, on les imprimait à la Haye; on les répandait ensuite avec profusion dans toutes les parties de l'Angleterre. 1688.

Ecrits semés pour soutenir les Esprits. *Burnet.* *Dumont.* VII. *p.* 1. 179.

Enfin, lorsque tout se préparait pour l'embarquement, le Prince d'Orange leva tout-à-fait le voile par la publication d'un Manifeste, pour motiver & justifier son expédition. Plusieurs Plans furent envoyés en Angleterre à cet effet, & le Pensionaire Fagel en fit la rédaction; mais comme il y étalait les principes de l'Ecole de la maniere la plus fastidieuse, le Docteur Burnet l'abrégea pour l'adapter au génie des Anglais. On y faisait le dénombrement de toutes les souffrances de la Nation; le pouvoir de dispense & de suspension; la Cour de commission Ecclésiastique; les Offices remplis par des Catholiques; l'élévation d'un Jésuite au

Burnet. Hum. 4.

1688. Conseil Privé; le Papisme ouvertement encouragé par des Eglises, des Colléges & des Séminaires, élevés en sa faveur; le déplacement des Juges, s'ils refusaient de conformer leur Sentence aux volontés de la Cour; les Chartes anéanties, & l'élection des membres du Parlement soumise à des ordres arbitraires; les plus modestes Pétitions, de la part des Personnes du plus haut rang, traitées de criminelles & de séditieuses; l'autorité Civile & Militaire d'Irlande abandonnée aux Papistes; un pouvoir sans bornes usurpé sur les Loix & sur la Religion d'Ecosse, & la soumission, sans réserve, ouvertement exigée dans cette contrée; enfin les violentes présomptions contre la naissance du Prince de Galles: c'était pour remédier à tant de maux, disait le Prince d'Orange, qu'il se proposait de passer en Angleterre, avec une Armée capable de le garantir des pernicieux Conseillers du Roi. Son unique but était de voir convoquer un Parlement libre, qui prît soin de pourvoir à la sureté & à la liberté de la Nation, & d'examiner les preuves de la légitimité du Prince de Galles. D'Orleans 292. Personne, ajoutait-il, ne serait assez injuste pour le soupçonner d'un autre dessein que celui d'assurer un établis-

sement durable, à la liberté, à la Religion & à la propriété des Sujets. Les forces, dont il voulait être accompagné, seraient tout-à-fait disproportionnées à toutes vues de conquête; & le bon sens ne permettait pas de s'imaginer que tant de Personnes, de la plus haute distinction dans l'Eglise & dans l'Etat, eussent pû l'exciter, par des invitations solemnelles, à de pernicieuses entreprises. Il exhortait en même tems tous les bons Anglais de se joindre à lui pour concourir à un si louable dessein. 1688.

On était sur le point d'envoyer cette Déclaration en Angleterre, & une autre assez semblable en Ecosse, lors qu'on apprit qu'elle portait à faux, au moins pour la plus grande partie, par les démarches qu'avait fait le Roi pour contenter les Protestants, & leur ôter tous les prétextes qu'ils pouvaient avoir de se plaindre. La plupart des choses faites en faveur des Catholiques, avaient été ou révoquées ou suspendues jusqu'au Parlement, déjà indiqué; mais différé à cause du trouble que causait l'entreprise des Hollandais. La commission Ecclésiastique avait été abolie, les Evêques etaient rentrés en grace, & celui de Londres dans ses fonctions. On avait rendu à la Capitale & à d'autres Commu-

1688. nautés les Chartres qu'on leur avait ôtées du vivant même du feu Roi. On avait donné au futur Parlement toutes les assurances possibles d'une parfaite liberté. On n'avait en un mot rien omis de tout ce qu'on avait cru propre à dissiper les ombrages & à gagner les cœurs ; & enfin le temps approchant auquel on disait que les Hollandais avaient résolu de se mettre en Mer, on avait publié une Proclamation, par laquelle le Roi avertissant qu'une Puissance étrangere se disposait à venir envahir le Royaume, exhortait ses sujets à quitter toutes les défiances passées, pour se reunir contre l'ennemi commun.

Le Prince d'Orange ayant appris ces nouvelles mesures du Roi, fit ajouter pour les détruire, deux points à sa Déclaration : l'un fut une protestation qu'il n'avait nul dessein d'envahir le Royaume, mais seulement de faire assembler un Parlement libre, & en état d'assurer la Religion & les Loix, sur des Fondemens qu'on ne pût plus ébranler ; l'autre fut une réfutation des assurances que donnait le Roi de cette même liberté au Parlement, qu'il promettait, exhortant les Anglais zélés à ne s'y laisser pas surprendre ; ensuite de quoi ayant envoyé ce Manifeste en Angleterre avec ordre de

l'y répandre, il ne pensa plus qu'à partir. 1688.

Le Prince d'Orange trouva d'autant plus de facilité dans son entreprise, qu'il assurait n'avoir d'autre dessein que de garantir la liberté & la Religion Protestante en Europe, en faisant réparer les atteintes qu'on y avait portées en Angleterre. La persecution des Protestans en France, comparée à la conduite arbitraire de Jacques II en Angleterre, semblait autoriser leurs craintes. Le Pensionaire Fagel ne se contenta pas de faire circuler ces idées; il fit même venir les Ministres. Il déploya son Eloquence pathétique, il les convainquit que cette Expédition était la seule chose qui pût sauver la Patrie & la Religion, du danger prochain qui menaçait l'une & l'autre; que les Dragonnades de France leur disaient assez de quelle fureur impitoyable est animé le Papisme; & que, si l'on permettait à cette Eglise infernale de gagner l'ascendant en Angleterre, le Protestantisme n'avait plus humainement de ressource. Les Ministres émus répandirent aisément dans leurs Troupeaux le même zele pour la cause. Car, quoique le Clergé des Provinces-Unies n'ait presque point d'autorité que celle que le Magistrat juge à propos de lui laisser,

Alarme inspirée en Hollande.

D'Avaux VI. 215, 286-300, *Burnet.*

Burnet. 357.

1688. il n'y a pas de Païs où les Ecclesiastiques soient plus estimés du Peuple, où ils ayent plus d'influence sur lui. Les mécontentemens que leur donna Louis XIV sur les articles des Harangs, des Draps & des autres manufactures du Pays, acheverent d'aigrir les Esprits. La fureur devint si violente que les Bourguemaîtres, dit le Comte d'Avaux, ainsi que la canaille ne parlaient d'autre chose que de périr les armes à la main, plutôt que de demeurer dans l'état où ils étaient. Le Prince d'Orange saisit habilement ces dispositions, pour obtenir l'équippement d'une grande Flotte, la réparation des Fortifications, une nouvelle imposition d'un deuxieme denier, la levée de neuf mille Matelots & l'acquisition de Troupes étrangeres. Le Comte d'Avaux exposait aux anciens Républicains les suites funestes de l'invasion d'Angleterre, le danger où la République s'exposait d'être envahie par la France, ou de devenir une Province Britannique; la nudité où ils allaient se trouver, en donnant au Prince d'Orange l'élite de leurs Matelots & de leurs Vaisseaux; mais on lui répondait qu'on ne pouvait plus résister au torrent; qu'il y avait à craindre d'être déchirés par le peuple, & que l'autorité du Prince

d'Orange était devenue trop grande ; pour qu'on pût y réſiſter. Quelques-uns demanderent l'éclairciſſement d'un ſi grand armement, mais ils ne parlerent qu'en tremblant ; ne ſe voyant pas ſecondés, ils abandonnerent le projet de faire des plaintes, pour prendre le ton de la louange & du remercîment : mais ils ne tarderent pas à déplorer leur aveuglement & à ſe repentir de leur faibleſſe, au point de répandre des larmes, pour n'avoir pas reconnu plutôt les artifices du Prince d'Orange. 1688.

Les Etats-Généraux, au contraire, voyant l'entrepriſe portée au dernier point de maturité, affecterent de la repréſenter comme une démarche de la République entiere. Ils déclarerent aux Miniſtres Etrangers à la Haye, que les liaiſons étroites du Roi d'Angleterre avec le Roi de France leur ayant inſpiré des alarmes légitimes pour le maintien de leur Religion & de leur indépendance ; ils avaient jugé à propos d'aſſiſter le Prince d'Orange de Troupes & d'argent pour aller rétablir les affaires de la Grande-Bretagne ; cependant que ſon deſſein n'avait jamais été de détrôner le Roi, ni d'inquiéter les Catholiques. Cette derniere clauſe ne pouvait ſervir aucunement le Prince d'Orange à l'égard des Anglais ; Declaration des Etats-Généraux aux Miniſtres Etrangers.

1688. mais elle était nécessaire pour les relations que le Prince était obligé de conserver avec les Etats Catholiques de l'Europe.

La revolution d'Angleterre favorisée par les Princes Catholiques.

En effet l'on assure que non seulement l'Empereur & le Roi d'Espagne ; mais encore le Souverain Pontife favorisèrent une entreprise qui tendait visiblement au préjudice de la Religion Catholique en Europe. La conduite impérieuse de Louis XIV envers le Pape auquel il venait de déclarer la guerre & d'enlever Avignon, avait outré ce Pontife ardent & belliqueux. On prétend qu'il prêta même deux cens mille Ducats au Prince d'Orange, & qu'il fit dire des milliers de messes pour l'heureux succès de cet Hérétique, partant pour détrôner un Roi Papiste. On fit du moins courir le bruit que le Marquis de Castlemaine proposa au Pape la médiation de Jacques II pour terminer les disputes élevées, entre la France & le S. Siege, insinuant qu'alors les deux Rois se réuniraient pour faire triompher le Catholicisme & détruire la République des Provinces-Unies ; mais que le Pontife sacrifiant les intérêts de la Religion à son ressentiment, donna avis de cette ouverture au Prince d'Orange. On assurait aussi que les Cours de Versailles & de Londres avaient voulu attirer

Rapin.

Wagen. XV. 470.

l'Empereur dans le même projet, & sous l'appât des promesses les plus séduisantes. 1688.

Au commencement du mois d'Octobre, les Troupes, que l'on avait fait venir de Nimégue, s'embarquerent sur le Zuider-Zée, & demeurerent plus de dix jours avant que de pouvoir sortir du Texel. A cela près, la diligence fut inouïe. En trois jours on loua cinq cens Vaisseaux de Transport; & tout le reste, à proportion, se fit avec la même viteſſe. Il est vrai que quelques choses manquaient, & que d'autres furent oubliées. Si l'on considere néanmoins la grandeur de l'entreprise, & le secret qu'il y fallait observer, tant qu'on le put, on sera sans doute étonné de ce qu'il en manquait si peu, ou de ce qu'on n'en oublia pas davantage. Pendant que le Prince était à l'armée, Mrs. Bentinck, Dyckvelt, Herbert, & van Hulst, passerent deux mois entiers à la Haye à faire les Préparatifs, sans que personne en entendît parler; & l'on eût dit que tout conspirait à favoriser le mystere. Mr. Bentinck était toujours si attaché au Prince, & si peu de choses se faisaient sans lui, que son absence aurait pû donner de l'ombrage.

Le 16 d'Octobre, vieux Stile, le vent qui avait été longtems à l'Ouest, se met-

1688. tant à l'Eſt, on ordonna que tout le Monde ſe rendît à Helvoet-Sluis. Ce même matin, le Prince vint à l'Aſſemblée des Etats Généraux, pour prendre Congé d'eux. Il leur dit, , , , qu'il reconnaiſſait ſenſiblement toutes les bontés que l'on avait eues pour lui en tant de rencontres; qu'il prenait Dieu à Témoin qu'il les avait fidelement ſervis, depuis qu'on lui avait confié le Gouvernement; & qu'il ne s'était jamais propoſé d'autre objet que le Bien de la Patrie; qu'il avait pu quelquefois ſe tromper; mais, qu'il n'en avait jamais eu le Deſſein; qu'il n'y avait point de motifs qui l'engageaſſent à cette nouvelle Expédition, que les Raiſons qu'il en expoſait dans ſon manifeſte; qu'ignorant la volonté de Dieu, il ſe ſoumettait reſpectueuſement aux ordres de ſa Providence; que, quelque choſe qu'il en pût arriver, il leur confiait le ſoin de la République, & leur recommandait inſtamment la Princeſſe; qu'il pouvait les aſſurer qu'elle aimait leur Païs, autant que le ſien; & qu'il eſpérait qu'en cas d'accident, ils la protégeraient, & lui rendraient tous les bons offices qu'elle méritait. , , , L'Adieu fut triſte & touchant. Les Députés de chaque Province voulurent prendre la parole pour lui répondre; mais, fondant tous en larmes, ou pénétrés de douleur, les com-

Le Prince d'Orange prend Congé des Etats.

complimens furent mal arrangés & très-courts, mais extrêmement tendres. Il n'y eut que le Prince qui conserva son flegme & sa gravité. On fit des prieres publiques dans les Eglises, suivant l'ordre des Etats-Généraux. L'envoyé d'Espagne en fit dans sa Chapelle avec solennité, au grand scandale de tous les Catholiques; c'est-à-dire qu'il fit chanter la grand-messe & les vepres, ce qui ne se pratiquait chez lui qu'aux grandes fêtes; & son Prédicateur recommanda qu'on priât Dieu pour les Etats & pour le Prince d'Orange. On ne put voir sans étonnement, ni même sans indignation, l'air tranquille & content de Madame la Princesse d'Orange: à la voir aller dans l'Eglise, où elle assista à trois prêches différens, qui durerent depuis dix heures & demie du matin jusqu'à sept heures & demie du soir, sans presque aucun intervalle, on auroit dit qu'elle allait rendre graces à Dieu d'une victoire, bien loin de se persuader qu'elle allait prier pour l'heureux succès d'une conspiration formée contre le Roi son pere. 1688.

Enfin, le Prince s'étant embarqué le 19 d'Octobre, la flotte mit le soir à la voile. Le lendemain, le vent s'étant tourné au Nord, & mis au Nord-Ouest, il se leva la nuit une grande Tempête, contre laquelle on tint bon jusqu'au

1688. lendemain, que trouvant que c'était tenter l'impossible, & que l'on courrait risque de voir toute la flotte brisée par la proximité des vaisseaux, ou dissipée par leur éloignement, on fit signal de regagner le port. Le vingt-deuxieme, la plus grande partie y entra, sans avoir reçu de dommage; &, quelques jours après, on y vit arriver le reste, sans qu'il en eût peri aucun, ou que l'on y eût perdu qu'un seul-homme, qu'un coup de vent avait emporté des Haubans dans la mer. Il y eut pourtant quelques vaisseaux qui avaient tant souffert, qu'on fut obligé de décharger tout ce qu'il y avait, & aussitôt ils s'enfoncérent. La seule perte, que causa cet orage, fut de cinq cens chevaux, qui périrent faute d'air.

La tempête force la flotte à rentrer une seconde fois.

Le Prince remit à la voile le mardi 26 Octobre à Helvoetsluys, avec une flotte de plus de six cens voiles. Elle était composée de cinquante grands bâtimens & de vingt Frégates, d'autant de brûlôts & de près de quatre cens navires de transport, sur lesquels il se trouvait quatre mille hommes d'infanterie. Mais plusieurs des plus vieux vaisseaux avaient été si mal réparés, que trente bons navires auraient pu causer beaucoup de mal dans la flotte, d'autant plus que le grand nombre des transports aurait exigé une escorte plus considérable. C'était l'Amiral

D'Avaux VI. 311.

Arthur Herbert, Anglais, que les Etats avaient, non sans répugnance & seulement pour complaire au Prince, nommé pour commander la Flotte. Mais à peine fut-elle en pleine mer qu'elle fut accueillie d'une violente tempête & tous les vaisseaux dispersés, & forcés de rentrer, l'un après l'autre, dans le port. Plusieurs regardaient cet événement comme d'un mauvais augure; mais le Prince & les Etats surent en tirer un grand avantage pour le succès de leur dessein. Ils firent, dit-on, publier que l'expédition n'aurait plus lieu cette année: pendant que la France, & l'Angleterre croyant avidement ce qu'elles désiraient, négligeaient les précautions pour faire échouer l'entreprise, le Prince & les Etats firent travailler avec activité à la réparation des dommages essuyés par la flotte. 1688. *Rapin.*

En effet, le onze du mois de Novembre, elle se trouva en état de profiter d'un grand vent d'Est-nord-Est pour remettre à la voile. *Trois jours après*, le 14 du même mois elle arriva devant l'Isle de Wight & le Prince dit que le débarquement, fait ce jour-là, qui était celui de sa naissance & de son mariage, lui serait d'un heureux présage; mais les Anglais qui se trouvaient sur la flotte, & qui n'étaient pas moins superstitieux, soutinrent que le lendemain, anniversaire de la Le Prince débarque en Angleterre.

1688. conspiration des poudres, ſerait d'un augure encore plus favorable. Le Prince fut obligé de leur céder. La deſcente ſe fit le 15 à Torbay, avec la plus grande tranquilité, & ſans la moindre oppoſition; quoique les deux rivages de la Tamiſe fuſſent couverts d'une multitude innombrable, attirée par la grandeur du ſpectacle & leur inquiétude ſur le ſuccès de la plus importante expédition qui eût été formée depuis bien des ſiecles. Burnet ayant paru devant le Prince au moment où il mettait pied à terre, Guillaume à qui l'on avait inculqué les principes du plus rigoureux calviniſme, lui demanda en riant s'il ne croyait pas enfin à la Prédeſtination?

Le Prince s'avança dès le lendemain vers Exester. Il fit publier ſolemnellement ſon manifeſte dans cette ville. Mais les exécutions qui avaient ſuivi la malheureuſe expédition de Monmouth, avaient laiſſé dans ce pays un effroi ſi profond, que perſonne n'oſait joindre le Prince: peu à peu cependant, on vit accourir ſous ſes étendards quelques-uns de la nobleſſe; il ſe fit auſſitôt des aſſociations en ſa faveur; & l'eſprit de ſoulevement ſe répandit en peu de tems dans tout le Royaume. Le Roi, qui s'était rendu à ſon armée près de Salisbury, fut frappé de la déſertion qui s'y faiſait à chaque in-

Le Roi Jacques abandonné.

stant. On eût dit que ses plus fideles officiers avaient formé une conspiration pour l'abandonner. On remarqua parmi ces transfuges la Princesse Anne sa fille, le Prince George de Danemark, son second Gendre, & le Lord Churchil qui avait toute sa confiance & lui devait toute sa fortune, & qui se rendit si fameux depuis sous le nom de Duc de Marlborough. Il fut frappé de ces traits cruels de la part de ses parens les plus proches & de ses amis les plus fideles, Grand Dieu, s'écria-t-il, prends pitié de moi, mes propres enfans ont abandonné leur pere. Il parut aussi timide dans l'adversité, qu'il avait été audacieux dans le sein du pouvoir. Voyant qu'il ne pouvait compter sur ses troupes qui désertaient par compagnies entieres, il parut prêt à souscrire à tous les redressemens qu'on voudrait lui demander. Cette nouvelle fut portée au Prince qui s'avançait vers Londres; le Roi lui fit dire qu'il voulait convoquer un Parlement libre & se concerter avec lui pour en assurer la liberté. 1688.

Artifices du Prince pour engager le Roi Jacques à se sauver.

Le Prince d'Orange ne pouvait avoir pour les Anglais une tendresse assez grande pour ne se proposer d'autre but de ses frais & de ses fatigues, que d'assurer leur Religion dont il n'était même pas, ou leurs libertés qui devaient intimider un proche héritier du trône. Il répondit,

1688. mais en continuant sa marche, qu'il fallait désarmer tous les Papistes, les démettre tous des charges; lui assigner une garde pendant la durée du Parlement & surtout ne pas introduire des troupes étrangeres. Jacques à qui les craintes grossissaient le danger, crut qu'il n'y avait plus de sureté pour lui dans le Royaume, & qu'il ne pouvait garder un trône sous les débris duquel il aurait dû s'ensévelir. Il resolut précipitamment de passer en France, se hâta de faire partir d'avance la Reine son Epouse avec le jeune Prince son fils, qui n'avait que cinq mois. Ce qu'il y eut de plus singulier, c'est qu'il prit toutes les précautions possibles pour cacher cette fuite; comme si elle n'eût pas été ce que ses Ennemis desiraient le plus. Le Roi suivit son épouse la nuit suivante. Il s'embarqua sur la Tamise avec le Chevalier Halès, déguisé en valet de chambre de ce Gentil-homme. Non content d'abandonner aussi lâchement les rênes du Gouvernement, il jetta le grand sceau du Royaume dans le fleuve, comme pour augmenter la confusion dans les affaires. Il eut même l'imprudence de révoquer auparavant les lettres qu'il avait données pour la convocation d'un Parlement. Cette nouvelle, avec celle de son évasion, augmenterent le nombre des partisans du Prince d'Orange. Ce Prin-

ce lui-même, charmé de voir son beau-père prendre un parti qui laissait un champ libre à son ambition, sans l'obliger à violer les devoirs de la nature, fit mettre aux arrêts le Comte de Faversham que le Roi lui avait envoyé pour conférer avec lui, afin d'augmenter la frayeur du Roi. Mais ce Monarque infortuné, arrêté dans sa fuite, se vit obligé de reprendre le chemin de Londres. A cette nouvelle, Guillaume fit partir son confident Zuylestein avec une lettre pour prier impérieusement le Roi de ne pas avancer plus loin que Rochester. Mais cette lettre arrivée trop tard donna de nouvelles alarmes au Prince d'Orange. Jacques II était non-seulement dans Londres ; mais la populace ramenée par la compassion à s'intéresser pour son Roi, l'avait reçu avec des cris de joie & des acclamations, au son des cloches & avec toutes les démonstrations de l'affection la plus vive. 1688.

Le Prince d'Orange, alarmé de cette nouvelle, vit bien qu'il n'avait plus de ménagement à garder & que la circonstance exigeait un coup d'éclat. Il fit entrer dans Londres deux mille hommes de ses Troupes qui chassèrent les gardes Royales, & s'emparerent du Palais de Whitehall, où le Monarque

était logé. Il ne s'en tint pas à cette
1688. démarche. Hallifax, Shrewsbury & de la Mere, Seigneurs Anglais sur lesquels il se fiait le plus, se rendirent de sa part au milieu de la nuit, dans l'appartement du Monarque & le réveillerent pour lui dire que le Prince d'Orange étant sur le point de venir à Londres, il ne serait pas prudent qu'ils s'y trouvassent en même tems, & qu'il eût à se retirer à Ham. Le premier mouvement du Monarque ainsi menacé d'être détrôné, fut de se plaindre qu'on avait troublé la tranquillité de son sommeil. Il demanda la permission de se retirer à Rochester, Ville plus proche de la mer; & l'on juge bien que sa demande lui fut aisément accordée. Le Prince d'Orange vit d'un coup d'œil combien cette démarche lui épargnerait de difficultés & de violences, dont les moindres eussent flétri d'une tache ineffaçable le diadême dont il était prêt de se ceindre le front. Jacques II se rendit à Rochester le 28 du mois de Décembre: le Prince d'Orange entra le même jour dans Londres, ayant donné à son beau-pere une garde, plus pour l'intimider que pour s'assurer de sa personne. Il donna même des ordres secrets pour le laisser échapper. Et pour mieux l'épouvanter, il lui fit insinuer sous main qu'on en voulait

Rapin. Hume. Wagen. XV. 485.

Wagen. XV. 486.

à sa personne & qu'on avait nommé quatre commissaires pour le juger. Ce faible Monarque ne manqua pas de donner dans le piége; il trembla d'éprouver le sort de son pere: il crut devoir profiter de la négligence de ses gardes, pour se sauver une seconde fois par la fuite: cette fois il fut plus heureux dans l'objet de ses désirs. Le navire sur lequel il s'était embarqué, le porta heureusement au Port d'Ambleteuse, d'où il se rendit à Saint Germain en Laye. Louis XIV reçut ce Monarque qui venait de mépriser ses secours, avec une magnificence, un respect, & une générosité, qui lui font plus d'honneur que ses plus brillantes victoires. 1688.

En même tems il déclarait la guerre aux Provinces-Unies. Sa déclaration était datée du 26 Novembre. Il semblait que l'on dût s'attendre à y trouver l'expédition d'Angleterre comme l'un des principaux motifs de cette nouvelle guerre. Cependant Louis XIV n'en disait pas un mot dans sa déclaration. Il y était simplement dit, „ que Sa Majesté ayant espéré que les Etats Généraux des Provinces-Unies, qui avaient montré tant d'ardeur à faire conclure la trêve de vingt ans, n'en auraient pas moins témoigné à la maintenir; Elle avait appris au contraire qu'ils faisaient des levées extraordinaires, & se liguaient avec les Princes de l'Empire pour exclure le

Louis XIV déclare la guerre aux Provinces-Unies.

1688. Cardinal de Furstemberg de l'Electorat de Cologne. Qu'Elle avait tâché de les en détourner, par son Ambassadeur, le Comte d'Avaux; mais qu'au-lieu de se rendre à ses représentations, ils avaient depuis joint leurs Troupes, commandées par le Prince de Waldeck, à l'armée des Princes ligués contre le Cardinal; que c'était là ce qui avait engagé Sa Majesté à déclarer la guerre aux Etats par mer & par terre, & à interdire à ses sujets tout commerce avec eux.".

Entrée du Prince d'Orange à Londres.

Cependant le Prince d'Orange se voyant maître absolu dans Londres, & les rênes du Gouvernement abandonnées à lui seul, ne perdait pas une aussi belle occasion. Il avait fait son entrée le 29 Décembre; & le peuple l'avait reçu avec les mêmes démonstrations de joye qu'il avait fait éclater auparavant à l'entrée du Roi Jacques. Le Prince était à peine dans le Palais de St. James, que tous les Corps vinrent le féliciter du succès de son entreprise. Les Pairs & les Grands du Royaume le prierent de se charger provisionnellement de l'administration de toutes les affaires publiques, & l'engagerent à convoquer les Etats sous le nom de Convention. Pour mieux gagner les Protestans, il confirma tous ceux qui se trouverent dans les charges à l'exception des Papistes. Pour s'attacher ceux de la Religion dominante, il assista au service divin

fuivant le rit Anglican, & reçut la communion des mains de l'Evêque de St. Aſaph. 1688.

Guillaume, aſſuré que, dans la fermentation actuelle, le peuple choiſirait généralement pour repréſentans, des hommes diſpoſes à précipiter la révolution, laiſſa la plus grande liberté aux Electeurs. On prit même ſoin d'indiquer à cette aſſemblée ce qu'on déſirait qu'elle fît, par des billets affichés ſur la porte de la Salle. Le prélude fut d'un augure très-favorable. Il fut réſolu, à l'unanimité des voix, de remercier le Prince & de prier pour lui dans les Egliſes. Elle ne tarda pas même à décider dans une réſolution auſſi importante que mémorable: que le Roi Jacques, ayant rompu le contract originel entre lui & le Royaume, avait abdiqué le gouvernement, & qu'ainſi le trône était vacant. Le lendemain ils examinerent ſi un Roi Catholique-Romain était incapable de gouverner un Etat Proteſtant? D'après cette déclaration, pluſieurs ſoutinrent que la Royauté était dévolue au plus proche heritier du Roi. Mais comme cette déliberation éloignait encore les eſpérances ambitieuſes du Prince d'Orange, ſes ardens fauteurs formerent une Requête qu'ils firent ſigner par une multitude innombrable de tous les rangs & dénominations, pour demander à la Chambre Haute que

Guillaume Proclamé Roi.

1688. le Prince & la Princeſſe d'Orange fuſſent proclamés Roi & Reine. Mais le Prince d'Orange regardant cette maniere de procéder comme trop irréguliere & trop tumultueuſe, pour donner une baſe ſolide au pouvoir qu'il ambitionnait, empêcha que cette requête ne fût livrée.

Cette maniere d'agir ne laiſſa pas de lui donner la réputation de modération auprès de la multitude qui n'était pas en état d'apprécier ſa conduite. Pluſieurs des membres du Parlement, voyant qu'il ne faiſait aucune intrigue parmi eux, pour les entraîner à ſes fins, y furent également trompés. Renfermé dans le Palais de St. James, il ſortait rarement, était d'un accès difficile, recevait civilement, mais ſans cordialité, écoutait avec attention, & ne diſait preſque rien. Il affectait de montrer un air myſtérieux; ſoit véritable grandeur d'ame, ſoit affectée, ſoit qu'il fût bien aiſe de connaître le caractere & la conduite des Anglais abandonnés à leur naturel: mais au fonds, il ne pouvait croire, qu'une aſſemblée dont la plupart des membres avaient déjà éclaté contre Jacques II; qu'une armée & une Flotte qui l'avaient abandonné; qu'un peuple qui le redoutait, ſe cruſſent jamais en ſureté, tant que toute rentrée au trône ne lui ſerait pas fermée.

Guillaume disait gravement, qu'il était venu délivrer la Nation qui l'en avait prié ; que cette Nation étant devenue libre, il lui laissait le soin de faire ce qu'elle croirait être le plus avantageux pour elle ; & que, lors qu'elle l'aurait réglé, il reprendrait avec plaisir le chemin de la Haye. Il craignit cependant qu'on ne prît à la lettre cette indifférence affectée ; il résolut de s'expliquer, en confidence, sur ce qu'il espérait de la situation des affaires. Il fit appeler Halifax, Shrewsbury, Danby & quelques autres. Il leur dit, qu'ayant été invité à servir la Nation, il s'était engagé dans cette entreprise, & que le succès avait répondu à son dessein ; qu'il appartenait au Parlement, qui se trouvait librement élu & librement assemblé, de concerter d'heureuses mesures pour l'établissement public, & qu'il avait entendu parler de divers Systêmes, les uns demandant une Régence, & d'autres paraissant désirer que la Couronne fût offerte à la Princesse ; mais qu'ils étaient seuls intéressés à préférer le plan d'administration qui leur semblerait le plus agréable ou le plus avantageux : que s'ils se déterminaient pour une Régence, il n'avait aucune objection à faire ; qu'il se croyait seulement obligé de les avertir qu'il ne voulait pas être le Régent qu'ils choi- 1688.

1688. siraient, ni s'engager dans un Système dont il connaissait les invincibles difficultés : que personne n'avait une plus parfaite & plus juste opinion que lui, du mérite de la Princesse ; mais qu'il les avertissait aussi que sa résolution était de préférer la condition privée à la possession d'une Couronne qui dépendrait de la volonté ou de la vie d'autrui : en un mot, qu'ils devaient compter que s'ils choisissaient l'un ou l'autre de ces deux plans, il lui serait absolument impossible de les assister dans l'exécution ; qu'il était appelé par d'autres affaires, que leur importance ne lui permettait pas d'abandonner pour une dignité si précaire, & qui ne lui laisserait pas même le tems convenable pour introduire l'ordre & l'union dans leur Gouvernement divisé. Le Prince se trahit encore dans une autre circonstance. Il avait assuré le Comte d'Arran, partisan de Jacques II, qu'il respectait les gens d'honneur de tous les partis ; mais un prétexte plausible s'étant présenté, il fit mettre ce Comte à la Tour.

Mém. de d'Alrymple H. 8.

Quoiqu'il ne parût aucunement dans les déliberations publiques, il avait des amis de confiance, également attentifs à ses intérêts. Ambitieux d'occuper seul le trône, il retenait la Princesse d'Orange en Hollande. Le Lord Ha-

d'Alrymple H. 26.

lifax, ayant propofé dans les premieres délibérations, de déférer la Couronne à lui feul ; en lui donnant pour Succeffeurs la Princeffe Marie fon Epoufe & la Princeffe Anne, feconde Fille de Jacques, fon ami Bentinck fit tous fes efforts pour appuyer cette réfolution. „ Il était plus naturel, „ difait-il, „ de donner l'autorité fouveraine à cette feule perfonne, que de la partager. La Femme doit toujours être foumife au Mari. La Nation devait tant au Prince, qu'elle ne pouvait moins faire par reconnaiffance, que de le placer fur le Trône. Le Partage du Pouvoir Royal ne pouvait qu'être fujet à de grands inconvéniens ; &, quoiqu'il y eût beaucoup à fe promettre du Jugement & des bontés de la Princeffe d'Orange, cependant, quand on connait la faiblefe de l'Esprit humain, qui peut s'afurer que cette Princefe ne changera jamais ? „ Bentinck voulut encore preffer cette affaire dans une conſultation, qui fe faifait dans la maifon particuliere de Guillaume Herbert. Mais, celui-ci, que la goute arrêtait dans le lit, s'élanca à cette ouverture & déclara que s'il eût prévu ce deffein, il n'eût jamais tiré l'épée pour le Prince. 1688.

Burnet. 438.

d'Alrymple. II. 27.

D'autres étaient cependant d'opinion de ne mettre que la Princeffe fur le

1689 trône. Mais le Prince d'Orange avait pris ſes ſuretés de ce côté-là. Elle était alors en chemin pour ſe rendre en Angleterre. Elle répondit fort ſéchement à ceux qui lui écrivirent qu'il ne tenait qu'à elle de regner ſeule. Elle ne ſouhaittait, diſait-elle, ni ne voulait d'autre titre que celui d'épouſe du Prince; qu'en cette qualité elle voulait reſter ſoumiſe à lui; qu'elle ne voyait pas ſans étonnement qu'on fît quelque difference entre deux Epoux. La Princeſſe Anne approuvait auſſi le même plan d'établiſſement public. On lui promettait un ample revenu, dont elle ſe contentait, avec le ſecond rang de la ſucceſſion: & comme le droit du jeune Prince ſon Frere était entierement négligé, elle pouvait croire, au fond, que, du côté de l'intérêt, elle gagnait beaucoup à la Révolution. A ces paroles les Gens ſages virent qu'il n'y avait plus de milieu entre mettre le Prince ſur le trône où rapeller le Roi.

Ainſi l'accord paraiſſant régner entre toutes les Parties, la Convention porta un Bill, qui donnait la Couronne au Prince & à la Princeſſe d'Orange, & l'adminiſtration au Prince ſeul. La Princeſſe Anne devait ſuccéder après leur mort; ſa poſtérité après celle de la Princeſſe d'Orange, mais avant celle

lu Prince par une autre Femme. La Convention joignit à ce Réglement, une Déclaration des droits de la Nation Anglaise, où tous les points contestés entre le Roi & le Peuple étaient enfin décidés, la prérogative Royale réduite à de justes bornes, & plus exactement définie que jamais. 1689.

Guillaume fit d'abord quelques difficultés d'accepter la Couronne aux conditions qui lui étaient proposées ; & l'on assure même qu'il chargea Mr. de Bentinck de la refuser de sa part, s'il n'allait qu'il promît de maintenir la Nation dans la jouissance des priviléges excessifs auxquels elle prétendait ; son Altesse ayant tout lieu de douter que tous ces grands priviléges fussent également fondés sur des Loix bien claires. Les deux Chambres suspecterent alors les vues du Prince : quelques membres cependant prierent Mr. Witsen, Bourguemaître d'Amsterdam & Député-Extraordinaire des Etats en Angleterre, d'en parler à son Altesse, & de lui faire changer d'avis, si la chose était possible. Witsen, qui craignait d'offenser le Prince, refusa de se charger de cette commission. Mais Monsieur de Dyckveld, Ambassadeur-Extraordinaire de la République à Londres, employa avec succès tout le crédit qu'il avait

1689 sur l'esprit de Guillaume, & l'engagea à s'asseoir, aux conditions proposées, sur le Trône qui lui était offert.

C'est ainsi que Guillaume & Marie furent proclamés Roi & Reine d'Angleterre. On observa que la Reine ne fit pas voir dans cette occasion la prudence qui devait caractériser une Princesse qui montait sur le Trône de son pere, teint du sang de son ayeul. Nous avons cru devoir nous étendre sur une révolution à laquelle la République eut la plus grande part & qui produisit dans l'Europe les grands événemens que nous allons raconter.

INFLUENCE
DE LA
RÉVOLUTION BRITANNIQUE
SUR LES
PROVINCES-UNIES.

La nouvelle de l'avénement de Guillaume III au Trône d'Angleterre, fut reçue dans les Provinces-Unies avec une joie extraordinaire. Le petit nombre de ceux qui sentaient les suites de cette élévation, étaient obligés de se laisser subjuguer par l'enthousiasme général. On n'avait pas cru que l'expédition en Angleterre aurait eu des suites aussi étendues; on espérait du moins que la dignité de Roi d'un Grand 1689.

Guillaume conserve ses charges dans les Provinces-Unies.

1689. Royaume, lui aurait paru incompatible avec celle de Stadhouder d'une petite République; mais Guillaume était trop éclairé pour ne pas voir les avantages qu'il pouvait retirer de la conservation de ces deux dignités, & trop ambitieux pour y renoncer. Aussi en donnant connaissance aux Etats de son avénement à la Couronne Britannique, il déclara que cette nouvelle dignité ne ralenterait jamais les sentimens d'affection & de sollicitude qu'il avait toujours eues pour sa Nation; ajoutant qu'il espérait actuellement remplir avec plus d'avantage pour la République, les charges qu'il y possédait & qu'il ferait son possible pour augmenter la prospérité des deux Nations par la bonne intelligence qu'il entretiendrait entre l'une & l'autre. L'autorité du Prince était trop affermie dans les Provinces, pour qu'on ôsât se roidir contre sa volonté; nous verrons cependant les efforts que les ardens Républicains firent pour se soustraire à cette autorité qu'ils regardaient comme illégitime. L'absence de Guillaume, disaient-ils, & son application à remplir les devoirs de Roi Britannique ne pouvaient manquer de le détourner de ses devoirs en qualité de Stadhouder. Il ne fallait pas s'attendre, que la République

Wagen. XVI. 19. 20. 168.

ût désormais autre chose qu'une dé-
endance de l'Angleterre. Les Répu- 1689.
licains d'Amsterdam frémissaient de
être laissés embarquer dans un pro-
et que Guillaume leur avait juré ne
evoir pas avoir cette issue. Lorsqu'il
e rendit, en 1692 en Hollande, il pa-
ut dans les Etats-Généraux où il dé-
lara qu'ayant mis ordre aux affaires de
on Royaume, il venait reprendre les
harges de Capitaine-Général, d'Ami-
al & de Stathouder. Il demanda une
rompte jonction avec la Flotte d'An-
leterre & nomma tous ceux qui devaient
ommander celle des Etats.

Mais rien ne leur causait plus d'alar- Rupture ouverte avec la France.
nes que la guerre avec la France que
ette expédition avait fait naître. Louis
XIV, instruit par le Comte d'Avaux des
noyens de faire impression sur les Pro-
vinces-Unies, avait commencé par fai-
e arrêter tous leurs marchands & leurs
navires qui se trouvaient dans ses Etats.
Sa déclaration de guerre était à peine
publiée, qu'il fit commencer les hostili-
tés dans la Mairie de Bois-le-Duc &
réduire plusieurs villages en cendres. Il
fit même garder à vue leur Ambassadeur;
mais les Etats, en ayant usé de même
envers le Comte d'Avaux, cette repré- *Corps Di-*
saille ne tarda pas à faire donner la liberté *plom.* VII.
aux deux Ambassadeurs. Les Etats ne 213.
tarderent pas à publier leur déclaration de

1689. guerre. Ils y rapellaient avec amertume la guerre de 1672, dans laquelle Louis XIV avait mis leur République à deux doigts de sa perte; ils détaillaient toutes les infractions qu'il avait faites à la paix de Nimegue; ils noublierent pas les persécutions religieuses, qui cependant lui avaient fait tant de mal & tant de bien à ses Ennemis; ils s'étendirent surtout en plaintes douloureuses sur les atteintes portées à leur commerce. Et, pour prendre leur revanche à ce sujet, ils défendirent d'importer dans le pays aucune marchandise de France, ni d'importer en France aucune munition de guerre ni de bouche. Cette déclaration n'est datée que du 9 Mars. Ainsi les Etats, avant de se hazarder dans un pas aussi épineux, avaient eu le tems de voir qu'ils seraient soutenus par un grand nombre d'autres Etats. En effet, la France ayant déclaré la guerre à l'Espagne & l'Espagne à la France, le nouveau Roi d'Angleterre fut le premier à la déclarer à la France, en son nom & en celui de Marie son Epouse. La nécessité de soutenir des alliés tels que l'Empereur & les Etats; de maintenir la pêche de Terre-neuve dont les Français voulaient se rendre les maitres; la violation du pavillon Anglais; la persécution des Protestans Français formaient le contenu de cette déclaration. Il n'y avait rien

le particulier dans la contre-déclaration du Roi de France, sinon la dénomination d'usurpateur qu'il donnait à Guillaume avec toutes réflexions odieuses que le détrônement d'un beau-pere pouvait suggérer. Les Etats, attaqués les premiers, voyant ainsi l'Angleterre nécessitée à les seconder, s'assurerent aussi de l'Empereur. Ils conclurent avec lui une alliance offensive & défensive pour ramener la puissance Française aux termes des Paix de Westphalie & des Pyrenées. Il y avait un article secret pour soutenir l'Empereur dans ses droits sur la monarchie Espagnole, au cas que le Roi d'Espagne mourût sans enfans. Ainsi commença la confédération connue depuis sous le nom fameux de *Grande-Alliance*, parce qu'elle réunit & soutint la ligue d'Ausbourg, à cause de la multitude & de la puissance des Etats qui y accéderent. Le nouveau Roi d'Angleterre, qui avait été l'ame de ce grand mouvement, fut aussi le premier à y accéder.

1689.

ibid. 229. 241.

20 *Decemb.*

Mais, avant qu'il eût fait cette importante démarche, il y avait eu des négociations singulierement curieuses & intéressantes pour la conclusion d'une alliance étroite entre l'Angleterre & les Provinces-Unies. Dès le commencement de l'année, les Etats avaient envoyé à Londres, une Ambassade extraordinaire, composée du Bourguemaître

Négociations en Angleterre.

1689 d'Amsterdam Witsen, & des Sieurs d'Odyk & de Dykvelt. Ces deux derniers avaient toujours été aveuglément dévoués au Prince; mais Witsen avait montré, dans la maniére même dont il avait donné son consentement à la descente en Angleterre, que les intérêts de sa Patrie lui étaient plus chers que ceux d'aucun individu, ni d'aucune autre Nation. Il n'avait consenti qu'avec beaucoup de répugnance à être employé dans cette ambassade. Arrivé en Angleterre, l'éclat de la Majesté Royale ne put l'éblouir. En bien, lui dit le Prince, s'adressant sans doute aux deux Ambassadeurs à la premiere audience; que dit-on maintenant chez vous? *Avez-vous bien fait de me confier cette affaire?* Aurait-on cru qu'elle réussirait si bien? Mais, quoique tout se préparât alors pour son couronnement, il commençait à se défier du caractere mobile & capricieux des Anglais. Tout va fort bien, ajouta-t-il, pour le présent: je n'entends encore que des *hozanna;* mais peut-être ne serez-vous pas longtems avant d'entendre; *crucifiez-le, crucifiez-le* Ces paroles qui semblaient exprimer un regret pour la Hollande, flatterent sans doute ces Députés; mais il était trop éclairé pour ne pas voir les sujets de mécontentement de ses propres Compatriotes. Un cri général commençait à s'élever con-

contre lui: „ Tandis qu'il gardait, di-
ait-on, l'armée de la République en 1680.
Angleterre pour sa propre sureté, il
aissait son pays exposé à la vengeance
le la France; les plus hardis ajoutaient
même qu'il ne retenait la flotte que pour
a joindre à celle d'Angleterre, pour les
employer toutes deux à incorporer la
République aux Isles Britanniques en
étruisant sa liberté par une force étran-
gere dans un tems où elle était sans dé-
ense au dehors. Mais ils avaient en vue
les objets plus importans, que la con-
naissance de plaintes particulieres. Ils
taient chargés de plusieurs détails rela-
ifs à la combinaison des opérations mi-
itaires de l'une & l'autre Nation, de
emander les secours que l'Angleterre
tait obligée de fournir en vertu du
raité de 1678, & surtout de presser le
embourſement des dépenses néceſſaires
rodiguées par l'Etat pour l'expédition
'Angleterre. Comme il convenait
l'Angleterre d'avoir des troupes qui
rissent langue dans le Continent où se
réparaient les principales scenes de la
uerre, cinq mille hommes de Trou-
es Anglaises reçurent ordre de passer
n Hollande. Mais les deux autres
oints rencontrerent plus de difficultés.
es Hollandais avaient porté, avec tou-
e l'exactitude nationale, la dette qu'ils
xigeaient à sept millions, trois cens un

1689. mille trois cens trente-deux florins, un sol, huit deniers. Le Roi d'Angleterre n'était pas avare en promesses de leur procurer ce remboursement. Il devait tout aux Etats, disait-il, ils avaient sacrifié biens & vies pour lui; il était disposé à passer lui-même en Hollande plutôt que de la voir ruinée. Pour parvenir à la fois à regagner l'amitié de ses Compatriotes & à porter l'Angleterre à de grands efforts contre les projets de la France, il saisit adroitement l'occasion des demandes & de la reconnaissance que l'on devait accorder à ses compatriotes. Ils ont, dit-il, négligé leur propre sureté pour venir au secours de l'Angleterre & la tirer du péril. Ce service vient de les exposer eux mêmes à une perte inévitable; ils n'ont d'espoir que dans ceux qu'ils ont sauvés. Leurs Ennemis regarderont leur ruine comme un acheminement à celle de l'Angleterre. Il convient donc à des Bretons de ne pas se laisser surpasser en générosité. Mais quand il fut question de présenter le bill pour le payement des avances faites par les Hollandais, l'Orateur des Communes remit adroitement devant les yeux du Roi que ce que les Hollandais venaient de faire pour les Anglais, l'Angleterre l'avait fait autrefois pour la Hollande; aussi la Chambre basse eut-elle égard à ses représentations; elle ré-

Wagen. XIV. 23. *D'Arrymple* II. 55. 177.

duisit cette demande à six cens mille florins; encore se passa-t-il environ trois ans avant que cette somme fût entierement payée. Quant au dernier article, on convint aisément du plus essentiel, savoir du nombre des vaisseaux que chacun des deux partis mettrait en mer. Mais l'article le plus frivole causa les plus grands débats. Les Amirautés de la République avaient envoyé des députés pour cet objet; mais dès qu'ils avaient vu qu'ils seraient obligés de céder sur un point qui intéressait l'honneur de leur Patrie, ils s'étaient hâtés d'y retourner pour n'avoir aucune part à un accord odieux. Leur prévoyance était juste; les Anglais prétendaient que non-seulement leur Amiral devait avoir rang sur celui des Provinces-Unies; mais même que tous leurs Officiers devaient avoir séance & suffrage dans le conseil de guerre avant ceux de la République; de sorte que son Amiral même devait céder le pas au plus mince Officier Britannique. Les Ambassadeurs des Etats trouverent cette prétention aussi injuste qu'elle était extraordinaire. Les Etats proposerent un expédient très-raisonnable, savoir que les Officiers des Etats voteraient chacun l'un après l'autre, de sorte que la préséance serait accordée à chaque Officier du même rang. Mais les Anglais restaient inflexibles. 1689.

Wagen. XVI. 23.

1689 On pria Mr. Bentinck de chercher à engager Guillaume III à prendre le parti de ses anciens compatriotes contre celui de ses nouveaux sujets. Mais Bentinck, qui savait quel vent soufflait à la Cour & qui n'avait, comme tous les Courtisans, d'autre patriotisme que l'intérêt de son maître, répondit qu'il ne valait pas la peine de disputer pour de pareilles bagatelles. Odyk, également sollicité, sur la même matiere, s'excusa sur la volonté du Roi qui était, disait-il, pour lui la loi suprême. Witsen voulut se roidir contre le ressentiment du Roi qu'il s'était attiré par son zele pour sa patrie: la molleſſe des autres Ambassadeurs fut cause qu'un point où il s'agissait de la dignité de l'Etat fut terminé à la satisfaction des Anglais. Quant au nombre des vaisseaux à fournir par les deux nations, il fut stipulé que l'Angleterre fournirait cinquante vaisseaux & les Etats trente, outre quelques Frégates & brûlôts. L'Amiral Anglais devait avoir le commandement de toute la flotte & la préséance dans le Conseil de guerre. Les Etats, se voyant ainsi primés partout par les Anglais, crurent pouvoir se dédommager en obtenant des conditions favorables à leur commerce, par la formation d'une alliance étroite. Pour se faire acheter plus cher, ils saisirent le

tems où Guillaume déclarait la Guerre à la France pour ralentir leurs préparatifs sur mer; ils envoyerent en même tems en Angleterre Alexandre Schimmelpenning van der Ooye, Seigneur d'Engelenburg, en qualité d'Ambassadeur-Extraordinaire, titre qui fut aussi donné aux autres Députés. Les Négociations furent entamées; le Roi d'Angleterre eut la politique de n'y vouloir paraître aucunement pour ne pas mécontenter deux nations qu'il avait intérêt de ménager également. Les Anglais voulaient que la guerre & la paix se fissent conjointement. Ils voulaient que l'on déclarât de bonne prise tous les vaisseaux sans exception qui navigueraient en France. Quant au premier point, les Ambassadeurs des Etats firent d'abord remarquer qu'il était contre la saine politique qu'une petite République à qui la paix pouvait être avantageuse, s'enchaînât aux intérêts d'un grand Royaume rempli de ressources pour la guerre. Ils firent remarquer, sur le second article, qu'il offenserait les nations neutres à qui des traités formels assuraient le droit de naviguer & de commercer avec les Puissances belligérantes. Ils insinuerent qu'il serait dangereux d'aigrir un corps aussi redoutable. Ils en parlerent au Roi qui, dans un incident contraire à ses projets bel- 1689.

1689. liqueux, ne put garder la neutralité qu'il avait affectée: il soutenait qu'il convenait à des Puissances aussi étroitement liées de ne jamais se séparer ni en paix ni en guerre. L'Ambassadeur Witsen, trouvait que Guillaume avait en vue de se soutenir sur le trône de la Grande-Bretagne avec l'argent & les Troupes des Etats & les tenir en guerre, tant que la France voudrait soutenir le Roi Jacques. Il se plaignait encore que les Anglais voulussent s'arroger le droit de juger les prises menées dans leurs Ports par des Hollandais; quoiqu'il eût été stipulé dans un accord que la décision appartiendrait aux Amirautés, dont les armateurs dépendent. Mais le Comte de Nottingham leur répondit en propres termes que dans ces cas, les loix étaient au-dessus des traités. Le Roi fait des traités; mais ils ne valent qu'autant qu'ils sont conformes aux loix. Nous avons une loi par laquelle nous pouvons juger tous les vaisseaux qui entrent dans nos Ports; & nous les jugeons. Les Ambassadeurs Hollandais insistaient surtout pour le point de la liberté du commerce, à laquelle ils étaient eux-mêmes intéressés. Mais Engelenburg & Dykveld se laissèrent gagner. Odyk ne tarda pas à imiter leur exemple, pour faire sa Cour au Roi: Witsen & van Citters voulant tenir ferme, on n'eut pas

même pour eux les égards ordinaires de la bienséance. Witsen pour avoir soutenu que le Goudron n'était pas une marchandise de contrebande, fut traité de *sot*. Guillaume le pressa lui-même de signer cet article; mais quel droit peut-on s'arroger sur des vaisseaux de nations neutres, disait Witsen? Il faut que cela passe, répondait le Roi; c'est le droit du canon. Heinsius, alors Pensionaire de Hollande, fut le premier à lui écrire, qu'il ne devait pas signer. Van Citters ôsa dire qu'un pareil traité déshonorerait à jamais les traîtres qui l'auraient signé. Le traité fut dressé sans son concours. Les deux Etats commencerent par se promettre de se garantir leurs droits & possessions réciproques. Dans un autre traité, ils interdisaient tout commerce en France, même aux nations neutres, sous peine de confiscation des vaisseaux & des effets. Ce ne fut qu'avec bien de la peine que van Citters & Witsen se laisserent gagner pour les signer. Witsen ne put cacher son trouble, comme peut le témoigner, disait-il après, ma main tremblante. Les Anglais furent si ardens à mettre à exécution un traité si contraire aux privileges de toutes les nations maritimes de l'Europe, que les Rois de Suede & de Danemark s'associerent

1689.

Dumont. VII. 325. 301.

1689. en 1691. & 1693 contre tous les attentats portés à la liberté du commerce. Un grand nombre de vaisseaux de Hambourg & d'autres Ports de la mer Germanique, revenant de France où ils étaient allés avant la déclaration de guerre de l'Empereur, furent conduits en Angleterre; on les déclara de bonne prise; Guillaume lui-même, aveuglé par son ressentiment contre les Français, déclara que telle était sa volonté. Mais il fit relâcher ceux du Roi de Suede & de Danemark qui s'étaient mis sur un pied respectable.

Au moins, les Ambassadeurs crurent racheter ces condescendances par l'acquisition de quelques avantages de commerce en Angleterre. Ils crurent que l'occasion était favorable pour faire annuller le funeste acte de Navigation, rendu par Cromwel. Le Roi les renvoya d'abord à un autre tems; ferré de plus près, il déclara enfin qu'il ne pouvait contenter les Etats sur cet article. Il riait, écrit Witsen, quand on lui parlait d'abolir cet Edit & déclarait que c'était une chose impossible. Loin qu'on pût obtenir des avantages, les Négocians Hollandais, établis en Angleterre, se plaignirent qu'on ne les avait jamais si fort maltraités. On ne put même obtenir l'importation de la fayence de Delft. Ils représenterent envain les

pertes immenses qu'ils faisaient faute de convoi; on refusa de les écouter. On remarque qu'au départ des Ambassadeurs, le Roi voulut s'attacher Witsen en l'élevant à la dignité de Baron; mais cet homme simple & modeste refusa cette offre; parce, disait-il, qu'il craignait que cet honneur ne lui fît des jaloux & des Ennemis. On lui offrit encore l'emploi de Curateur de l'Université de Leide à condition qu'il favoriserait la fuite des Voetiens, ou des ardens Calvinistes que Guillaume protégeait. Mais il refusa avec indignation de supplanter dans cette charge Conrad van Beunning, qui, quoique sujet à quelques accès de demence, ne lui paraissait pas pour cela, inhabile à un emploi qui n'exigeait presque aucune fonction. Ainsi les Etats ne trouverent pas en Angleterre la reconnaissance qu'ils avaient attendue des services importans qu'ils venaient de lui rendre. 1689.

Les Seigneurs même que Guillaume avait menés avec lui en Angleterre, qu'il combla de bienfaits & d'honneur, ne purent échapper à la jalousie des Anglais. Les Marchands, qui sont ceux que la jalousie du métier aigrit le plus & qui se plaignent le plus haut, s'écrierent hautement qu'un Roi Hollandais & des *d'Avenant* II. 164 165.

1689. Conseillers Hollandais avaient formé un plan pour la ruine du Commerce Britannique. Le bas peuple surtout ne fit aucun effort pour déguiser les dispositions nationales. La populace de Londres fut choquée de la mine, de l'habillement & du langage des Troupes Hollandaises. Il s'imagina qu'il y avait dans leur figure & leurs manieres quelque chose de difforme & de bas, parceque ses yeux & ses oreilles n'y étaient pas accoutumés. Ce peuple grossier méprisait l'air modeste qui caractérise cette Nation, raillait l'économie des Officiers & insultait les Soldats. Les Hollandais eurent besoin de tout leur flegme national, pour souffrir ces traitemens d'un peuple qui les avait invités à devenir ses libérateurs.

d'Alrymple II. 72.

Le préjugé passa même à des Personnes d'un plus haut rang ; les communes voterent pour que le Roi fût supplié de faire un présent aux Troupes étrangeres qui devaient vuider le Royaume ; prétexte singulier pour s'en délivrer honnêtement. Un des membres ayant déclamé contre le danger de tomber entre les mains des Français & des Irlandais, un autre dit, d'un air & d'un ton chagrin, *ajoutez, & des Hollandais.*

d'Alrymple II. 164. 207. 212. 239. 242.

Cette jalousie poursuivit les Hollandais

jusques dans les services qu'ils rendirent en Irlande. Car les Troupes Hollandaises qu'on y avait envoyées, y conservant leur santé par l'exactitude de la discipline & les soins qu'on prenait d'eux, pendant que les Anglais périssaient par les maladies, ceux-ci avaient la faiblesse d'imputer cette différence à la prédilection de Guillaume pour ses compatriotes. 1689.

De là ce ressentiment profond qui s'enracina dèslors dans les esprits des Patriotes Hollandais contre l'Angleterre. Ceux qui connaissaient le caractère des Nations libres & commerçantes, regarderent plus que jamais les liaisons entre les deux peuples, sous un même Prince, comme un sujet perpétuel de discordes & d'ombrages.

Les Communes avaient auparavant témoigné le desir d'apprendre du Roi quelles étaient entre la Hollande & la Couronne les obligations mutuelles de s'entre-secourir : elles voulaient savoir quel nombre de Vaisseaux & de matelots les Hollandais devaient fournir pour l'expédition de l'été.

Ils autoriserent même le Comité à rechercher pourquoi les Hollandais n'avaient pas envoyé plutôt leur Flotte en Mer ; quoiqu'en comparant la date du Traité entre les deux Nations, il fut clair qu'elle eût mis à la voi-

1689. le, auſſitôt qu'on pouvait s'y attendre.

L'averſion des Anglais ſe porta juſques ſur le Roi. Ils étaient accoutumés à des Rois populaires & familiers; mais Guillaume froid, reſervé, taciturne, toujours enfoncé dans ſon cabinet, ou ne goutant que le plaiſir de la chaſſe, s'était même retiré, à Hamptoncourt, ſous prétexte que l'air de Londres ne convenait point à ſa ſanté. Il affectait d'orner cette maiſon, de jardins dans le goût de ceux de ſon pays & d'y étaler les Fleurs, les Arbres & tout le costume hollandais. On ſe demandait ſi l'on avait mérité que le Souverain enlevât à ſes ſujets la gayeté & la pompe d'une Cour. On en vint juſqu'a critiquer les défauts de ſa Perſonne: ni ſa petite taille, ni la frêle contexture de ſon corps ne furent épargnées: la populace, inſultant à ce qu'il avait de particulier dans la Phiſionomie, l'apellait par dériſion *Nez crochu*. Pour regagner l'affection des Anglais, il fallut que Guillaume adoptât, tout à coup, les uſages des autres Rois; on le vit aſſiſter aux courſes de Chevaux & ſe faire aggréger dans un des corps de métier. Mais le choix des parties expoſant le Roi à de nouveaux desagrémens, il balança s'il n'abandonnerait pas une dignité qui lui cauſait tant de chagrin.

Il ne fut question de rien moins que de se retirer en Hollande & de laisser à la Reine le soin de gouverner un peuple qu'il ne se trouvait pas capable de contenter & de conduire. Il communiqua cette idée aux Lords Carmarthen & Shrewsburi, en répandant des larmes telles, sans doute, qu'un ambitieux despote trompé peut en répandre. Les deux favoris lui répondirent sur le même ton; & leurs larmes de Courtisans le décidèrent à rester. C'est ainsi que Guillaume se trouvait la première année de son Couronnement. Aussi écrivait-il au mois de janvier 1690 à Mr. de Bentinck: Je trouve que les gens commencent à être fort en peine de mon voyage en Irlande, surtout les Whigs, qui ont peur de me *perdre sitôt, avant qu'ils n'aient fait avec moi ce qu'ils veulent: car, pour leur amitié, vous savez ce qu'il va à compter là-dessus dans ce Pays-ci.* 1689.

Dispute au sujet de la nomination des Echevins d'Amsterdam.

L'absence du Stadhouder ne pouvait manquer de causer des embaras dans les Provinces où le choix des membres de la Magistrature était à sa disposition. L'on en vit au commencement de l'année 1690 un exemple dont les suites faillirent à devenir sérieuses. Le tems approchait auquel se fait annuellement l'élection des Echevins à Amsterdam. Les Bourguemaîtres & le Conseil nom-

1689. merent quatorze Perſonnes, dont ils envoyerent la liſte à la Cour de Hollande, en la priant d'en choiſir, dans l'abſence du Stadhouder, les Echevins pour le ſervice de cette année. Il n'y avait rien de nouveau ni d'extraordinaire dans cette priére de Meſſieurs d'Amſterdam. Plus d'une fois la Cour s'était ſervie du même droit en pareille occaſion. Mais maintenant elle n'oſa l'employer ſans avoir demandé l'avis du Stadhouder. Sans en rien communiquer à Meſſieurs d'Amſterdam elle envoya au Prince d'Orange; déjà proclamé Roi de la Grande-Bretagne, copie de la Nomination des quatorze Candidats. Guillaume III fit l'élection des Echevins, mais ne manqua pas auſſi de témoigner combien il était mécontent de ce qu'on ne lui avait pas envoyé la Nomination directement d'Amſterdam. Les Bourguemaîtres & le Conſeil de cette puiſſante Ville ſe trouvant peu diſpoſés à permettre que l'on portât la moindre atteinte à leurs priviléges, & ne voulant pas, par conſéquent, s'obliger à envoyer par la ſuite, leur Nomination en Angleterre, préſenterent un mémoire aux Etats de Hollande, par lequel ils demandaient que leſdits Etats ordonnaſſent à la Cour de faire l'élection des Echevins dans l'abſence du Stadhouder; ou qu'ils y auto-

risaſſent les Bourguemaîtres eux-mêmes; comme ils l'avaient été par un Octroi de l'année 1650 " Pour motifs de cette demande Meſſieurs d'Amſterdam alléguaient, „ que, ſuivant leurs Priviléges, qu'ils étaient obligés de maintenir & de conſerver, la Nomination des Echevins devait ſe faire le 28 Janvier; que le 2 Février ils prêtaient ſerment & entraient en charge, & que cet intervalle était trop court pour envoyer la Nomination en Angleterre. " A ces raiſons Amſterdam joignait une ſorte de menace; déclarant qu'elle ceſſerait de contribuer aux dépenſes publiques, ſi on ne la maintenait dans la jouiſſance de ſes Priviléges. Les Etats n'oſérent cependant rien déterminer ſur cette importante affaire, ſans avoir demandé l'avis du Roi d'Angleterre; ce qui donna lieu à différens écrits de part & d'autre, & à des Négociations, dont nous verrons bientôt le réſultat. 1689.

Pendant que cette diſpute reſtait ainſi indéciſe, il s'en éleva une autre, qui ne cauſa pas moins de mécontentement au Stadhouder. A peine il était monté ſur le Trône d'Angleterre, que ſon affection pour Guillaume de Bentinck lui fit combler ce Seigneur de graces, & l'accabler pour ainſi dire de dignités. Ami de cœur de Guillaume III,

1689. Bentinck fut fait successivement conseiller du Cabinet, Premier-Gentilhomme de la Chambre, Baron de Circencester, Burgrave de Falconberg, & Comte de Portland. Ces faveurs exciterent la jalousie des Seigneurs Anglais; dès l'année 1676, Bentinck, qui avait acquis les Seigneuries de Drummelen & de Rhoon en Hollande, avait eu le crédit, par la faveur du Stadhouder, de se faire inscrire parmi les Nobles de la Province. Comme membre du Corps de la Noblesse, ce Seigneur avait droit de Séance à l'assemblée des Etats de Hollande. Mais naturalisé en Angleterre & membre du Parlement, il était par là-même devenu sujet d'une Puissance étrangere, ce qui rendait litigieux au moins son droit de séance à l'assemblée des Etats de Hollande. Ce fut en effet le sentiment de plusieurs membres, lors qu'ils apprirent que Mr. de Bentinck était sur son retour d'Angleterre, & que sans doute il se présenterait à l'Assemblée. Mais Amsterdam ne s'en tint pas au doute; elle déclara sans détour que Bentinck était déchu de son droit. Il ne s'en crut cependant pas moins autorisé à en faire usage, dès qu'il fut arrivé à la Haye, où il parut réellement à l'Assemblée des Etats. Les Députés d'Amsterdam y livrerent alors un mémoire

motivé des raisons qu'ils avaient de demander l'exclusion de Bentinck. Les Nobles & le Ridderschap répliquerent au mémoire de la Ville d'Amsterdam, & opposerent raisons à raisons, exemples à exemples, pour prouver que Mr. de Bentinck, quoique membre du Parlement d'Angleterre, devait être admis à tenir son rang dans l'Assemblée des Etats de Hollande. Loin de se laisser convaincre par les raisons des Nobles, les Députés d'Amsterdam, voyant que Bentinck usait réellement du droit qu'ils lui disputaient, protesterent en termes très-forts contre sa présence à l'assemblée des Etats. Ils remarquaient dans leur protestation, que lui permettre d'y paraître, „ c'était faire un changement absolu dans le gouvernement, & en renverser les fondemens; ils regardaient comme nul & de nulle valeur, tout ce qui se traiterait & se résoudrait dans l'Assemblée des Etats, en présence du Comte de Portland; & pour que la postérité ne pût leur reprocher d'avoir consenti à l'admission de ce Seigneur, ils déclarerent qu'ils avaient des ordres exprès de se retirer de l'assemblée, & de s'en absenter aussi longtems que le Comte de Portland serait présent. " En effet, ils se retirerent aussitôt, ne laissant 1689.

1689 dans l'assemblée que le Pensionaire d'Amsterdam, pour écouter & pour voir.

Guillaume ne put apprendre sans une sorte d'indignation la querelle que l'on faisait à Portland, mais l'opiniâtre fermeté de Messieurs d'Amsterdam, dans l'affaire de l'Election des Echevins de cette Ville, lui fut plus sensible encore, parce qu'elle heurtait directement son Autorité. L'on assure qu'il avait chargé Portland de proposer certain expédient, qui devait contribuer à accomoder l'affaire d'Amsterdam; mais les procédés du Conseil de cette Ville contre ce Seigneur, ne servirent qu'à irriter davantage le Monarque. Il lui en écrivit en des termes qui font bien voir à quel point il se croyait offensé. „ Les chicanneries que veulent vous faire Mesieurs d'Amsterdam, écrivait Guillaume dans une lettre au Comte de Portland, ne viennent que de la mauvaise affection qu'ils me portent, & me causent le plus grand chagrin. J'espere que vous en triompherez, & que les autres Villes vous prêteront la main. Si l'affaire de l'élection des Echevins se termine, suivant l'expédient dont je vous ai fait part, & le seul auquel je veuille entendre, je veux que vous soyez compris dans l'accommode-

ment, auquel je ne me prêterai jamais qu'à cette seule condition." En effet, l'on traita depuis conjointement l'affaire du Comte de Portland & celle de l'élection des Echevins d'Amsterdam. Après bien des débats qui furent poussés de part & d'autre avec une sorte d'opiniâtreté, l'on trouva enfin un expédient qui semblait conserver tous ses droits au Stadhouder, sans porter atteinte aux Priviléges de la Ville. Elle envoya sa Nomination directement aux Etats de Hollande, qui la firent passer aussitôt au Roi d'Angleterre. Ce Prince parut satisfait, „ parce qu'il ne doutait pas (disait-il dans une lettre qu'il écrivit aux Etats en leur renvoyant la liste des Echevins qu'il avait élus d'après cette Nomination) qu'ils n'eussent eu de bonnes raisons pour se charger eux-mêmes de lui faire passer la Nomination, au lieu d'insister à ce qu'elle lui fût directement envoyée par la Magistrature d'Amsterdam; que c'était ce qui l'avait engagé à faire l'Election d'après cette Nomination; quoique, d'un autre côté, il se fût volontiers servi du pouvoir que lui donnait sa charge de Stadhouder, pour maintenir la Résolution qu'auraient pris les Etats. Et comme il ne doutait nullement que les Etats ne soutinssent comme ils le devaient, ses droits com-

1689.

1659. me Stadhouder, il voulait faire voir, de son côté, qu'il était le Protecteur des Priviléges de la Ville d'Amsterdam; & afin que non-seulement la Magistrature, mais la Bourgeoisie même pût mieux jouïr de ces Priviléges, il désirait qu'on lui envoyât tous ceux qui pouvaient être relatifs à la Magistrature & à la fidelle Bourgeoisie d'Amsterdam. "

Fâneuse Lettre du Roi d'Angleterre sur l'élection d'Amsterdam.

La Lettre qu'on fit circuler comme venant de lui, & dont l'authenticité est encore disputée, mérite une place dans l'histoire. Quoique avant mon départ pour la Hollande dit-il à Mr. Bentinck, je vous aye amplement expliqué mes intentions, je ne laisse pas de vous écrire la présente, pour vous faire part des réflexions nouvelles que j'ai faites depuis votre embarquement, afin que les joignant à vos premieres instructions, vous en puisfiez tirer tout le fruit qui convient dans la conjoncture présente. Plus j'envisage l'atteinte que la Ville d'Amsterdam vient de donner à mon autorité, & le préjudice qu'elle peut porter au bien particulier de mon service, & à celui de la Chrétienté; moins je puis me résoudre à me relâcher de mes droits, & à souscrire à la requête de ces Magistrats injustes & méconnaissans, qui oubliant les services signalés que mes peres & moi avons

rendus à cet Etat, depuis l'établissement de la République, & se laissant séduire par quelques esprits séditieux, & jaloux de ma grandeur, & de mon crédit dans les Provinces, profitent de mon absence, & des engagemens dans lesquels je me trouve; & veulent faire revivre une prétention, qui est aussi chimérique, & aussi mal fondée, qu'elle est injurieuse à ma gloire." 1689.

En effet, quiconque examinera sans prévention les titres sur lesquels cette puissante & séditieuse Ville, appuye le droit de se soustraire de l'autorité du Stadholder, les trouvera si peu solides, qu'il sera surpris qu'aucun homme sensé puisse y donner la moindre attention. Elle produit de prétendus Priviléges, qui lui ont été accordés en divers tems par Marie & par Philippe II, & qui ont été confirmés depuis l'établissement de la République, au préjudice de mes ancêtres. Elle allégue en même tems l'obligation, à laquelle elle s'est engagée par serment solemnel à chaque mutation de Magistrats, de maintenir les dits Priviléges. Pour détruire des droits, aussi mal établis, il ne faut que consulter les Loix de la République, qui lors de sa fondation, en supprimant le Gouvernement Monarchique, ont en même tems abrogé tous les Priviléges & toutes les concessions accordées par les Sou-

1689. verains Si cette abrogation n'a pas été faite par des actes exprès, elle l'a été du moins tacitement, parce que ces sortes de prérogatives ne conviennent point à l'Etat d'une République, ni à l'égalité & à l'union qui doivent régner parmi tous les membres qui la composent."

" D'ailleurs, les prétendus actes, que les Etats ont donné en divers tems en faveur de cette Ville contre un de mes ancêtres, ne peuvent pas être des titres valables, contre les droits de la charge de Stadhouder, que j'ai bien voulu conserver: puisqu'alors la République étant naissante, on ne consultait pas toutes les loix & la justice dans les décisions des Etats. On était obligé de s'accomoder au tems, & de souscrire aux demandes, quoiqu'injustes, des Villes, pour ne point aigrir les peuples; & pour ne pas réveiller un reste d'inclination pour leurs anciens Princes, qui n'était pas tout-a-fait éteinte dans leur cœur."

" Ce que je vous dis est si vrai, que depuis que le Gouvernement a été solidement établi, les Etats reconaissant l'injustice de certains actes, que la nécessité des tems avait arrachés d'eux, y ont dérogé sagement dans la suite. Je pourrais même, pour anéantir ces prétendus droits, avoir recours à la prescription, puisque depuis près d'un Siecle, ceux d'Amsterdam ne se sont

point aviſés de les faire revivre, quoique l'occaſion ſe fût préſentée pluſieurs fois pendant l'abſence de mes ancêtres, lorsque l'intérêt de l'état les appellait en un pays étranger, pour commander les armées: alors ceux qui exerçaient la Magiſtrature à Amſterdam, plus inſtruits de leurs devoirs, & moins ambitieux, que ceux de ce tems-ci, ne croyaient pas que ce fût déroger aux droits, & aux priviléges anciens de leurs villes, que d'envoyer demander les ſuffrages du Stadhouder abſent, pour le choix des Bourguemaîtres & des Echevins en divers lieux: même, lorsque le bien de mon ſervice ou celui de l'Etat m'ont appellé hors de ces Provinces, ils n'ont fait aucune difficulté d'avoir recours à moi, comme au légitime diſpenſateur de leurs Magiſtratures. Je reconnais à ce trait injurieux l'ancienne averſion de cette Ville pour la grandeur de ma maiſon, & l'oppoſition qu'elle a toujours affectée de montrer à toutes les propoſitions que je faiſais autrefois pour le bien de la République: mais ce qui me ſurprend le plus, c'eſt l'aveuglement des Membres des Etats, même des plus éclairés, qui ſe laiſſent faſciner les yeux par les inſinuations trompeuſes de cette artificieuſe Ville, & qui ne s'apperçoivent pas du piége qu'elle leur tend: car elle les ſurprend avec adreſſe, en revê- 1689.

1689. tissant son mauvais dessein d'une fausse apparence de nécessité & de justice, pour pouvoir plus impunément anéantir le reste de l'autorité du Stadhouder, & introduire ensuite dans la Magistrature des gens à sa dévotion, dont les suffrages lui soient assurés, soit pour se séparer de l'union des Provinces, si elle le juge à propos, soit pour les engager de se séparer de la ligue, & à conclure à sa fantaisie une paix aussi honteuse, que celle de 1678, en demeurant unie avec elle. Je ne sçais point quelle résolution les Etats prendront sur une affaire aussi délicate que celle-ci; mais j'ai peine à croire qu'ils imitent leurs prédécesseurs en acquiesçant contre moi à l'injuste & dangereuse demande de cette Ville, & qu'ils manquent à cette occasion au respect, à la considération, & à la reconnaissance qu'ils me doivent. Je sçais bien, que s'ils prennent cette partie, je ne serai pas si traitable ni si complaisant que celui de mes ancêtres, à qui ils firent ces passe-droits. Comme ma fortune, mon élévation, & mon caractere sont infiniment au dessus de ceux dont il était alors revêtu, ils doivent aussi s'attendre à un ressentiment différent, & proportioné à mon rang & à mon génie, & compter, que quand un Roi a bien voulu s'abaisser jusques à ne point mépriser l'emploi de

de leur Stadhouder, non seulement ils ne doivent pas penser à en diminuer l'autorité & les prerogatives; mais qu'ils doivent au contraire en mesurer l'étendue à la grandeur & à la Majeste Royale. 1689.

Je ne suis pas cependant si peu informé de mes véritables interêts, que je ne sache que mon sort est comme attaché à l'amitié & à la protection des Etats, & que lorsque je hasarde de me brouiller avec eux, je commets mon établissement en Angleterre, dont vous connaissez aussi bien que moi l'incertitude & le peu de solidité: mais il n'importe, quelque risque que je puis courir, il n'y a extrémité à laquelle je ne me porte pour soutenir mon rang & ma gloire. Quiconque a osé entreprendre l'affaire d'Angleterre peut n'être pas aimé, mais il doit être craint & ménagé: qui a sçu réduire la Ville de Londres, du moins aussi sauvage, & aussi difficile à gouverner que celle d'Amsterdam, peut bien mettre cette derniere Ville à la raison, & la faire repentir de son ingratitude. Entrez dans mon Esprit & dans ma pensée, & insinuez vivement aux Etats la ferme résolution que j'ai prise, de ne me point relâcher de mes droits, s'ils ne me rendent la justice qu'ils me doivent. Le ressentiment que je ferai éclater contre eux, m'accréditera peut-

1689. être en Angleterre, & m'affermira sur le Trône : car enfin je connais l'ancienne jalousie des deux nations l'une contre l'autre : je sçai que le commerce a toujours été la pomme de discorde entr' elles ; ausſi je ne doute pas que la proposition de ruiner le commerce de Hollande ne soit agréablement reçue en Angleterre, & ne réuniſſe en ma faveur des Anglais, auprès desquels les engagemens étroits que j'ai avec les Etats, me rendront toujours ſuſpect. Vous m'alléguerez ſans-doute, que la France ne manquerait pas de profiter de ce desordre, & qu'enfin le malheur en retombera peut-être ſur moi. J'en conviendrai avec vous : mais on ſacrifie ſouvent la Politique à la vengeance, & cette Couronne, qui eſt peut-être moins aigrie contre les Anglais, que contre les Hollandais, qu'elle regarde comme les inſtrumens ou les moteurs de cette guerre, ſuivrait peut-être les mêmes maximes ; pourvû que d'ailleurs elle y trouvât également ſon compte. Je remets à votre prudence la conduite de cette affaire, & vous recommande de vous ſervir de toute votre adreſſe pour la faire réuſſir à mon avantage : mais ſurtout apprenez à connaître le caractère des Républiques, auprès desquelles il faut moins employer la douceur, que les menaces. La première voye les rendant ordinairement fieres,

& intraitables, & l'autre produisant un effet contraire: surtout ne recherchez point avec trop d'empressement les amis & les Serviteurs, que j'ai en Hollande; car quelque affectionné qu'ils me peuvent être, quand ils ne sont point contenus dans le devoir par ma présence, ils sont toujours Hollandais, c'est-à-dire Républicains, ennemis du Stadhouder, & susceptibles de l'esprit séditieux des anciennes factions, que vous savez n'avoir pas entierement été étouffées dans le sang des de Witt. Ce que je vous dis, n'est pas seulement fondé sur la connaissance particulière, que j'ai du génie de ces peuples, mais encore sur les avis, que j'ai reçus de ceux, qui par devoir ou par inclination me sont le plus affectionnés, qui au-lieu de détester un pareil attentat, & de m'exciter à la vengeance, m'invitent mollement à soutenir mes droits, & me font tacitement connaitre que l'acquiescement, qui viendrait de ma part, serait plus de leur goût, que l'opposition & la resistance: tant est grand l'aveuglement des peuples, qui ont en général une aversion naturelle pour leurs supérieurs, quelques bienfaits, & quelques services essentiels qu'ils en ayent reçus. 1689.

Si votre Négotiation réussissait, comme je le desire, quoique entre nous je n'ose l'espérer, parcequ'il me pa-

1689 rait un concert ferme entre ces gens-là de diminuer l'autorité du Stadhouder, & que d'ailleurs le long commerce que j'ai eu avec eux, m'ait appris que je n'y pourrais prendre que très-peu de confiance, lors qu'il s'agiſſait de leurs intérets. „ Sollicitez puiſſamment les Etats, de m'envoyer au printems prochain, s'il eſt poſſible, un renfort de Troupes Hollandaiſes, pour l'employer à la conquête du reſte d'Irlande, & repreſentez leur vivement, non pas tant par rapport à moi, parce que cela pourrait leur être ſuſpect, que par rapport à la guerre, dans laquelle ils ſont engagés contre la France & la diminution de la dépenſe, qui eſt, comme vous ſavez un puiſſant charme pour eux, que ſans ce ſecours, que j'offre d'entretenir à mes dépens, j'aurai peine à venir à bout de mes deſſeins, & à conſommer heureuſement cette entrepriſe.

Ménagez cependant cette Négotiation avec beaucoup de délicateſſe & d'habileté : car ſi vous témoignez de l'empreſſement, ils ſont aſſez ſoupçonneux pour croire, que je leur fais cette demande plutôt, pour me rendre maître de leurs forces, & pour les réduire à ſe ſoumettre à mes volontés, que pour terminer l'expédi-

tion d'Irlande. Cependant, quoique j'aye pris des mesures pour tirer des Troupes d'Allemagne, je ne saurais que difficilement me passer de celles d'Hollande; car sans cela, vu les efforts considérables, que le Roy Très-chrétien se dispose à faire passer en Irlande, je serais obligé d'avoir recours aux Anglais, que je n'oserais armer, non plus que des furieux, & desquels je ne dois pas attendre plus de fidélité & d'affection, qu'ils en ont témoigné au Roy Jacques mon prédécesseur, lors que je suis entré en Angleterre. Sur ce je prie Dieu, mon Cousin, &c. 20 Janvier 1690. 1690

Guillaume III. fit l'Election, d'après la nomination faite à Amsterdam; Elle fut envoyée en Angleterre par les Etats de Hollande; mais cette puissante Ville n'eut pas la complaisance de remettre ses priviléges entre les mains du Roi, ce que Sa Majesté elle-même avait peut être bien prévu. L'affaire du Comte de Portland, fut terminée en même-tems à la satisfaction de ce Seigneur & du Roi son maître. Amsterdam consentit bientôt après à porter, comme à l'ordinaire, sa part des dépenses publiques. Ses Députés reparurent à l'assemblée des Etats de Hollande. Enfin pendant tout le tems que vécut encore Guillaume III, ce fu- La Ville d'Amsterdam soumet.

1689. rent toujours les Etats qui lui envoyerent, pour l'election des Echevins d'Amsterdam, la nomination formée par la Magistrature de cette Ville, au-lieu que les autres villes lui faisaient parvenir les leurs directement. Cette dispute, quoique la plus importante, ne fut pas la seule qui attira alors l'attention du Roi Stadhouder; il s'en éleva en même-tems une en Overyssel entre le corps des Nobles & les Etats de cette Province, au sujet des impôts & autres objets de police, dont les suites auraient pû devenir sérieuses; mais que le Roi termina heureusement par une sentence provisoire donnée à Withehal le 25 du mois d'Avil de cette année.

L'autorité de Guillaume III. triomphe à Goes & en Zélande.

Le desir que Guillaume III. avait de dominer sur la République en Gouvernant l'Angleterre, parut surtout à Goes en Zélande. La Régence de cette ville était divisée en deux partis: l'un était pour le maintien & même pour l'augmentation de l'autorité du Roi de la Grande-Bretagne, en qualité de Stadhouder-Héréditaire de la Province, & l'autre pour ce qu'il appellait la conservation des Privileges & de la Constitution Républicaine. Les deux partis, à peu-près égaux en forces, attendaient l'élection qui se faisait au mois de Décembre de deux maîtres de rentes, pour faire tomber le choix

chacun sur quelqu'un des siens. Mais comme il se trouva six voix pour deux sujets & six voix pour deux autres, il s'éleva une vive querelle; chacun des deux partis insistait pour la validité de son élection; & chacun d'eux autorisa ceux qu'il avait nommés à entrer en fonction. Le Bailli Eversdyk qui se trouvait à la tête des Stadhouderiens s'adressa d'abord aux Etats de Zélande, ensuite au Roi d'Angleterre, se plaignant du tort qu'on lui faisait. Le Bourguemaître Westerwyk qui se trouvait à la tête du parti contraire, voulait que l'affaire fût décidée dans la Ville, & comme il s'appuyait sur les Privileges & les libertés, il gagna la Bourgeoisie. Le Roi Guillaume envoya des Commissaires pour l'instruire de cette affaire; il demandait que le changement des Magistrats qui devait se faire le 24 de Juilliet fût différé jusqu'à plus ample information. Quoique la lettre n'arrivât que le jour où devait se faire l'élection, il fut résolut de la surseoir. Mais le peuple assemblé devant l'Hotel de Ville, força les électeurs à poursuivre ce qu'ils avaient commencé; & l'élection se fit sans préjudice, fut-il dit, des droits du Comté, du Stadhouder & de la Ville. Le peuple fit éclater son contentement par des démonstrations de joie. Mais à cette nouvelle le Roi ne put 1689.

1689. modérer sa colere. Il était alors à son Camp près de Genep; sa premiere résolution fut d'envoyer des Troupes à Goes pour y déposer la Régence. Les Troupes arriverent devant la Ville le 13 du Mois d'Août. A cette nouvelle le Bourguemaître Eversdyk fit fermer les portes & toutes les avenues, & mettre la Bourgeoisie sous les armes. Après avoir pris ces précautions, il fit lire les ordres du Roi dans l'assemblée de la Régence. Tous convinrent à l'exception de deux, de donner pour réponse qu'on aurait pour sa Majesté en qualité de Stadhouder, tous les sentimens de respect & de déférence qui lui étaient dûs; mais qu'on ne devait pas de moindres égards aux droits & privileges de la Ville. Elle avait ainsi que toutes celles qui votaient dans les Etats, le droit de n'être obligée à recevoir des Troupes dans ses murs, que sur un ordre des Etats de Zélande; que Goes en se rendant en 1577 au Prince Guillaume, avait d'ailleurs obtenu pour condition de ne recevoir de Troupes que dans un cas de nécessité & du consentement de la Régence qui, dans ce cas, garderait toujours les clés de la Ville. Qu'il n'y avait aucun danger d'invasion ennemie & que l'Isle entiere pourrait attester qu'il n'y avait pas eu la moindre appa-

rence d'émeute contre l'autorité légitime, le payement des impôts ou le maintien de la Religion. Quant à la derniere élection des Regens ; elle s'était faite conformément aux Loix & à la grande satisfaction de la Bourgeoisie. Jugeant en conséquence que sa Majesté s'était laissée surprendre, ils avaient pris les précautions pour empêcher l'entrée des Troupes ; que les armes qu'on avait fait prendre ne seraient jamais employées, que dans le cas où l'on voudrait forcer les avenues de la Ville ; & dans un peril aussi pressant, ils auraient recours aux Conseillers-Committés & aux autres bonnes Villes de Zélande, pour maintenir le droit de la Ville & pour en prévenir la ruine avec celle de toute l'Isle du Sud-Beveland." En communiquant cette réponse aux Chefs des Troupes, on leur insinua qu'ils eussent à évacuer l'Isle plutôt que plus tard, & qu'on leur fournirait des vivres au cas qu'ils en eussent besoin." Les Officiers répondirent qu'ils avaient des ordres à exécuter ; ils bloquerent la Ville de tous les cotés & laisserent le Soldat vivre à discrétion dans la Campagne. La Régence, indignée de voir le Pays en proie à des mercenaires dont une partie était à sa solde, implora le secours des autres Villes. Goes était serrée si étroitement que le Por- 1689.

1689. teur de ces depêches fut obligé de se gliſſer à la nage le long d'un Canal. Mais aucune Ville n'eut assez de courage pour se déclarer contre un Roi si puiſſant par ſes armées & par ſa réputation. On vit ſouvent l'inſtant où les deux partis ſe ſeraient mêlés. Enfin les Troupes s'étant gliſſées dans une Ville, faiblement gardée, les Commiſſaires nommés par le Roi convoquerent les Doyens de la Bourgeoiſie. Ceux-ci, intimidés par les Troupes, firent une réponſe faible & puſillanimes, qui contribua à enhardir les ſatellites royaux. Les Etats de Zélande eux-mêmes ébranlés de ce coup de vigueur, autoriſerent le Roi à mettre fin à cette diſpute. Les conſéquences naturelles de cette condeſcendance furent un changement total dans la Régence. Guillaume III ne s'en tint pas là. Il fit inſtruire des procédures criminelles : le Bourguemaître & le Secretaire Weſterwyk, le Bourguemaître Mattheus Eversdyk, les Officiers de la Bourgeoiſie Jean van der Hille & Jean Verkat & Martin Beisſelaar furent arrêtés & mis en Priſon. Le premier fut condamné à perdre la tête ſur l'échaffaut & tous les autres au banniſſement, quelques-uns même eurent leurs biens confiſqués & le bourreau leur paſſa la hache ſur la tê-

te. Les sentences de ces victimes infortunées du despotisme, renferment plusieurs particularités intéressantes. Les deux Westerwyk & Eversdyk avaient refusé de surseoir l'élection d'après l'ordre du Roi. Ils s'autorisaient à tort d'une violence du peuple, dont ils auraient pu arrêter la révolte. Le Bourguemaître l'avait au contraire animée en criant, lorsque les lettres du Roi étaient arrivées: Citoyens, vous avez encore des Magistrats, demain vous n'en aurez point. J'ai toujours voulu maintenir les Privileges. Les lettres du Roi m'en ôtent à présent le pouvoir. Le Bailli les a sacrifiés, ou vendus au Roi ou à son favori Odyk. Vous en sentirez les suites, ainsi que vos enfans. Vous verrez bientôt qui vous gouvernera. Je vous plains, je plains tous les pauvres habitans. Que feront-ils? toutes les affaires vont être arrêtées. C'en est fait. Nous courons à l'esclavage qui m'avait toujours fait trembler. C'en est fait de vos privileges, si vous ne choisissez vos Magistrats: Amis, à mon secours! je ne vous abandonnerai pas! dut-on me déchirer en pieces. A ces mots le peuple s'était écrié, nous voulons que l'élection se fasse. Westerwyk était accusé d'avoir donné la premiere idée de fermer les avenues, de porter le canon sur les remparts, d'avoir con- 1689.

1689. seillé de les tirer & crié aux Troupes: me voilà, tirez en toute liberté. Le Roi n'a nul pouvoir de faire ce qu'il fait. Un des Hille & Verkat étaient accusés d'avoir fait battre la caisse pour soulever le peuple. En envoyant cette sentence severe au Roi pour être confirmée, les Officiers de la Bourgeoisie & les Doyens des Corps de métier, y ajouterent un mémoire bien propre à montrer combien le Roi s'était rendu redoutable. Ce n'était disait-on, qu'à la sollicitation d'une vile canaille que l'élection s'était faite: la Bourgeoise n'avait pris les armes que sur les ordres de la Régence: les Troupes n'avaient causé aucun dommage; on pouvait même assurer qu'elles avaient été d'une grande utilité dans la Ville. Les condamnés crurent devoir aussi se conformer au malheur du tems. Ils dresserent des requêtes respectueuses, pour fléchir Sa Majesté. Le Bourguemaître avouait que le zele pour les privileges l'avait porté à des actions dont Sa Majesté avait droit de se tenir offensée; mais qu'il implorait sa clémence & sa pitié. On avait dressé une autre mémoire où cet infortuné reconnaissait en propres termes la justice de la sentence & attribuait sa conduite à une ambition aveugle. Mais il eut assez de courage pour refuser de le signer. Le Monarque reçut toutes ces requêtes en

Angleterre; mais averti qu'une exécution rigoureuse pourrait indisposer la Nation contre lui, il commua les sentences en un simple bannissement. Comme on s'était attendu à une grace entiere, le bruit qu'on allait conduire les prisonniers hors de la Ville, repandit une consternation générale parmi les parens; une multitude s'assembla devant les prisons. Les troupes furent obligées de percer la foule pour les en tirer. Le Bourguemaître Eversdyk, arrivé sur la place, sans avoir pu proférer un mot, montra le ciel de la main: à ce signe du sentiment, le peuple ne put retenir les sanglots qui l'étouffaient. L'Epouse du Bourguemaître Westerwyk était tombée en foiblesse à la vuë de son mari; revenue à ses sens, elle le tint si étroitement embrassée que les soldats furent obligés de recourir aux menaces & à la violence, pour emmener leur victime. Cette tendre Epouse ne cessait de le suivre; tout le peuple fondait en larmes; il fut obligé de lui recommander la résignation aux décrets de la Providence. Et après lui avoir fait les derniers adieux; s'adressant à la Bourgeoisie, adieu mes chers concitoyens, leur dit-il, si j'ai fait tort à quelqu'un de vous, je suis homme, qu'il me pardonne comme je pardonne à tous mes Ennemis. Ma cause est juste; voilà ce qui m'afflige; 1689

1689. mais c'eſt au tribunal de Dieu que j'attends mes juges. Sa femme le conduiſit juſqu'au dehors de la porte, ainſi que pluſieurs Bourgeois; juſqu'à ce que la ſoldatesque ſe vit forcée de les faire rentrer à coups de bâton. Westerwyk qui croyait toucher à ſon dernier moment, demanda alors ce qu'on voulait faire de lui: on va te pendre, dit un Officier Allemand qui était à la tête des ſatillites; on va te pendre, ainſi que tous ces diables de Hollandais qui oſent s'élever contre le Roi. On les eſcorta de la ſorte juſqu'à ce qu'ils fuſſent hors du territoitoire de Zélande & de Hollande. Cependant au bout de quelques années ils eurent la permiſſion de revenir. Enfin à la mort du Roi Guillaume, ils furent rétablis dans leur honneur & même dans les charges.

Le Bourguemaitre Halewyn puni pour des négociations de paix avec la France.

L'affaire de Simon van Halewyn, Bourguemaitre de Dort, fut une nouvelle preuve du ſyſtême adopté par Guillaume III. Il était frere de Corneille Terrentein de Halewyn, qui avait eu la confiance du Penſionaire Fagel & dont la nomination à la charge de Conſeiller de la Ville, avait cauſé quelque dispute, par l'oppoſition d'Amſterdam qui s'oppoſait à ce qu'il conſervât en même tems la charge de Conſeiller à la Cour Provinciale. Simon van Halewyn, avait, après la bataille de Steinkerque,

fait le voyage d'Allemagne & de Suisse, pour examiner l'état des frontieres de ce côté, & surtout pour sonder Mr. D'Amelot, Ambassadeur de France, sur l'article d'une pacification générale. Il eut à Soleure une conférence avec l'Ambassadeur, qui promit de lui faire savoir ce que Louis XIV. avait en vuë relativement à la paix & aux barrieres des Pays-Bas. A son retour en Hollande, Halewyn trouva un Français nommé Robert de Piles, autorisé à lui demander de la part d'Amelot, à quelles conditions la République voudrait faire la paix? Du Plessis poussa l'intrigue au point d'offrir vingt mille rysdales au Bourguemaître, au cas qu'il pût engager la Ville de Dort, à proposer aux Etats le plan d'une pacification générale. Du Plessis écrivit à cette occasion en France que le plan ne pouvait être proposé avant qu'on eût sondé les dispositions des esprits dans les Provinces-Unies. Il fallait auparavant faire sentir à ceux qui tenaient les rênes de l'Etat le danger de la guerre actuelle. Il fallait être assuré de quelques membres qui fissent la premiere démarche & d'autres qui eussent le front de la soutenir. Les deux Freres Halewyn étaient les plus propres à cela par leurs talens & leur crédit. Une proposition de Dort, en qualité de premiere Ville votante

1689.

1689. dans les Etats, ferait une grande impression sur les autres. Du Plessis ajoutait dans une autre lettre avoir appris de Halewyn, que la flotte combinée d'Angleterre & des Etats ferait de trente navires. La négociation était dans cet état; lorsque les Conseillers-Committés firent arrêter à la Haye quelques personnes suspectes. Halewyn écrivit aussitôt une Lettre à Du Plessis, mais en déguisant sa main, pour l'avertir du danger. Ses soins vinrent trop tard. Du Plessis fut conduit devant les Députés de la Cour; mais on ne put tirer autre chose de sa bouche, sinon qu'il n'avait parlé que de paix & avec personne autre qu'à Halewyn. Halewyn lui même ne désavoua pas la correspondance qu'il avait entretenue; mais il soutint qu'elle était légitime; puis qu'il n'avait eu en vuë que l'intérêt de l'Etat. Il montra que, par ses correspondances en Angleterre, & par la situation des finances de la République, la paix était nécessaire. Il assura que les Habitans de la Grande-Bretagne n'avaient pas à supporter la sixieme partie du fardeau qui accablait les habitans de la République; ces prétendus alliés ne cherchaient, suivant lui, à prolonger la guerre que pour élever leur commerce sur les ruines de celui de Hollande. Au lieu d'avoir payé les services qu'on venait de leur rendre par la révocation de l'édit de Crom-

wel, on avait en Angleterre mis de nouvelles entraves au Commerce des Provinces-Unies. Il soutint n'avoir eu d'autre intention dans ces conférences que de savoir les intentions de la France relativement à la paix, pour les exposer dans le Conseil de Dort qui les proposerait pour sujet de délibération dans les Etats. Il ôta même ajouter que quiconque employait des moyens honnêtes pour procurer à sa Patrie un avantage aussi précieux que la paix, méritait des statues plutôt que des punitions. Il ajouta qu'il ne craindrait jamais d'exposer sa vie pour entreprendre une œuvre aussi patriotique & qu'il préférait la mort à la douleur de voir le bien & le sang de ses concitoyens sacrifiés aux vues particulieres du Roi d'Angleterre. A cette sortie, vraiment hardie contre un Monarque dont le nom était si redoutable, les Commissaires se regarderent l'un l'autre, firent retirer l'accusé, & l'ayant fait rentrer, lui demanderent encore s'il reconnaissait avoir prononcé ces derniéres paroles? Je ne sais pas, répondit le Bourguemaître, quelles paroles peuvent m'être échappées dans la chaleur de ma defense; mais mon intention a été de dire que j'aimerais mieux mourir que de voir imputer à crime les efforts tentés pour obtenir la paix. 1689.

Cette défense n'empêcha pas la Cour

1689. de poursuivre cette affaire avec la dernière rigueur. Halewyn fut conduit à une prison perpétuelle & ses biens furent confisqués. Le Roi Guillaume à qui l'on avait envoyé cette sentence, la trouva trop douce pour un délit aussi grave suivant lui. Halewyn fut transféré au château de Louvestein, d'où il eut le bonheur de se sauver. Il se retira dans la Colonie de Suriname où il finit ses jours. Du Plessis resta dans la prison pendant tout le tems de la guerre.

Réflexions sur les suites de l'alliance avec l'Angleterre.

C'est ainsi que Guillaume gouvernait la République du fond de son palais de Westminster. C'est ainsi qu'un Etat, dont les intérêts différaient souvent des intérêts Britanniques, se voyait sacrifié par l'influence du Stathouder. Il eut d'autant plus lieu de gémir de cette Union, que Guillaume semblait vouloir appésantir sur la République un joug qu'il ne pouvait faire porter aux Anglais. De là lui fut appliqué à juste titre le nom de Roi de Hollande & de Stathouder d'Angleterre. On se ferait bien gardé, disait Witsen, de lui faire en Hollande les mêmes remontrances qu'on lui proposait librement en Angleterre. Il ajoutait qu'un grand nombre de membres de l'Etat n'osaient rien proposer, sans avoir été inspirés par lui. La République n'en éprouva pas seulement les inconvéniens pendant la vie du Roi Guillaume: il fut

si bien l'accoutumer à regarder les Français comme d'éternels ennemis, & les Anglais comme ses amis & alliés naturel, que pendant longtems elle a pu passer pour une Province Anglaise. Il fut toujours jaloux de maintenir avec la derniere rigueur tous ses droits de Stathouder; mais dans toutes les contestations d'intérêt entre les deux Etats, il agit toujours en Roi d'Angleterre. Grande leçon pour les petits Etats de n'entrer jamais dans une association étroite avec de puissans voisins: c'est l'union des animaux de la fable, le lion tire à lui toute la part. 1689.

C'est ainsi que Guillaume, après avoir lutté longtems contre l'adversité, parvint peu à peu à Gouverner arbitrairement dans la République & sut conserver cette dangereuse autorité jusque sur un trône étranger. La rentrée des trois Provinces de Gueldre, d'Utrecht & d'Overyssel dans la Confédération, lui procura dans ses trois Provinces une autorité, qu'il étendit si loin qu'on l'accusa dèslors d'en abuser. Les soupçons augmenterent bien plus contre lui; lors qu'on vit la manière dont il refusa la Souveraineté de Gueldre & d'Overyssel. Il ne put jamais détruire l'idée qu'on lui prêtait d'avoir voulu se rendre Souverain. Ce soupçon fut la cause

1689 des differentes oppositions qu'il éprouva; mais le rôle qu'il jouait en Europe servit encore à lui donner dans la République un crédit qui ferma la bouche aux plus hardis.

A considerer la situation de la République, son étendue, ses forces naturelles, & ses intérêts de commerce, on ne peut s'empêcher de déplorer l'aveuglement de ceux qui prétendent que l'Angleterre est son alliée naturelle. Un petit Etat ne saurait être l'allié d'un puissant voisin, avec des intérêts qui se croisent sans cesse. Deux nations maritimes & commerçantes, de forces aussi disproportionnées que l'Angleterre & la Hollande, ne sauraient être unies, sans que la plus faible soit la victime de la plus puissante; ces maximes sont éternelles; & la Hollande ne pourrait être l'alliée de l'Angleterre, que dans le cas où l'une ou l'autre serait menacée d'une conquête. Mais dans ce cas elle est aussi l'alliée naturelle de la Prusse, des Pays-bas Autrichiens & même de la France. Dans ce cas même l'Angleterre qui n'est qu'une puissance maritime serait-elle en état de donner des secours réels à la République? Ne serait-elle pas envahie & subjuguée avant que le Parlement eût consenti aux subsides nécessaires pour former une armée d'Auxiliaires?

La République n'a donc d'autre allié naturel que les petits Etats intereſſés à ſon exiſtence, comme elle l'eſt à la leur; ou quelque grande puiſſance qui par ſa poſition peut faire de grands torts à ſes Ennemis & par ſon éloignement ne lui donner aucun ombrage. Elle doit ménager les grandes Puiſſances, pour les avoir pour amies dans un tems de criſe & de danger: alors l'Angleterre ou la France ou l'Autriche, ou la Pruſſe, ſont ſes alliées naturelles; par la néceſſité ou chacune ſerait de ſe joindre aux Ennemis de ſon Ennemi, & par la jalouſie qui ſe gliſſe ordinairement entre les grandes Puiſſances. 1689.

GUERRE

POUR LA

RÉVOLUTION

D'ANGLETERRE.

1689. Pendant que le Prince d'Orange menait au sein de sa famille & parmi ses nouveaux sujets, une vie triste & amere, il était amplement dédommagé par le zele qu'il jouait dans les affaires de l'Europe. A la fois Roi d'Angleterre & Stadhouder de cinq Provinces des Pays-bas-Unis, doué des talens des Heros & des Politiques, implacable Ennemi de Louis XIV, il etait l'ame de la confédération armée contre ce Monarque. Dèsque l'Angleterre eût accédé à l'Alliance formée entre l'Empire & les Etats-Généraux, Guillaume donna le mouvement à toute la machine. On ne doutait pas que cette acceſſion conſolidée par la Révolution, ne fît pancher la balance du côte dés

Influence de Guillaume III en Europe.

Confédérés. Nous allons voir comment les succès de la Guerre tromperent une partie de ces brillantes espérances. Il est vrai, que Guillaume triompha; parce que tous les revers de la fortune ne purent ébranler l'autorité qu'il avait usurpée; mais quoique la France restituât beaucoup, elle ne laissa pas de faire echouer le but de la confédération; en conservant la plus grande & la meilleure partie de ses conquêtes & des acquisitions qu'elle avait faites depuis les traités de Wesphalie & des Pyrénées. La Nation Anglaise surtout s'engagea, avec toute la chaleur de la haine & du ressentiment, dans la cause commune de l'Europe, pour réduire la puissance exorbitante de la France, prévenir ses entreprises futures & chatier ses attentats passés. Mais ce zéle n'étant ni bien conduit, ni bien secondé par les obstacles ordinaires dans toutes les confédérations, on fut obligé de renoncer aux engagemens qu'on avait pris dans la grande Alliance. 1689.

Nous verrons comment les négociations politiques, necessairement liées, avec les opérations militaires, donnerent à cette guerre une forme toute particuliere.

Opérations Militaires.

Au milieu de cette ligue générale dont les mouvemens divers ne pouvaient être uniformes, Louis XIV mit à pro-

1689. fit l'activité qu'il pouvait tirer du pouvoir absolu & de l'unité du commandement. L'Allemagne, les Pays-bas, les Frontieres d'Allemagne & d'Italie, d'Irlande & de la Manche furent à la fois le Théatre de la Guerre. Les Français commencerent la Campagne, en portant pour la seconde fois, la flamme dans le Palatinat. On avait persuadé à Louis XIV de ravager ce beau pays, pour s'en faire une barriere. Ce cruel projet ne fut que trop bien exécuté. Villes, Châteaux, Villages, tout fut la proie d'un embrasement général. L'azile sacré des tombeaux ne fut pas même respecté. Le Soldat les ouvrit dans l'espérance d'y trouver de l'or & jetta les cendres au vent. Cette barbarie inouie parmi les Goths & les Vandales, souleva toute l'Allemagne contre les Français. Les Français furent mieux contenus dans les Pays bas. Le Maréchal d'Humieres voulant pénétrer dans le Brabant, attaqua le Prince de Waldeck qui commandait l'Armée des Etats, renforcée par des détachemens Espagnols & Anglais. Mais il fut repoussé avec perte d'environ mille à douze cens hommes. Le Marquis de Gastanaga força, peu de tems après, les lignes élevées par les Français près de Gand. Le Duc de Lorraine, que les Français avaient chassé de ses Etats, & s'an-

s'indemnisa par la prise de plusieurs places sur le Rhin. Le Prince de Waldeck, les battit encore à Walcourt. Mais ces préludes ne furent soutenus ni sur mer, ni dans les autres campagnes de terre. L'année suivante, le Prince de Waldeck, après plusieurs marches & contre-marches, fut joint à Fleurus près de Charleroi par le Maréchal de Luxembourg; son aile droite fut surprise en flanc; lors qu'il s'imaginait que les Français marchaient à lui par un front égal à celui qu'il occupait: cette mépriſe, joint à la mauvaise conduite de la cavalerie, jetta le désordre dans son armée. Vainement son infanterie fit des prodiges de valeur; son armée fut mise en déroute. Huit mille prisonniers, six mille morts, deux cens étendards, le canon & le bagage furent les marques de cette éclatante défaite. Mais la facilité des recrues fit qu'elle fut bientôt reparée par des troupes Allemandes. Ainsi les armées des deux partis se trouverent bientôt aussi fortes l'une que l'autre il n'y eut aucun engagement ces deux premieres années sur le continent; mais la mer & l'Irlande furent les théatres d'engagemens plus sérieux. 1690.

Louis XIV, jaloux, en se déclarant pour l'infortuné Jacques, de soutenir la cause de tous les Rois, avait fait des préparatifs immenses pour le rétablir sur le trône. Il fit sortir de Brest une flot- Bataille Navale de Bantry.

te de treize vaisseaux du premier rang,
1690. pour le transporter en Irlande où les Catholiques formaient un parti qui paraissait considérable. Les Anglais eurent ordre de chercher cette flotte; mais ils ne purent la découvrir que lors qu'elle était à l'ancre dans la Baye de Bantry.
12 May 1689. Les Français déployerent dans cette occasion tant d'expérience & d'agilité dans la manœuvre; que, quoique les forces fussent à peu près égales, les Anglais furent entierement dispersés: le débarquement projetté se fit sans aucune opposition; le Comte de Chateau-Renaud commandait la flotte Française; ayant pris à son retour sept vaisseaux marchands Hollandais, il revint à Brest triomphant de l'Angleterre & chargé des dépouilles de la Hollande. Les Français couvrirent alors les mers de leurs vaisseaux; ils porterent l'audace des conquêtes jusques dans les Indes Occidentales. Il prirent St. Christophe aux Anglais. Ils s'avancerent dans la riviere de Surinam jusqu'au fort que protégeait cette Colonie. Ils firent plus qu' insulter l'Isle de St. Eustache; ils s'en emparerent, ils garderent ces deux conquêtes jusqu'à l'année suivante, que les Anglais vinrent à bout de les reprendre.

Le Clerc LVI. 415.

Victoire Navale des Francois sur les An-

L'année suivante, les opérations maritimes procurerent, sinon plus d'avan-

tages, du moins plus de gloire encore aux Français. Tourville, Vice-Amiral de France & le Comte de Château-Renaud, sortirent avec quatrevingt huit grands vaisseaux de guerre, à la hauteur de Plimouth. Cet armement était devenu plus formidable, parce qu'avait ajouté au premier projet le Marquis de Seignelay fils du fameux Colbert. La famille de Colbert étoit originairement d'extraction Ecossaise, & le Marquis étant jeune & vain, les Ecossais qui l'entouraient l'enyvrerent de la gloire qu'il acquerrait, si le Roi Jacques devait son rétablissement à un des descendans de leurs Compatriotes Seignelay plein de cette idée envoya 21 bûlots & grand nombre de frégates avec la flotte, forma la resolution de monter lui-même une frégatte & après que Tourville aurait défait l'ennemi, d'aller le long des Côtes d'Angleterre avec les petits vaisseaux, d'entrer dans tous les Ports, & de brûler les vaisseaux partout où il passerait. Le Lord Torrington était alors à Sainte Hélene avec 40 vaisseaux seulement. Car il n'etait revenu de la flotte que ce qui avait fait voile pour la méditéranée, & cette partie était bloquée à Plimouth. Ces vaisseaux qui avaient suivi le Roi etaient encore en Irlande, & il n'y en avait que fort peu

1690. glais & les Hollandais *Le Clerc.*

Mercure d'Europe.

1690. de l'escadre Hollandaise qui eussent joint les Anglais : la position des Français ne laissait à Torrington nulle espérance de les combattre avec succès. Il assembla un conseil de guerre où il fut résolut d'éviter une bataille, & en envoya le résultat à la Reine. Cependant les Français s'avançaient dans le Canal, & comme ils faisaient voile du côté de l'Est, Torrington les suivait de près, souvent à la portée, & souvent hors de la portée de leur vue; mais se tenant toujours entre eux & les côtes, pour proteger celles-ci & ôter à l'ennemi une partie de l'avantage que lui donnait la supériorité du nombre, s'il venait à livrer bataille dans un espace étroit.

La Reine fit part de l'avis du conseil de guerre à l'Amiral Russel, la seule personne dans le conseil du cabinet qui entendit les affaires de mer; sur ces entrefaites arriva la nouvelle que la flotte était renforcée par 16 vaisseaux de plus, qui étaient venus la joindre de Hollande & des côtes d'Angleterre. Russel partit, & soit par le mépris que les Officiers Anglais font naturellement de la marine Française, soit qu'il voulût supplanter le seul rival qu'il eût dans son chemin pour arriver au suprême commandement de la flotte, il fut d'avis que Torrington était assez fort pour hasar-

der une bataille; & il ne manquait pas de raisons plausibles pour appuyer son opinion. „ Comme la supériorité des „ Anglais & des Hollandais sur les Fran- „ çais, quant aux vaisseaux & aux troupes „ de mer, la confiance qu' avaient les „ marins dans cette supériorité & qui „ faisait qu'en toute occasion ils se sur- „ passaient eux mêmes, & la honte qu'il y „ aurait au nouveau gouvernement s'il „ cédait l'empire de la mer dans son „ propre Canal. Selon lui les Français „ ayant quitté leur poste à Plimouth, „ ayant passé l'Isle de Wight & s'avan- „ çant rapidement dans le Canal, ils al- „ laient être incessament dans la riviere „ & ébranleraient la métropole avec leur „ armement. Une victoire sauvera à „ la Nation les soulévemens & en même „ tems l'invasion; elle sauvera les ports „ d'Angleterre & les vaisseaux de trans- „ port qui étaient à la suite du Roi & „ il n'y avait pas d'autre moyen de se „ garantir des brûlôts & des frégates „ des Français qui étaient encore plus „ redoutables que leur grande flotte. U- „ ne déroute au contraire n'aurait point „ les suites fatales qu'elle entraine d'or- „ dinaire; parceque les Anglais pou- „ vaient aisément regagner leurs ports „ & défendre encore leur pays même „ après qu'ils auraient perdu l'honneur. 1690.

1690. Fatigué par l'incertitude & les alarmes, & ne trouvant du soulagement à la passion qui l'agitait que dans les résolutions du désespoir, la Reine envoya des ordres positifs à Torington d'engager la bataille.

Ces ordres lui furent signifiés près de Beachy-head; il avait passé plusieurs jours à la vue de la flotte Française, qui connoissant l'avantage de la position qu'il avait prise, n'avait osé l'attaquer: mais sur les ordres qu'il reçut il s'avança en pleine mer contre l'ennemi qui était disposé à le recevoir. Sa flotte consistait en 22 vaisseaux Hollandais & 34 Anglais. L'Amiral Hollandais Evertsen, le même qui avait fait voile en Angleterre avec le Prince d'Orange, commandait l'avant-garde composée de l'escadre Hollandaise, & Torington le corps de bataille: mais il y avait cette différence entre les Amiraux que l'un combattait pour la gloire; car Evertsen était jaloux de sauver l'Angleterre une seconde fois, & de laver ses compatriotes des reproches que les Anglais leurs avaient fait de n'être pas venus à tems l'année d'auparavant, pour la bataille de la baye de Bantry. Mais l'autre se reposant du soin de sa gloire sur la grandeur de sa dignité, songea que le salut de sa patrie lui était confié. Il arriva delà que tandis que Torrington s'a-

vançait lentement & en bon ordre, Evertſen força de voiles, paſſa une partie de l'avant garde de l'Ennemi ſans tirer un ſeul coup de fuſil, & ſe jetta au milieu deux. Par cette précipitation il laiſſa un grand intervalle entre ſon escadre & cette de Torrington qui n'arriva qu'une heure après. Les Français remplirent auſſitôt ce vuide avec un grand nombre de leurs vaiſſeaux, ſéparant ainſi l'avant garde d'avec le corps de Bataille, & une partie faiſant tête à Torrington, le reſte enferma d'un côté l'escadre d'Evertſen, tandisque que la partie de l'avant garde qu'il avait paſſé témérairement ſe retourna & l'enferma de l'autre. Dans cette ſituation les Français déchargerent toute leur furie contre les Hollandais, & ſe tinrent ſeulement ſur la défenſive contre les Anglais. Torrington voyant la ſupériorité de ſes Ennemis & le malheur de ſes alliés, mit alors ſon honneur à dégager ceux avec leſquels il ne pouvait vaincre; & après divers efforts, il parvint, au bout d'environ cinq heures, entre les Hollandais & le corps de bataille de l'ennemi; mais s'apperçevant auſſitôt que les vaiſſeaux dérivaient par la force des courans, il jetta les ancres dans l'eſpérance de ſéparer les flottes au cas que l'ennemi négligeât d'imiter ſon exemple. Les Français ne prirent pas garde à ce qu'il avait fait, 1690.

1690 & les Combattans se trouverent imperceptiblement entraînés loin les uns des autres. Dans l'action trois vaisseaux de la flotte Hollandaise furent brûlés, deux de leurs Amiraux tués, & presque tout le reste de leurs vaisseaux désemparés. Le lendemain les Anglais & les Hollandais évitérent un second engagement & se retirerent dans la Tamise pour défendre la métropole, parcequ'à l'embouchure de la riviere il leur était plus facile de se défendre eux-mêmes contre des forces supérieures aux leurs. Dans leurs fuite les Hollandais avaient été obligés de brûler trois autres de leurs vaisseaux desemparés sur la côte; & les Anglais un des leurs. Seignelay n'avait pu monter sur la flotte, ayant été surpris d'une maladie au moment on il allait s'embarquer; & comme il voulait se reserver tout l'honneur de l'exécution de son projet, il n'avait point communiqué le détail de son plan à Tourville pour l'attaque des ports Anglais avec les brûlots & les fregattes. Torrington dans sa retraite avait donné ordre d'enlever toutes les bouées. Ces deux circonstances furent cause que Tourville ne fit aucun usage de ses petits vaisseaux contre les ports Anglais; mais il poursuivit l'ennemi avec ses grands vaisseaux jusqu'à Reybay où il s'arrêta, soit qu'il n'osât pas risquer une bataille dans une mer

étroite & avec un ennemi déſeſpéré, ſoit qu'il voulût voir l'effet que ſa victoire allait produire ſur les amis de Jacques en Angleterre; mais comme on renchérit toujours ſur les mauvaiſes nouvelles, le bruit courut qu'il s'avançait toujours. 1690.

Tandis que les deux flottes ſe voyaient ou ſe perdaient de vue, qu'elles s'aprochaient, ſe joignaient, combattaient, on avait preſque à toute heure à Londres des nouvelles de leurs mouvemens. Comme dans une grande ville elles étaient diverſement contées ſelon la mémoire, l'imagination, les craintes, les eſpérances de ceux qui les rapportraient, cela tenait tous les eſprits en ſuſpens & en agitation. Mais quand il fut certain que les deux flottes combinées ſe réfugiaient dans la Tamiſe, qu'à meſure qu'elles arrivaient, elles brulaient leurs propres vaiſſeaux ſur leurs propres côtes pour les ſauver de l'ennemi, & que les Français triomphants les pourſuivaient dans le Canal, tout le monde fut ſaiſi d'un découragement ſubit d'autant plus profond qu'on avait appris quatre jours auparavant que les Hollandais avaient été battus par les Français dans une grande bataille à Fleurus: car on croyait qu'enflée de cette double victoire & n'ayant rien à craindre du continent, la France allait fondre comme un torrent en Angleterre, avec toutes ſes forces de terre & de mer, &

que l'Angleterre & la Hollande allaient
1690. être les victimes de la fatale amitié de Louis & de Jacques. La retraite même de la flotte Françaiſe qui partit des Dunes quelques jours après, laiſſa les eſprits dans le même abattement univerſel par l'incertitude qu'elle cauſa. Comme on la voyait de la côte dans des points de vuës differens ſelon la poſition qu'elle prenait par raport au pays à meſure qu'elle avançait, on ne ſavait ſi elle était deſtiné à favoriſer des ſoulévement dans le Royaume, ou à envoyer une armée de France, ou à détruire la flotte du Roi & les vaiſſeaux de transport qui étaient en Irlande, ou à débarquer le dernier Roi en Angleterre. Tout ce que l'Invention de chacun lui ſuggerait, comme le moyen le plus propre à faire beaucoup de mal à la nation, était l'objet auquel ſa crédulité & la frayeur s'arrétait. Les mouvemens de la milice qu'on avait levé le long des côtes, & ceux de quelques régimens dans le Royaume auxquels on avait ordonné de prendre la même route que la milice, ne firent qu'attirer l'attention du peuple ſur la faibleſſe du ſeul ſecours qui reſtait pour le défendre. Les terreurs du peuple paſſerent dans le gouvernement, qui craignait un rebelle dans quiconque n'était pas un flatteur. L'ordre de la Reine pour arrêter les tournées ordinaires dans la Province, mit du noir

dans tous les esprits, qui étaient consternés de ce que cette Princesse qui ne devait attendre sa defense que de l'union de ses sujets, ne se croyait en sûreté qu'en allant vivre dans le silence & la solitude. Véritablement dans un temps où l'armée se trouvait dans un pays séparé de l'Angleterre par des mers dont les ennemis étaient les maîtres; où la flotte, le boulevard de la nation, était en fuite ou bloquée dans ses ports, où le Roi était absent; les rênes du gouvernement entre les mains d'une femmes dont le conseil était divisé par deux factions implacables, à la veille d'une invasion, avec la rebellion déclarée dans un Royaume & prêtes à éclater dans les deux autres; enfin avec la perspective du retour d'un maître exilé qui reviendrait armé du pouvoir & de la vengeance, on peut dire que l'empire Anglais était ébranlé jusqu'au centre. 1690.

Huit jours avant cette bataille Guillaume III était parti pour l'Irlande. Le Brave Schomberg, autrefois Maréchal de France qu'il avait quittée depuis la révocation de l'Edit de Nantes, n'avait pas été heureux dans cette l'Isle. Guillaume pour mieux assurer ses succès y conduisit des forces plus considérables. L'ascendant que la Majesté royale lui donnait sur les esprits, ses talens, son art de gagner les cœurs, porterent les troupes

Succès du Roi Guillaume en Irlande.

à une activité qu'elles n'avaient pas en-
1690 core développée. Jaloux de mettre la dernière main à la révolution qui le plaçait sur le trône, il chercha son beau-pere: il n'en était plus séparé que par la Boine; cette riviere pouvait se passer à gué: chacune des deux armées était d'environ quarante mille hommes. Guillaume était impatient de combattre; tandis qu'il examinait le terrein, un boulet de canon lui effleura une épaule; les Ennemis l'ayant vu tomber, le crurent mort. Cette fausse nouvelle passa jusqu'en France, où le peuple aveugle dans sa haine, lui fit l'honneur de célebrer sa mort prétendue par des réjouissances publiques. Mais dans le tems que l'armée du Roi Jacques se livrait-elle même à une joie folle & indécente, Guillaume faisait passer la Boyne à ses Troupes. Le combat s'engagea d'abord avec un acharnement égal des deux côtés; mais enfin l'infanterie Irlandaise ayant plié, entraîna le reste de l'armée dans sa déroute. La mort du vieux Schomberg qui fut tué par ses propres Soldats, n'eut aucunes suites fâcheuses. Guillaume remporta une victoire complette & décisive. L'infortuné Jacques désespérant de sa fortune, se rembarqua pour la France, abdiquant ainsi une seconde fois un trône, sous les débris duquel il aurait dû s'ensévelir. Une seule batail-

le eut ainſi des ſuites déciſives, tandis- 1690.
que les triomphes les plus éclatans des Français ne furent que des victoires ſtériles. Cet événement montre, ainſi que bien d'autres, combien ceux qui ſe battent ſur la défenſive, ont d'avantage ſur ceux qui combattent ſur l'offenſive.

Les opérations militaires ne faiſaient pas négliger à Guillaume les affaires politiques. Il avait par ſon influence, engagé les puiſſances confédéres contre la France, à former un Congrès à la Haye. 1691.
On remarque dans l'acceſſion du Duc de Savoye (qui ſe fit le 20 Octobre 1690) une ſtipulation qu'il fit le plus grand honneur aux Proteſtans confédérés. On lui fit promettre de relâcher tous les Vaudois qu'il tenait priſonniers pour cauſe de religion, & de rendre à l'éducation des parens les enfans qu'on leur avait enlevés. Guillaume ſe rendit lui-même à la Haye, pour y goûter à longs traits le plaiſir de voir conſommer le grand ouvrage dont il était l'auteur, & accelerer par ſa préſence, la lenteur ordinaire dans les grandes confédérations. Pour donner aux étrangers une plus haute idée de ſon rang, il menait avec lui la plus brillante nobleſſe d'Angleterre. L'entrée publique qu'il fit la Haye le 5 Février, fut célébrée par des démonſtrations de joie extraordinaires; on eût dit que chaque Hollandais

Congrès des confédérés à la Haye.

Dumont Tom. VII. p. 11, 272, 275.

1691. participait à la gloire & à la puiſſance que leur Stathouder venait d'acquérir. L'ivreſſe générale les empêchait de ſentir qu'ils n'y participaient que pour les frais. Le discours qu'il fit aux aſſemblées d'Etat de la République, furent très remarquables. Il avait, dit-il, avec leur ſecours, délivré l'Angleterre des preſſans maux dont elle était ménacée, où qu'elle commençait à éprouver. Il dit qu'il avait aimé leur pays dès ſa plus tendre jeuneſſe; que ſi quelque choſe pouvait augmenter cet amour, c'était la perſuaſion ſeule d'avoir trouvé les mêmes ſentimens pour lui dans ſes compatriotes, & qu'il mourrait content s'il pouvait aſſurer une fois leur repos.

Mércure d'Europe Mars 1691. Le Clerc II. 421. Wagenaar XVI. 142.

Le Congrès était compoſé des Electeurs de Brandebourg & de Baviere, des Landgraves de Heſſe-Darmſtadt & de Homberg, des Princes de la maiſon de Lunebourg, de Wirtemberg & d'Anſpach, du Prince Palatin de Berkenfeldt, des Ducs de Holſtein, de Courlande & de Saxe-Eiſenasch, du Marquis de Caſtagnaga Gouverneur des Pays-Bas Eſpagnols, & des Miniſtres de tous les Princes confédérés contre la France: mais le Roi d'Angleterre s'y faiſait remarquer par deſſus tous les autres parce qu'il était l'âme de ce grand corps. Tous ces Princes convinrent de paſſer par deſſus le cérémonial & de vivre ſur un pied d'é-

galité ; mais la déférence que tout le monde avait pour Guillaume, lui donnait une supériorité réelle & une satisfaction flateuse que Louis ne gouta jamais au milieu de son faste & de toutes ses prétentions à la prééminence. 1691.

Le Roi ouvrit le congrès par un discours des plus éloquens que nos tems modernes ayent produit. „ Les Etats de „ l'Europe, dit-il, se sont livrés depuis „ trop longtems à un esprit de division, „ d'indolence ou d'inattention à leurs in„ térets particuliers ; mais tandis que les „ dangers dont la France les menace, „ rappellent à leur souvenir ces erreurs „ passées, il leur montre aussi la néceſſi„ té de les réparer. Il n'est plus tems „ de délibérer, mais d'agir ; déjà le Roi „ de France s'est rendu maitre de tou„ tes les fortereſſes qui bordaient son „ Royaume & qui étaient les seules bar„ riéres contre son ambition ; & si l'on „ ne s'y oppose incessamment, il s'em„ parera de tout le reste. Nous devons „ donc être convaincus que l'intérêt „ particulier de chacun est compris dans „ l'intérêt général de tous. Les forces „ de l'ennemi sont considérables & il „ entrainera tout comme un torrent. „ En vain lui opposera-t-on des plaintes „ & des protestations contre l'injusti„ ce. Ce n'est ni des résolutions de „ diétes ni des espérances fondées sur des

1691 „ bruits, mais de puiſſantes armées & „ une ferme union parmi les alliés qui „ ſeules peuvent arrêter l'ennemi dans „ ſa courſe. C'eſt avec ces moyens qu'il „ faut lui arracher des mains les liber- „ tés de l'Europe, ou ſubir à jamais ſon „ joug. Quant à moi je n'épargnerai ni „ mon Crédit ni mes forces, ni ma per- „ ſonne, & je viendrai ce printems à la „ tête de mes troupes vaincre ou pé- „ rir avec mes alliés."

Les alliés réſolurent de mettre en campagne une armée de plus de 200000 hommes dont l'Empereur, l'Eſpagne, le Brandebourg & l'Angleterre devaient fournir chacun 20000; les Hollandais 35000; la Savoye & Milan 18000; la Baviere le même nombre; le Palatinat 4000; la Heſſe 8000; la Suabe & la Franconie 10000; le Wittemberg 6000; Liege le même nombre, Munster 7000 & les Princes de Lunebourg 16000. Ils convinrent auſſi ſur les chefs d'une déclaration où il devait publier leur réſolution, de ne point mettre bas les armes juſqu'à ce que la France eût reſtitué tout ce qu'elle avait pris à ſes voiſins depuis la paix de Munster; juſqu'à ce que le Parlement, le Clergé, la Nobleſſe, les Villes & le peuple de France fuſſent rétablis dans leurs anciens priviléges; & juſqu'à ce que Louis eût fait réparation au St. Siege. Les Princes de l'Europe dans

leur imagination, mettaient déjà la main sur les objets du prémier article. Les Français se mocquerent du second, soupçonnant des offres qui leur venaient de la part d'ennemis peut-être déjà sourds au mot de Liberté; & les Anglais qui avaient été furieux contre leur dernier Prince pour quelques politesses qu'il avait faites au Pape, & qui pouvaient avoir des suites, virent le troisième article avec indifférence, par ce qu'il ne tirait pas à conséquence. 1691.

Succès des Français dans les Pays-Bas.

Louis XIV. voyant l'impossibilité de rompre par intrigue les conseils de cette ardente confédération, ne songea qu'à en prévenir les effets par la fortune de la guerre. Pendant que les confédéres combinaient les moyens de l'attaquer, il profitait de la saison favorable pour faire avancer une armée formidable dans les Pays-Bas. Le Marquis de Boufflers investit la Ville de Mons. Louis XIV vint en personne pour faire le siege dans les formes. A cette nouvelle Guillaume s'avança dans le Brabant à la tête de cinquante mille hommes. L'armée Française n'était pas inférieure. Toute l'Europe avait les yeux fixés sur ces deux Souverains; & l'on s'attendait que la rivalité réciproque les engagerait à se mesurer l'un avec l'autre. Mais Guillaume retardé par la lenteur des Allemands & par l'inaction des Espagnols,

1691. fut obligé d'agir avec circonspection ; & les Bourgeois de Mons forcerent la garnison à capituler. Louis XIV. content d'avoir mortifié son rival en prenant une place d'auſſi grande importance ſous ſes yeux, reprit le chemin de Verſailles. Guillaume ne fut pas même en état d'empêcher les Français de raſer les fortifications de Halle. Le Marquis de Boufflers s'avança jusqu'à Liége, qu'il bombarda, pour châtier le Prince Evêque de cette Ville, qui était entré dans la confédération. Il ſerrait cette Ville de près pour la forcer à ſe rendre ; mais elle fut délivrée par l'arrivée des confédérés. Guillaume, revenu d'Angleterre, où il avait fait un court voyage, commandait l'armée. Il fit pluſieurs mouvemens pour attirer le Duc de Luxembourg à un combat ; mais le Général Français évita conſtamment d'engager une action. Le Roi d'Angleterre ne trouvant aucune occaſion de ſignaler ſa valeur, retourna en Angleterre. Mais à peine fut il parti que le Prince de Waldeck à qui le commandement était dévolu, eut un engagement avec les Troupes Françaiſes. L'action fut vive & ſanglante. Les Français s'attribuerent la victoire, parce qu'ils n'avaient perdu que 4 à 5 cens hommes & les confédérés, mille. Ainſi finit la campagne de cette année dans le Continent ; mais en

Irlande la fortune fut plus favorable au Roi Guillaume. Le Baron de Ginckel, Seigneur Gueldrois, commandait les Troupes. Il s'empara de Baltimore & d'Athlone. Il remporta la victoire éclatante d'Agrim sur les Français & les Irlandais. Il prit encore Limmerik, les deux plus fortes places qui fussent aux partisans du Roi Jacques. Ces deux conquêtes achevèrent la réduction de l'Irlande. Le Roi pour récompenser les deux Généraux qui avaient contribué le plus à cet important succès, nomma Ginckel comte d'Athlone & Baron d'Agrim, & Kurigny, comte de Galloway. 1691.

l'Irlande entièrement soumise.

Sur mer les Français éviterent, comme ils avaient fait sur terre, toute action décisive. Ils avaient surtout projeté d'intercepter les riches flottes marchandes d'Angleterre & des Pays-Bas-Unis qui revenaient de conserve de Smirne. Mais ils ne purent les découvrir. Jean Bart, fameux Armateur Français de Dunkerque fut plus heureux. Il vint à bout de découvrir la flotte Hollandaise qui venait de la pêche du harang. Il en détruisit neuf à dix bâtimens & dispersa les autres. Le Chevalier Forbin s'empara d'un des vaisseaux de guerre qui les escortait.

Armateurs Français.

Mémoir. Forbin I. 314.

Les Etats, attentifs au milieu de ces pertes, à tout ce qui pouvait affermir leur pouvoir, vinrent à bout de conclure

Traité de commerce avec le Roi de Danemark.

1691. un nouveau traité de commerce avec le Roi de Danemark. Ce fut Godard de Reede, Seigneur d'Amerongue qui ménagea ce traité. Ce Seigneur qui s'était signalé dans plusieurs Ambassades importantes dans les Cours du Nord, ne survécut pas longtems à ce traité. Il était pere du Baron de Ginckel, devenu Comte d'Athlone, par son mérite quoiqu'en dise Burnet, qui attribue la principale gloire de la réduction d'Irlande à Ruvigny, à Mackay & à Talmash. Nous aurions dit que les superstitieux Espagnols auraient dans le même tems offert le gouvernement des Pays-Bas au Roi Guillaume; si nous avions d'autre garant que ce même historien. L'Electeur de Baviere qu'ils choisirent en effet, était par sa religion & par ses liaisons de sang avec la maison Regnante en Espagne, bien plus en état de satisfaire tous les partis.

Dumont Tom. VII. 293.

Burnet année 1691.

La réduction de l'Irlande, donna plus de facilité aux Anglais, à faire des préparatifs contre la France. Les Pays-Bas-Unis chercherent également à préparer des forces considérables sur terre & sur mer. Louis XIV, voyant par les revers essuyés en Irlande, qu'il n'y avait plus rien à ménager pour détrôner Guillaume, se prépara de son côté, à faire un grand effort pour rétablir le Roi Jacques. Comme on savait que les flottes Anglai-

se & Hollandaise ne se joignaient qu'au commencement de l'été, il fit travailler avec toute la célérité possible à des préparatifs formidables. Il comptait sur une flotte de soixante & quinze vaisseaux de ligne. Tous les armateurs furent rappellés; un embargo général fut mis sur tous les vaisseaux marchands, pour se procurer des matelots; trois vaisseaux de transports furent loués pour convoyer l'armée de débarquement. On avait des intelligences en Irlande & en Angleterre; avec leur secours & celui des mécontens qu'un gouvernement nouveau ne manque jamais de faire, il ne désespérait pas de remonter sur le trône. On ajoute que Louis XIV avait formé l'infame dessein de se défaire par un assassinat de Guillaume III; comme si cette lâche pensée pouvait sortir de la tête d'un Prince orgueilleux qui avait trois cens mille hommes à ses ordres. Jacques fit circuler en même tems une déclaration pour animer ses peuple en sa faveur. Il promettait que toutes les dignités & tous les bénéfices ecclesiastiques seraient conferés aux seuls membre de l'église anglicane. A l'égard des sûretés pour les Libertés de la Nation, ses expressions, quoiqu' honnêtes, étaient générales & indéterminées pour gagner tout le monde par l'espérance de l'impunité. La déclaration contenait un

1691.

1692. pardon général avec très peu d'exceptions.

Fameuse Bataille de la Hague; défaite de la flotte Françaiſe.

Louis XIV, enchanté de ce que les diviſions de ſes ennemis avaient paſſé de l'Irlande à la Cour, donne ordre à Tourville de faire voile & de livrer bataille à la flotte Anglaiſe, afin d'ouvrir le chemin aux vaiſſeaux de transport qui devaient le ſuivre. Mais toutes les circonſtances devinrent fatales à la France & à Jacques. Le contré Amiral Carter s'était tenu depuis quelques ſemaines avec une Escadre entre l'isle de Gernezey & la Côte de France qui eſt vis à vis, & le Chevalier Raoul de Laval avait obſervé avec une autre, le long de la Côte de France jusqu'à Calais: mais Ruſſel était encore dans la rivière avec le grand corps de la flotte, & les Hollandais n'étaient pas encore ſortis de leurs ports. Tourville eſſaya plus d'une fois de mettre à la voile de Brest, pour attaquer ſes deux premiéres flottes; mais il fut repouſſé par les mêmes vents contraires, qui empêcherent d'Etrées de le joindre avec les douze vaiſſeaux qui compoſaient l'Escadre de Toulon. Au contraire, graces aux vents favorables, & à la prudence & à la netteté des plans formés par les alliés, leurs quatre flottes ſe joignirent à St. Héléne, & y fixerent leur grande ſtation pour défendre l'Angleterre, juſtement dans le tems que

Tourville reçut ſes jonction. L'on dépêcha des meſſagers d'Angleterre pour avertir la France du danger qui la menaçait. Louis envoya contre-ordre à Tourville; mais le contre-ordre arriva trop tard. Quoique Jacques eût fait part à Tourville de ſon intelligence avec la flotte Anglaiſe & qu'il lui eût recommandé de l'éviter; il lui cacha une circonſtance eſſentielle, mais qu'il trouvait honteuſe pour un monarque, ſçavoir, que Ruſſel ſon propre ſujet & ſon partiſan, avait menacé de faire feu ſur la flotte des alliés, quand même elle le transporterait dans ſon Royaume. D'ailleurs Tourville était piqué d'un propos de Seignelay, qu'il croyait intereſſer ſon honneur; à ſon arrivée en France, après la bataille de Beachy-Head, Seignelay qui était de mauvaiſe humeur de voir ſon projet favori manquer, lui reprocha de n'avoir pas brûlé les Vaiſſeaux Anglais dans leurs Ports; & Tourville ayant marqué de la ſenſibilité à ce reproche, comme s'il eût attaqué ſon courage, Seignelay lui fit une excuſe qui était une nouvelle inſulte, en lui diſant qu'il y avait des gens, qui étaient poltrons de tête quoiqu'ils ne l'étaient point de cœur. En conſéquence, animé par la gloire de donner un Roi à l'Angleterre, de procurer de l'honneur à la France ſans danger, & par occaſion de 1692.

1692. se laver de toute imputation défavorable. Tourville mit à la voile dès le moment qu'il eut des ordres de combattre, plein de joie de les avoir reçus, & craignant seulement qu'ils ne fussent révoqués.

Les flottes Anglaise & Hollandaise consistaient en 99 Vaisseaux de Ligne, & portaient avec elles plus de 7000 Canons & plus de 40000 Hommes. C'était le plus grand armement naval qui eût couvert l'Océan. Après qu'ils eurent pris leur poste à St. Héléne l'inquiétude redoubla, parce qu'il était évident que du destin de ces Flottes dépendait celui de la Nation. Comme les secrets sont rarement gardés quand ils sont confiés à beaucoup de monde, il avait déjà transpiré dans le dehors qu'il y avait divers Officiers malintentionnés, & ce n'était qu'un cri dans le public pour qu'on changeât ceux qui étaient suspects, dans l'incertitudes de sçavoir à qui donner ou ôter sa confiance. La Reine prit un parti généreux, capable de piquer la générosité de tous ceux qui avaient de l'honneur & des sentimens. Elle ordonna au Lord Nottingham d'écrire à Russel qu'elle avait déclaré ne vouloir changer aucun de ses Officiers, & qu'elle attribuait les bruits répandus contr' eux, à la malice de ses ennemis & des leurs; les Amiraux &

les Capitaines lui firent passer une adresse où ils faisaient profession „ d'être prêts à mourir pour sa cause & celle de leur pays" Russel ne la signa point, soit par accident, soit par ce qu'il savait en sa conscience qu'il ne pouvait manquer de trahir son ancien maître ou le nouveau : c'est „ là, dit la Reine, toujours l'opinion „ de ceux qui commandent ; mais je suis „ bien aise que cette adresse soit venue „ pour détromper les autres." La Reine donna encore un trait de prudence ; au lieu de défendre à ses sujets de lire la déclaration de Jacques, elle la fit publier avec une réponse composée par Lloyd, un des sept Prélats qui avaient été envoyés à la Tour, montrant par là que, bien loin de craindre qu'on n'examinât son titre, elle ne demandait pas mieux que de le soumettre à la raison de ses sujets. 1692.

Les Officiers eurent à peine signé leur adresse, qu'ils demanderent instamment à faire voile vers la Côte de France, les uns pour prouver leur fidélité, & les autres pour écarter d'eux les soupçons. Il fut résolu dans un Conseil de guerre qu'on s'étendrait vers le Cap de la Hogue. Le 18 Mai les flottes combinées mirent à la voile. La flotte Française d'environ 50 vaisseaux de Ligne était alors en mer à la quête de la flotte Anglaise, & fut découverte le lendemain à huit heu-

1692. res du matin à environ sept lieues de Barfleur. Comme les Français étaient à plusieurs lieues, marée contre vent, il leur était facile d'éviter un engagement, & tous les Officiers généraux conseillerent à Tourville de se retirer; mais Tourville s'élança contre leurs avis. Les mouvemens de Russel donnerent pendant quelque tems les plus grandes espérances à l'Amiral Français; car la flotte de Russel ne fut pas en ordre jusqu'à huit heures, il resta jusqu'à midi ses voiles ployées; & laissa l'ennemi s'avancer jusqu'à une demi-portée de fusil avant d'arborer le pavillon du combat. Durant cet intervalle il s'éleva des doutes & des inquiétudes parmi plusieurs des Capitaines Anglais sur la hardiesse de Tourville qui osait s'avancer avec une si grande inégalité de force, & sur la lenteur de Russel. Ils regardaient autour d'eux pour voir quand leurs Officiers éleveraient la voix contre l'une & l'autre, ou quand les vaisseaux les plus près d'eux quitteraient la ligne pour aller à l'ennemi.

Tourville, qui montait le Soleil Royal de 110 canons, le plus beau vaisseau de l'Europe, passa tous les Vaisseaux Hollandais & Anglais qu'il trouva dans son chemin, & choisissant Russel entre tous, il se rabattit sur lui, mais par la réception qu'on lui fit, il fut bientôt convaincu de l'erreur ou il était tombé

en imaginant qu'il y eût quelque considération sur la terre qui pût faire baisser pavillon à un Amiral Anglais devant un Amiral Français. Néanmoins tout certain qu'il était que sa flotte était de beaucoup, la plus faible, il eut honte d'abandonner la partie où ses Officiers l'avaient conseillé vainement de ne pas s'engager. Honteux eux-mêmes d'abandonner leur chef, ils se mêlerent dans l'action le plutôt qu'ils purent, & la soutinrent sinon comme des gens qui espéraient y gagner de l'honneur, au moins comme des gens qui ne voulaient en perdre que le moins possible. Au bout d'une heure & demie de combat entre les deux Amiraux, Tourville fut remarqué, étant obligé de se retirer par le dommage que ses agrès avaient soufferts; mais 5 vaisseaux Français l'ayant entouré, le sauverent. Cependant la bataille continuait de différents côtés avec des succès incertains par le grand nombre de vaisseaux engagés, qui quelquefois secouraient ceux qui étaient en presse & d'autrefois arrachaient la victoire à ceux qui croyaient la tenir. L'Amiral Hollandais, Almond, qui était à l'avant-garde & qui avait reçu ordre de tourner la flotte Française, afin que rien n'en pût échapper, tenta inutilement d'obéir; un épais brouillard qui s'éleva sur les 4 heures, sépara les combattans qui se per- 1692.

1692. dirent de vue les uns les autres; en deux heures de tems le brouillard se dissipa; on remarqua que Tourville, au lieu de réparer ses agrès, s'était retiré à l'arriere-garde, & que la ligne Française était rompue en plusieurs endroits. Russel, sûr que Tourville ne se serait pas retiré s'il n'eût été résolu que sa flotte prendrait la fuite, fit le signal de donner la chasse de tous côtés, & sans observer aucun ordre. Dans un des engagemens durant cette chasse, le Contre Amiral Carter fut tué. En rendant le dernier soupir, il donna ordre à l'Officier qui commandait après lui de ne point quitter le vaisseau Français qu'il ne l'eût coulé à fond; preuve, ou qu'il n'avait eu de correspondance avec le dernier Roi que pour le tromper, ou que la derniere passion dans le cœur d'un Anglais est l'amour de son pays. La poursuite fut interrompue, comme l'avait été l'action, par un brouillard, après par un calme, & ensuite par les ténebres de la nuit.

Durant la nuit les deux flottes ancrerent l'une près de l'autre à la hauteur des basses côtes de France. L'impétuosité de quelques Officiers Anglais poussa leurs vaisseaux parmi ceux des Français, & le Chevalier Cloudsley Shoval avec sa division se trouvait entre l'escadre de Tourville & le reste de la flotte Française; de maniere que les vaisseaux des

trois nations étaient mêlés ensemble dans l'obscurité, attendant le jour avec impatience, dans l'incertitude s'ils étaient avec des amis ou des ennemis, & ne jugeant de l'éloignement des autres vaisseaux que par les signaux de détresse qu'ils entendaient, & les flammes des vaisseaux qui brûlaient. 1692.

Le jour étant venu, la chasse recomça. La flotte Française était réduite alors à 34 vaisseaux, quatre, auxquels le feu avait pris dans l'action, ayant sauté durant la nuit, & le reste s'étant échappé. Ce jour il n'y eut point d'engagement, mais un spectacle beaucoup plus intéressant; celui de la flotte Anglaise poursuivant celle des Français le long de leurs propres côtes, & à la vue d'une multitude innombrable de leurs concitoyens qui étaient sur le rivage. Les Français rencontrerent dans leur fuite un escadron frais de 16 vaisseaux qui venaient les joindre, mais qui voyant le désastre des leurs, prirent la fuite & partagerent une disgrace, dont ils ne pouvaient les garantir. Les brouillards, les calmes, la marée & l'inconstance des vents se réunirent en un même jour pour sauver la France de la vengeance des Hollandais & des Anglais. Le 3e jour le vaisseau de Tourville, le Soleil royal & ses deux seconds, l'un de 90 & l'autre de 84 canons se réfugierent avec quelques

1692. frégates sur la côte de Cherbourg, & 18 autres des plus considérables suivirent leur exemple près de la Hogue. Le reste plus heureux dériva par le courant d'Alderney. Russel ordonna que le principal Corps de la flotte, sous le commandement du Chevalier Jean Ashby, poursuivît celle de l'ennemi, laissa le Chevalier Raoul de Lavalle avec une escadre pour détruire les vaisseaux à Cherbourg, & se porta lui-même avec une autre pour enfermer ceux qui étaient à la Hogue. Comme l'art de naviguer n'était pas encore à la perfection où il a été porté depuis, Ashby n'osa poursuivre les ennemis qui lui montraient le chemin par un passage qu'un autre Amiral a franchi de nos jours sans difficulté, avec une escadre & une grande flotte de vaisseaux de transport, quoiqu'il n'eût point d'ennemi fuyant pour le guider; mais de Lavalle brûla le lendemain les trois fregates & les vaisseaux à Cherbourg, ce qui ne se fit pas sans regret de la part même des Anglais, quand ils considéraient quelle était la magnificence de ces bâtimens qu'ils réduisaient en cendres.

Le cinquieme jour, quelques-uns des vaisseaux de de Lavalle & de ceux d'Ashby ayant joint l'escadre de Russel, cet Amiral se prépara à détruire les vaisseaux des ennemis à la Hogue, réduits

actuellement à treize, parce que dans le trouble & la confusion cinq s'étaient échappés la veille. Tout le tems que Russel avait laissé aux Français depuis que leurs vaisseaux s'y étaient retirés, il l'employerent à se mettre en état de les défendre; ils avaient tiré leurs vaisseaux même dans les bas-fonds autant que la marée & les cables avaient pu le permettre; ils étaient couverts par les Forts du Liffet & de la Hogue. On avait élevé sur le rivage des plates-formes qu'on avait garnies de toute l'artillerie de l'armée, une quantité de chaloupes remplies d'hommes & d'Officiers bordaient les bancs de sable. Derriere était toute l'armée Française rangée en bataille, & le Roi Jacques, le Duc de Berwick, le Maréchal de Bellefonds, Tourville & d'autres Officiers généraux de terre & de mer se placerent entre les vaisseaux & l'armée pour être témoins de l'action & donner leurs ordres. On prit toutes sortes de précautions excepté une que Jacques suggéra & qui était la meilleure. Comme il voyait les marins Français découragés par leur défaite, leur fuite, la chasse qu'on leur avait donnée & la nécessité de se mettre dans un autre, il prédit qu'ils ne feraient rien de bien; & conseilla, mais en vain, de mettre à bord des vaisseaux, des régimens & des soldats d'artillerie qui s'y battraient 1692.

comme dans des Forts, parce que les vais-
1692. seaux étaient échoués.

Ruſſel chargea de l'attaque le Vice-Amiral Rooke. Celui ci s'avança avec pluſieurs vaiſſeaux de guerre, des frégates & des brûlots, & tous les bateaux de la flotte; mais il découvrit bientôt que les vaiſſeaux de guerre ne pouvaient arriver à la portée de ceux des Français; que les frégates ne pouvaient s'avancer qu'autant qu'il fallait pour couvrir l'attaque, & que tout le ſervice dans ces occaſions dépendait des bateaux. Il ordonna donc aux bateaux d'avancer, d'entourer les vaiſſeaux ennemis, d'aller à l'abordage ou de les brûler; comme ils le trouveraient le plus à propos, laiſſant tout le détail de l'exécution à la prudence & au courage de ſes gens. Ils obéiſſent à l'envi. C'était à qui ſurpaſſerait les autres; & ſelon que la fantaiſie ou la bonne humeur les portaient, ils dirigerent leur attaque vers certains vaiſſeaux particuliers. Ils ne firent uſage en avançant, que de leur rames ſans tirer ſur les plates-formes, les chaloupes & les vaiſſeaux échoués. Dès qu'ils eurent gagné le flanc des navires, ils jetterent leurs mousquets, pouſſerent par trois fois de grands cris de joie, & grimperent ſur ces hautes machines avec leurs coutelas à la main & pluſieurs même ſans aucune arme. Les uns coupaient

les cordages, d'autres braquaient les canons contre les chaloupes, les plates-formes & les forts, Peu s'adreſſerent aux Français qui étaient dans ces vaſtes batimens, parce qu'ils croyaient que les vaiſſeaux étaient les ſeuls ennemis auxquels ils euſſent à faire. Auſſi voyait-on les Français ſortir tranquillement d'un côté de leurs vaiſſeaux & s'en aller dans leurs bateaux, tandis que les Anglais étaient entrés par l'autre & travaillaient à les détruire. Mais ennuyés enfin de faire du mal en détail, les aſſaillans ſe réunirent tous enſemble pour mettre le feu au vaiſſeaux ennemis; après quoi ils deſcendirent avec les mêmes cris de joie qu'ils avaient pouſſés en les abordant. Il y en eut ſix de brûlés le premier jour; le reſte avec un grand nombre de vaiſſeaux de transport & de munitions eurent le même ſort le lendemain matin; les ennemis ne faiſant qu'une faible réſiſtance, parce qu'ils voyaient qu'elle était inutile. On fit peu de priſonniers, car les Officiers étaient dans le même préjugé que les matelots, qu'il n'y avait d'autre objet que la deſtruction des vaiſſeaux, & quelques-uns d'eux firent même des excuſes au Gouvernement, de ce qu'ils s'étaient embarraſſés de priſonniers. 1692.

Durant cette action, on dit que Jacques lâcha cette généreuſe exclamation.

1692. Etonné de voir des essaims de matelots s'élancer de leurs bateaux sur les flancs élevés des navires Français, il s'écria: „ Oh! il n'y a que mes braves Anglais „ qui soient capables d'une action si „ brave." Paroles qui répandues sur le champ dans le camp Français, y furent reçues comme une offense & comme un trait d'ame respectable. Lorsque les Français & les Anglais eurent abandonné les vaisseaux qui étaient en feu, quelques-uns de leurs canons qui n'avaient pas été déchargés, partirent du côté du rivage; & les boulets passant près de Jacques, tuerent quelques-uns de ceux qui étaient autour de sa personne. Il dit alors que le Ciel combattait contre lui, & se retira dans sa tente. Son malheur fut augmenté par une lettre de la Princesse Anne, qu'il reçut le même jour & qui était pleine de tendresse & de repentir. Elle l'assurait qu'elle volerait à lui dès qu'il serait débarqué, & finissait par dire „ qu'elle pouvait bien lui „ demander pardon, parce qu'étant sa „ fille elle pouvait l'espérer de lui, mais „ comment lui demander de présenter „ son respect à la Reine?" La lettre était si ancienne qu'elle était datée du 10 Décembre; divers accidents avaient empêché Lloyd, qui en était le porteur, de la rendre plutôt, L'infortune avait adouci l'humeur sévere de Jacques, & son

cœur, originairement dur, était devenu sensible & tendre. Le Chevalier Charles Tarleton lui disait quelque tems auparavant qu'il était honteux de ce que son fils était avec le Prince d'Orange. „ Helas! dit Jacques en l'interrompant, „ mes filles y sont bien. Russel ordonna dans toute la flotte des prieres & des actions de grace pour la victoire. En Angleterre, la Reine fit un présent de 30000 livres aux gens de mer, & il y eut des funérailles magnifiques pour les Officiers, dont les corps furent portés à terre. En France, Jacques s'en alla lentement & tristement ensévelir dans l'abbaye de la Trappe le souvenir de sa Grandeur. Tout ce que lui & sa famille ont fait depuis, pour remonter sur le trône de leurs ancêtres, n'a pas réussi, soit par défaut de sincérité dans l'amitié de la France, ou parce que ce n'était que d'impuissans efforts du désespoir. 1692.

Les Armateurs Français furent plus heureux que les flottes du Roi. Ils firent une multitude de captures. Bart, Forbin, Dugué-Trouin, portaient l'audace des entreprises dans toutes les mers. Trois navires Français s'emparerent au mois d'Août des deux vaisseaux de guerre Hollandais qui escortaient la flotte marchande de St. Ubès. Au mois de Novembre, ils attaquerent le Succès des Armateurs Français. *Mémoires de Forbin* S. I. 337.

1692 convoi qui venait de la Baltique & en enleverent neuf à dix bâtimens.

Les Français prennent Namur. &c. La fortune avait également favorisé les Français sur terre. Louis XIV s'était transporté lui-même devant Namur; la Ville se rendit après sept jours de tranchée; le Château se défendit plus longtems; le Roi Guillaume se présenta, comme il avait fait l'année précedente, devant Mons; l'Electeur de Baviere, nouveau Gouverneur des Pays-Bas, l'accompagnait. Ils voulurent secourir la place; ils en furent empêchés par le Maréchal de Luxembourg qui couvrait le siége, & par la situation du pays dont il avait profité pour leur fermer le passage. Dès que le Fort se fut rendu, Louis, orgueilleux d'avoir forcé cette place importante, à la vue des Ennemis, reprit, comme à son ordinaire, le chemin de Versailles; quoiqu' à l'exemple des anciens Perses, il menât à sa suite tout ce qui pouvait lui retracer la pompe & le luxe d'une Cour.

Bataille de Steinkerque. Le Duc de Luxembourg fut laissé à la tête de l'armée, pour observer les mouvemens des confédérés. Le Roi Guillaume épiait sur tout l'occasion de surprendre les Français; il semblait désespérer de ne les battre autrement que par une surprise. L'occasion s'offrit d'elle-même. Une Espion Français fut découvert dans son armée. On le força, avant

de le faire mourir, d'écrire un faux avis au Maréchal de Luxembourg. Sur ce faux avis, Luxembourg prend des mesures qui devaient le faire battre. Son armée fut attaquée à Steinkerque, le 1er Août à dix heures du matin. Peu à peu l'engagement devint plus animé; le Duc de Luxembourg, se surpassa lui-même; & s'élevant sur la faiblesse d'un corps débile & malade, fit des prodiges. Déjà une de ses brigades était en désordre & les confédérés s'étaient emparés d'une hauteur qui commandait le camp des Français & du canon qu'ils y avaient placé; ses troupes ralliées de tous côtés, fidèles à l'exécution précise des ordres donnés, pleines d'activité & de confiance vinrent trois fois à la charge; soutenus alors les uns par les autres, ils firent un feu si violent, qu'une brigade, celle commandée par Fagel, fut presque entierement détruite. Les Anglais furent cruellement maltraités dans ce combat; les différens Chefs des alliés s'attribuerent réciproquement le malheureux succès d'une bataille dont on avait conçu les plus brillantes espérances; on convint cependant que si les Anglais avaient été soutenus, l'issue aurait été bien différente. Les Anglais & la Maison du Roi de France étaient les meilleures Troupes qui fussent au monde. Aussi Guillaume ne put s'empêcher de répéter souvent: *O mes* 1692.

Le Clerg Liv. XVI. 423.

1693. *pauvres Anglais, comment avez-vous été abandonnés?* Ce fut le Comte de Solms qui passait pour être ennemi des Anglais, & qui, par jalousie, refusa d'envoyer un corps assez considérable d'infanterie, qu'il commandait. Cette campagne ayant, cependant, mis fin à la guerre d'Irlande, on la regarda comme plus heureuse pour les Alliés que pour la France.

La Fortune ne cessa d'accompagner les armes Françaises, l'année suivante. Louis XIV fut, comme à l'ordinaire, le premier à ouvrir la campagne en personne. Veurn & Dixmude tomberent devant ses troupes; & la garnison composée de troupes d'Angleterre & des Etats, furent faites prisonnieres de guerre. Ils avaient étendu leurs lignes entre d'Escaut & la Lys jusqu'aux côtes de la mer; mais le Prince de Wirtemberg vint à bout de les forcer. Le comte de Tilly accourait avec des Troupes de Liege pour renforcer encore les Alliés; mais il fut surpris en route par le Duc de Luxembourg & forcé à se retirer à Maastricht, après avoir perdu deux cens hommes. Enflé de ce succès, le Duc vint mettre le siége devant Huy, qui se rendit si précipitamment, que le Roi Guillaume, accourant pour délivrer cette ville, arriva trop tard. Il fit alors quelques mouvemens qui avaient

Liege pour objet; il aurait voulu contraindre cette ville à garder la neutralité; il avait un grand nombre de partisans dans son enceinte; mais le Roi Guillaume, toujours attentif aux desseins de son ennemi, fut faire entrer dans la ville un corps d'infanterie qui les fit échouer. 1693.

Bataille de Nerwinde.

Le Duc de Luxembourg, voyant son ennemi affaibli par cette diversion & par celle d'un autre détachement envoyé à Maastricht, saisit cette occasion pour lui livrer bataille. Les Confédérés voulurent éviter le combat; Guillaume refusa de reculer; il rangea lui-même les troupes en bataille; il s'exposa à tous les dangers, il soutint longtems un engagement inégal: la supériorité du nombre, qui se trouvait du côté des Français, l'emporta. Peu de journées furent plus meurtrieres; suivant les Français, il y eut vingt mille morts, douze mille Alliés & huit mille Français: les Alliés, également fideles à la coutume de diminuer leurs propres pertes en grossissant celles de leurs Ennemis, soutinrent n'avoir perdu que sept mille hommes & les Français le double. Ce qu'il y a de certain, c'est que ces derniers resterent maîtres du champ de bataille, de soixante pieces de canon & de neuf mortiers. La prise de Charleroi, qui se rendit aussitôt aux Français, fut encore

1693. une marque de leur victoire. C'eſt à cette occaſion, dit-on, que le Prince d'Orange prononça ces mots, qui ne ſont peut être jamais ſortis de ſa bouche; *Je ne pourrai donc jamais défaire ce Boſſu-là!* paroles rapportées à Luxembourg qui dit: *Eh qu'en ſait il?*

La flotte de Smirne & celle de la pêche preſque priſes ou détruites par les Français.

La République Belgique & l'Angleterre cherchaient à ſe dédommager des pertes qu'elles faiſaient ſur terre, par des expéditions ſur l'élément, où ces deux nations paſſaient pour avoir regagné leur prépondérance, depuis le combat de la Hogue. Elles avaient en mer jusqu'à quatre-vingt-trois vaiſſeaux de guerre, cinquante-un Anglais & trente-deux des Etats. Cette formidable flotte, partagée en pluſieurs diviſions, était ſurtout chargée de protéger le commerce des deux nations. L'Amiral Anglais, Rook, commandant une de ces diviſions, conduiſait une grande quantité de navires vers différens ports d'Eſpagne, de Portugal & de la Méditerranée; la flotte Françaiſe, ſous le Comte de Tourville, au nombre de quatre-vingt navires, rencontra cette diviſion, qu'elle cherchait. On voulut l'éviter, mais inutilement. Deux vaiſſeaux des Etats furent pris après un vif combat; un des Anglais fut brûlé. Trente-ſix navires marchands tomberent au pouvoir des Français; cinquante quatre furent dé-

truits. Cette perte fut évaluée à un million de livres sterlings. Mais ce ne fut pas la seule; le Comte de Tourville les poursuivit & brûla encore plusieurs de leurs vaisseaux de guerre dans les ports d'Espagne & de Portugal où ils s'étaient réfugiés. Le reste de la grande flotte combinée, qui croisait dans la Manche, perdit courage à cette triste nouvelle; les reproches & la désunion s'y introduisirent; elle se sépara sans avoir rien fait. Pour comble de malheur, la flotte Hollandaise, qui revenait de la pêche du hareng fut rencontrée par trois vaisseaux de guerre Français, assistés d'un Armateur de St. Malo, qui enleverent trente-huit bâtimens. 1693.

Expédition & Bombardement contre la France.

Depuis longtems les Anglais & les Hollandais avaient juré de se vanger de la ville de St. Malo, à cause du nombre & de l'audace de ses Corsaires qui désolaient leur commerce. Ils formerent un armement exprès pour bombarder cette ville & même pour la détruire. Ils y envoyerent douze vaisseaux & quatre brûlots. On remarque surtout, parmi ces instrumens de destruction, une machine infernale, à peu près semblable à celle que l'Italien Giambelli avait imaginée à Anvers, pour détruire le pont de bois que le Duc de Parme avait construit sur l'Escaut pour s'emparer de cette Ville. C'était un bâti-

1693 ment en forme de galiotte de 90 pieds de long, chargé au fond de plus de 100 barils de poudre, remplis de bombes, de grenades, de boulets, de gros morceaux de fer, & de toutes sortes de matieres combustibles. Il parut devant St. Malo le 26 Novembre 1693, la nuit du 30 au premier Décembre. L'air étant serein, la mer calme, ils firent partir leur fatale machine. Elle s'avança à pleines voiles vers la muraille où elle devait être attachée sans être apperçue. Elle n'était plus qu'à 50 pas lorsqu'un coup de vent la détourna & la porta sur un rocher. Le vaisseau s'ouvrit, l'Ingénieur qui le conduisait se hâta d'y mettre le feu; mais l'eau avait déjà gagné les poudres du fond de cale, & la plus grande partie ne prit point: cependant le bâtiment sauta en l'air avec un fracas horrible, toute la ville en fut ébranlée, & les vitres & les croisées de plus de 300 maisons se briserent. L'on doit rendre graces à l'être bienfaisant qui veille sur le genre humain, de ce qu'il fit échouer cet attentat contre l'humanité. Les hommes n'ont pas besoin d'être excités au crime par des succès aussi affreux.

Ce fut aussi la derniere entreprise sur mer pendant cette année, en Europe; mais dans l'Inde les Hollandais s'emparerent de Pondicheri le 5 Octobre. Il

n'eſt pas étonnant ſi la République Belgique commença à ſentir le poids de cette guerre, où elle n'était engagée que pour des interêts étrangers. Elle n'avait pas ſeulement à ſouffrir de ſes ennemis; mais encore de ſes amis. Elle ſentait vivement les ſuites de l'engagement ſi imprudent pour elle, d'interrompre tout commerce avec la France. Cette ſtipulation révolta les Puiſſances du Nord, ſurtout le Danemark & la Suede. Cette derniere Puiſſance ſe plaignait vivement qu'on eût ſaiſi pluſieurs de ſes navires, naviguant vers les ports de France. Elle demandait hautement reſtitution. Enfin, les Etats ſentant, par ce qui pouvait arriver à eux-mêmes, la juſtice de ces demandes contre les prétentions tyranniques de la conſédération, conſentirent à réparer le dommage qu'ils avaient cauſé de leur côté. 1693. *Dumont*, VII. p. II. 332.

L'année ſuivante trompa encore les eſpérances que les Puiſſances maritimes avaient conçues ſur mer. Des vaiſſeaux d'Angleterre & des Etats qui conduiſaient dans la Méditerranée une flotte marchande, furent aſſaillis d'une violente tempête qui en fit périr une grande partie dans le détroit de Gibraltar. L'Amiral Anglais Wheeler, qui la commandait, fut enſeveli dans les flots avec ſon navire de quatre-vingt pieces de ca- 1694. Bombardement de pluſieurs places en France.

non. Les Français grossirent beaucoup
1694. cette perte, qui affaiblissait leurs ennemis; & ceux-ci se consolerent par l'idée que la France n'avait retiré aucun avantage de cette perte, comme s'il n'eût pas mieux valu, pour l'humanité, que tant d'hommes péris dans les flots, fussent tombés, avec leurs navires, dans les mains d'un ennemi dont le droit des gens aurait pu les tirer. Quoi qu'il en soit, les Anglais & les Hollandais ne perdirent pas courage. Ils réunirent leurs conseils & leurs efforts pour porter un grand coup à la France. Leurs flottes se réunirent. Il y avait un grand nombre de frégates légeres, de brûlots, de galiotes à bombes & de tous les bâtimens alors usités, pour porter la mort & la destruction sur terre. Les Anglais étaient commandés par l'Amiral Russel & les Hollandais par l'Amiral Almonde. Le prélude fut d'abord heureux. On commença par brûler trente cinq-navires marchands dans la rade de Conquest. On fit ensuite une descente à Cumayet près de Brest, le 15 du mois de Juillet. Mais les Français qui avaient eu le tems de se fortifier d'avance, avaient élevé des batteries & opposerent une si vigoureuse résistance, que la plus grande partie des troupes débarquées au nombre de neuf cens hommes, furent ou taillées en pie-

ces, ou faites prisonnieres; le Général Talmasch qui les commandait, reçut lui-même une blessure dont il mourut peu de tems après. La flotte combinée fut plus heureuse, si l'on peut employer ce terme, pour des malheurs qui ne portent aucun avantage aux Auteurs. Elle se porta devant Dieppe, où, le 22 Juillet, elle jetta une quantité si prodigieuse de bombes sur cette ville, qui n'était alors bâtie que de bois, qu'elle fut réduite en cendres. Le Havre de Grace fut aussi bombardé le 26 du même mois; mais il n'y eut presque point de dommage. Enfin, s'étant approchée de Dunkerque le 21 Septembre avec deux machines pareilles à celle qu'ils avaient employée l'année précédente devant St. Malo, l'une joua sans nul effet, & l'autre ayant fait son effet sur elle-même, ensevelit ceux qui étaient dedans. Les frais de ces expéditions furent considérables & monterent plus haut que les pertes qu'elles avaient causées; ceux qui justifierent cette maniere affreuse de faire la guerre, accuserent les Français d'en avoir donné le premier exemple, en bombardant Genes & plusieurs autres places. Cette apologie pouvait imposer silence à Louis XIV; mais pouvait-elle faire taire le cri de l'humanité? Le seul service essentiel que la flotte combinée rendit alors, fut de délivrer la Catalo-

1694.

Campbell 2 Part.

1694. gne dont les Français allaient achever la conquête, par la prise de Barcelonne, si la flotte ne fut venue à tems pour leur faire lever le siege. D'un autre côté, le Capitaine Jean Bart, à la tête de six frégates Françaises, se signalait par un coup éclatant. Les Hollandais revenaient de la Baltique, après s'être emparés d'un convoi de bled que le Roi faisait venir pour remédier à la disette qui désolait son Royaume. Bart les rencontra le 19 Juin, prêts à entrer dans la rade du Texel; parvenu à gagner le vent sur eux, il joignit le Commandant Hollandais, lui laissa envoyer sa premiere bordée, ne lâcha la sienne qu'à la demi-portée du pistolet & vint à l'abordage, il s'en empara ainsi que de deux autres. Il réussit à ramener tout le convoi en France où cette brillante action lui valut des lettres de noblesse.

Campagne de Terre.

En Flandres, les Français ne firent aucun progrès, mais se soutinrent avec assez de gloire. Leur armée était inférieure en nombre à celle de Alliés; mais ceux-ci ne purent jamais les forcer à un combat. Les Alliés menacerent alors la Flandre Française, qu'ils imaginaient d'entamer de concert avec leur flotte qui dominait sur la côte. Mais le Dauphin & le Maréchal de Luxembourg firent en quatre jours une marche de quarante lieues, & garantirent les fron-

tieres depuis l'Escaut & la Lys, jusqu'à l'Océan. Les Alliés qui se flattaient de conquérir une Province, finirent par assiéger Huy que le Duc de Holstein-Ploen, devenu Feld-Marchal depuis la mort du Comte de Waldeck, emporta le 26 Septembre. 1694.

L'année suivante s'ouvrit par un événement qui plongea le Roi Guillaume dans une profonde douleur. La Reine Marie son épouse, qui gouvernait l'Angleterre pendant ses fréquentes absences, mourut de la petite vérole le 7 Janvier, à l'âge de trente-trois ans, après un regne de six ans. Quoique Guillaume eût le cœur naturellement froid & peu sensible, cette perte ne laissa pas de l'affecter d'autant plus vivement, que cette mort rendait ses droits à la Couronne plus incertains. Ses larmes coulerent pour la première fois. Quoique Marie ait été généralement regrettée en Angleterre & dans les Provinces-Unies, la postérité aura peine à lui pardonner, d'un côté l'indifférence qu'elle témoigna pour les malheurs de son pere, & de l'autre côté l'ardeur avec laquelle elle se prêta aux mesures prises contre lui. Guillaume était brouillé depuis quelque tems, avec la Princesse Anne, héritiere présomptive. Une réconciliation apparente les rapprocha, sans les rendre amis. Ce Monarque, en

Mort de la Reine Marie.

1695.

Burnet.

1695 partant pour les Pays-Bas, nomma un Conseil de Régence.

A peine arrivé en Hollande, Guillaume se transporta sur le théâtre de la guerre. L'armée confédérée était alors à Ninove, & surpassait de beaucoup celle des Français. La Ligue était comme une Hidre à qui les coups semblaient donner de nouvelles forces, pendant que la France tirant toutes ses efforts d'une seule source, s'épuisait par ses victoires mêmes. Elle s'épuisait d'autant plus qu'elle faisait une guerre offensive en la portant sur les frontieres des autres, pendant que les Alliés ne combattant que sur la défensive, conservaient toutes leurs forces dans eux-mêmes. Guillaume, toujours vaincu, montrait toujours un front redoutable. Enfin, cette campagne fut plus glorieuse pour les Confédérés que les précédentes. Guillaume s'était vu en état de faire investir la ville de Namur. Le Prince de Vaudemont couvrait le siége avec un détachement contre l'armée du Maréchal de Luxembourg, qui, mort depuis le 4 Janvier, n'avait pu être remplacé. Le Maréchal de Villeroi qui lui avait succédé avait plus des talens d'un Courtisan que de ceux d'un guerrier. Il pouvait surprendre le Prince de Vaudemont. Il fit faire un mouvement pour exécuter ce projet; mais, soit que ses ordres fus-

fussent mal donnés ou mal exécutés, le Prince de Vaudemont lui échappa par une retraite que Guillaume lui-même ne put s'empêcher d'égaler à la plus brillante victoire. Guillaume continua toujours le blocus de Namur; enfin, il s'empara de la Ville le 4 d'Août & du Château le 2 de Septembre, à la vue de l'armée Françaife, comme Louis XIV s'en était emparé à la vuë de la ſienne. La priſe de Dixmuide, de Deinze & le bombardement de Bruxelles par les Français ne parurent pas des équivalens pour la perte qu'ils avaient faite de Namur. Cette conquête, la plus éclatante du Roi Guillaume, fut auſſi célébrée par des acclamations & des éloges qui montraient autant la haute idée qu'on avait de la France, que l'eſtime qu'on avait pour le Roi d'Angleterre. 1695.

Les événemens maritimes n'offrirent rien d'important. Les flottes combinées avaient paſſé l'hiver en Eſpagne. Leur principal objet était de couvrir la Catalogne, & elles réuſſirent. Elles ne furent pas auſſi heureuſes à recommencer leurs bombardemens. Les bombes qu'elles jetterent à St. Malo, à St. Martin de l'Iſle de Rhé, à Granville & à Calais n'y cauſerent pas de grands dommages. Elle n'en cauſerent aucun à Dunkerque, par les précautions qu'on avait priſes dans cette ville. Mais les Français, ſous la conduite du chevalier Jean Bart, rempor- Bombardemens contre les Français. 1696. Jean Bart s'empare de la flotte venant de la Baltique.

1696. terent des avantages moins équivoques sur mer. Ce fameux Armateur attaqua le 8 de Juin la flotte marchande qui venait de la Baltique, au nombre d'environ cent voiles, escortés par cinq Frégates. Toutes les Frégates furent prises, avec la moitié du convoi. Mais à peine Bart avait saisi sa proie qu'il fut attaqué par la flotte Hollandaise qui se rendait à la Baltique; il se vit dans la nécessité de brûler la plus grande partie de ses prises de peur qu'elles ne tombassent entre les mains des premiers propriétaires.

Conspiration contre Guillaume III. *Burnet.*

Les dangers ordinaires de la guerre n'étaient pas les seuls auxquels fut exposée la personne du Roi d'Angleterre; des gens gagnés à saint Germain-en-Laye, avaient formé l'odieux projet d'assassiner Guillaume dans son camp-même, & de faciliter par ce moyen infame le rétablissement de Jacques II. sur le Trône qu'il avait abandonné. Barthelemi de Linière, chevalier Seigneur de Grandval & Colonel d'un Régiment de Dragons au service de France, s'était chargé avec un certain Antoine du Mont, de faire le coup. Mais celui-ci, effrayé des suites de son crime se flattant peut-être qu'il y aurait plus d'avantage pour lui à le découvrir qu'à le commettre, trahit Grandval qui fut arrêté à Eindhoven. Il ne tarda pas à avouer

toutes les circonſtances du complot. Le Conſeil de guerre le condamna à être pendu, &, avant que d'expirer, à être ouvert & écartelé. Il fut exécuté le 13 d'Août, & ſouffrit le ſupplice avec une fermeté farouche. La ſentence qui fut auſſitôt rendue publique par la voix de l'impreſſion, parlait du Marquis de Barbeſieux qui avait ſuccédé à Louvois ſon pere dans la charge de Secretaire d'Etat, de Paperel Tréſorier de la guerre, de Chanlais Maréchal des Logis, & du Roi Jacques lui-même, en des termes ſi peu ménagés, que l'infamie de cette odieuſe entrepriſe en rejaillit ſur eux, & par contre-coup ſur la Cour de France elle-meme. Elle garda le ſilence; mais quoiqu'on puiſſe faire de grands reproches à cette Cour, il ne paraît pas que la noirceur ſoit jamais entrée dans ſes vues ni dans ſa conduite, au point de tremper dans cet infâme projet. 1696.

NÉGOCIATIONS

ET PAIX DE

RYSWYCK.

1697 LE Roi de France prenait des Villes, gagnait des batailles, soutenait seul les efforts de toute l'Europe liguée contre lui, & ne soupirait qu'après la paix. Il n'espérait plus de rétablir le Roi Jacques: la bataille de la Boyne avait affermi Guillaume sur le Trône; la France épuisée d'hommes & d'argent, mourait de faim au milieu des feux de joie & des *Te Deum;* les recrues étaient difficiles; le recouvrement des deniers publics onéreux & incertains; les manufactures tombées; l'argent représenté par le papier; les dettes de l'Etat multipliées par la difficulté des emprunts; la disette des grains presque générale. Le peuple maudissait des victoires qui lui annonçaient toujours un nouvel impôt. Tous les ordres de l'Etat demandaient la paix & le Monarque en sentait lui-même la nécessité. Louis XIV, dont l'age & le goût pour la piété commençait a refroidir l'ambition, se lassa d'une guerre

Le Roi de France desire la paix.

qui accablait ses sujets, & dont il avait lui-même senti de près les inconvéniens, en se voyant forcé de renoncer à des objets précieux pour sa magnificence. Après avoir allarmé tous ses voisins & éprouvé combien leur crainte lui suscitait d'ennemis, il crut qu'il fallait les rassurer pour jouir du repos qu'il cherchait. Il ne négligait rien pour donner du poids aux avances qu'il voulait faire, & empêcher cependant que ses ennemis n'en abusassent; il pressa ensuite le Roi de Suede d'offrir sa médiation, & déclara en même temps les conditions auxquelles il était prêt à faire la paix; mais l'Europe était accoutumée à le craindre, & plus il donna des preuves de modération, moins il persuada. 1697.

Personne ne voulut croire que les démarches de la Cour de France fussent sinceres; tout le monde soupçonnait quelque piege caché sous ses offres. Les uns croyaient qu'en se parant d'une fausse générosité, Louis XIV ne voulait en effet que continuer la guerre; qu'il feignait de demander la paix pour attirer dans son parti les Puissances neutres & rendre odieux ses ennemis: les autres accusaient ce Prince de ne chercher qu'à distraire les alliés des soins de la guerre pour rallentir leurs preparatifs. Après avoir débauché quelques Princes de l'alliance générale; la France, selon

1697. eux, voulait profiter de l'affoiblissement des alliés & les accabler séparément, sous prétexte de les punir du peu de cas qu'ils auraient fait de ses avances.

Les personnes qui pensèrent que Louis XIV. désirait sincérement la paix en conclurent la nécessité où étaient les alliés de s'unir plus étroitement & de faire un dernier effort. La France, disait-on, ne veut point d'une guerre trop longue, pendant laquelle ses Ennemis s'aguerrissent, & se font des Capitaines & des Soldats; tandis que voyant au contraire dépérir ses anciennes troupes, elle est obligée de les remplacer par de nouvelles levées; elle ne veut la paix que pour reprendre haleine. Si vous ne ruinez pas entierement son Commerce & ses finances qui sont le nerf de ses forces, elle les rétablira promptement; & en les rétablissant, elle formera de nouvelles entreprises contre des Princes qui ne se trouveront pas unis: ainsi la paix ne produira que la guerre, au lieu que la guerre présente produira une paix durable, si les alliés sont assez sages pour ne se pas lasser & ne consentir à poser les armes que quand les Français, instruits par leur propre expérience, seront dégoûtés de leur ambition par leurs disgraces, ou convaincus que leurs victoires les ont ruinés.

Louis XIV. cherchait depuis longtems à ruiner la ligue en la divisant. Il

commença par porter ses vues sur le Duc de Savoye. Victor Amedée, dit l'Historien de Louis XIV, était celui de tous les Princes, qui prenait le plûtôt son parti, quand il s'agissait de rompre ses engagemens pour ses intérêts. Ce fut à lui que la Cour de France s'adressa. Le Comte Tessé, depuis Maréchal de France, homme habile & aimable, d'un génie fait pour plaire, qui est le premier talent des négociateurs, agit d'abord sourdement à Turin. Le Maréchal de Catinat, aussi propre à faire la paix que la guerre, acheva la négociation. Il n'était pas nécessaire de deux hommes habiles pour déterminer le Duc de Savoie à recevoir ses avantages. On lui rendait son pays; on lui donnait de l'argent; on proposait le mariage du jeune Duc de Bourgogne, fils de Monseigneur, héritier de la Douronne de France, avec sa fille. On fut bientôt d'accord: le Duc & Catinat conclurent le traité à notre Dame de Lorette, où ils allerent sous prétexte d'un pélérinage de dévotion qui ne fit prendre le change à personne. Le Pape (c'était Innocent XII) entrait ardemment dans cette négociation. Son but était de délivrer à la fois l'Italie, & des invasions des Français & des taxes continuelles que l'Empereur exigeait pour payer ses armées. On voulait que les Impériaux laissassent l'Italie

1697.

Louis XIV détache le Duc de Savoye de la grande Ligue.

1697

neutre. Le Duc de Savoie s'engageait par le traité à obtenir cette neutralité. L'Empereur répondit d'abord par des refus; car la Cour de Vienne ne se déterminait guere qu'à l'extrémité. Alors le Duc de Savoie joignit ses troupes à l'armée Française. Ce Prince devint en moins d'un mois le Généralisme de Louis XIV. On amena sa fille en France pour épouser à onze ans le Duc de Bourgogne qui en avait treize.

La France fait les premieres propositions pour la paix.

Louis XIV. eut encore le bonheur de forcer l'Empereur & le Roi d'Espagne à consentir à la neutralité d'Italie. Conformément au premier article de ce traité, le Duc de Savoye força les Alliés qu'il abandonnait, à cette demarche les menaçant de joindre ses troupes à celles de la France; &, pour conserver le Milanais, les Espagnols & les Impériaux consentirent à ce qu'il exigeait. Louis XIV. réunit alors toutes ses forces sur le Rhin, & dans les Pays-Bas: cette défection lui procura d'autant plus d'avantages que ses ennemis ne pouvaient plus se flatter de l'entamer de ce côté-là; & les conquêtes qu'il y ferait étant plus à sa bienséance que celles d'Italie, les Alliés devaient craindre qu'il ne voulût les conserver, s'ils s'opiniatraient à refuser la paix. Cet événement procura de grands avantages à la France. Débarassée de la guerre d'Italie, elle se

vit plus en état de porter ailleurs ſes efforts contre les confédérés. Cette circonſtance ne contribua pas peu à leur faire naître des idées pacifiques que la confiance en leurs forces & leur union leur faiſait rejetter. La France même, perſuadée qu'il n'y avait pas de honte à une puiſſance victorieuſe de faire des avances pour la paix, fut la premiere à ouvrir des propoſitions, par la médiation de la Suede. L'Empereur & le Roi d'Angleterre ayant accepté cette médiation, il n'y eut plus de dispute que ſur le lieu du Congrès. 1697.

Pour abréger les disputes, Louis XIV réſolut de pouſſer la guerre avec vigueur. Villeroi, Boufflers & Catinat commandaient ſon armée. Le dernier qui avait le plus d'expérience & de talens, fut chargé d'aſſiéger Ath. On croyait que Guillaume volerait au ſecours de la place. Mais il déclara qu'il ne risquerait pas un ſeul homme pour ſauver une ville que les Français ſeraient également obligés de rendre à la paix. Ath capitula le 5 de Juin, après douze jours de tranchée ouverte; & ce fut par cette conquête que finit la campagne de Flandres. Le ſiege de Barcelonne, en Eſpagne fut plus long, les Français réusſirent enfin à s'en emparer après cinquante-deux jours de tranchée ouverte. Campagne des Pays-bas. *Tindal.*

Mais leurs expéditions furent bien plus brillantes ſur mer. Mr. de Pointis

1697. fut chargé d'attaquer les Espagnols dans les Indes occidentales. Il commandait une escadre de sept vaisseaux de guerre, de trois frégates & d'autres bâtimens, auxquels se joignirent un grand nombre de ces avanturiers connus sous le nom de Boucaniers ou Flibustiers. Avec leur secours & leurs renseignemens, Pointis tomba sur Carthagene & s'en empara, malgré la force de la place & l'intempérie du Climat. Cette ville était le dépot des trésors que les Espagnols tiraient alors du Nouveau Monde. Pointis y fit un butin estimé quarante millions, ruina les fortifications, & revint en France après avoir évité une escadre de vingt-quatre vaisseaux Anglais. Pour comble de malheur, l'avare Français ayant refusé aux Flibustiers une part proportionnée au service qu'ils avaient rendu, ces brigands retournerent à Carthagene & la pillerent une seconde fois. Mr. de Nesmond ne fut pas moins heureux. Il enleva le 20 d'Août trois vaisseaux Anglais chargés de plusieurs millions. Mr. D'Iberville reprit le Fort Nelson dans la nouvelle France, après avoir pris deux vaisseaux Anglais, & en avoir coulé un troisieme à fond. Mais aucune de ces expéditions maritimes ne fut plus hardie que celle du fameux Dugué-Trouin. Les Hollandais attendaient une flotte marchande, venant de Bilbao.

Dugué-Trouin enleve la flotte marchande de Bilbao.

Elle était commandée par le Baron de Wassenaar, homme d'une intrépidité peu-commune, & qui fut depuis Vice-Amiral de Hollande. Jamais Dugué-Trouin, dit son Panegyriste, ne soutint de combat plus terrible: ce ne fut qu'après quatre abordages des plus sanglans qu'il se rendit maître du vaisseau Commandant. Tous les Officiers du Baron de Wassenaar furent tués ou blessés; le Baron lui même eut quatre blessures très dangereuses; il tomba dans son sang, & fut pris les armes à la main. Cette victoire fut suivie d'une tempête & d'une nuit affreuse. Tout ce que l'imagination peut se peindre de plus terrible, s'y trouva réuni. Dugué-Trouin fut mille fois en danger de périr. Son premier soin en arrivant au Port-Louis, fut de s'informer du Baron de Wassenaar. Il courut sur le champ lui offrir tous les secours qu'il était en état de lui donner. Ayant appris que ce brave guerrier n'avait pas été traité avec les égards dus à sa valeur par ceux qui s'étaient rendus maîtres de son vaisseau, il conçut la plus vive indignation contre l'Officier qui les commandait; & quoiqu'il fût son proche parent, jamais il ne put le revoir sans un sentiment qui approchait de la haine. Lorsque le Baron de Wassenaar fut guéri de ses blessures, Dugué-Trouin le présenta lui même à Louis XIV. De pa-

1697.

Thomas Eloge de Dugué-Trouin.

1697 reils ſentimens ſont plus d'honneur que des victoires. C'eſt un ſpectacle utile & conſolant de voir le mérite ainſi honoré par les grandes ames; tandis que, pour les ames viles & baſſes, il n'eſt qu'un objet d'envie, & pour les ames dures ou frivoles un objet de ſatire.

Revers de l'Eſpagne. De toutes les Puiſſances engagées dans cette guerre, la moins intéreſſée, la Cour d'Eſpagne, paraiſſait la plus difficile à gagner. Les grands pertes qu'elle venait de faire, contribuerent à la décider. Elle fut ſurtout ſenſible à la priſe de Barcelone. Cette perte fut plus ſenſible au Roi, parce que cette ville, capitale de la Catalogne, ſituée dans le continent de l'Eſpagne, lui était plus connue que les villes de Flandres dont il ignorait l'importance au point de croire que Mons appartenait au Roi d'Angleterre, & de le plaindre, lorsque Louis fit la conquête de cette Province. La paix était alors d'autant plus neceſſaire à l'Eſpagne, que ce Royaume était dépourvu de troupes, de vaiſſeaux, d'argent & de conſeil. Les grands diviſés entr' eux, ambitieux ſans credit & ſans autorité, attendaient un changement qu'ils enviſageaient comme prochain. La Monarchie d'Eſpagne ne ſe ſoutenait plus que par ſon propre poids & tant d'Etats dont elle était compoſée, étaient l'objet de l'ambition des prin-

Mémoires de Torry.

cipales Puiſſances de l'Europe.

L'Empire avait été un des principaux théâtres de la guerre; les peuples qui avaient ſouffert les ravages des armées Françaiſes, voyant qu'ils n'avaient pas même l'eſpoir d'être vengés, avaient le plus grand beſoin d'une paix qui mît fin à tous leurs maux. L'Empereur & les Princes de l'Empire avaient donc intérêt à la paix, ſurtout en voyant la facilité avec laquelle Guillaume III. avait accepté la médiation de la Suede. Ils craignaient qu'il ne les abandonnât, par une paix particuliere, à la discrétion de la France. Mais les conquêtes faites par la France étaient trop importantes pour être abandonnées au vainqueur; & le vainqueur encore trop puiſſant pour recevoir la loi. Ils auraient voulu réduire la France aux termes de la paix de Munster; ils pouſſaient l'extravagance jusqu'à demander l'indemnisation des pertes eſſuyées par la guerre, lorsqu'ils n'étaient pas même en état de la forcer à rendre ſes dernieres conquêtes. 1697.

Obſtination de l'Empereur.

Le Roi d'Angleterre, devenu paiſible poſſeſſeur du trône Britannique, n'avait d'autre intérêt, comme Roi d'Angleterre, que de faire reconnaître ſon titre, & comme Stathouder, que de former dans les Pays-Bas une barriere ſûre contre la puiſſance preponderante de la France.

Inclination de Guillaume III pour la paix.

En un mot, il ne s'agiſſait de rien

1697. moins, dans la pacification projetée, que d'imposer la loi au vainqueur. Ainsi l'on s'attendait à des négociations longues & épineuses. Voyons comment la politique ou la générosité de Louis XIV accélera une pacification qui paraisfait impraticable ou du moins fort éloignée.

Ryswyck choisi pour le lieu du Congrès.

Actes & Mém. de Ryswyck.

Une de premieres difficultés fut sur le lieu où se tiendrait le Congrès. L'Empereur proposait une ville de l'Empire; l'Espagne insistait pour Anvers; l'Angleterre & la République pour une ville des Provinces-Unies; le Roi de France regardant cet incident comme une affaire de peu de conséquence, se décida facilement pour Ryswyck, maison de campagne près de la Haye, appartenante au Prince d'Orange, Roi d'Angleterre.

Plénipotentiaires du Congrès.

Harlay, de Créci & de Callieres entretenaient depuis longtems des négociations secrettes. Ce dernier avait toute la confiance du Monarque. Les Députés de la Suede étaient Nicolas de Lihenroth & le Comte Charles Bonde. La mort de Charles XI, Roi de Suede, décédé à l'ouverture du Congrès, n'apporta aucune atteinte à la négociation. La Reine Régente, mere de Charles XII encore mineur, devenu si fameux depuis par son ambition romanesque, envoya de nouvelles instructions aux Députés. Les Plénipotentiaires de l'Empe-

reur étaient Alexandre Comte de Kaunitz, Henri Jean Comte de Strratman & Jean Frederic Seigneur de Seilern. Les autres Princes de l'Empire, interessés dans cette guerre, avaient aussi député au Congrès. Don Francisco Bernardo de Quiros, Chevalier de St. Jacques & Don Louis Alexandre de Stokhart, Comte de Mirement, étaient chargés du Roi d'Espagne. L'Angleterre avait pour Députés le Comte Thomas de Pembroke, le Vicomte Edouard Villiers & le Chevalier Joseph Williamson. Ceux des Etats-Généraux étaient Antoine Heinsius, Conseiller Pensionaire de Hollande, Jacob Borecl, Ancien Bourguemaître d'Amsterdam, Everard de Wheede, Seigneur de Dykveld & Guillaume de Haren, Grietman du Bilt. 1697.

Difficultés pour gagner l'Espagne.

S'il ne se fut agi que de réconcilier la France, l'Angleterre & les Provinces-Unies, la paix eut été bientôt faite. Louis XIV n'avait fait aucune difficulté de reconnaître le titre du Roi d'Angleterre. Il se fondait sur le principe, qu'un Souverain universellement reconnu dans l'Etat & possesseur tranquille d'un pays, n'a pas besoin d'autre titre & doit être reconnu pour tel par toutes les nations. Les Provinces-Unies ne demandaient pas des titres; elles soupiraient pour des avantages moins brillans, mais plus solides; il promit

de leur accorder des conditions favo-
1697. rables à leur Commerce. Mais l'Empereur & l'Espagne, se reposant sur la fidélité des autre alliés, formaient des prétentions, peu analogues à leurs forces. La France, sûre des autres parties belligérantes, fit alors une démarche d'éclat pour les décider. Louis fit remettre un mémoire où il traçait les articles qu'il était disposé à signer; mais il posa pour condition qu'on devait les accepter avant la fin du mois d'Août. Dans ce plan le Roi posait la paix de Nimegue pour base du traité; & il offrait de restituer toutes les conquêtes qu'il avait faites depuis, même celles que les Chambres de Metz, de Brisach & de Besançon lui avaient adjugées; Louis XIV offrait même de rétablir le Duc de Lorraine dans ses Etats. Mais les Plénipotentiaires Impériaux & Espagnols demandaient encore plus; & revendiquaient toutes les conquêtes faites par la France, depuis la Paix des Pirenées. L'Empereur voyait que la Paix allait augmenter le crédit de la France à la Cour d'Espagne; aussi, de concert avec cette dernière puissance, fit-il tous ses efforts pour la traverser par des demandes qu'il savait ne pouvoir jamais être accordées par Louis XIV.

Ils reclamaient en conséquence l'ob-

servation exacte de l'objet de la confédération, qui était de réduire la France aux termes des Traités de Westphalie & des Pyrenées. Ainsi le mois d'Août se passa, sans qu'il fût rien terminé. Voyant que des demandes aussi exorbitantes n'etaient point écoutées, ils se retrancherent sur la restitution de Luxembourg à l'Espagne, & sur celle de Strasbourg à l'Empire. 1697.

Don Francisco Bernado de Quiros était un Ministre très zèlé pour les intérêts de son Maître, mais Don Louis Alexandre de Stokhart, Comte de Miremond, était plus disposé à se laisser conduire par les impressions du Prince d'Orange.

Quiros était inflexible à exiger que Louis XIV tînt à la lettre la parole qu'il avoit donnée avant l'ouverture des Conférences, de rendre toutes les places conquises dans la derniere guerre. Ce Monarque, qui prévoyait qu'en cas de rupture, les Espagnols pourraient mettre les Allemands en possession de Luxembourg, ce qui leur donnerait un libre accès dans la Flandre, ne voulait rendre ni la Ville ni le Duché; mais il offrait un équivalent que Quiros refusait toujours d'accepter. Son collégue étoit d'un avis différent, & la décision de cette affaire importante

1697. fut portée au Conseil d'Espagne. Elle y occasionna autant de débats que dans le Congrès : La Reine & l'Amirante soutenaient Quiros; mais les autres Ministres le taxaient d'opiniâtreté, & portaient le Roi à consentir à l'échange. Ce Prince, malgré sa faiblesse, reconnut la justesse des raisons de Quiros; & bien loin de consentir que ce Ministre fût rappellé comme il le demandait lui-même, il approuva publiquement sa conduite.

Débats de la France avec les Princes de l'Empire.

Louis XIV convaincu que, s'il pouvait gagner les autres Puissances, il serait impossible que les Allemands soutinssent seuls la guerre contre toutes ses forces réunies, résolut de conserver la Ville de Strasbourg, que les Impériaux voulaient l'obliger d'évacuer, & il offrit de donner d'autres places en équivalent. Les Ministres de l'Empereur s'étant joints à ceux de l'Empire, refuserent absolument toute compensation, parce qu'ils prétendirent que Strasbourg était une Ville Impériale, qu'on ne pouvait démembrer. Guillaume se joignit à ces Ministres, tant pour obliger l'Empereur & l'Empire, que pour avoir un prétexte de demeurer armé & d'être moins dépendant du Parlement d'Angleterre, quand il aurait fait sa paix particuliere avec la France. Les Ministres Français soutinrent

que Strasbourg n'etait pas une Ville Impériale, mais la Capitale de l'Alsace ; cependant ils déclarerent qu'ils consentiraient à la restituer, pourvu que le traité de paix fût signé avant la fin du mois d'Août. Ils connaissaient assez la lenteur des Allemands & de la maison d'Autriche pour sçavoir que cette promesse n'aurait jamais son effet. Le mois d'Août se passa sans qu'il fût rien terminé, & les Ministres Français déclarerent ensuite que les Allemands ne devaient plus compter sur cette restitution: mais ils accorderent aux instances du Baron de Lillierot & des Ministres Britanniques de prolonger jusqu'au 20 de Septembre la promesse de donner un équivalent, si les Impériaux souscrivaient la paix dans cet espace de temps. 1697.

Ce qu'il y eut de plus remarquable dans cette discussion, c'est que Louis XIV & Guillaume III imaginerent un singulier expédient, pour terminer cette affaire. Les Plenipotentiaires accoutumés aux longueurs du cérémonial & des discussions politiques ou juridiques, furent abandonnés un instant. On employa, pour gérer leur fonction, deux hommes d'épée, que l'on jugea moins versés dans les subtilités de l'Art de négocier. C'était le Comte de Boufflers, de la part du Roi de France

Le Clerc II. 430.

Actes de la Paix de Ryswyck III. 172.

1697. & le Comte de Portland, de la part du Roi d'Angleterre; & ce furent ces deux Négociateurs qui terminerent l'affaire du Roi Jacques.

Cependant le Roi de France, impatient des délais que les Impériaux & les Espagnols apportaient à la paix, fit quelque changement dans les premieres offres qu'il avait faites. Convaincu que s'il pouvait gagner les autres puissances, il serait impossible que les Allemands soutinssent seuls la guerre contre toutes ses forces réunies, il résolut de conserver la Ville de Strasbourg que les Impériaux voulaient l'obliger d'abandonner.

Le premier de Septembre, les Plénipotentiaires remirent à cet effet, un écrit à l'Ambassadeur de Suede en proposant un équivalent, pour l'importante Ville de Strasbourg. Ils n'assignerent qu'un delai de vingt jours. Cette déclaration alarma d'autant plus les Impériaux, que l'échange proposé était en faveur des Espagnols, que cette adroite politique & la crainte de l'avenir, rendaient plus traitables, & que l'Angleterre & la République paraissaient n'avoir plus rien à désirer. Ils sentirent tout l'embarras de leur situation, au cas que l'Espagne, l'Angleterre & les Etats vinssent à faire une paix séparée. Ils étaient, il est vrai, soutenus par les deputés des au-

tres Princes de l'Empire, membres de la confédération, qui promettaient de mettre sur pied des armées plus nombreuses qu'ils n'avaient fait par le passé. Mais le Roi d'Angleterre & les Etats étaient las de la guerre; & l'Espagne incapable de prévenir de nouveaux revers, avait à craindre que la France n'augmentât ses prétentions, en multipliant ses conquêtes. 1697.

Actes & Mem. de la Paix de Ryswyck. III. 87-90.

En conséquence, les Plénipotentiaires de la France, de l'Espagne, de l'Angleterre & des Etats se trouverent prêts à signer le traité au jour indiqué. Les Impériaux firent encore un effort pour faire prolonger ce terme jusqu'au premier de Décembre. Ils propolaient même une suspension d'armes. Mais les Députés d'Espagne, d'Angleterre & des Etats assurerent qu'ils ne pouvaient attendre plus longtems. La République, fondée sur le commerce & la Navigation, avait besoin de repos, pour rentrer dans son élément; on lui cédait une barriere encore plus avantageuse que celle qu'elle avait avant la guerre; l'expérience du passé l'avait trop bien instruite, pour qu'elle comptât sur les armées nombreuses que lui promettaient les Princes Allemands. L'Espagne obtenait plus qu'elle n'avait perdue dans cette guerre. Il ne s'éleva plus alors qu'une seule difficulté, mais assez fin-

Le traité de Ryswyck signé.

1697. guliere; c'était à qui des trois puissances signerait la premiere avec la France. Les Etats commencerent; il signerent le 21 de Septembre à une heure du matin, les Anglais à deux heures & les Espagnols à trois. Les Ministres Allemands se retirerent de la Salle des assemblées.

Quoique l'Empereur & les Princes qui lui etaient attachés se vissent abandonnés par leurs Alliés, & hors d'Etat de soutenir seuls la guerre, ils continuerent encore quelque temps à disputer pour Strasbourg. Ils savaient qu'en abandonnant cette place à Louis XIV., c'etait lui donner entrée dans les Cercles de l'Empire à la premiere rupture qui surviendrait. Les Electeurs de Mayence, de Treves & de Cologne y étaient les plus intéressés, à cause du voisinage de leurs Provinces, & ce furent eux qui firent le plus de difficultés. Enfin le mois d'Octobre s'etant encore écoulé sans que les Ministres Français voulussent se relâcher de leur dernière proposition, ceux de l'Empereur craignirent que s'ils laissaient expirer ce dernier délai, la France ne refusât en suite d'accorder l'équivalent proposé, & ils signerent les articles le 30 d'Octobre.

Par le Traité conclu avec l'Espagne, le Monarque François s'engagea de ren-

dre à sa Majesté Catholique les places de Gironne, Roses & Belver, ainsi que toutes les autres places conquises par les armes de France en Catalogne, ou en d'autres Provinces d'Espagne depuis le traité de Nimégue. La restitution de Barcelone fut l'objet d'un autre article, & l'on convint en même temps, qu'on remettrait aux Espagnols la Ville & le Duché de Luxembourg; le Comté de Chiny, la forteresse de Charleroi, la Ville d'Ath, prise dans le cours de cette année, & la Ville de Courtrai. Le Roi consentit encore par le même traité à rendre la Ville & le Château de Dinant à l'Evêque de Liege. 1697.

Suivant les articles convenus entre la France & l'Angleterre, le Roi de France promit de n'assister directement ni indirectement aucuns ennemis du Roi Guillaume, & de ne favoriser en quelque maniere que ce fût les cabales, menées secretes, ou rébellions, qui pourraient survenir en Angleterre. On se rendit réciproquement ce qui avait été pris de part & d'autre dans le cours de la guerre, & nommément la principauté d'Orange, qui fut remise en entier au Monarque Britannique.

Le traité avec les Etats Généraux, contenait de même une restitution de

1697. tout ce qui avoit été pris de part & d'autre; nommément la Ville de Pondichery, dont les Hollandais s'étaient emparés, & le Marquisat de Bergop-zoom fut rendu au Comte d'Auvergne, avec toutes les terres & tous les biens qui en dépendaient.

Il fut aussi stipulé dans chacun de ces traités, que celui qui avoit été conclu à Vigevano l'année précedente avec le Duc de Savoie, serait confirmé par les Puissances contractantes, le tout sous la médiation du Roi de Suede, avec convention qu'on y comprendrait tous ceux qui seraient nommés & acceptés réciproquement avant l'échange des ratifications, ou six mois après cet échange.

Par le traité entre l'Empereur & l'Empire d'une part, & le Roi de France de l'autre, on régla que la Ville de Strasbourg & ses dépendances à la gauche du Rhin, demeureraient à perpétuité unies à la Couronne de France, qui de son côté céda à l'Empereur les Villes de Binche & Philisbourg, ainsi que le Fort de Kell. Les autres Forts à la droite du Rhin furent démolis, & pour le surplus, on s'en tint aux conditions réglées par les Traités de Westphalie & de Nimegue qui furent confirmés dans tous les points où il n'y était pas

pas expreſſément dérogé par le traité de Ryswyck. 1697.

Le Roi conſentit auſſi à rendre au Duc de Lorraine les Etats que ſon Pere poſſédait en 1670, avant la conquête qui en avait été faite par les armes de la France: mais avec les conditions qu'on démolirait les Fortifications de la nouvelle ville de Nancy, & que le Duc accorderait le paſſage aux Troupes du Roi.

Il n'y eut rien de plus remarquable, dans ce traité, ſinon que la plupart des autres Princes de l'Europe y furent compris.

Il arriva, pendant les négociations un événement qui contribua beaucoup à les accélérer. Le Trône de Pologne vint à vaquer.

L'Abbé de Polignac, depuis Cardinal, eut d'abord aſſez d'adreſſe, pour diſpoſer les ſuffrages en faveur du Prince de Conti, connu par les actions de valeur, qu'il avait faites à Steinkerque & à Nerwinde. Il n'avait jamais commandé en Chef; Il n'entrait point dans les conſeils du Roi. Monſieur le Duc avait autant de réputation que lui à la guerre; Monſieur de Vendôme en avait davantage; cependant ſa renommée efficait alors les autres noms par le grand art de plaire & de ſe faire valoir, que jamais on ne poſſéda mieux *Voltaire.*

1697. que lui. Polignac, qui avait celui de persuader, détermina d'abord les esprits en sa faveur. Il balança avec de l'éloquence & des promesses, l'argent qu'Auguste Electeur de Saxe, prodiguait; le Prince de Conti fut élu Roi par le plus grand parti & proclamé par le Primat du Royaume. Auguste fut élu deux heures après par un parti beaucoup moins nombreux, mais il était Prince Souverain & puissant; il avait des troupes prêtes sur les frontieres de Pologne, le Prince de Conti était absent, sans argent, sans troupes, sans pouvoir; il n'avait pour lui que son nom & le Cardinal de Polignac. Il fallait, ou que Louis XIV l'empechât de reçevoir l'offre de la Couronne ou qu'il lui donnât dequoi l'emporter sur son rival. Le Ministere passa pour en avoir fait trop en envoyant le Prince de Conti, & trop peu, en ne lui donnant qu'une faible Escadre & quelques lettres de change, avec lesquels il arriva à la rade de Dantzick. Le Ministère Français s'est souvent conduit avec cette politique mitigée qui commence les affaires pour les abandonner. Le Prince de Conti ne fut pas seulement reçu à Dantzich; ses Lettres de change y furent protestées. Les intrigues du Pape, celle de L'Empereur, l'argent & les troupes de Saxe, assuraient déjà la Couronne à son rival; il revint avec la gloire

d'avoir été élu. La France eut la mortification de faire voir qu'elle n'avait pas assez de force pour faire un Roi de Pologne. 1697.

On dit que Guillaume III, non content de réduire un Monarque aussi orgueilleux que Louis XIV à reconnaître pour Roi légitime celui qu'il avait traité de tyran & d'usurpateur, avait fait proposer dans les conférences que Jacques II fût chassé de France. On ajoute que Louis XIV ne put s'empêcher de montrer à cette proposition indécente, toute la hauteur de son caractère, naturellement généreux, & que la prospérité rendait fier. A ce prix, aurait-il dit, le Roi d'Angleterre n'aura jamais la paix. Le Roi & la Reine d'Angleterre sont malheureux & mes amis. Sort de Jacques II. *Burnet. Mémoires de Mamtenon.*

Le Roi Jacques, par la paix de Ryswyck, se voyait abandonné de toutes les puissances, & hors d'espérance de pouvoir remonter sur le trône, à moins qu'il ne survînt quelque nouvelle révolution. Dans l'attente de se former quelque jour un parti plus fort; quand les intérêts de la France & de l'Espagne seraient réunis, il acquiesça aux raisons que le Ministre Français avait eues pour conclure la paix à des conditions qui lui étaient si désavantageuses. Cependant ne voulant pas abandonner ses droits, ce Prince fit protester à Ryswyck contre tout ce qui pourrait être fait au préju-

1697. dice de ces intérêts. Les Anglais, par un article secret, promirent de payer à la Reine Marie cinquante mille livres sterlings par forme d'appanage: mais cette promesse ne fut jamais remplie. Le Parlement prétendit que l'appanage des Reines n'était exigible que par celles qui résidaient dans la Grande-Bretagne, & d'un autre côté, Guillaume fit entendre que l'argent ne serait donné que lors qu'elle fournirait une quittance dans laquelle elle le reconnaitrait pour Roi d'Angleterre. On savait que jamais la Reine n'y voudrait consentir, & elle continua à vivre à St. Germain des bienfaits du Monarque Français, jusqu'au mois de Mai 1718, qu'elle mourut sans avoir jamais rien reçu de Guillaume.

A peine les articles de la paix de Ryswyck étaient exécutés, que le Roi de France, pour tenir les Allemands plus en respect, fit jetter les fondements du nouveau Brissac sur la rive gauche du Rhin vis-à vis de l'ancienne place de même nom, qu'il avait rendue à l'Empereur. Cette conduite excita de nouveau la jalousie de la Maison d'Autriche; mais aucun article du traité ne s'opposant à cette innovation, les autres Puissances ne crurent pas devoir rompre pour un objet qui ne pouvait intéresser que l'Allemagne.

Louis XIV, pour tenir en crainte les

autres nations jalouſes de ſon pouvoir, & particuliérement pour intimider les Eſpagnols, réſolut après la paix, d'augmenter ſes troupes de terre & de mer, afin de les tenir prêtes à tout événement. Le Roi d'Angleterre, n'étant pas abſolu dans ſes Etats, ne pouvait de lui-même conſerver ſes armées ſur pied, & le Parlement refuſa de conſentir à la propoſition qui lui en fut faite. La ligue étant entiérement rompue, & la guerre terminée, il ne reſtait plus d'autre moyen pour empêcher la réuſſite des grands projets de la France que d'y oppoſer tous les reſſorts de la politique. Nous verrons bientôt combien elle fut en défaut de la part de l'Empereur, tant dans ſa conduite envers le Roi d'Eſpagne que dans le peu de ménagement qu'il eut pour le Pape, dont le crédit avait alors la plus grande influence ſur les affaires de l'Europe. 1697.

Il faut cependant remarquer que le Roi Jacques ne fut pas le ſeul qui proteſtât contre le Traité de Ryswyck. Tous ceux qui avaient des prétentions ſur quelque Royaume ou petit Etat, ſemblerent ſe réunir pour les réclamer. Le Duc de la Trémouille, deſcendant d'une fille de Frederic, dernier Roi de Naples, proteſta au ſujet de ſes droits ſur ce Royaume. Le Duc de Mantoue proteſta contre tout ce qui pouvait ſe conclure *Actes de la paix de Ryswyck.* Proteſtations contre la paix de Ryswyck.

1697. contre l'indemnisation de tous les dommages qu'il avait essuyés de la guerre, quoiqu'il n'y eût pris aucune part. La Duchesse de Brunswyk-Lunenbourg protesta pour la conservation de ses droits sur deux prébendes de l'Eglise Cathédrale de Strasbourg. L'Electeur de Hanovre réclama la succession de la Princesse Palatine, Duchesse d'Orleans, qui n'avait pas d'enfant. L'Evêque de Liege réclama le Duché de Bouillon. Le Duc de Luxembourg exposa les droits qu'il avait sur le Duché de ce nom. Le Prince d'Oost-Frise protesta vivement contre la facilité avec laquelle on avait, disait-il, contre ses droits de souveraineté, admis la ville d'Embden dans le traité. Procope François, comte d'Egmond, renouvella les réclamations que son pere avait faites à la paix de Nimégue & son grand pere à celle de Munster, sur les Duchés de Gueldre & de Juliers, les Comtés d'Egmond, de Zutphen, de Meurs, de Hoorn, de Buuren, de Leerdam, & les Seigneuries de Malines, d'Ysselstein, de Weerd, d'Ameland, du Bielt, de Beyerland & d'autres. Mais ces protestations n'embarasserent guere les Puissances contractantes. La France protesta contre les protestations où elle était intéressée, & les Etats de Gueldre contre celles du Comte d'Egmond; & tou-

tes ces réclamations de personnes qui n'étaient pas en état de les faire respecter, n'inquiéterent pas autrement les propriétaires réels. 1697.

Les Protestans Réfugiés de France n'oublierent pas leurs interêts dans le Congrès. Ils firent agir les Princes de leur religion pour obtenir dans la paix un article qui les rétablît dans les droits qu'ils avaient eu en France. Mais les Princes dont cette émigration & le fanatisme de Louis XIV, faisaient fleurir les Etats, ne devaient faire que de faibles efforts pour négocier sérieusement cette liberté de conscience. Et Louis XIV, se laissant sur la fin de ses jours infecter de la bigotterie qui retrécit ordinairement l'esprit, appésantit encore le joug de la persécution religieuse, qui augmenta l'émigration de ses sujets qui couraient peupler & renforcer les Pays de ses plus ardens ennemis. Efforts en faveur des Réfugiés Français *Actes de la paix de Ryswyck* III. 512. 594. *Burnet.*

Cette époque est mémorable par le voyage que fit en Hollande Pierre Premier, surnommé le Grand, Czar ou Empereur de Russie. Ce grand Prince, qui ne formait que de grands desseins, voulant donner une marine à son Empire, & réfléchissant que ses sujets encore à demi-barbares, ignoraient jusqu'aux élémens des arts nécessaires à la construction des vaisseaux, résolut de s'en instruire par lui-même. Il prit sa route par l'Allemagne pour se rendre en Hollande, & de là en An- Le Czar Pierre I. vient en Hollande.

1697. gleterre, n'ignorant pas que c'était chez ces deux Puissances maritimes qu'il puiserait, comme à leur source-même, toutes les connaissances relatives à la navigation. Avant de se mettre lui-même en route, le Czar avait fait partir une Ambassade pour la Haye, avec ordre d'y régler avec les Etats Généraux quelque article concernant le commerce, & de voir s'il y avait moyen d'engager les Provinces-Unies à l'assister dans la guerre qu'il projettait alors contre le Turc. L'impatience de Pierre I lui fit bientôt suivre ses Ambassadeurs qu'il atteignit à quelques journées. Il poursuivit sa route avec eux, accompagné de deux ou trois personnes seulement & dans le plus grand incognito. Il arriva au mois d'Août à la Haye, où ses Ambassadeurs furent aussitôt admis à l'audience des Etats-Généraux; mais il ne paraît pas qu'ils soient alors parvenus à rien conclure avec eux. Quelque tems après le Czar s'aboucha à Utrecht avec le Roi Guillaume. Pendant son séjour en Hollande qui fut de plusieurs mois, il travailla de ses propres mains dans les chantiers d'Amsterdam à la charpente des vaisseaux, sans vouloir permettre que les ouvriers, dont il était devenu le compagnon, le nommassent autrement que du nom de Pierre (*Pieter*). Au commencement de l'Année suivante

le Czar se rendit en Angleterre où il s'arrêta jusqu'au mois de Mai. De retour en Hollande, il n'y passa qu'une quinzaine de jours, & partit pour Vienne où il comptait faire un assez long séjour. Mais il se vit obligé de passer au plus vîte dans ces propres Etats, appellé par les mouvemens séditieux qui s'étaient élevés à la Cour de Moscou, par les intrigues de la Princesse Sophie sa sœur. Il est vrai qu'à son arrivée Pierre I trouva la tranquilité rétablie; mais la plupart des coupables restaient encore à punir: plusieurs d'entr'eux finirent leurs jours par le dernier suplice, & l'on prétend même que de ses propres mains Pierre lui-même abbattit plus d'une tête. 1697.

Les nuages qui menacerent l'Europe à l'époque même de la conclusion de la paix engagerent plusieurs Puissances à former de nouvelles alliances, pour écarter l'orage prochain. Les Etats Généraux commencerent par renouveller les alliances précédentes avec la Suede par un Traité, fait à Stockholm, le 22 de Février, où ils s'engagerent à défendre les droits l'un de l'autre & s'unissaient pour maintenir le repos de l'Europe. Le Roi Guillaume accéda à ce Traité le 14 du mois de Mai. Cette alliance fut renouvelée le 23 de Janvier 1700. La paix n'était cependant pas générale alors; la guerre de l'Empereur & de ses al- 1698.

Dumont VII. 440. 446. 446. 475. *Tindal* II. 463.

1698. liés le Roi de Pologne, le Czar de Rusſie & la République de Veniſe continuait encore contre les Turcs. Les parties Belligérantes étaient cependant fatiguées d'une guerre onéreuſe, longue & ſanglante; le Roi Guillaume & les Pays-Bas Unis offrirent leur médiation pour la terminer; elle fut acceptée: ils eurent l'honneur de ménager le fameux traité de Carlowitz qui fit perdre à la Porte la meilleure moitié de ce qu'elle poſſédait en Europe. Par ce traité elle convint d'une paix perpétuelle avec la Pologne, d'une trêve de vingt-cinq ans avec l'Empereur & l'Empire, d'une de deux ans avec le Czar & d'une trêve non limitée avec les Venitiens.

NÉGOCIATIONS
POUR LA
SUCCESSION
D'ESPAGNE.

La paix de Ryswyck ne rétablit la paix de l'Europe que pour un peu de tems. 1698.

Mécontentement de la nation Française sur la paix de Ryswyck.

Elle fut à peine signée qu'il s'éleva de toutes parts des mécontentemens parmi les nations dont elle semblait rétablir le repos. Les Français, qui avaient murmuré contre la durée de la guerre, murmurerent contre la paix. Ils furent indignés que leur Monarque eût fait la paix comme s'il eût été vaincu. Harlay, Créci, Callieres qui n'avaient fait que suivre les ordres du Ministère, furent insultés, comme s'ils avaient trahi leur patrie. On se demandait en France, quel était le fruit de tant de batailles gagnées, de tant de siéges heureux, de tant de sang répandu; comme si les Français eussent été plus heureux, au cas que la France eût été aggrandie de quelques Villes de plus. Le reste de

1698. l'Europe, au lieu de reconnaître la modération de la France, dit qu'elle n'était qu'un effet de la nécessité; comme si les Alliés eussent été en état de lui arracher ses conquêtes. On publia sur-tout que Louis XIV, moins occupé des intérêts de la guerre présente que de la succession des vastes & riches possessions de Charles II, Roi d'Espagne, alors mourant, n'avait songé à rompre la ligue, que pour avoir les mains plus libres, afin de s'emparer de cette succession. Enfin, Louis XIV, selon ses détracteurs, après avoir employé la force, avait recours à la ruse pour endormir ses ennemis dans une fausse sécurité, épiant l'occasion de s'emparer de l'Espagne. Ce qui est certain, c'est que la renonciation à de brillantes conquêtes devait affermir la tranquillité publique en dissipant les craintes que la conduite passée de Louis XIV avait données pour l'avenir. C'est que même, avant la pacification de Ryswyck, il était entré en négociation pour cette succession, & qu'il offrait de borner ses droits à l'acquisition de quelques Provinces de peu d'importance. Il pensait si peu à hériter seul de la Monarchie Espagnole, que nous le verrons sacrifier par des traités de partage, ses droits à la succession entiere. Il est vrai qu'il retint la plus grande partie de

ſes Troupes ſur pied ; pendant que l'Angleterre & les Etats faiſaient une réduction conſidérable dans les leurs. Mais ces diverſes circonſtances pouvaient être l'effet de l'économie Républicaine qui, dans l'Angleterre & les Pays-bas-Unis, ne pouvait tolérer la dépenſe de nombreuſes armées qui ſemblent eſſentielles à une Monarchie abſolue, telle que la France. D'ailleurs, trois ans avant les pourparlers de paix, la France avait offert de remettre l'affaire de la ſucceſſion à l'arbitrage du Roi de Suede. On fit des reproches à Louis XIV de n'avoir pas propoſé la concluſion de cette importante tranſaction dans la négociation de Ryswyck ; mais n'aurait-on pu faire le même reproche aux autres Puiſſances qui négociaient ? On ne peut s'empêcher en effet d'avouer que ce traité s'exécuta avec une précipitation qui ne devait faire de la paix, qu'une trêve incertaine & paſſagere. 1698.

Mouvemens de la France.

On dirait que les Plénipotentiaires ne furent occupés que du deſir impatient de faire poſer les armes aux Puiſſances belligérantes. Pourquoi ne ſongerent-ils pas à prévenir les querelles dont la mort prochaine de Charles II, Roi d'Eſpagne, menaçait l'Europe ? Le ſuccès de cette démarche eût diſſipé les craintes, les haines, les ſoupçons qui ſe ré-

1698. veillerent de tous côtés. Ils furent d'autant plus grands contre la France qu'avec les forces qu'elle avait conservées, elle faisait des mouvemens bien propres à inquiéter. Elle ne se bornait pas à faire répandre dans le public que si l'on était forcé d'entreprendre la guerre pour décider l'affaire de la succession, l'Espagne courait risque d'être dévastée, traitée en pays conquis, & annexée aux Etats du vainqueur dont elle deviendrait une Province. Louis XIV avait formé à Compiegne un Camp de cinquante-trois Bataillons & de cent trente-deux Escadrons, sous le prétexte d'instruire les jeunes Princes de France dans les principes de l'Art Militaire. Après y avoir tenu les Troupes pendant un mois à les exercer à tous les mouvemens d'une armée réelle, on en envoya la plus grande partie dans le Dauphiné, & du côté de Perpignan; de sorte qu'au moindre signal, le Roi pouvait faire entrer quatre-vingt-cinq mille hommes en Espagne. Charles étant tombé dangereusement malade au mois de Mai, le Monarque Français envoya dans la Méditerranée un grand nombre de Vaisseaux & de Galeres, qui tenaient, pour ainsi dire, les Ports d'Espagne bloqués; & une Escadre se mit en croisiere devant Cadix, comme si les Français eussent voulu s'emparer de la Flotte des Gal-

ons à son retour des Indes. Les Anglais firent partir une autre Escadre, pour protéger cette Flotte, mais elle serait arrivée trop tard, si la France eût eu le dessein qu'on lui attribuait. Il est vraisemblable qu'elle l'aurait exécuté, si le Roi d'Espagne fût mort ; mais sa santé se rétablit, quoiqu'elle fût toujours très-faible, & il n'y eut aucun acte d'hostilité ; le projet de Louis XIV étant uniquement de tenir l'Espagne en crainte, pendant la vie de Charles pour l'empêcher d'appeller l'Archiduc. 1698.

Négociations entre Louis XIV & Guillaume III.

Louis XIV, voyant l'Europe prévenue contre les desseins, eut recours à la politique la plus sage pour l'enchaîner. Ce fut de gagner celui qui était l'ame & le mobile de la ligue contre la France. Il avait suffisamment vu, par les négociations de Ryswyck, que les intérêts de Guillaume, reconnu Roi d'Angleterre, étaient bien différens de ceux du Prince d'Orange, simple Stathouder. Son ambition satisfaite, il n'était plus aussi jaloux du Système de l'équilibre qu'il avait mis à la mode & de tous ses anciens projets d'enlever à la France, ce qu'elle avait acquis depuis la paix des Pyrenées. Ce Prince, occupé à jouir de sa fortune, n'ayant plus le même besoin qu'autrefois de s'agiter & de soulever l'Europe contre les Fran-

1698. çais, suivait de nouveaux principes conformes à sa nouvelle situation. Louis XIV le fit sonder par le Comte de Portland, alors Ambassadeur d'Angleterre à la Cour de France. Pour mieux attirer à ses vues cet Ambassadeur qui avait conservé sur Guillaume l'influence qu'il avait eue, n'étant que Comte de Bentinck, Louis XIV le reçut avec splendeur & l'accabla de marques d'estime. Le Monarque & ses Ministres le flatterent, en lui attribuant tout l'honneur de la derniere paix ; comme si lui seul eût rendu le repos à l'Europe & rétabli l'Union entre les Potentats. Mr. de Torcy lui fit envisager que l'état fâcheux de la santé du Roi d'Espagne donnait lieu de craindre la mort prochaine de ce Prince, & que les prétendans à sa succession ne renouvellassent toutes les horreurs de la guerre: que le plus sûr moyen de prévenir des événements aussi déplorables, était de convenir d'un partage des Etats de cette Monarchie, qui donnât à chacun de ces prétendans une portion relative aux droits sur lesquels ils se fondaient pour ne pas réunir les deux Couronnes de France & d'Espagne sur une même tête ; il suffisait que les droits de M. le Dauphin fussent bien reconnus, que ce Prince consentirait que le plus jeune de ses fils montât sur le Trône

d'Eſpagne, que les Pays-Bas ſeraient donnés à l'Electeur de Bavière ; ce qui raſſurerait les Anglais & les Hollandais contre les inquiétudes qu'ils pourraient avoir ſi ces Provinces paſſaient au pouvoir d'un Prince de France ; enfin, qu'on donnerait à l'Archiduc une portion en Italie, dont il aurait lieu d'être ſatisfait. Torcy ajouta qu'il était à propos que ce partage fût fait avant la mort du Roi Charles ; qu'il devait être réglé par l'Angleterre, la France & la Hollande, & que quand il ſerait bien établi par la ferme réſolution que ces trois Puiſſances prendraient de le ſoutenir, les autres, à qui l'on en ferait connoître l'utilité, ne manqueraient pas de s'y conformer ; ce qui terminerait cette grande affaire ſans avoir recours aux armes. Le Miniſtre dit encore que Louis XIV n'avait voulu s'en ouvrir avec perſonne, avant de ſçavoir quelle ſerait le ſentiment de l'Ambaſſadeur, & s'il croyait que ce plan ſerait approuvé par le Roi d'Angleterre. 1698.

Portland répondit que ni le Roi ſon maître, ni les autres Puiſſances de l'Europe ne conſentiraient pas à laiſſer recueillir la ſucceſſion d'Eſpagne par un Prince de France ; mais que le meilleur moyen de calmer toutes les inquiétudes ſerait de donner cette ſucceſſion au fils de l'Electeur de Bavière, en faiſant pour

1698. le reſte l'arrangement qui conviendrait le mieux aux droits reſpectifs des autres Puiſſances: que comme particulier, ce projet lui plaiſait fort au moyen de ce changement; mais qu'en qualité de Miniſtre, il ſallait qu'il fît part des intentions de la France au Roi ſon maître avant que de pouvoir rien dire de poſitif.

Louis XIV, ſatisfait de la franchiſe du Miniſtre Britannique, lui fit remettre le projet du traité de partage, conforme à l'ouverture qu'il en avait donné lui-même; lui fit préſent de ſon portrait ſuperbement enrichi de diamans; & Portland retourna au mois de Juin en Angleterre auſſi ſatisfait de ſon Ambaſſade, que le Monarque l'avait été de ſon ſéjour à la Cour de France.

M. de Tallard paſſa en même temps à Londres, où il eut pluſieurs entretiens avec Guillaume, mais il n'y avait que Portland qui pût déterminer ce Prince ſur un projet qui allait le tirer de la tranquillité dont il avait eſpéré de jouir. Il y trouvait des difficultés presque inſurmontables. Elles n'arrêterent pas le Miniſtre; & quoique Sa Majeſté Britannique fût liée par un article ſecret de la grande alliance à ſoutenir les prétentions de la Maiſon d'Autriche après la mort de Charles II, il eut l'adreſſe de

l'amener par degrés à approuver le plan du traité de partage. Il lui représenta que, pour conserver cette tranquillité qui faisait l'objet de ses vœux, il devait entrer dans les vues de Louis XIV, plutôt que d'irriter ce Monarque, toujours prêt à recommencer la guerre au premier sujet de mécontentement: que son appui lui étoit nécessaire dans un temps où le Parlement d'Angleterre était rempli de factions & de brigue, contre le gouvernement & contre la personne de Sa Majesté: que, sous le prétexte de la liberté publique, ces fiers insulaires voulaient l'obliger à réduire ses troupes à un très petit nombre: qu'ils murmuraient hautement de ce qu'on avait conservé les Gardes Hollandaises & les autres Soldats étrangers; qu'il y avait dans le Royaume une multitude d'esprits inquiets, toujours disposés à se déclarer en faveur de Jacques, s'il survenait quelques nouveaux troubles: s'il rejettait la proposition de Louis XIV, ce Monarque pourrait s'en venger par quelque irruption soudaine en faveur du Roi détrôné, & porterait de ce côté toute les forces de terre & de mer, que la paix de Ryswyck laissait sans occupation; qu'il était donc du plus grand intérêt de sa Majesté d'acquiescer aux vues de la France, & que 1698.

1698. c'était l'unique moyen d'assurer son repos & celui de ses Etats.

Premier Traité de partage de la Monarchie Espagnole.

Rien n'était plus captieux que ces raisons, puisque le Traité de partage conclu sans le consentement de l'Empereur & de l'Empire, pouvait plonger l'Europe entiere dans une guerre aussi longue & aussi sanglante qu'aucune des précédentes, bien loin d'entretenir la tranquillité que Guillaume avait en vue; cependant elles eurent tant de force sur l'esprit de ce Prince; ou plutôt, il suivit si aveuglément les conseils de Portland, qu'il embrassa ce projet avec autant d'ardeur que son favori. Il ne restait plus qu'à le faire agréer aux Etats-Généraux. Guillaume passa au mois de Juillet à la Haye, obtint leur consentement après quelques difficultés, & chacune des trois Puissances ayant nommé ses Plénipotentiaires respectifs, le Traité de partage fut signé en cette ville le 11 d'Octobre.

Ce Traité conçu en 15 articles, non compris les articles secrets, portait en substance, que, pour maintenir le bien public, éviter la guerre entre les prétendans à la Monarchie d'Espagne, & empêcher la réunion de differents Etats sous un même Prince, le Roi de la Grande-Bretagne, le Roi Très-Chrétien & les Seigneurs Etats-Généraux des

Provinces-Unies, avaient donné leurs pleins pouvoirs au Comte de Tallard pour la France, au Comte de Portland & à Sir Joſeph Williamſon pour l'Angleterre & à huit Plénipotentiaires dénommés pour les Etats-Généraux: qu'ils étaient convenus que ſi le Roi Catholique, Charles II, mourait ſans enfans, la maiſon Royale de France ſe contenterait des Royaumes de Naples & de Sicile, des places dépendantes de la Monarchie d'Eſpagne ſur les côtes de Toscane ou Isles adjacentes, compriſes ſous le nom de San-Stephano porto-Hercolé, Orbittello-Telamone, Porto Longone & Piombino; de la Ville & du Marquiſat de Final ſur la riviere de Génes & de la Province de Guipuscoa avec les Forteresſes de Fontarabie & de St. Sébaſtien en Eſpagne; le Dauphin renonçant, tant pour lui que pour ſes enfans nés & à naître, à toutes autres prétentions ſur la Monarchie Eſpagnole; que le fils aîné de l'Electeur de Bavière aurait pour ſa part tous les autres Royaumes, Isles & Etats de cette Couronne, à l'exception du Duché de Milan, qui ſerait donné à l'Archiduc Charles, fils de l'Empereur, avec la condition que toute la Maiſon Impériale renoncerait aux prétentions qu'elle pourrait avoir ſur les autres pays cédés à la France & au Prince Electoral: que 1698.

1698. s'il arrivait que l'Empereur & l'Electeur de Bavière à qui l'on communiquerait le Traité, refusassent de le souscrire & d'y acquiescer, alors les deux Rois, & les Etats-Généraux empêcheraient le Prince, fils ou frere du refusant de se mettre en possession de la part qui lui était assignée. Mais qu'elle demeurerait entre les mains d'un Vice-Roi ou d'autres, pour en administrer le Gouvernement au nom du Roi d'Espagne, sans qu'aucun des Princes susnommés pût entrer en jouissance desdits Etats, même après la mort du Roi Charles, qu'au préalable il n'eût fait sa rénonciation aux Etats assignés aux autres Princes. Les trois Puissances contractantes s'engagerent réciproquement à soutenir de toutes leurs forces l'éxécution de ce Traité, contre quiconque voudrait y apporter du trouble ou en empêcher l'effet. On ajouta pour articles secrets que pendant la minorité du Prince de Bavière, l'Electeur son pere serait Tuteur & Curateur de ce jeune Prince, & aurait l'administration du Gouvernement des Etats qui lui étaient assignés: enfin, que si le fils venait à mourir l'Electeur succéderait à sa qualité de Souverain des mêmes Etats, tant pour lui que pour ses autres fils nés & à naître.

Tel fut le fameux Traité de partage,

qui, ſuivant pluſieurs Auteurs, ne pouvait jamais avoir ſon éxécution. S'il'on 1698.
en croit le Docteur Burnet, il tenait de la propre bouche de Guillaume qu'en faiſant ce Traité, il avait toujours penſé que les autres Princes, particulierement ceux d'Italie & le Duc de Savoye, ne ſouffriraient pas que la France ſe mît en poſſeſſion de la part qui lui était aſſignée. Il eſt difficile de pénétrer dans les replis du cœur des Princes politiques, mais il paraît hors de raiſon de croire que Guillaume & le Penſionaire Heinſius, qui dirigeait les réſolutions des Etats-Généraux, ſe fuſſent engagés à ſoutenir de toutes leurs forces un Traité qu'ils auraient régardé comme illuſoire. On doit penſer que Guillaume agit de bonne foi, ainſi que les autres Puiſſances contractantes, & qu'il n'eut en vue que d'aſſurer ſa tranquillité, quoique cette voie fût bien éloignée de la lui faire obtenir.

Toute l'Europe fut frappée d'éton- Réfléxions ſur ce traité.
nement en voyant Louis XIV & Guillaume III, réunis pour décider, ainſi le deſtin des Etats & régler le partage d'un Royaume ſur lequel ils n'avaient aucun droit. La politique de ces deux grands Monarques, ſe rendant par leur Union, les arbitres de l'Europe, alarmait ſur-tout la maiſon d'Autriche. On était

Tory

1698 cependant sur prisde ce que le Roi Très-Chrétien consentait à recevoir pour la part de son fils les Royaumes de Naples & de Sicile, dont il était si facile de lui empêcher l'accès, ou de le dépouiller à la premiere guerre que lui susciteraient ses ennemis. L'article secret qui donnait l'Espagne, & ses dépendances à l'Electeur de Bavière, si son fils mourait, était encore plus singulier. Le pere avait à la verité des droits éloignés, par sa mere Henriette Adelaïde de Savoie, petite fille de Catherine d'Autriche, fille du Roi d'Espagne Philippe II; mais il n'aurait pu légitimement les faire valoir qu'au défaut de la maison de Bourbon, de celle d'Orléans, de celle d'Autriche & de celle de Savoie, qui était plus proche par le sang & qui n'auraient pas abandonné légérement leurs prétentions.

Quelles que fussent les vues éloignées de la France, en concluant ce Traité, elle réussissait pour lors dans son principal objet, qui était de désunir absolument les membres de la grande alliance & de faire craindre aux Espagnols le démembrement de leur Monarchie. Le Duc de Bavière renonçant dès ce moment à son ancien attachement pour la maison d'Autriche, s'unit d'intérêt avec la France & devint par la suite un des plus dangereux ennemis de Léopold & de sa famille.

La

La maniere dont la France, l'Angleterre & les Etats-Généraux avaient disposé de la Monarchie Espagnole, ne fut pas longtems un secret. Le Marquis d'Harcourt, Ambassadeur de France à Madrid, homme également propre aux affaires & aux combats, ne fit aucune difficulté d'en laisser transpirer la teneur. Mais les Français avaient soin en même tems de répandre le bruit que le plan avait été dressé & proposé par le Roi Guillaume. Harcourt, attentif à la maniere, dont cette nouvelle serait reçue à la Cour de Madrid, se préparait à diriger sa politique en conséquence. Le Roi d'Espagne fut singulierement surpris d'apprendre qu'on démembrait sa succession dès son vivant. Quoiqu'il eût l'esprit faible au point de s'être fait exorciser pour arrêter l'ascendant prétendu magique qu'on avait sur lui, il sentit un reste de fierté se révolter. Il résolut de faire échouer par une disposition testamentaire, les projets de ceux qui partageaient sa dépouille. On dit qu'il ne put s'empêcher de faire alors entendre ces paroles : *Tout Traité est nul, tant que Dieu ne l'a pas signé.* 1698.

Politique de la France pour alarmer l'Espagne.

Torcy I. 42. 43.

Pour renverser en même tems les projets des faiseurs de partage, le Roi fit assembler son Conseil & dit qu'après avoir pris l'avis des Universités & des

Charles II fait un Testament pour renverser le partage.

1698. Théologiens les plus accrédités de son Royaume, il avait jugé devoir faire des dispositions testamentaires qui garantissent le Royaume des guerres sanglantes qui pourraient arriver, au cas qu'il mourût sans avoir fait choix d'un successeur. Après avoir ainsi prévenu son conseil, il fit sceller & signer le Testament; mais, quoique le nom de l'héritier institué par le testament n'eût pas été déclaré, il ne laissa pas d'être manifeste que le choix était tombé sur le Prince Electoral de Baviere, petit fils de Marguerite Thérese fille du second lit de Philippe IV, au préjudice du Dauphin; & à son défaut, à l'Archiduc au prejudice du Duc d'Orléans. Ce Testament qui faisait un légataire universel, annullait ainsi le traité de partage. Louis XIV commença à se plaindre de ce Testament. Le 9 de Janvier 1699 il fit présenter au cabinet de Madrid un Mémoire où il maintenait les droits du Dauphin; le Roi Guillaume négociait pour consolider les dispositions du partage; lorsqu'un événement inattendu changea toute la face des affaires & trompa a la-fois les idées des trois monarques de France, d'Espagne & d'Angleterre. Le jeune Prince de Baviere, l'espérance de sa famille, objet qui paraissait destiné à être la souche d'une nouvelle suite de Monarques, fut précipité dans le tombeau, à

Targe I. 156.

1699.

Mort du jeune Prince de Baviere.

Ibid. 158.

Torcy I. 81.

l'âge de ſix ans & quelques mois. On ne manqua par d'attribuer, ſuivant la coutume, cette mort à ceux qui pouvaient en retirer le fruit. L'Electeur même, pere de l'Enfant, adoptant trop légérement les bruits vulgaires, ne craignit pas d'inſinuer dans un manifeſte, les ſoupçons qu'il avait contre la maiſon d'Autriche. Cette mort donna naiſſance à bien des cabales: le Roi d'Eſpagne était obligé de recourir à de nouvelles conſultations & de déliberer encore ſur les trois prétendans à ſa ſucceſſion, objet que tous les hommes n'envilagent qu'avec peine & qui fait la terreur des ames faibles. Louis XIV ſe vit obligé de prendre de nouvelles meſures: l'Electeur de Baviere, privé de toutes ſes eſpérances, perdait les ſommes immenſes qu'il avait fait répandre à Madrid pour gagner des partiſans. Léopold ſeul trouvait ſon avantage dans cet événement, & comptant également ſur l'attachement des Eſpagnols pour ſa maiſon & ſur la haine de la Nation pour le nom Français, il s'endormit ſur les ſuites, & demeura dans une ſécurité qui enleva pour toujours la Couronne d'Eſpagne a la famille qui la poſſedait depuis près de deux ſiecles. 1699.

Lamberti Mem. t. 3.

Le Roi Guillaume, au nom de l'Angleterre & des Pays-Bas-Unis, ne reſtait

1699.

pas spectateur indifférent de ces scenes politiques. Les Comtes de Tallard & de Portland conférerent longtems avec le Grand-Pensionaire Heinsius sur cet objet. Il résulta de ces conférences, qu'on revint à un second Traité de partage. Plusieurs des principaux membres de la République s'y opposerent; Dyckvelt soutint qu'on ne devait prendre aucune confiance dans les négociations du Ministre Français qui ne cherchait qu'à engager l'Angleterre & la République dans de fausses démarches. Mais tandis qu'on réglait le Traité, l'Ambassadeur d'Espagne à la Haye, Don Bernardo Quiros, ayant pénétré quelque chose du secret, en fit part au Roi Catholique. La Cour de Madrid, étant ainsi informée des resorts qu'on faisait mouvoir pour le nouveau traité de partage, résolut d'en porter des plaintes aux principales Puissances de l'Europe. Le Marquis de Canalès, Ambassadeur d'Espagne à Londres, présenta aux Lords Régents en l'absence de Guillaume, un Mémoire conçu en termes très-piquants. Nous en rapporterons seulement les premieres phrases, pour en donner une idée aux Lecteurs.

Négociation entre Louis XIV. & Guillaume III pour un nouveau partage.

Lamberti I. 95. 96. 97. *Tarve* I. *n.* 11. *Torcy Burnet Tindal.*

» Prémierement, dit ce Ministre, le Roi son maître ayant appris avec des évidences certaines que Sa Majesté le Roi Guillaume, les Hollandais, & d'autres Puissances (en conséquence de ce qu'elles

ont traité & ſtipulée au Loo l'année paſſée) forgent aujourd'hui actuellement de nouveaux traités ſur la ſucceſſion de la Couronne d'Eſpagne & (ce qui eſt le plus déteſtable), machinent ſa diviſion & répartition; il ordonne à ſon Ambaſſadeur extraordinaire, réſident en ce Royaume, de faire connaître aux premiers Lords ces operations & procédés qui n'ont jamais été vus ni entrepris par aucune nation, ſur les intérêts ou ſucceſſions d'une autre; & moins encore durant la vie d'un Monarque, qui eſt dans un âge ſi proportionné à pouvoir eſpérer (pour pluſieurs années) une ſucceſſion totalement déſirée de toutes les nations; que, ſans une avarice déteſtable, on ne ſe laiſſerait pas emporter à l'ambition d'uſurper & de bouleverſer les pays d'autrui.„La ſuite était du même ſtile, & il finiſſait par une eſpece de menace de porter ſes plaintes au Parlement quand il ſerait aſſemblé. 1699.

Cet écrit fut envoyé au Roi d'Angleterre, qui avait déjà pluſieurs ſujets de mécontentement contre l'Ambaſſadeur. Il lui fit déclarer par le Secrétaire d'Etat Vernon, qu'il trouvait ſon mémoire inſolent & ſéditieux: & qu'il lui donnait ordre de ſortir en dix-huit jours du Royaume, & de demeurer enfermé dans ſa maiſon juſqu'a ſon départ. Canalès répondit froidement: *Te Deum*

1699. *Laudamus*, & partit dans le tems marqué.

Quiros fut plus modéré dans le Mémoire qu'il presenta aux Etats-Généraux. Il s'y plaignit au nom de Sa Majesté Catholique, des négociations qui se tramaient pour partager ses Etats, choses (dit-il) qui n'ont jamais été ci-devant pratiquées ni entreprises pendant la vie d'aucun Roi, & qui sont entierement hors de saison pendant la sienne, Sa Majesté ayant à peine atteint sa trente-huitieme année. Sa Majesté (ajoute-t-il plus bas) qui par la bonté divine, vient de recouvrer sa santé, peut raisonnablement se flatter que Dieu, continuant de lui départir ses graces, & éxauçant les vœux ardens de ses sujets, lui donnera des enfans; & lorsque cela arrivera, il n'y aura rien qui ne soit dans l'ordre naturel des choses. Combien de Rois & de Princes moins jeunes que Sa Majesté ont obtenu lignée, après en avoir été privés encore plus long-tems qu'elle? Les exemples en sont fréquents dans l'histoire, & nous en avons un devant les yeux en la personne du Roi Très Chrétien, qui suffit pour tous ceux qu'on pourrait alléguer.

Le Ministre disait ensuite que si le Roi Catholique venait à mourir sans enfans, le droit de régler le droit de la succes-

sion n'appartenait qu'à lui seul & à ses Royaumes: que Dieu lui avait donné ce droit, qu'il ne le tenait que de lui, ainsi que la Couronne, & qu'il ne permettrait jamais qu'on y donnât atteinte sans s'y opposer de toutes ses forces: qu'on prétendait en vain rendre la paix durable par un traité de partage; qu'il ne servirait au contraire qu'à allumer en Europe le feu d'une guerre sanglante: que tous les Espagnols depuis l'âge de quinze ans jusqu'à celui de soixante & dix, prendraient les armes plutôt que de souffrir le moindre partage de leur Monarchie, & que si des étrangers voulaient disposer de leurs Etats, ils auraient recours à tous les expédiens légitimes, suivant la maxime que dans les maux extrêmes, on employe d'extrêmes remèdes, dans la confiance que Dieu, protecteur du bon droit, bénirait leurs justes efforts, & se déclarerait en leur faveur. 1699.

Malgré la force de ces Mémoires, les parties contractantes ne laisserent pas de travailler au Traité, qui fut rédigé en seize articles, dont les premiers contenaient les mêmes conventions exprimées dans le Traité précédent. On donnait la même part au Dauphin & à ses descendans, mais on y ajoutait de plus les Duchés de Lorraine & de Bar, & l'on donnait en échange celui de Milan au Duc de Lorraine. La Couronne d'Es- Second Traité de partage.

1699. pagne & tout ce qui en dépendait, tant dehors que dedans l'Europe, à l'exception de ce qui était énoncé dans la part du Dauphin, étaient assignés à l'Archiduc Charles, second fils de l'Empereur, avec la condition que ce Prince, l'Empereur & le Roi des Romains renonceraient à toute prétention sur les autres parties, de même que le Roi de France & le Dauphin renonceraient à ce que l'on céderait à l'Archiduc. Il était aussi stipulé que si ce Prince mourait sans enfans, le Roi des Romains ne pourrait posséder les mêmes Etats; mais qu'il y serait nommé un autre Prince, soit par le Roi des Romains, si l'Empereur était décédé, de façon que la Couronne Impériale & celle d'Espagne ne pussent jamais être unies sur une même tête, non plus que celles de France & d'Espagne: que l'Empereur serait invité d'accéder au dit Traité dans l'espace de trois mois, & que s'il refusait, les parties contractantes feraient choix d'un autre Prince, pour avoir la part de l'Archiduc: enfin, les trois Puissances s'engagerent réciproquement à employer toutes leurs forces, pour faire exécuter ce Traité.

Dans les articles séparés, qui furent signés en même temps, on convint que si le Roi d'Espagne ne voulait point entrer dans le Traité, & voulait au contraire faire démolir les places qui composaient

la portion du Dauphin, ou celles du Duché de Milan, les trois Puiſſances s'y oppoſeraient de toutes leurs forces: qu'elles employeraient leurs bons offices auprès de Sa Majeſté Catholique, pour empêcher qu'on ne changeât les Gouverneurs des places accordées au Dauphin, & pour que, ſi l'on y faiſait quelque changement, ils fuſſent remplacés par des Gouverneurs Eſpagnols. 1699.

Il fut ſtipulé par un article ſecret, que ſi le Duc de Lorraine refuſait l'échange de ſes Etats contre le Duché de Milan, le Roi de la Grande-Brétagne & les Etats-Généraux auraient le choix de donner ce Duché au Duc de Baviere, ou de donner le Duché de Milan au Duc de Savoie: que dans le prémier cas, la part de la France ſerait augmentée de la Navarre, & que dans le ſecond, le Duc de Savoie céderait à la France le Duché de Savoie, le Comté de Nice & la Vallée de Barcelonette.

On convint encore par le même article ſecret, qui ſi l'Empereur n'avait pas accepté le partage, dans les trois mois qui lui étaient donnés pour y accéder, on lui donnerait encore deux mois après la mort du Roi Catholique; mais que l'Archiduc ne pourait paſſer ni en Eſpagne ni dans le Duché de Milan, tant que vivrait le Roi Charles, & que les

1699. trois Puissances s'y opposeraient de toutes leurs forces.

Colère de l'Empereur.

Avant de signer ce traité, le Roi d'Angleterre, voyant par les Mémoires des Ambassadeurs combien Sa Majesté Catholique & toute la nation étaient irrités contre lui, résolut de faire ses efforts pour engager l'Empereur à y accéder. Il lui fit entendre que l'Angleterre & la Hollande ne voulaient point avoir de guerre pour les affaires d'Espagne: que le Roi Très-Chrétien était en état de faire valoir ses droits par les armes, d'envahir la Catalogne & l'Arragon, & de forcer le peuple à accepter le Roi, qu'il voudrait lui donner aussitôt après la mort de Charles: que pour prévenir des suites aussi funestes & empêcher qu'il ne s'élevât une nouvelle guerre qui embraserait toute l'Europe, il valait mieux perdre une partie, que d'être forcé de renoncer au tout: que Sa Majesté Impériale devait se conduire avec tant de prudence, qu'elle ne fût pas exposée à perdre par la guerre plus qu'elle ne ferait par le Traité: que lui, Souverain de la Grande-Bretagne, ne souffrirait jamais qu'un Prince Français commandât en Espagne, & qu'il désirerait que les moyens de parvenir au Trône de cette Monarchie fussent aussi aisés à l'Archiduc que ses droits lui paraissaient

clairs; mais que l'Angleterre ne pouvait que le plaindre; que la Hollande voulait se remettre, par la paix, des maux qu'elle avait soufferts: que l'Espagne était réduite à ne plus avoir qu'un vain nom par l'état de décadence où elle était tombée, que Sa Majesté Impériale savait elle-même que, quoiqu'elle eût fait la paix avec les Turcs, l'Empire était plein de dissentions: que le Duc de Wolfenbuttel, le Duc de Saxe-Gotha & l'Evêque de Munster, mécontens de l'érection d'un neuvieme Electorat, se déclareraient hautement pour la France: qu'on en devait craindre autant de l'Electeur de Brandebourg, piqué de l'affaire d'Elbing; enfin, qu'on devait sentir combien il était difficile de réunir tous ces Princes, & combien même ils seraient peu formidables après leur réunion. 1699.

La réponse de l'Empereur fut assez équivoque pour donner lieu de croire qu'il ne s'éloignerait pas d'un Traité de partage, s'il était conforme à ses vues; mais ce Prince ne cherchait qu'à gagner du temps: il proposa l'affaire à son Conseil & tous les membres furent d'avis que si le Roi d'Angleterre s'obstinait à soutenir le partage, ce serait un moindre mal de céder l'Espagne & l'Amérique à l'un des descendans de Louis XIV. pour-

vu que l'Archiduc eût le Milanais, les
1699. Royaumes de Naples & de Sicile.

Le second partage ne manqua pas d'être auſſi l'objet des plaintes les plus ameres. On demandait de quel droit l'Angleterre & les Pays-Bas Unis partageaient ce qui ne leur appartenait pas? Etait-ce pour maintenir le repos de l'Europe? Mais l'Europe n'a point été conſultée dans ce Traité. Etait ce pour conſerver cette égalité de pouvoir qui empêche le fort d'opprimer le faible? Mais quel équilibre? La France, accrue par la Lorraine, aggrandie par les Frontieres d'Eſpagne, Souveraine de la méditerranée par le Royaume de Naples, ne fera-t-elle pas pencher de ſon côté le baſſin de la balance politique? Les Pays-Bas-Unis ne s'empreſſerent pas beaucoup non plus d'accéder à ce partage. La Hollande & le Zélande n'y conſentirent que l'année d'après. On prévoyait les meſintelligences qu'elles ne manqueraient pas d'occaſionner entre les différentes Cours de l'Europe. Il fallut tout l'aſcendant du Roi Guillaume ſur la République pour la porter à une démarche qui la choquait ſi fort.

Opinion de l'Europe ſur ce Traité.

Tindal II. 39. 40. 100.

Le Roi d'Eſpagne fait un Teſtament en faveur du Duc d'Anjou.

Guillaume, alors contrarié, en Angleterre & dans les Pays-Bas, puisque les Anglais l'avaient forcé de renvoyer ſa garde Hollandaiſe & qu'alors pluſieurs

Torcy. Targe.

villes de la République voulaient ſe ſoustraine à l'exercice de ſon autorité, trouvait ſans doute une conſolation en jouant un rôle dans les affaires générales de l'Europe. Il avait toujours l'œil ſur les affaires d'Eſpagne; mais il ne s'attendait guere aux événemens qui devaient changer tous ſes ſyſtêmes. 1699.

Les intrigues ſe multipliaient à la Cour de Madrid. Les eſprits étaient partagés; les uns favoriſaient la faction Allemande dévouée aux intérêts le l'Archiduc; les autres, la faction Françaiſe, déſirant un enfant de France qui prévînt le démembrement de la Monarchie. La politique du Roi de France, habile à ſemer les craintes ou les eſpérances, avait gagné la plus grande partie de la nation. Au lieu de ménager l'orgueil de la nation Eſpagnole, les Allemands ſemblaient n'avoir cherché qu'à la provoquer. Le Cardinal Porto-Carrero, & les Grands d'Eſpagne les plus accrédités, ſe réunirent pour engager Charles II à préférer un petit-fils de Louis XIV à un Prince éloigné d'eux & hors d'état de les défendre. On peignit à ce Prince, docile à toutes les impreſſions, comme tous les eſprits faibles, ſes ſujets expoſés après ſa mort à tout le courroux de la redoutable monarchie Françaiſe, au cas que ſon Teſtament appellât la branche Allemande au préjudice de celle de Bour-

1699. bon. Ce n'était point, disait-on, anéantir les renonciations formelles de la mere & de la femme de Louis XIV à la Couronne d'Espagne; puisqu'elles n'avaient été faites que pour empêcher les aînés de leurs descendans de réunir sous leur domination les deux Royaumes, & qu'on ne choisissait point un aîné. C'était rendre justice aux droits du sang; c'était conserver la monarchie Espagnole sans partage. Le Roi scrupuleux fit consulter les Théologiens, qui furent de l'avis de son Conseil. Le Pape, qu'il crut devoir consulter, fut du même avis. Le Souverain Pontife qui se trouvait alors brouillé avec la Maison d'Autriche, & qui regardait son aggrandissement comme fatal à la liberté d'Italie, décida ce célebre cas de conscience en faveur des Bourbons. Charles II avait cependant peine à renoncer à son attachement pour la Maison d'Autriche & à sa haine contre celle de Bourbon. Il restait indécis & irrésolu; cependant sa maladie de langueur le minait insensiblement; il dépérissait à vue d'œil; une mort soudaine pouvait priver ses sujets des fruits de tous les soins qu'on s'était donnés pour prévenir les malheurs de l'Espagne; les consultations prises par Charles II avaient fait trop d'éclat pour être ignorées à la Cour de Versailles; Louis XIV, après avoir menacé

de ſon reſſentiment, au cas qu'il fût pris des arrangemens contraires aux droits de ſa Maiſon, fit avancer des Troupes vers les frontieres d'Eſpagne; le Cardinal Porto-Carrero ſaiſit cette occaſion, pour faire un dernier effort ſur l'eſprit du Roi. Il parla avec encore plus de force qu'il n'avait fait juſqu'alors. Il repréſenta que tous les Conſeillers d'Etat, la principale nobleſſe de Caſtille, les vœux unanimes de ſes ſujets, & plus que tout, la volonté ſuprême du Maître Souverain des Empires, exigeaient qu'il nommât un Prince de France pour ſon héritier: que les loix fondamentales du Royaume donnaient la ſucceſſion à ſon plus proche parent, qui était le Dauphin, ou un de ſes fils: que les renonciations des Reines Marie-Thereſe & Anne d'Autriche, devenaient abſolument nulles dans les circonſtances actuelles, où le ſalut de l'Etat, la conſervation de la Monarchie appellaient un Prince de la Maiſon de France, pour garantir l'Eſpagne des malheurs dont elle était menacée: que s'il prenait un autre parti, ou s'il perſiſtait dans ſon indéciſion, il y avait tout lieu de craindre que les ſujets de la Caſtille & de l'Arragon, hors d'état de ſe défendre contre les armées Françaiſes, dont les frontieres étaient couvertes, ne ſe jettaſſent entre les bras de Louis XIV & ne proclamas- 1699.

1699. sent le Duc d'Anjou, pour éviter de devenir la proie du vainqueur: qu'il ne devait écouter aucune affection particuliere dans des instans si précieux: que les Autrichiens n'étaient point parents de son peuple, ni les Bourbons ses ennemis: qu'il devait dans ses dernieres volontés avoir pour guides uniques les anciens statuts de ses Royaumes, la décision unanime des habiles Docteurs qu'il avait consultés, la voix des peuples, & particulierement la volonté de Souverain Juge, auquel il rendrait compte dans peu de l'état où il laisserait son Royaume, puisque le parti qu'il prendrait abandonnerait ses sujets aux malheurs d'une guerre sanglante, ou les remettrait à l'héritier légitime, seul en état de les garantir contre tous leurs ennemis.

Précis du Testament. Charles, effrayé des vérités que le Cardinal lui présentait avec la véhémence qu'exigeait une circonstance aussi pressante & la nécessité de se déterminer, résolut enfin de faire son Testament. Il manda aussitôt le Secrétaire des dépêches, Ubilla, qui fut revêtu du titre de Notaire, pour qu'il ne manquât aucune formalité; & le Roi n'ayant retenu avec lui que le Cardinal Don Manuel Arias, ce fut entre leurs mains que le Roi d'Espagne consigna ses volontés dernieres. On lui en fit ensuite la lecture. Ce Testament fut scellé de sept sceaux; l'on fit

venir autant de témoins qui ſignerent ſur le revers. Le Teſtateur y déclarait d'abord, pour la décharge de ſa conſcience, que la renonciation de Marie Thereſe ſa ſœur, celle d'Anne ſa tante n'ayant été faites que pour prévenir l'union des deux Couronnes ſur une même tête, elles étaient valides à l'égard du Dauphin, mais nulles à l'égard des autres héritiers légitimes, & qu'ainſi le Dauphin & le Duc de Bourgogne étant appellés au Trône de France, il nommait pour ſon héritier univerſel le Duc d'Anjou, à ſon défaut le Duc de Berri, après eux leur poſtérité, enſuite l'Archiduc, & enfin le Duc de Savoie. Il y diſait en termes exprès: que, pour ſe conformer aux loix de ſes Royaumes qui défendent l'aliénation des biens de la Couronne & de ſes Seigneuries, il ordonnait & il chargeait ſon ſucceſſeur ou ſucceſſeurs, que durant le tems de leur Gouvernement, ils n'alienent aucune choſe desdits Royaumes & Seigneuries, ni qu'ils les diviſent ni partagent, même entre leurs propres Enfans, ni en faveur d'aucune autre perſonne; il ajoute qu'il voulait que tous les dits Royaumes & tous ce qui leur appartient, ou pourrait appartenir enſemble, ou à chacun en particulier, & tous autres Etats qui par ſucceſſion à ſes héritiers après lui, ſe conſervaſſent enſemble, en fuſſent toujours joints comme des biens indi- 1699.

visibles & impartiables de cette Cou-
1699. ronne, & autres de ses Royaumes, E-
tats & Seigneuries, ainsi qu'ils l'étaient présentement.

Le Codicile n'avait rien de remarquable que la clause où pour plus grande extension de la clause contenue en l'article XXXV. du testament, il déclarait pour la satisfaction de la Reine, que si cette Princesse trouvait plus convenable à son rang de se retirer dans les Etats qu'il possédait en Flandres, son successeur lui en donnerait le commandement & le gouvernement en même forme & maniere qu'on aurait fait pour quelqu'un des Royaumes d'Italie qu'elle aurait choisi, en vertu de la clause du Testament, en lui donnant les Ministres qui seraient les plus propres. Charles II ne survécut pas longtems à ce Testament. Il languit encore un mois & acheva le premier de No-
1700. vembre, à l'âge de trente-neuf ans, sa carriere obscure & triste.

Mort de Charles II, Roi d'Espagne.

Il ne faut pas s'imaginer que le Monarque Français ou ses Ministres eussent conclu les Traités de partage avec le dessein de les rompre. On ne peut disconvenir que l'idée de former ces traités, & particulierement le dernier, n'ait été un chef-d'œuvre; puisque, si l'Empereur l'avait accepté, le Roi de France voyait ses Etats étendus sans effusion de sang sur de nouveaux Royaumes & sur les plus belles parties de l'Italie, & que

l'Empereur refuſant d'y accéder, comme on devait bien s'y attendre, la terreur du démembrement donnait à la maiſon de Bourbon la nomination du Roi Charles en faveur du Duc d'Anjou, & le conſentement univerſel de tous les ſujets de la Monarchie Eſpagnole. 1700.

Indécision de Louis XIV.

Les deux alternatives flattaient également l'ambition de Louis XIV. Ainſi dès que ce Monarque eut appris les dernières diſpoſitions de Charles II il aſſembla ſon conſeil. On y délibéra s'il fallait accepter le Teſtament ou s'en tenir au dernier Traité de partage. Louis balança quelque tems; enfin comptant ſur ſes forces & préférant la gloire de ſa Maiſon à l'aggrandiſſement de la Monarchie Françaiſe, il fit venir le Duc d'Anjou devant lui & le reconnut Roi d'Eſpagne, ſous le nom de Philippe V. Le nouveau Monarque, demandé avec empreſſement par ſes nouveaux ſujets, partit auſſitôt pour l'Eſpagne, où il fut reçu avec des témoignages extraordinaires d'honneurs & d'allégreſſe.

Mécontentement des Anglais & des Hollandais contre Louis XIV.

Il ne reſtait plus qu'à ſatisfaire les deux Puiſſances, l'Angleterre & les Pays-Bas-Unis qui avaient conclu le Traité de partage. Louis XIV. avait eu ſoin de les faire avertir, dès qu'il eut pris ſa réſolution. A peine fut-elle rendue publique, que les Anglais & les Hollandais à qui le dernier Traité de

1700. partage avait également déplu, se répandirent en plaintes contre Louis XIV qui le rompait, en acceptant un Testament dont les dispositions étaient bien moins redoutables pour l'Europe. Tel était le destin de Louis XIV, que la grandeur de sa maison caulait autant d'ombrage que celle de son Royaume.

Les Etats-Généraux furent ou parurent d'abord surpris de cette acceptation. Le Comte de Briord, Ambassadeur de France à la Haye, leur avait auparavant demandé des secours pour son maître; au cas qu'il fût obligé de recourir à la force pour faire exécuter le Traité de partage. Ils faisaient en conséquence armer douze vaisseaux dans les Amirautés. A la nouvelle de la proclamation du Duc d'Anjou, il ne ralentirent pas ces préparatifs, pour être prêts à tout événement. Le Comte de Briord gagna facilement l'Ambassadeur d'Espagne, de Quiros; ce Ministre si dévoué à la maison de Bourbon, ne demanda que le payement des arrérages qui lui étaient dus & le fit à ces conditions qu'il suivît les interêts de la Maison de Bourbon. Les Etats n'oserent cependant prendre aucune résolution sans avoir consulté le Roi d'Angleterre. Les sentimens étaient partagés. Dans un Conseil secret qu'ils eurent ensemble, quelques-uns trouvaient que la démarche du Roi de France n'é-

Lettres XXX. XXXI. XXXIII. *de Louis* XIV. *au Comte de Briord.*

Lamberti I. 213.

tait aucunement préjudiciable à la République, puisque l'Espagne continuait sur le même pied, avec un Roi particulier, sans être annexée à la Couronne de France. D'autres attaquerent cette succession, sous prétexte qu'elle pouvait détruire la barriere des Pays-Bas, rouvrir le commerce d'Anvers, faire passer en France tout le commerce des Indes Occidentales. Ils ajoutaient que ce n'était pas d'alors seulement qu'on savait la mauvaise volonté de la France contre l'Etat; qu'elle la regardait comme ayant le plus traversé son aggrandissement, & qu'il pouvait arriver que le Roi de France portât son petit-fils à faire revivre ses prétentions sur l'Etat, qu'il appuyerait même au besoin de ses forces. Que quoique la France en cette conjoncture en agît honnêtement, nourrissant toujours son indignation contre l'Etat, elle en conservait le souvenir. Que le nouveau Roi d'Espagne, étant d'une branche des Bourbons, il serait toujours attaché à la France, de la même manière que les deux branches de la maison d'Autriche l'avaient toujours été. Qu'il était vrai qu'il y avait des Traités; mais que la force seule en pouvait assurer la durée. Qu'il y avait à craindre que le Commerce dans les Indes Orientales, un des principaux soutien de l'Etat, n'en reçût des atteintes, & que celui du Levant qui

1700.

Opinions des membres du Gouvernement.

Lamberty, I. 214.

était auſſi conſidérable, n'était pas moins
1700. expoſé. Que les Manufactures de laine de la République pourraient tomber par l'empêchement que l'on apporterait à l'exportation des laines d'Eſpagne, que la France pourrait faire entrer chez elle afin d'en améliorer les ſiennes. Cela ferait déſerter du pays un nombre très-conſidérable d'ouvriers qui réduits à la miſère par l'inaction des Manufactures, iraient ailleurs porter leur induſtrie & leurs talens.

Ces raiſons déduites avec bien d'autres par des gens ſages & clairvoyans, firent convenir qu'il y avait du danger à concourir à l'exécution du Teſtament en faveur du Duc d'Anjou. On mit enſuite ſur le tapis, ce que l'on pourrait faire pour l'empêcher, puiſque cette affaire était appuyée par un acte formel, & par l'inclination univerſelle de l'Eſpagne, mais ſurtout à cauſe des forces conſidérables que la France avait encore ſur pié. A l'égard du Teſtament, on alléguait que l'acte de partage en avait annullé la valeur, puiſque le Traité n'avait été fait que pour ce motif; puiſque, aucas que le Roi d Eſpagne appelât à ſa ſucceſſion un des fils de France, l'Archiduc, ou quelque autre Prince que ce fût, on y était convenu que, pour l'empêcher, on ferait un tel partage, ſi Charles II mourait ſans poſtérité. Que, quoi-

que les Espagnols paruſſent pencher univerſellement pour le petit-fils de Louis XIV, il n'était pas moins vrai que l'Archiduc avait dans le pays bon nombre de zélés partiſans. Qu'il y avait lieu de croire que c'était la dévotion ou l'ignorance du Roi défunt dont on avait abuſé, qui lui avait dicté un Teſtament ſemblable. Qu'il y avait beaucoup de Grands exilés & que la Maiſon d'Autriche avait auſſi un parti ſûr, que la France ne l'avait emporte que par ſes intrigues, & dont les Eſpagnols ne tarderaient pas à ſe repentir. Qu'a l'égard des forces de la France, la derniere guerre les avait conſidérablement affaiblies, auſſi bien que le Commerce. Que l'Empereur avait fait la paix avec la Porte, & que ſi le Duc d'Anjou ſe rendait en Eſpagne, la France ſerait obligée de l'y ſoutenir par ſes troupes ſi l'on en venait à une rupture, & d'en garder les côtes, vu leur grande étendue; que l'Eſpagne n'avait point de troupes, & qu'elle manquait abſolument d'hommes. La France ſerait en ce cas forcée de partager ſes forces, ce qui l'affaiblirait conſidérablement, & la forcerait enfin d'entendre raiſon. Que le même danger qui menaçait la République, regardait auſſi, quoique par d'autres raiſons, l'Angleterre, l'Allemagne & l'Italie: par là il était à préſumer que tout 1700.

1700. le reste de l'Europe ayant presque une égal intérêt, l'on courrait de soi-même au dessein général. L'on proposa ensuite quel moyen pouvait être le plus efficace & le plus promt pour remédier à ce danger éminent? Un de la Compagnie dit hautement que c'était de faire la guerre. Que l'établissement du Duc d'Anjou en Espagne serait la cause de la perte de la République, peut-être même du reste de l'Europe, & que, périr pour périr, il valait mieux le faire en braves gens; tenter si par la voie des armes, l'on ne pourrait pas se garantir du naufrage: qu'il était même nécessaire de la commencer bientôt, surtout pendant que la plaie saignait encore, au lieu d'attendre que les esprits se fussent réfroidis, & que la France eût le tems de se reconnaître. En même tems les Etats cherchaient de tous côtés des renforts contre la France, soit par le mouvement des troupes, soit par des alliances nouvelles. L'Electeur de Brandebourg qui voulait se faire reconnaître sous le titre de Roi de Prusse, paraissait disposé à favoriser toutes les mesures que l'Angleterre & les Pays-bas-Unis voudraient concerter ensemble.

Lettre du Roi de France pour gagner les Etats-Généraux.

Cependant le Roi de France qui sentait quelle serait l'influence des Pays-Bas-Unis dans cette grande affaire, ne négligea rien pour mettre leur détermination

tion dans ſes intérêts. Il leur adreſſa une longue lettre à cet effet, dont il importe de donner ici la ſubſtance. Il diſait aux Etats-Généraux que la ſurpriſe où ils paraiſſaient être de l'acceptation pure & ſimple du Teſtament du Roi d'Eſpagne, ceſſerait au moment qu'ils conſidéreraient les troubles infinis qui auraient réſulté de l'éxécution du Traité de partage. Le Roi avait en cela plus d'égard au repos de l'Europe qu'au véritable intérêt de ſa Couronne. Son intention n'était point d'acquérir par un traité, les Royaumes de Naples & de Sicile, la Province de Guiſpuſcoa & le Duché de Lorraine, attendu que ſes Alliés n'avaient aucun droit ſur ces Etats. S'il avait conſenti au Traité de partage, c'était pour le bien de la paix, parce que ſes armes auraient pu augmenter la portion qui devait revenir au Dauphin; qu'en ſe contentant de ce qui lui avait été aſſigné pour lors, il n'avait eu en vue que le repos de la Chrétienté. Loin donc que le changement de ſa réſolution portât aucun préjudice à ſes Alliés, il était aiſé de voir que le même motif qui avait dicté l'eſprit de partage, avait décidé le Roi au changement qui venait de s'opérer, en prévenant tout d'un coup, les guerres ſanglantes qui auraient pu réſulter de la mort du Roi d'Eſpagne. On en voyait déjà les premières 1700.

1700. apparences. Les Espagnols se préparaient les armes à la main, à empêcher le démembrement de leur Monarchie; tous les Etats dépendant de la Couronne d'Espagne étaient dans la même intention. La Nation, pour s'opposer à la division, n'attendait que la nomination du Prince à qui elle devait obéir. Quoique tous les Etats du Royaume d'Espagne, eussent une inclination naturelle pour un Prince de France, il est certain qu'ils se seraient soumis à l'Archiduc, si le choix du Monarque eût rempli les vues de l'Empereur, qui n'avait refusé de signer le partage que dans la persuasion de jouir de la dépouille entière, comme toute sa conduite semblait le prouver. Si l'Archiduc pouvait monter sur le trône d'Espagne, les armes seules pouvaient mettre le Dauphin en possession de ce que lui accordait le Traité de partage. Il n'y avait plus lieu d'alléguer le tort fait aux héritiers légitimes; ils avaient refusé d'attaquer un Prince nommé possesseur de toute la Monarchie Espagnole & soutenu de l'affection de ses peuples, qui ne verraient en lui que leur Maître légitime. La force ouverte était donc l'unique moyen d'attaquer les Royaumes de Naples & de Sicile où l'on n'avait aucune intelligence. Mais la guerre, une fois commencée, n'était pas aisée à finir.

Il fallait des avantages terribles pour forcer un Roi d'Espagne, maître de tant de Royaumes, à céder par la force, les Etats dont le démembrement devait former le lot du Dauphin. Les mêmes moyens donc que l'on croyait devoir prendre autrefois pour éviter la guerre, en devenaient aujourd'hui une cause première. 1700.

Quand même l'Empereur, par impossibilité, refuserait la succession & s'en tiendrait au partage, le Duc de Savoie est sans engagement; il est appellé par le Testament au défaut des Princes de France & d'Autriche. Quelle offre pouvait-on lui proposer pour l'empêcher de faire valoir ses nouveaux Droits? On ne pouvait pas dire que les Alliés l'auraient substitué à l'Archiduc, ce n'est pas le cas. Enfin, la disposition faite par le feu Roi, produisait encore de nouveaux embarras pour le choix du Prince à substituer à l'Archiduc selon l'article secret du Traité. Quel Prince eût été en état de monter sur le trône d'Espagne, malgré la Nation entière, & de s'y maintenir après des démembremens si considérables, contre les efforts qu'auraient fait indubitablement l'Archiduc & le Duc de Savoie? Tout cela aurait amené une guerre universelle. Le moyen le plus naturel, le plus propre à maintenir la paix générale, était l'acceptation des dispositions du feu

1700. Roi d'Espagne, & ce sont là les motifs qui y ont décidé le Roi. Le Dauphin était le seul qui eût le droit de s'opposer aux dernieres dispositions du Monarque défunt. Le Dauphin se désiste en faveur de son fils du seul droit qui soit légitime; alors le Testament s'exécute sans trouble, sans effusion de sang, & les peuples d'Espagne auraient avec la paix, un Prince que la naissance, les dispositions du feu Roi, les vœux unanimes de tous les Etats de la Monarchie appellent à la Couronne. Si quelque Puissance était assez injuste pour attaquer tant de droits réunis, elle deviendrait odieuse à l'Univers dont elle troublerait le repos sans apparence de succès; mais il serait honteux pour le Roi, de prendre les armes contre une Nation qui ne lui demandait que son petit-fils pour régner sur elle, tandis qu'il n'écouterait que son ambition personnelle, & quelle raison plausible pourrait-il en donner?

On avait voulu le priver de ses Droits. L'Empereur se promettait la succession entière du Roi d'Espagne. La justice, l'honneur, l'intérêt de la Couronne, sa tendresse l'obligeaient également à soutenir de toutes ses forces les Droits du Dauphin. Les succès précédens instruisaient de ce qu'on devait craindre de l'effort de ses armes. Le Roi d'Angleterre

& les Etats Généraux avaient désiré la paix; le Roi y avait consenti. Le Dauphin avait bien voulu abandonner la plus grande partie de ses droits pour s'assurer du reste. Telles étaient les précautions que l'on avait prises pour affurer dans l'Europe les fondemens d'une paix solide. Les disputes excitées sur la validité de la renonciation de la feue Reine avaient paru demander cet accomodement. Mais la nullité en est présentement reconnue par le Testament du feu Roi. Enfin, il était absolument nécessaire que le Roi déclarât s'il acceptait ou s'il refusait le Testament, & qu'en l'acceptant, les Droits sur toute la succession d'Espagne passaient en entier incontestablement à ce nouveau Roi. Il n'était donc plus permis à son ayeul de les séparer, d'accepter une partie de la succession, & de refuser l'autre. 1700.

Le refus du Testament transportait tous les Droits à l'Archiduc qu'il aurait fallu attaquer. Puis que la Guerre etait inévitable, qu'elle était injuste, les Etats-Généraux n'avaient aucun sujet de se plaindre du Roi, puisque la résolution qu'il venait d'adopter ne leur portait aucun préjudice. Il ne perdait rien par l'acceptation du Testament, attendu que se contentant du titre seul de Médiateurs desintéressés, ils n'avaient rien stipulé pour eux, pas même une seule

1700. Ville dans l'un ou l'autre Monde, ni aucun article secret pour leur Commerce. Ils n'ont véritablement à se plaindre que de l'Empereur, & de ses refus continuels, s'ils voient avec peine que le Roi ait accepté le Testament. Quoique le Mémoire remis à son Ambassadeur puisse donner lieu de le croire, le Roi veut bien encore suspendre son jugement jusqu'à ce qu'ils aient fait de plus sérieuses réflexions sur ce grand événement. L'on ne pouvait alléguer l'aggrandissement de sa puissance, puis qu'il ne prenait rien pour lui, qu'il évitait encore par là les craintes du peuple d'Angleterre & de Hollande qui voyait avec des craintes marquées les Royaumes de Naples & de Sicile passer entre les mains des Français, qui dans la suite pourraient nuire infiniment à leur commerce dans la Méditerranée.

Ces réflexions persuaderont sans doute les Etats-Généraux que la justice, le bien de la paix, l'esprit même du Traité ne permettaient pas que le Roi prît d'autre résolution que celle d'accepter le Testament du feu Roi d'Espagne ; qu'elle convient aux intérêts particuliers de la République de Hollande, qu'elle est conforme à ceux de toute l'Europe.

Préparatifs pour la guerre.

C'est ainsi que Louis XIV trouvait des raisons pour justifier non-seulement la politique, mais encore la justice de sa

démarche. Mais Guillaume & les Etats ne se payaient pas de paroles; ils poussaient avec ardeur les préparatifs militaires; Louis XIV, trop éclairé pour ne pas soupçonner leurs vues, fit des démarches pour en pénétrer le secret. Le Comte de Briord fut chargé de faire des informations exactes à ce sujet: Les Etats, obligés cependant de s'expliquer, répondirent en termes polis au Gouvernement Espagnol qui leur apprenait la nomination de Philippe V; & pour ne pas se compromettre dans une affaire aussi délicate, ils chercherent dans la forme compliquée de leurs constitutions, des raisons pour se dispenser d'une réponse plus positive. Peu de tems après, l'Ambassadeur Espagnol Quiros remit aux Etats une Lettre du nouveau Monarque, pour leur notifier son avénement sur le Trône Espagnol. Mais ils éluderent également de lui répondre positivement. Les Etats se virent cependant nécessités à répondre plutôt qu'ils n'auraient voulu. Le Roi de France demandait qu'ils retiraffent les garnisons qu'ils avaient envoyées dans les places des Pays-Bas Espagnols. Les Etats trouvaient au contraire très-mauvais qu'on ne cessât d'y introduire des Troupes Françaises. En effet le Duc de Baviere qui gouvernait les Pays-Bas, était totalement dévoué à la France. A la nouvelle de l'accep- 1700.

Lamberti I. 227. *Torcy Tindal. Burnet.*

1701. tation, il avait quitté le deuil qu'il portait pour son fils, & faisait célébrer par les plus brillantes fêtes un avénement qui devait lui devenir bien fatal. Il avait aussitôt reconnu le Duc d'Anjou pour Roi d'Espagne. Sur les ordres du nouveau Monarque, il introduisait des troupes Françaises dans les plus fortes garnisons. Il avait refusé positivement d'en recevoir des Etats un plus grand nombre que celles stipulées dans les traités de barriere. On les voyait au contraire sortir des places où les Français étaient introduits. On en compta jusqu'au nombre de vingt-deux bataillons, qui se retirerent. On ne conçoit pas comment Louis XIV qui devait se défier des grands préparatifs des Hollandais, ne fit pas arrêter ces troupes, au moins jusqu'à ce qu'ils eussent donné des assurances de leur intention à entretenir la paix. Par cette démarche, il aurait peut-être réussi à les obliger de garder la neutralité, il aurait diminué le nombre de ses Ennemis sans répandre de sang : mais soit qu'il espérât contre toute apparence que les Négociations seraient plus efficaces qu'un acte de rigueur; soit qu'il crût au-dessous d'un grand Roi de manquer à la foi du traité avant la rupture ouverte, il leur permit de se retirer librement, dans leur pays, en observant de ne les laisser partir que successivement, crain-

te que tant de troupes réunies ne s'emparaſſent de quelqu'une des places qu'elles auraient pu trouver à leur bienſéance. 1701.

Ce que raconte M. de Puiſégur à ce ſujet, dans ſon traité de l'art de la guerre, eſt fort curieux. „ Charles II „ étant mort le Roi, dit-il, m'envoya „ chercher, & me dit: je ſuis inquiet „ de voir les troupes de Hollande dans „ la plûpart des places des Pays-Bas „ Espagnols: de plus l'Electeur de Baviere y a ſept à huit mille hommes „ des ſiennes, tandis que le Roi mon petit-fils en a très-peu. Il eſt vrai „ que l'Electeur de Baviere traite avec „ moi, mais en même tems il en fait de „ même avec le Roi d'Angleterre. Je „ vous ai choiſi pour vous envoyer à „ Bruxelles éclairer la conduite de l'Electeur, & prendre des meſures pour „ faire entrer mes troupes dans les places où les Hollandais ont garniſon; „ donnez toute ma confiance au Marquis de Bédemar; dites-lui que j'envoie le Maréchal de Boufflers à Lille, & que tous les ſecours dont il „ aura beſoin, ſoit de troupes, de munitions ou d'argent, il n'a qu'à vous „ le dire & ſur ce que vous manderez „ au Maréchal de Boufflers, il a ordre „ de lui envoyer le tout.

Les Hollandais de leur côté s'empreſ-

ſerent d'autant plus à rappeller leur trou-
1701. pes, qu'ils avaient tout à craindre, qu'el-
les ne fuſſent arrêtées, au cas qu'ils
Lamberti priſſent des réſolutions contraires à ſes
I. 394. projets. Mais le Roi de France leur fit entendre aſſez clairement qu'il ne permettrait pas cette retraite, avant qu'ils ſe fuſſent expliqués. Les Etats ſe virent ainſi dans la néceſſité de reconnaître Philippe V; mais ils ſe reſerverent adroitement un ſubterfuge en déclarant dans cette reconnaiſſance qu'ils expliqueraient plus au long, à quelles conditions, ils faiſaient cette reconnaiſſance pour maintenir le repos de l'Europe. Ainſi les préparatifs de guerre furent pouſſés partout avec une nouvelle vigueur.

Guillaume III ligue de nouveau l'Europe contre Louis XIV *Smollet.*

Le Roi Guillaume ne tarda pas à ſuivre l'exemple des Etats. Il n'attendit pas que la Nation eût reconnu Philippe V; il répondit au nouveau Monarque qui lui faiſait part de ſon avénement au trône. Il penſa que la reconnaiſſance particuliere qu'il ferait de ce Monarque, ſerait ſans conſéquence, n'étant point ſoutenu du ſuffrage de ſon Parlement. Il ne fit aucune difficulté de lui donner tous les titres, affectés à ſa nouvelle dignité. Mais l'inquiétude de la nation Anglaiſe en tems de paix, lui donnait trop de chagrin, pour qu'il ne déſirât pas une nouvelle guerre qui lui rendait ſon importance & lui fournit l'occaſion

d'aller oublier dans le Continent, les affronts qu'il essuyait en Angleterre. Cette conduite & le rappel des troupes des Etats des places frontieres montraient assez que Guillaume ne cherchait qu'à gagner du tems pour former de nouvelles alliances & faire les préparatifs nécessaires. 1701.

Louis XIV avait envoyé le Comte d'Avaux à la Haye, avec le titre d'Ambassadeur-Extraordinaire, pour négocier avec le Comte de Briord, sur les moyens de conserver la paix. Il n'avait pas peu contribué à la dernière résolution par laquelle les Etats avaient reconnu Philippe, en le félicitant sur son avénement. Les Etats demanderent alors que l'Envoyé d'Angleterre à la Haye, Alexandre Stanhope négociât conjointement avec eux. Cette demande ayant été accordée après quelques difficultés, sept Députés des Etats remirent le 22 de Mars au Ministre Français les demandes de leurs Hautes-Puissances & celles de l'Angleterre. Les premières contenaient quatorze articles qui portaient en substance; que pour conserver la paix & la tranquilité générale, leurs Hautes-Puissances demandaient, qu'il fût donné à l'Empereur une satisfaction raisonnable sur ses prétentions à la Couronne d'Espagne, comme elles avaient été réglees par le Traité de Partage; que l'Empereur fût admis dans le Traité que feraient Demandes des Anglais & des Hollandais.

1701 la Grande-Brétagne & leurs Hautes-Puiſſances avec les Rois de France & d'Espagne, & que conſéquemment l'Empereur fût invité à cette négociation.

Que le Roi de France dans un tems fixé, auſſi court qu'on en pourrait convenir, retirât toutes ſes troupes des Pays-Bas Espagnols, ſans qu'il lui fût permis de les y renvoyer jamais: qu'on mît à l'avenir dans les-dits Pays-Bas des troupes Espagnoles, Wallones, ou originaires du pays; mais que ſi le Roi d'Espagne requérait des troupes de l'Angleterre ou de leurs Hautes Puiſſances pour la défenſe des Pays-Bas, il leur fût permis d'y en envoyer.

Que pour la ſurêté particuliere de leurs Hautes-Puiſſances, on leur confiât la garde privative des Villes, places & forteresſes de Venlo, Ruremonde, Stevensward, Luxembourg, Namur, Charleroi, Mons, Dendermonde, Dammes, & St. Donat avec leurs Châteaux, Citadelles, ſans qu'il fût permis, ni à la France ni à l'Espagne de bâtir autour des-dites places aucuns forts, lignes, ni ouvrages de fortification; que leurs Hautes-Puiſſances euſſent le plein commandement & autorité dans ces places, ſauf & ſans préjudice des autres droits & revenus du Roi d'Espagne ſur & dans les-dites Villes & places.

Qu'aucun Royaume, Provinces, Vil-

les, terres, ni places appartenans à la Couronne d'Espagne, tant dedans que hors de l'Europe, ne puſſent être cédées, ni appartenir à la Couronne de France, par donation, achat, échange, contrat de Mariage, ſucceſſion par Teſtament ni ab-inteſtat, ni par aucun titre que ce pût être, & qu'elles ne puſſent jamais être ſoumiſes au pouvoir ni à l'autorité du Roi de France en aucune maniere. 1701.

Que dans tous les Royaumes & Etats du Roi d'Espagne, les ſujets des Provinces-Unies fuſſent ſur le même pied qu'ils avaient été du tems du Roi Charles II, & que ce qui pourrait être accordé aux Français fût auſſi cenſé leur être accordé.

Le tout avec réſerve d'amplifier ces points dans la négociation, autant qu'on le trouverait néceſſaire pour l'éclairciſſement de leur véritable ſens & intention; comme auſſi pour prévénir toutes ſortes de diſputes.

Les propoſitions de l'Angleterre étaient contenus dans les mêmes termes, & le Roi demandait auſſi pour places de ſureté Oſtende & Nieuport, avec leurs Ports, Châteaux & Citadelles, & avec tous les forts & fortifications qui en dépendaient, aux mêmes conditions ſtipulées pour les places conſiées aux Etats-Généraux.

Les deux mémoires contenant des demandes auſſi exorbitantes furent envoyés

aux Cours de Verſailles & de Madrid.
1701. On trouva que les deux Nations faiſaient à la France & à l'Eſpagne des propoſitions telles qu'une Puiſſance victorieuſe en aurait pu impoſer à celle qu'elle aurait vaincue. Le Comte d'Avaux les rejetta fièrement. Don Bernado Quiros marqua plus de vivacité; il voulait quitter auſſitôt le pays; mais les Ambaſſadeurs de France & de Suede l'engagerent à reſter. Le Comte de Briord, après avoir dit que l'outrage fait par ces demandes au Roi ſon maître, ne pouvait ſe laver que dans le ſang, ſe retira: mais ſa colere ne l'empêcha pas d'accepter en partant, le preſent ordinaire d'une chaîne d'or & de ſix mille florins; & toute la négociation roula ſur le Comte d'Avaux. Ce Miniſtre reçut le 2 d'Avril un Courier du Monarque Français, & dit au Penſionaire Heinſius, qu'il n'avait point d'autre réponſe à faire, ſinon que le Roi ſon maître était diſpoſé à obſerver le traité de Ryswyck, & à le renouveller.

Négociations du Comte d'Avaux.

Lamberti I. 408.

Le Comte d'Avaux, ſentant toutes les conſéquences des meſures des Etats avec l'Angleterre, tenta de traiter ſéparément avec les premiers. Il tâcha même de les gagner, en leur promettant la conceſſion de la plupart de leurs demandes; mais il ne put jamais les perſuader. Ils inſiſterent à demander que le Miniſtre de l'Empereur fût admis aux

Conférences ; mais le Comte soutenait que Sa Majesté Impériale n'ayant rien à prétendre, ne devait avoir aucune part à la négociation ; l'Ambassadeur d'Angleterre eut ordre de la rompre. Enfin, le Roi Guillaume ayant passé lui-même à la Haye, mit de nouveaux obstacles à la négociation. On publia que les Français ne cherchaient qu'à amuser les Etats & l'Angleterre, pour les empêcher de faire des préparatifs. Les Français se sont plaints au contraire que leur Monarque avait manqué de cette vigueur, qui avait caractérisé les années brillantes de son regne. Tout le tems, selon eux, s'était passé en délibérations. Le Conseil de France semblait ne pas voir que le seul moyen qui lui restait pour en imposer aux Hollandais, était de leur déclarer la guerre, & d'envoyer des troupes dans leur territoire ; avant qu'ils eussent le loisir de faire les préparatifs que toute l'Europe savait être destinés à soutenir les prétentions de l'Empereur. 1701.

Torcy I. 103.

Les lenteurs du Ministere de Versailles furent la cause de tous les malheurs qui se succederent dans le cours de la guerre suivante. Les ennemis eurent le tems de rassembler toutes leurs forces, pendant que la France demeurait dans un engourdissement aussi peu conforme au génie de la Nation qu'a la conduite

passée du Monarque. Les Etats-Généraux, guidés par le Roi d'Angleterre, insisterent toujours dans leurs mémoires à ce que le Ministre de l'Empereur fût admis aux Conférences dans le cours de la négociation du Comte d'Avaux: ce Comte persista à soutenir que l'Empereur n'ayant rien à prétendre, ne devait avoir aucune part à la négociation. Tout le tems de la campagne qu'on aurait pu employer beaucoup plus utilement, se passa ainsi en pourparlers, sans qu'il y eût jamais la moindre apparence de réussite.

1701.

Nouvel effort de Louis XIV sur les Etats.

Il est certain que l'arrivée du Roi Guillaume & ses démarches annonçaient assez qu'il n'était venu que pour rendre les préparatifs plus prompts & plus vigoureux. En conséquence, Louis XIV rappella le Comte d'Avaux, qui, avant de partir, représenta aux Etats; que son Maître n'avait cherché qu'à prévenir les desastres d'une nouvelle guerre. Que le Roi paraissait confirmé dans cet espoir par la reconnaissance que les Etats Généraux avaient envoyé faire au Roi d'Espagne, pour le féliciter sur son avènement à la Couronne. L'on y voyait clairement que si Leurs Hautes-Puissances demandaient encore des suretés pour elles-mêmes, elles connaissaient au moins l'injustice de prétentions étrangeres, & qu'elle vou-

Lamberti T. 483.

laient éviter pour jamais le dangereux embarras de les mêler dans leurs propres intérêts. Ainsi toutes choses paraissaient se disposer à l'affermissement de la paix, lorsque les propositions faites par les Etats-Généraux & celles de l'Envoyé du Roi d'Angleterre, donnerent lieu de juger que la paix serait le fruit de l'étroite union que la conformité de ces propositions marquait entre ce Prince & eux. Il est vrai que les Etats-Généraux ont protesté dans la suite, que leurs demandes excesives étaient l'effet d'une juste crainte inspirée par la Puissance du Roi; qu'elles ne devaient pas être regardées comme une marque de la confiance qu'elles avaient en leurs propres forces. Mais si cette crainte si vivement exprimée depuis, dans la lettre écrite au Roi d'Angleterre, pendant la tenue du Parlement, était réelle; si les Etats-Généraux, en représentant les dangers dont ils veulent être environnés de toutes parts, n'avaient effectivement d'autres vues que de les prévenir; les moyens d'y réussir étaient entre leurs mains: il était inutile de mettre un si grand nombre de troupes en campagne, d'acheter chèrement des alliances étrangères, d'inonder leurs Provinces, enfin de faire tous les préparatifs extraordinaires des plus grandes guerres. C'était les Etats-Généraux qui avaient eux-mêmes 1701.

1701. demandé les Conférences, comme un moyen d'assûrer la paix: il dépendait d'eux de les rendre utiles, parce que les intentions du Roi de France n'avaient jamais été de les prolonger pour se préparer à la guerre avec plus de succès, il ne s'était servi d'aucun prétexte pour en retarder l'effet. Elles étaient ouvertes pour y traiter des seuls intérêts de la République. Il dépendait d'elle de la terminer avec avantage en très-peu de tems. Mais au lieu d'y travailler sérieusement, les Etats-Généraux en avaient encore éloigné la conclusion en demandant que l'Envoyé d'Angleterre y fût admis, quoique son maître n'eut aucun prétexte de prétendre des sûretés pour lui-même. Si le Roi, dont les lumieres avaient bien vu clairement le but que se proposaient les Etats, s'est opposé quelque tems à l'admission de cet Envoyé; s'il avait offert de faire traiter sous ses yeux la négociation commencée à la Haie pour l'affermissement de la paix, ce Prince l'avait fait par le même principe sur lequel il regle toute sa conduite, par le desir sincere de lever tous les obstacles que les ennemis de la paix ne cessent d'y apporter; il prévoyait assez le peu de fruit des Conférences de la Haie. Le Roi jugeait que s'il levait une fois la difficulté faite pour l'admission de l'Envoyé du Roi d'Angleterre, l'on ne tarderait

pas d'en faire naître une autre aussitôt, plus capable d'embarasser la négociation que la première. Il doutait à la vérité, qu'il fût facile de persuader aux Etats-Généraux d'insister sur la prétendue satisfaction de l'Empereur, d'entreprendre le soutien de ce Prince, de confondre ses intérêts avec ceux de leur République, de s'ériger en arbitres entre la France & l'Autriche; de décider que Philippe IV a eu le droit & le pouvoir de changer à sa fantaisie toutes les constitutions de ses Royaumes, d'en exclure à jamais ses véritables héritiers. Que Charles II au contraire n'a pas eu l'autorité de rappeller ces mêmes héritiers, de rétablir par son Testament les loix fondamentales des Couronnes d'Espagne. En effet, il était difficile de croire qu'une République si sage prit contre la France la résolution de rompre les traités qu'elle a regardés comme la confirmation & le sceau de sa Souveraineté : qu'elle voulût aux dépens de son commerce & de ses richesses, s'engager à soutenir des intérêts étrangers, peu de mois après qu'elle a fait une démarche entièrement contraire, en reconnaissant le Roi d'Espagne. Mais qu'il paraissait que ces considérations dont la République avait autrefois seule la force, le cédait alors à des maximes nouvelles. 1701.

L'Ambassadeur ajoutait en finissant, qu'il

1701. abuserait de la confiance du Roi son maître, s'il lui écrivait encore que l'on dût attendre quelque succès des Conférences. Le Roi est trop éclairé pour le croire, après la déclaration que l'Envoyé du Roi d'Angleterre a faite de la part du Roi son Maître au même Ambassadeur. Que les Etats-Généraux sont bien informés de la maniere dont cet Envoyé lui a signifié que le Roi de la Grande-Bretagne ne se détacherait jamais des intérêts de l'Empereur, & que vu l'étroite union des-dits Etats avec la Cour de Londres, il ne pouvait douter qu'ils n'eussent déja pris le parti de faire une déclaration semblable. Cette déclaration lui avait même été faite par avance, en disant formellement que les Etats-Généraux ne pouvaient continuer les conférences, sans l'intervention de l'Envoyé du Roi d'Angleterre. Que celui-ci s'en excluant lui-même, les Conférences étaient aussitôt suspendues; ainsi que ce serait inutilement que l'Ambassadeur du Roi de France, envoyé seulement pour elles à la Haie, y fit un plus long séjour. Que s'il n'avait pas la satisfaction de laisser à son départ, la paix de longue durée entre le Roi & la République, au moins il aura celle d'avoir fait connaître qu'il n'a tenu qu'à elle que le repos public ne soit point interrompu; que le Roi ne s'est armé

que pour la défense du Roi son petit fils; que s'il avait eu envie de faire des conquêtes, elles étaient faciles: ses troupes sur les Frontieres des Provinces-Unies donnaient des moyens aisés de profiter de l'état de faiblesse où elles étaient alors. Si ces réflexions ne peuvent empêcher la guerre, le Roi de France saura faire connaître que ce n'est ni la foiblesse ni la défiance de ses forces qui ont retenu jusqu'à présent ses armes, & qu'il pourra montrer qu'il est à même de venger les insultes faites à son pavillon, & d'empêcher que ses sujets ne fussent enlevés & traités comme ennemis par les vaisseaux Anglais & Hollandais; que ces mêmes vaisseaux vinssent fonder les Ports de son Royaume; qu'enfin, il était encore en son pouvoir de s'emparer des places encore sans défense, & d'obtenir des avantages encore plus considérables; mais qu'il n'avait dissimulé ces insultes, que dans la vue d'ôter jusqu'aux moindres prétextes de dire qu'il eût contrevenu à la plus exacte observation du traité de Ryswyck. 1701.

Le Comte d'Avaux laissa cependant un Secrétaire à la Haye; il ne restait que pour faire paraître qu'il cherchait à éviter la guerre. Mais les deux partis ne furent point dupes l'un de l'autre. La France fit, de concert avec l'Espagne, une alliance offensive & défensive avec Les négociations rompues.

le Portugal. En Allemagne elle avait pour
1701. elle les Electeurs de Cologne & de Baviere, & les Ducs de Wolfenbutel & de Saxe-Gotha. Les Etats & l'Angleterre firent des alliances plus importantes; ils attirerent, de concert avec l'Empereur, le Danemark & le nouveau Roi de Prusse dans leur parti. Ils renouvelerent les anciennes alliances avec la Suede. Les Etats suivirent une conduite qui, en tout autre tems, aurait passé pour une rupture. Ils arrêterent les eaux à Lillo & au Fort Fréderic, en fermant leurs écluses, ce qui inonda une étendue considérable des pays qui appartenaient au Roi d'Espagne. L'Ambassadeur Quiros en fit ses plaintes, & demanda un dédommagement de la perte que cette inondation causait aux sujets du Roi son Maître. Des réponses vagues furent tout ce qu'il en tira. Mais comme les Etats n'étaient pas encore assez préparés pour l'exécution de leurs projets, les écluses furent rouvertes, & cette affaire n'eut d'autres suites que de prouver inconteſtablement la mauvaise conduite des Hollandais.

Quoique Louis XIV ne fit aucune hostilité, il prit les mesures nécessaires pour assurer de ce côté-là les frontieres de son Royaume. On tira des lignes depuis Anvers jusqu'à Hui, avec des redoutes, des redans, des demi-lunes & des bastions assez éléves pour commander dans

la plaine. Tous ces ouvrages, qui en comptant les détours, comprenaient un espace de près de cinquante lieues, étaient fraisés & palissadés. On établit un camp bien fortifié à Richelle avec un fossé de vingt-quatre pieds de largeur, & de douze de profondeur, un bon parapet, cinq bastions & six redans munis de cinquante pieces de canon. On y mit quinze bataillons, avec ordre de les relever de six semaines en six semaines pendant tout l'hiver, & en conséquence on y bâtit des casernes & des écuries. 1701.

On ne peut disconvenir que les Anglais & les Hollandais n'eussent de fortes raisons de politique pour travailler de concert à l'abaissement de la Maison de France. Ils avaient lieu de craindre que lorsque ces deux Couronnes se seraient affermies dans le commerce du Nouveau-Monde, elles ne songeassent à envahir celui des Indes, & à en exclure les autres nations Européennes. Les Provinces-Unies pouvaient aussi craindre en leur particulier, que Philippe V, aidé des forces de son grand pere, ne voulût faire revivre les anciens droits de sa Couronne sur cette République, & qu'il ne les traitât en sujets rebelles. Ces motifs réunis les firent entrer avec chaleur dans les vues du Roi Guillaume. Ce Monarque, de son côté, craignait que si ces deux Puissances n'étaient plus oc-

cupées à leur propre défense, elles ne se
1701. réuniſſent pour rendre le ſceptre de la Grande-Bretagne à la maiſon de Stuart, qui était viſiblement protégée par la France.

Les craintes de ce Prince parurent d'autant mieux fondées, que le Roi Jacques étant mort à St. Germain-en-Laïe le 16 de Septembre, Louis XIV reconnut ſon fils pour Roi de la Grande-Bretagne, lui en donna le titre ſous le nom de Jacques III, lui rendit tous les honneurs qui appartiennent aux Têtes couronnées, & lui continua la penſion de cinquante mille livres par mois qu'il avait accordée au Roi ſon pere.

Louis prévit le mécontentement de l'Angleterre, & déclara publiquement que par cette reconnaiſſance, il ne prétendait nullement troubler le Roi Guillaume dans la poſſeſſion de ſon trône. Le Monarque Anglais fit des plaintes très-vives, & donna ordre à ſon Ambaſſadeur à Paris, de quitter la Cour de France. Mais Louis XIV publia un manifeſte dans lequel il prétendit prouver que par cette reconnaiſſance il ne manquait en rien au traité de Ryswyck dont l'article IV portait ſeulement qu'il ne troublerait pas le Roi Guillaume dans la jouiſſance paiſible de ſes Etats. Cette démarche ſervit plus que toutes les ſollicitations du Roi Guillaume, à faire entrer

trer le Parlement d'Angleterre dans les vues de son Monarque contre la Maison de France. 1701.

D'un autre côté, les Hollandais décidés à commencer la guerre, aussitôt qu'ils auraient formé diverses alliances secrettement négociées avec plusieurs Princes d'Allemagne, ils envoyerent un Agent de la République en Espagne, sous prétexte de commerce, mais son objet réel était d'examiner l'état du pays. Celui-ci avertit en particulier les Négocians de sa nation, de retirer les fonds qu'ils avaient dans le Royaume, & s'attacha particulierement à en reconnaître les forces; à examiner les fortifications des places, le nombre des troupes, l'état des Ports de Mer, & les dispositions des peuples pour le nouveau Souverain. Il séjourna quelque tems à Cadix; il se rendit à Madrid, où il eut plusieurs entrevues avec l'Amirante, qui l'assura du délabrement de toutes les fortifications; qu'on renverserait le trône des Bourbons en Espagne, si l'on faisait la conquête de l'Andalousie qui était la clé du Royaume. Il joignit à ces instructions le présent d'une carte très-détaillée de l'Espagne, lui fit entendre que la Maison d'Autriche y avait un grand nombre de partisans, qui ne manqueraient pas de se déclarer à la premiere invasion. L'Agent, de retour en Hollande, exposa son rapport aux Etats-

1701. Généraux qui en firent part au Roi d'Angleterre; mais le Monarque Français en fut instruit, & l'on commença à examiner de près la conduite de l'Amirante: on eut mieux fait de l'arrêter.

Louis XIV continuait toujours ses préparatifs pour se mettre en état de défense, de quelque côté qu'on pût l'attaquer. On fit en France des levées si considérables, que l'on forma cent nouvelles Compagnies de Cavalerie, & sept nouveaux Regimens de Dragons, outre une augmentation de six hommes dans chacune des anciennes Compagnies.

Guillaume III forme la grande Alliance.

Jusqu'alors Guillaume III désespérait d'engager son Parlement & la nation Anglaise dans la guerre. Dans un corps infirme & languissant, il était encore flatté de la gloire d'imaginer les plus grandes entreprises & d'imprimer le mouvement à toute l'Europe. La démarche plus généreuse que politique de Louis XIV en reconnaissant le Prétendant, outra les Anglais. Par haine contre les Catholiques, ils passerent un Edit pour exclure tous ceux de cette Religion du Trône de la Grande-Brétagne, & pour faire passer la Couronne à la Princesse Sophie, Ducheſſe Douariere d'Hanovre, & à ses descendans après Anne Stuard, qui devait succéder à Guillaume. Ils furent encore très-mécontens de ce que le Monarque Français avait fait en

Torcy. Dumont. Lamberti.

trer ſes troupes dans les Pays-Bas Espagnols, & jugerent que la Hollande avait tout à craindre de l'ambition de ce Prince, qui engloutirait toute l'Europe, ſi on ne ſe hâtait de lui aſſigner des bornes. Guillaume communiqua à ſon Parlement la lettre qu'il avait écrite pour reconnaître Philippe V, celle qu'il avait fait écrire par les États-Généraux, & les projets de traités entre la France & la Hollande; les Anglais jugerent que Louis XIV ne cherchait qu'à les desunir d'avec la Hollande, pour parvenir plus facilement à ſon but. Bien loin d'entrer dans les vues pacifiques de Guillaume, les deux Chambres le prierent ſolemnellement de rompre toutes négociations, & de déclarer la guerre à la France, promettant de lui fournir tous les ſubſides dont il pourrait avoir beſoin: Ces dernieres paroles étaient l'eſſentiel, & ſans cela tous ces efforts auraient été impuiſſans. Dès ce moment il ſe hâta de conclure ſon alliance avec L'Empereur & les Provinces-Unies, & dans la ſuite la plus grande partie des Princes de l'Empire y accéderent auſſi. 1701.

Ce traité, ſigné à la Haie le 7 de Septembre 1701, renferme quatorze articles. Le préambule expoſait les craintes qui réſultaient pour le Commerce, pour la ſûreté des Provinces-Unies, pour la

satisfaction en faveur de l'Empereur à
1701. raison de la succession à la Couronne
d'Espagne, par la prise de possession du Duc d'Anjou, l'union intime des deux Couronnes de France & d'Espagne.

Le Roi de France, dit-on, s'est d'abord mis en possession de tout l'heritage de la Monarchie d'Espagne pour le susdit Duc d'Anjou, & s'est emparé à main armée des Provinces des Pays-Bas Espagnols, & du Duché de Milan; il tient une flotte dans le Port de Cadix, toute prête à faire voile, & il a envoyé plusieurs vaisseaux de guerre aux Indes qui sont soumises à l'Espagne, & par ce moyen & plusieurs autres, les Royaumes de France & d'Espagne sont si étroitement unis, qu'il semble ne devoir plus être regardés à l'avenir que comme un seul & même Royaume; tellement que, si on n'y prend garde, il y a bien de l'apparence que Sa Majesté Impériale ne doit plus espérer d'avoir jamais aucune satisfaction de sa prétention; l'Empire Romain perdra tous ses droits sur les fiefs qui sont en Italie, & dans les Pays-Bas Espagnols, & les Anglais & les Hollandais perdront la liberté de leur navigation & de leur commerce dans la Mer Méditerranée, aux Indes & ailleurs, & les Provinces-Unies seront privées de la sureté qu'el-

les avaient par l'interpoſition entr'elles & la France, des Provinces des Pays-Bas Eſpagnols, appelées communément *la barriere*; & enfin, les Français & les Eſpagnols étant ainſi unis, deviendront en peu de tems ſi formidables, qu'ils pourront aiſément ſoumettre toute l'Europe à leur empire. Or comme cette conduite du Roi Très-Chrétien a mis Sa Majeſté impériale dans la néceſſité d'envoyer une armée en Italie, tant pour la conſervation de ſes droits particuliers, que pour celle des fiefs de l'Empire; de même que le Roi de la Grande-Bretagne a jugé qu'il était néceſſaire d'envoyer ſes troupes auxiliaires aux Provinces-Unies, dont les affaires ſont dans le même état, que ſi on en était déjà venu à une guerre ouverte, & les Seigneurs Etats-Généraux, dont les frontieres ſont preſque de toutes parts ouvertes, par la rupture de la barriere qui empêchait le voiſinage des Français, ſont contraints de faire pour la ſureté & pour la conſervation de leur République, tout ce qu'ils auraient dû & pu faire, s'ils étaient effectivement attaqués par une guerre ouverte. Et, comme un état ſi douteux & ſi incertain en toutes choſes, eſt plus dangereux que la guerre-même, & que la France & l'Eſpagne s'en prévalent pour s'unir de plus en plus, afin 1701.

1701. d'opprimer la liberté de l'Europe, & ruiner le commerce ordinaire; toutes ces raisons ont porté Sa Majesté Impériale, Sa Royale Majesté de la Grande-Bretagne, & les Hauts & Puissants Seigneurs Etats-Généraux des Provinces-Unies, d'aller au devant de tous les maux qui en proviendraient; & desirant d'y apporter remede selon leurs forces, ils ont jugé qu'il était nécessaire de faire entr'eux une étroite alliance & confédération pour éloigner le grand & commun danger.

Dans le I & le II article, les Puissances contractantes après la formule ordinaire d'une constante, perpétuelle & inviolable amitié, disent; que n'ayant rien tant à cœur que la paix & la tranquillité de toute l'Europe, elles ont jugé qu'il ne pouvait rien y avoir de plus efficace pour l'affermir, que de procurer à Sa Majesté Impériale une satisfaction juste & raisonnable, touchant ses prétentions à la succession d'Espagne, & que le Roi de la Grande-Bretagne & les Seigneurs Etats-Généraux obtiennent une sureté particuliere & suffisante pour leurs Royaumes, Provinces, Terres & Pays de leur obéissance, & pour la navigation & le commerce de leurs sujets.

Dans les III & IV article il est dit, que les Alliés mettront en usage tous les moyens possibles pour obtenir à l'amiable

la ſatisfaction & la ſureté ſusdites, & qu'ils emploiront à cet effet leurs ſoins & offices pendant deux mois; mais que, s'ils ſont fruſtrés de leurs espérances, ils promettent & s'engagent de s'aider de toutes leurs forces pour les obtenir. 1701.

Les V & VI portent, que les Alliés entr'autres choſes feront les plus grands efforts pour reprendre & conquérir les Provinces des Pays-Bas Espagnols, dans l'intention de les faire ſervir de barriere: le Duché de Milan, comme étant un fief de l'Empire; les Royaumes de Naples & de Sicile, & les Isles de la Méditerranée avec les terres dépendantes de la Couronne d'Espagne le long de la côte de Toscane, qui peuvent être utiles pour la Navigation & le Commerce des ſujets de Sa Majeſté Britannique & des Provinces-Unies: enfin, que le Roi de la Grande-Bretagne & les Etats Généraux pourront conquérir les pays & villes que les Espagnols ont dans les Indes, & que tout ce qu'ils pourront y prendre ſera pour eux, & leur demeurera.

Les articles VII & VIII ont pour objet, de ſe communiquer réciproquement les avis & conſeils qu'on pourra recevoir, & pour ne traiter de la paix que conjointement, après les ſatisfactions & ſuretés communes: comme auſſi après avoir pris de juſtes meſures pour empêcher que les Royaumes de France & d'Es-

1701. pagne ne soient jamais unis sous un même Empire, & spécialement que jamais les François ne se rendent maîtres des Indes Espagnoles, ou qu'ils n'y envoient des vaisseaux pour y exercer le commerce directement ou indirectement, sous quelque prétexte que ce soit, & l'on ajoute que la paix ne pourra être conclue sans que les sujets des deux Puissances maritimes ne jouïssent des droits, immunités & privilèges dont ils jouïssaient pendant la vie du feu Roi d'Espagne Charles II.

Dans les autres articles, il est dit que, lorsque la paix se fera, les Alliés conviendront entr'eux de tout ce qui sera nécessaire pour établir le Commerce des Anglais & des Hollandais dans les pays & lieux qu'on doit acquérir: que l'on conviendra de l'exercice de la Religion au tems sus dit de la paix: que les Alliés se secoureront de toutes leurs forces s'ils sont attaqués par le Roi de France au sujet du présent traité: que, soit qu'on transigne actuellement, ou qu'on fasse la paix à l'avenir, il y aura une alliance défensive entre les Puissances contractantes pour la garantie: que tous les Rois, Princes & Etats qui voudront entrer dans le présent traité y seront admis: que l'Empire y sera spécialement invité, & que ce traité sera ratifié dans l'espace de six semaines.

A peine cette ligue fut-elle formée, que les Anglais & les Hollandais mirent en mer une flotte de quarante-six vaisseaux aux ordres de l'Amiral Roock; mais elle ne fit autre chose cette année que parcourir les côtes de France & d'Espagne, sans former aucune entreprise. Les Français, de leur côté, avaient une flotte de vingt-cinq vaisseaux, depuis soixante pieces de canon jusqu'à cent huit, aux ordres du Comte d'Estrées, outre une escadre de seize vaisseaux, dont les moindres étaient de cinquante pieces de canon & qui pouvait se joindre aisément à la grande flotte. Les Anglais envoyerent une autre flotte commandée par l'Amiral Bembow, dans les mers des Indes; mais toute l'année se passa sans aucune opération maritime. 1701.

Guillaume avait été malade dans son dernier voyage en Hollande; sa santé s'altérait de jour en jour, quoiqu'il ne fût âgé que de cinquante & un ans. Il semblait pressentir sa fin; puis qu'avant de quitter sa patrie, il avait fait ses efforts, pour qu'on déférât au jeune Prince de Nassau, Jean-Guillaume-Friso, déjà Stathouder de Frise, de Groningue & de Drente, le Stathouderat de Hollande. Mais il trouva les membres du gouvernement si peu disposés à cette démarche, qu'il ne put s'empêcher de leur dé- Mort de Guillaume III. *Burnet. Lamberti* I. 698. 999.

clarer, qu'il fallait donc attendre après
1701 sa mort pour prendre une résolution aussi salutaire pour l'Etat. Il sentait sa fin
Tindal IV. s'approcher; il n'avait pu s'empêcher de
409. dire à son favori, le Comte de Portland, qu'il ne croyait pas pouvoir pousser sa carriere plus loin que l'été suivant; le priant en même tems de n'en rien dire à personne avant sa mort. A son arrivée en Angleterre, il prenait souvent le divertissement de la chasse, pour dissiper l'humeur sombre qui le dominait.

Le 4 de Mars il prit ce divertissement
1702 à Hamptoncourt; l'abboy des chiens lui faisant juger de loin qu'ils étaient sur les pistes de la bête, il mit son cheval au grand galop; mais un trou qui se trouva sur sa route l'ayant fait broncher, il tomba si lourdement qu'il se démit un os de la clavicule droite près de l'épaule. L'os fut promptement remis; mais la fievre survint aussitôt, & on le rapporta à Kensington. Il y passa une semaine, &, quoique malade, il donna son consentement aux actes du Parlement, qui furent passés durant cet intervalle. Tout l'art des Médecins ne pouvant empêcher que le mal ne fît de jour en jour de nouveaux progrès, ce Prince connut qu'il était près de sa fin & donna ordre de brûler des papiers dont on n'a jamais su le contenu. Il vit

approcher ſon dernier moment avec la fermeté d'âme qu'il avait toujours montrée. Je ſais, dit-il à ſon médecin, que vous avez fait tout ce que votre art pouvait vous apprendre pour me ſecourir; mais tout eſt inutile & je me ſoumets. Il mourut le 19 de Mars dans la cinquante troiſieme année de ſon âge, après avoir régné treize ans en Angleterre, & gouverné trente ans, comme Stathouder, cinq Provinces de la République. 1702.

Ainſi mourut Guillaume III du nom, des Stathouders de Hollande & des Rois d'Angleterre. Les Anglais ne ſont pas les ſeuls qui aient fait un portrait désavantageux de ce Prince; il s'eſt trouvé, dans la Hollande qui lui fut toujours attachée, des Ecrivains qui n'ont pas épargné ſes défauts. Ne ſuivons que les témoignages des hiſtoriens les plus fideles, pour tracer ſon caractere avec les couleurs de la vérité. On convient généralement que la nature ne l'avait pas partagé des qualités phyſiques. Sa naiſſance prématurée, car ſa mere n'était que dans le huitieme mois de ſa groſſeſſe, fut ſans doute la cauſe de la faibleſſe de ſon tempérament; ſa phiſionomie n'était pas agréable; ſes manieres étaient rudes, les Anglais le repréſentent comme totalement inſenſible à toutes les émotions douces & généreuſes qui affectent le

1702. cœur humain. On ne voit pas que ce Prince ait eu aucune de ces vertus précieuses qui font aimer l'homme. Il était sérieux, sec & pensif, rarement gai. Il parlait peu & lentement; si ce n'est dans les batailles, où il semblait sortir de son caractere, pour faire éclater un feu qui inspirait la plus grande confiance aux troupes. Un rien cependant excitait sa colere, surtout quand on le contredisait. Il savait les principales langues de l'Europe, mais n'en parlait aucune avec agrément. On remarqua durant sa vie qu'il avait plus de pénétration pour juger les hommes & les choses, que de génie pour enfanter de grands projets. On observa que ses talens politiques brillerent beaucoup plus en Hollande qu'en Angleterre; un de ses favoris fit même entendre assez clairement, que sa gloire n'aurait rien souffert, s'il n'eût jamais aspiré à la Couronne Britannique. Peut-être cette différence vint-elle de la différence des deux Gouvernemens & des deux nations; aussi le Bourguemaître Witsen ne put s'empêcher de dire qu'il n'aurait pas fallu lui faire en Hollande les mêmes remontrances qu'il avait journellement à essuyer de la part des Anglais. Aussi sur la fin de sa vie, lui firent-ils dévorer mille mortifications. On eût dit que la Providence voulait lui faire expier, par ces épreuves, le crime d'avoir

Wagen. XVI. III.

détrôné ſon Beau-pere. La ſoif de dominer fut ſa paſſion dominante. Il ne fut pas plus heureux dans les combats; quoiqu'il y montrât une ardeur, un mépris des dangers, une préſence d'eſprit qui l'égalait aux plus illuſtres guerriers; il y fut cependant presque toujours malheureux; du grand nombre de combats & de ſieges qu'il entreprit, il ne gagna que la bataille de la Boyne & ne prit d'autre Ville que Namur. 1702.

Quant aux qualités de l'âme, ſes partiſans auront peine à le laver d'avoir aſſigné des penſions en Hollande, aux meurtriers des de Witt & en Angleterre, à l'infâme Oates: ce peu de délicateſſe n'a pas manqué de donner lieu à ſes détracteurs, de préſumer qu'il avait eu quelque part aux infames complots de ces ſcélérats. Au reſte, tous les hiſtoriens conviennent qu'il fut ſimple & modeſte, qu'il parut toujours fort attaché à la religion Proteſtante, quoique ſans fanatiſme; & qu'il ſe montra toujours ennemi de la perſécution & des perſécuteurs. Une autre contradiction dans ſon caractere, c'eſt qu'avec ſon apathie pour les ſentimens tendres, & une averſion pour les flatteurs, il eut toujours des favoris qu'il combla de faveurs, de richeſſes & de dignités. On n'a jamais ſu, comment Burnet, dé-

1702. tracteur de tous les Princes, pour ne donner des éloges qu'à Guillaume, a pu laisser échapper qu'il était exempt de tout vice, à l'exception d'un seul qu'il eut, dit-il, toujours soin de cacher.

Guillaume III ne laisse par d'être mis au rang des plus grands Princes qui aient jamais gouverné. La gloire d'avoir vaincu les obstacles mis à son élévation dans la République, &d'y avoir acquis une autorité plus absolue qu'aucun de ses prédécesseurs; la maniere dont il parvint au trône d'Angleterre & sut s'y maintenir malgré les dégoûts de la nation & les efforts du Monarque le plus puissant de l'Europe; la politique sublime avec laquelle il sut diriger les conseils de tant Cours étrangeres & donner le mouvement à toute l'Europe; son habileté dans la guerre, ses ressources pour reparer les malheurs qu'il y éprouvait; son activité dans les cabinets & dans les camps; enfin, la gloire d'avoir su mettre des bornes à l'ambition de Louis XIV, tous ces titres distingueront Guillaume III de la foule des Souverains, & feront passer son nom à la derniere postérité.

La République doit à ce Stathouder la plus grande partie de la gloire qu'elle acquit dans ce tems-là & peut-être le bonheur d'avoir échappé au joug des Français & des Anglais réunis pour sa

deſtruction. L'Angleterre lui doit encore l'avantage d'avoir appuyé ſolemnellement ſa conſtitution actuelle ſur la baſe de la liberté politique & des droits des peuples. Il faut auſſi convenir qu'il fut beaucoup redevable aux circonſtances, de l'immenſe autorité qu'il acquit dans les Provinces-Unies. Les émeutes populaires l'éleverent au Stadhouderat. La crainte des ſuites de l'anarchie & des diviſions qui régnaient alors, lui fit déférer un pouvoir extraordinaire. Il fut autoriſé à diſpoſer de la plus grande partie des magiſtratures & des charges. Ayant ainſi la facilité d'avancer & d'élever ſes créatures, il ſe trouva par ce moyen le maître de toutes les délibérations publiques. Il eſt vrai que la collation des charges dans les Provinces de Gueldre, d'Utrecht & d'Overyſſel ne lui fut donnée, après la retraite des Français, que pour une ſeule fois, ſans que cet exemple pût tirer à conſéquence; mais profitant du trouble de ces tems-là, de l'aſcendant qu'avait gagné ſon parti, & ſurtout du dévouement du grand nombre de ſes créatures qu'il avait introduites dans ces charges, il s'acquit dans ces trois Provinces une autorité, qui ne differait guere de la puiſſance abſolue. Il n'échoua que deux fois, en voulant traverſer la paix de Nimegue en 1678, & faire la fameuſe levée des ſeize mille hommes

1702.

1702 en 1683. Ces deux revers n'empêcherent pas son autorité de s'aggrandir & de s'affermir: son élévation au trône d'Angleterre, au lieu d'y porter atteinte, y donna un nouveau relief; son nom de Roi imposa à des esprits Républicains; & s'il eût pu transmettre ces deux dignités à un seul successeur, peu à peu les vainqueurs de Philippe auraient pu prendre ce titre avec lequel il est toujours dangereux à des peuples Républicains de se familiariser. La Ville d'Amsterdam fut celle qui lutta le plus longtems contre son despotisme. Enfin, le crédit que Guillaume III avait acquis dans la République avait pris de si fortes racines, qu'à sa mort tous les membres du gouvernement eurent ordre de prendre le deuil. Le peuple porta même l'enthousiasme au point de maltraiter ceux qui se mocquerent d'un ordre aussi singulier: un de ces moqueurs fut massacré à Amsterdam.

ETAT POLITIQUE DES PAYS-BAS-UNIS.

Les guerres presque continuelles dont la République fut agitée pendant le Stathouderat de Guillaume III, n'empêcherent pas le luxe & la corruption qu'il entraîne, de s'introduire dans l'Etat. Jamais la folie des excès dispendieux ne s'était portée si loin, surtout pour les édifices, les ameublemens & les festins. On ne se contenta plus comme autrefois, de maisons modiques & commodes; les citoyens qui avaient quelques fonds, se disputaient à l'envi à qui en bâtirait de plus superbes; ce sont la plûpart de ces édifices qui décorent actuellement Amsterdam, Rotterdam & les autres villes considérables de la République. Les maisons de campagne, les voitures élégantes, les chevaux choisis, le grand nombre de domestiques vinrent naturellement à la suite de ce premier effort. La passion du jeu, effet ordinaire du luxe & de l'oisiveté, leva hautement la tête. De jeunes étourdis dissiperent en un instant le fruit des travaux d'une 1702.

Mém. de Ker de Kerstand III. 96. 178-182.

1702. longue suite d'ancêtres économes & laborieux. Cette corruption des mœurs fit craindre pour la décadence de l'Etat.

Forces de l'Etat. La République se trouvait cependant dans une position respectable. Le Prince avait rétabli dans les troupes cette austere discipline qui ne tarda pas à procurer de brillantes victoires. Les moyens de fournir aux dépenses énormes de ces longues guerres, se trouverent dans les richesses des Habitans, qui les tiraient du commerce & des manufactures: heureusement l'accueil favorable qu'on fit aux Refugiés de France, donna une nouvelle vie aux fabriques.

On remarque qu'en 1696 la Compagnie des Indes-Orientales paya trois millions à l'Etat pour obtenir une nouveau privilege qui fut pour 40 ans à dater de l'an 1700. Elle donnait en même tems trois-cent soixante-quatre mille florins pour racheter ses droits d'entrée & de sortie; circonstance qui montre les grands avantages qu'elle retirait de son commerce.

Disputes pour la Succession de Guillaume. La mort du Roi Guillaume jetta la République dans une position extraordinaire, en privant cinq Provinces de leur Stathouder & tout l'Etat d'un Capitaine & Amiral-Général. En 1674 ces hautes dignités avaient été declarées héréditaires dans la ligne masculine; mais Guillaume était mort sans

avoir eu d'enfans. Il s'était, dans son dernier voyage en Hollande peu de tems avant sa mort, donné beaucoup de peine pour engager les Etats à lui nommer pour Successeur son Neveu, Jean-Guillaume-Friso de Nassau, qui faisait alors ses études dans l'Université d'Utrecht, & jouissait déjà des Stathouderats de Frise, de Groningue & de Drente. Il avait nommé ce jeune Prince son Légataire universel; mais les Etats ne crurent pas que ce titre lui donnât le droit de lui succéder dans les dignités éminentes de la République. Le Roi de Prusse lui conteste même la Succession de Guillaume III. Frederic I se fondait sur le testament de Frederic-Henri qui avait substitué ses biens, en cas d'extinction de mâles, sur le chef de sa Fille, Epouse du Grand Electeur. Et pour prouver ses droits, il se mit en devoir de s'en emparer. Il réussit à l'égard du Comté de Lingen & de la principauté de Meurs. Il se rendit même au mois de Mai à la Haye, où il prit possession de la vieille Cour, appartenant à la maison d'Orange. 1702.

Les Etats, nommés Exécuteurs-Testamentaires, n'ôsaient décider entre les deux Compétiteurs; ils avaient besoin de ménager le Roi de Prusse qui menaçait de retirer ses troupes de la confédération, *Lambert.* II. 96 99. 223-225. *Mem. de Brandebourg.*

1702. si on ne lui rendait justice. On parvint cependant à régler un accord provisionnel, qui partageait l'héritage. Un gros diamant fut remis au Monarque; & il consentit à laisser ses troupes avec celles de la confédération. Il prit même, ainsi que le Prince de Nassau, le titre & les armes d'Orange; mais Louis XIV, alors en guerre avec les Partisans de l'Archiduc pour la succession d'Espagne, se mit effectivement en possession de la principauté d'Orange, pour le Prince de Conti.

Suppression du Stathouderat dans cinq Provinces.

Les amis de la maison d'Orange faisaient en même tems des efforts pour lui faire déférer les dignités que la mort de Guillaume III laissait vacantes. Mais les Etats de Hollande, se voyant délivrés d'une autorité qu'ils avaient ménagée, plus par politique que par goût, s'empressèrent de donner une déclaration, où ils ôtaient toute espérance aux Stathoudériens. Ils publièrent une déclaration le 25 du mois de Mars. Après avoir témoigné combien la mort du Roi leur causait de douleur, ils en prirent occasion de recommander l'union, l'amitié, la confiance entre les différens membres de la Confédération. Ils promirent de sacrifier leurs biens & leurs vies, pour le maintien de l'Etat, de la liberté & de la religion. Sous ces

expreſſions générales qu'ils firent intimer par l'organe des Etats-Généraux aux autres Provinces, ils montrerent ſuffiſamment quelle était leur intention. Auſſi les quatre Provinces qui ſe trouvaient ſans Stathouder, firent des déclarations ſemblables; aucune ne parla de la collation des hautes dignités qui venaient de vaquer. C'eſt ainſi que le gouvernement par des Etats s'introduiſit dans la République; la Réſolution, paſſée en 1651 dans la grande aſſemblée à cette occaſion, fut même adoptée pour regle; ſans doute, juſqu'a ce qu'il vînt des circonſtances qui la fiſſent révoquer, comme en 1672. 1702. *Lamberty* II. 69-82.

Cette révolution ſe paſſa dans cette Province, avec la plus grande tranquillité. Quelques-uns auraient voulu déférer aux Etats-Généraux les nominations municipales qui avaient dépendu du Stathouder. Mais les Regens en place s'oppoſerent généralement à ce projet; & s'étant attribués partout le droit de ſe perpétuer eux-mêmes, ils ſe trouverent revêtus du même pouvoir indépendant, dont ils avaient joui avant la révolution de 1672. Changemens dans les Régences. *Wagen.* XVII. 134. *Amſt. geſchied.* Liv. XXII.

Mais dans les Provinces de Gueldre, de Zélande, d'Utrecht & d'Over-yſſel, où la grande autorité de Guillaume III depuis l'année 1672 & la dépoſition d'un grand nombre de membres, En Gueldre,

avaient fait bien des mécontens, les
1702. choſes ne ſe paſſerent pas auſſi tranquillement. Les Régens dépoſés voulant rentrer en charge; & les nouveaux ſe maintenir dans leurs dignités; ces diſſenſions cauſerent de vives disputes, dont les ſuites furent très dangereuſes.

Wagen. XVII. Mais les Etats alors aſſemblés à Nimegue, ayant déclaré que cette nomination ſerait faite dorenavant par les Régens eux-mêmes, cette déclaration, favorable aux Magiſtrats en fonction, irrita ceux qui ambitionnaient les magiſtratures. Les colleges des Communes & les Corporations de métier avaient eu, dès les tems les plus anciens, le droit de faire la préſentation d'un nombre double, d'où l'on tirait annuellement les Régens. Le college des Communes qui ſe trouvait alors réduit à ſix membres, commencerent par faire completter par le Conſeil, leur nombre de trente deux. Après cette opération, ils recoururent à leurs anciens droits, pour anéantir le Conſeil qui venait de les créer; ils formerent, conjointement avec les Doyens des métiers, un nouveau Conſeil. La même choſe arriva dans les Villes de Tiel & de Bommel. Les Etats de Gueldre voulurent maintenir les anciens Régens; mais la Bourgeoiſie ſoutint les nouveaux

à Nimegue & à Tiel. Ils se formerent en compagnies & maintinrent de force ces Régens populaires. La devise qu'ils adopterent, *restituta libertas*, *liberté rétablie*, montrait suffisamment ce qu'ils pensaient de la magistrature précédente. Les Régens en fonction ne négligerent rien pour se maintenir dans les autres villes de la Province; ils appellerent même les garnisons à leur secours; mais les Bourgeois & les Communes s'armant de courage, eurent le dessus & recouvrerent l'importante prérogative de nommer leurs Régens. 1702.

Les Bourgeois de la Province voisine d'Over-yssel ne resterent pas spectateurs indifférens de ces révolutions populaires. Les colleges des Communes à Déventer, Zwoll & Campen, déposerent leurs Magistrats & en créerent de nouveau dans ces trois villes; vainement ceux de Déventer voulurent se maintenir par le moyen de la garnison; deux des Bourguemaîtres de cette ville prirent si fort à cœur leur déposition qu'elle fut, dit-on, la cause de leur mort. En Over-yssel. *Lamberti* XII. 192. *Lettres de Tyssot Patot* II. 187.

Les Etats d'Utrecht avaient rappellé les choses sur le pié de l'ancien Reglement de 1651. Dans la Ville d'Amersfoort l'ancienne coutume était de nommer les Régens par la voie du sort. Quelques-uns voulaient que la nomination se fît en prenant les suffrages comme à Utrecht. Dans la Province d'Utrecht. *Wagen.* XVII. 175.

1702. Au mois de Janvier 1703 les Etats inviterent les deux partis a s'arranger à l'amiable. Mais Guillaume Teckman, Ancien Bourguemaitre, Pierre van Houten & Richard Saal engagerent la Bourgeoisie à prendre part a ce différent. Les Habitans prirent les armes, s'assemblerent autour de la maison de Ville & dépoierent solemnellement toute la Regence. Ils formerent alors, par la voie du sort, une nouvelle nomination de treize membres tirés des Bourgeois les plus accrédités. Van Houten, Saal & Teckman furent de ce nombre. Les nouveaux Régens furent installés au son des tambours & reçurent le serment de la Bourgeoisie. Mais les Etats de la Province, improuvant ce procédé, cette opposition anima la populace & plusieurs des anciens Régens maltraités furent contraints d'abandonner la Ville. Les Etats envoyerent des Troupes qui s'emparerent de la Ville. Van Houten, Saal & Teckman, arrettés prisonniers, furent juges criminels. Les deux premiers furent condamnés à avoir la tête tranchée & le troisieme à baisser le col sous la hache du bourreau. Ces exécutions sanglantes ramenerent le repos chez un peuple qui n'avait ni la force, ni peut-être assez de courage pour prendre sérieusement à cœur la défense de ses droits.

La mort de Guillaume III réveilla aussi les factions en Zélande. Le peuple cria tumultuairement que Guillaume avait violé les droits du peuple & usurpé une autorité illégitime dans la Province. Les Etats déclarerent la dignité de premier noble abolie. Quelques troubles s'étant élevés à Tholen, ils autoriserent la Régence de cette ville, à se renouveller elle-même. Un nommé Wouters qui avait perdu sa place de Conseiller par cette nomination, souleva le peuple; il y eut une émeute où quelques Bourgeois perdirent la vie. Wouters fut porté triomphant à l'hôtel de ville & rétabli dans la Régence qui fut renouvellée d'après le suffrage du peuple assemblé; mais les Etats ayant interposé leur autorité dans cette dispute, changerent encore la Régence. A Goes plusieurs des anciens Régens, déposés du tems de Guillaume, furent rétablis. La Bourgeoisie de Middelbourg se souleva contre toute la Régence de la ville & la força à se déposer d'elle-même. 1702.

Factions en Zélande.

Wagen. XVII. 179.

Mais le soin que l'on prit pour calmer ces mouvemens populaires ne fut pas également heureux partout. Cette flamme mal-éteinte se ralluma dans plusieurs endroits. Mais ce fut en Gueldre qu'elle produisit un plus grand incendie. Les Régens déposés ne purent

Nouveaux Troubles en Gueldres.

jamais dévorer l'affront qu'ils avaient
1702. essuyés. Ils reclamerent en 1704 l'interpoſition des Etats-Généraux. Les nouveaux Régens ſoutinrent que leur nomination était légitime. Ceux d'Arnhem écrivirent même aux Etats-Généraux que Guillaume III avait violé les privileges en éliſant les Régens ſans le ſuffrage des Communes & des Corps de metier; & qu'à la mort de ce Stathouder, le droit de créer une Régence ne pouvait être dévolue à des Régens illégitimes; mais qu'elle appartenait à la Commune entière, d'après un privilege du Comte Otto de Gueldre en 1233. Mais les Etats-Généraux, flattés d'augmenter leur autorité dans les villes, inviterent les nouveaux Régens à envoyer des deputés à la Haye. Les nouveaux Régens ne voulant pas voir leur jouiſſance & leurs droits expoſés à la déciſion incertaine d'une médiation, dirent que l'appel aux Etats-Généraux était contraire au privilege *de non evocando*. Les Bourgeois de Harderwyck furent même ſi outrés de cet appel à la Haye, qu'on fut ſur le point d'en voir naître une émeute ſanglante. On ſe plaignit vivement que les Etats-Généraux déférant au langage de quelques eſprits inquiets & ambitieux, voulaient s'arroger un pouvoir injuſte; qu'on devait ſe défier des hommes aſſez lâches pour avancer que le gouverne-

ment avait besoin d'un chef pour maintenir l'union contre les esprits mécontens. 1702.

Les Villes du quartier de Nimégue firent également entendre que la médiation des Etats-Généraux serait contraire aux libertés du Pays; mais & ces déclaration & l'opposition de la Zélande furent inutiles. Les Etats-Généraux, ne pouvant engager les Régens populaires à députer à la Haye, envoyerent eux-mêmes en Gueldre. *Ibid.* 239. Mais que pouvaient-ils contre des Régens dont l'autorité était établie généralement & appuyée sur le crédit du peuple? Il s'était élevé dans la Gueldre une autre querelle entre les villes & la noblesse des quartiers de Veluwe & de Nimégue sur la maniere d'asseoir les nouvelles impositions que la guerre rendait nécessaires. Ce qui ne servait pas peu à augmenter l'orgueil du parti dominant, c'est qu'on le savait secretement favorisé par les Etats de Hollande. Ces Etats ne voyaient pas, sans un plaisir secret, le gouvernement de la Gueldre rester entre les mains d'un parti naturellement porté pour une administration sans Stathouder. Ils envoyerent en conséquence quatre Députés à Arnhem; comme on connaissait leurs dispositions, on ne disputa point sur la légalité de leur mission; ils vinrent même à bout de ména-

1702. ger un accord qui fut signé le 13 de Decembre 1704. Il fut stipulé que la noblesse & les villes jouiraient des priviléges qu'elles avaient possédés depuis l'an 1651 jusqu'en 1672; que la ferme des impositions générales se ferait par les villes, & celle des dixiemes de quartier par la noblesse. Ainsi appuyés, les nouveaux Régens formerent une confédération pour se maintenir dans le gouvernement; mais les Communes & les Corps de métier s'étant apperçus que le plan de cette confédération ne tendait à rien moins qu'à rendre les Régences actuelles indépendantes & héréditaires, firent échouer cette ligue. Les anciens Régens eurent cependant l'art d'exciter encore plusieurs émeutes; mais ils ne purent jamais ébranler l'autorité des nouveaux Régens. On dit que ces troubles furent fomentés secrettement par la Zélande; qui se trouvait alors déchirée par de semblables factions, sur-tout à Middelbourg, où les Electeurs, autorisés à participer à l'élection annuelle, rentrerent dans leurs droits dont on avait voulu les priver. Les troubles furent alors appaisés dans cette Province. Mais ils continuerent en Gueldre jusqu'à l'année 1707. Il s'agissait alors de délibérer sur la proposition des deux Provinces Stathouderiennes, qui voulaient faire entrer leur Stathouder dans le Conseil d'Etat.

La nobleſſe était pour l'admiſſion. Mais
les villes d'Arnhem, de Harderwyck, 1702.
de Hattum, d'Elburg & de Wageningue, s'y oppoſaient vivement, & gagnerent ce point à la pluralité. Ceux de Wageningue ayant alors propoſé, dans les États, que certains emplois ne fuſſent conférés que dans le tems des aſſemblées, cet avis excita du mécontentement. On ſe plaignit qu'ils avaient outre-paſſé leurs pouvoirs. La Régence de Wageningue où ſe tenait l'aſſemblée en prit occaſion d'animer les Corps de métier à anéantir le college des Communes. La communauté des Tailleurs avec une partie de la compagnie Bourgeoiſe de St. George tenta vainement d'arrêter cette démarche. Les membres dépoſés appellerent leurs partiſans & employerent le ſecours de ceux d'Arnhem. Ces derniers envoyerent deux Bourguemaîtres accompagnés de quelques volontaires & de quatre pieces de canon. Arrivés à quelque diſtance de la ville, ils firent demander un pourparler; on leur envoya quatre membres de la Régence; mais abuſant de la confiance, ils arrêterent ces quatre députés, les firent conduire ſur un chariot à Wageningue, dont ils forcerent les portes à coup de canon, & donnerent du courage aux membres du Collége dépoſé. Les troubles durerent encore quelque

tems. Enfin en 1717 la nomination des
1702. Régences qu'on avait rendu triennales, fut changée; les Régens furent établis pour la vie; les places vacantes devaient être remplies par la Régence elle-même en choisissant un sujet de deux, présentés par les Bourgeois, les Corps de métier & les colleges de la Commune. Ce Réglement causa beaucoup de murmures parmi les Communes qui perdaient par-là une partie de leur autorité; Mais leur mécontentement n'eut pas de suites plus sérieuses.

Certains esprits pourraient déduire de ces particularités, des conséquences contre les constitutions populaires. Mais ces troubles venaient moins de la part que le peuple avait dans le gouvernement, que de l'incertitude causée par la mauvaise combinaison des pouvoirs municipaux, ou par les usurpations précédentes. Quand le peuple a des droits & que ses droits sont fixes & bien balancés, le pouvoir qu'on lui donne dans les élections n'a pas de suites fâcheuses. Il produit au contraire de grands avantages, en obligeant chaque citoyen, pour obtenir les charges, de moins se fier à sa naissance qu'à son mérite. On sent d'ailleurs combien une administration populaire est utile pour rendre les Administrateurs plus circonspects & moins enivrés de cet orgueil Patricien, qu'un vrai philoso-

phe regarde comme une insulte à l'humanité. 1702.

Avant de terminer cet article sur les changemens arrivés dans le gouvernement municipal, par la mort de Guillaume III, il n'est pas inutile de ramener, sous le même point de vuë, le changement qu'elle occasionna dans le corps Fédératif. La guerre où l'on s'était engagé, occasionnait la nécessité de lever des subsides extraordinaires. Le Conseil d'Etat demandait pour l'année 1703 un secours de trois millions quatre-cens mille florins pour les frais de la campagne prochaine. Les Etats de Hollande y consentirent, pour leur quote-part. Mais les Etats des autres Provinces, se montrant plus difficiles, l'assemblée entiere de Hollande se rendit dans celle des Etats-Généraux: le Pensionnaire Heinsius représenta la nécessité de déployer de grands efforts contre l'Ennemi, & le danger où s'exposait l'Etat, si l'on ne satisfaisait au plutôt aux pétitions requises. Par cette démarche extraordinaire qui fut souvent répétée dans la suite, la Hollande attira à elle, par la supériorité de sa puissance & de son crédit, une fonction que les Stathouders avaient éxercée auparavant. Le Pensionnaire de cette Province qui portait la parole dans ces occasions, recouvra par ce moyen, la considération qu'il

La Hollande augmente son autorité.

Lamberti II. 327.

1702. avait perdue sous l'influence Stathoudérienne. La Hollande reprit ainsi, sur les autres Provinces, la prépondérance qu'elle avait exercée, dans les tems où les Stathouders étaient ou faibles, ou disparus.

Disputes sur l'élevation du Prince.

En 1704 la Frise demanda que le jeune Prince de Nassau, son Stathouder fût élevé aux dignités de Feld-Maréchal, & de Général de la Cavalerie & de l'Infanterie. Les autres Provinces objecterent que le Prince était trop jeune. La Hollande, toujours attentive à s'opposer à la grandeur de la maison d'Orange, s'avança jusqu'à déclarer qu'elle avait donné la charge de Feld-Maréchal au Seigneur d'Ouwerkerk, & choisi le Comte de Croyelles pour Général de l'Infanterie & le Comte de Tilly pour Général de la Cavalerie Mais les autres Provinces ayant refusé de consentir à cet arrangement, il y eut une accomodement en faveur du Prince de Nassau. Il fut nommé Général de la Cavalerie; mais sans posséder cette charge ni en toucher les appointemens, ni même pouvoir assister dans le conseil de Guerre; avant qu'il eût atteint l'age de vingt ans. Encore les Etats de Zélande protesterent-ils contre cette nomination & la déclarerent irréguliere. Entre les objections qu'ils firent contre cette nomination, ils expos-

rent le danger que le commandement suprême des Troupes ne passât peu à peu à ce jeune Prince ; ce qui frayerait la route à une nouvelle autorité, contre laquelle on ne pouvait trop se précautionner, pour le maintien de la constitution actuelle & de la liberté. Mais cette déclaration de la Zelande n'ébranla pas les autres esprits. C'était une chose singuliere de voir les Zélandais soutenir alors les principes sur lesquels le Conseiller-Pensionnaire De Witt avait posé l'Edit perpétuel dont leurs ancêtres s'étaient montrés les plus violens antagonistes. Tant l'autorité absolue de Guillaume avait effarouché les esprits. Mais nous verrons combien la liberté est mal-assurée quand elle est plutôt l'effet des circonstances que des volontés, & qu'elle n'est pas fondée sur la balance & la détermination des pouvoirs ! Cette jalousie, ces soupçons contre la maison d'Orange percerent sur-tout à Groningue en 1705. La Frise fit alors une nouvelle tentative en faveur de son Stathouder. Elle proposa qu'il fût admis dans le Conseil d'Etat. 1702. *Lamberti* IV. 662.

Les autres Provinces trouverent cette proposition d'autant plus singuliere, que les suffrages s'y donnent, non par Province, comme dans les Etats-Généraux, mais par tête. La Frise &

1702 Groningue auraient alors eu cinq voix de treize. La Province d'Utrecht fut la premiere à se déclarer contre cette proposition. La Hollande suivit le même exemple. La Zélande se joignit à ces deux Provinces. L'affaire resta suspendue jusqu'à l'année 1707. La Gueldre se déclara &, ce qui parut étonnant, Groningue promit de ne point s'opposer à l'exclusion L'on ne douta pas non plus, que le nouveau Roi de Prusse, qui disputait à Jean-Guillaume-Friso une partie de la succession de Guillaume III. & dont l'intérêt semblait exiger alors, que ce Prince ne devînt trop puissant, n'eût contribué beaucoup à faire prendre aux Etats une résolution qui lui était si contraire, & par laquelle ils déclaraient, que les Stadhouders d'une ou de deux Provinces ne pourraient à l'avenir avoir entrée au Conseil d'Etat, lorsque les autres Provinces seraient sans Stathouder. Cependant pour adoucir au jeune Prince & à la Frise, l'amertume d'un procédé qui privait l'un d'une prérogative brillante, & dépouillait l'autre d'un droit incontestable, il fût arrêté que dès que le Prince aurait atteint sa vingtieme année, il entrerait dans les fonctions de sa charge de Général de l'Infanterie & qu'il en percevrait les appointemens. L'ex-

clusion du Prince de Nassau du Conseil d'Etat, était un coup de parti pour les Provinces qui s'étaient intriguées pour la faire passer. Cependant quelques Provinces ne croyaient pas encore en avoir assez fait. Ce que l'on appellait alors un Gouvernement libre, parce qu'il était sans Chef, parut si propre aux vues personnelles de quelques membres de l'administration, que les Etats d'Over-yssel arrêterent de se passer désormais du Stathouderat pour leur Province. Cet emploi, disaient-ils, avait été introduit dans des tems orageux; que parce que les Seigneurs de ces Provinces qui gouvernaient conjointement avec les Etats, étaient souvent forcés de se trouver absens. La paix de Munster aurait dû en être le terme. Le grand crédit des Princes d'Orange avait occasionné l'établissement des Stathouders depuis ce tems-là. Mais cette forme de gouvernement ayant expiré avec Guillaume III, la République rentrait dans tous les droits les plus étendus de sa liberté premiere, dans la jouissance desquels droits, la Province était fortement résolue de se conserver. L'Over-yssel ne s'en tint pas là. Elle voulut encore inspirer aux autres Provinces les sentimens qu'elle venait d'adopter. En effet l'affaire fut mise en délibération, l'on proposa même de faire 1702.

1702. revivre le plan d'Harmonie formé sous le Penſionnaire de Wit, par lequel les Provinces devaient s'engager réciproquement à ne plus élire de Stathouder. L'on délibera, l'on conſulta beaucoup, & l'on finit par ne rien conclure.

Cleaned & Oiled

April 1988